« Initiatives » : Spécial bac + 2

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE ★★

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14685 – 6 F

MERCREDI 15 AVRIL 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

La Russie malade de la politique

ON savait l'économie de la *Russie malade*, mais sa santé politique n'est pas meilleure. Des ministres qui claquent la porte, des démissions en cascade, des députés qui s'invectivent autant dans les couloirs qu'à la tribune : le spectacle que donne depuis une semaine le Parlement de Russie est certes moins débilitant que celui que donnaient les « Soviets suprêmes » de l'ère Brejnev, mais tout de même désolant, compte tenu des problèmes qui *se posent au pays*.

Sans aller jusqu'à évoquer le triste précédent de la Constituante de 1917, on ne peut que constater le retard que prend la Russie par rapport à ses anciens satellites. A la différence des Parlements d'Europe centrale, qui reflètent tous, malgré leurs faiblesses, la situation de l'après-communisme, celui de Moscou, élu en 1990, comporte encore de nombreux apparatchiks du Parti communiste, qui, s'ils ont troqué la bannière de Lénine pour celle du populisme et parfois de la démagogie patriotique, n'en sont pas moins hostiles à beaucoup des changements survenus. Et d'abord à une réforme économique traumatisante, qui tarde à porter ses fruits.

FACE à cette fronde, M. Boris Eltsine dispose de deux atouts. D'abord de sa popularité toujours très grande, de la légitimité supérieure que lui donnent son élection triomphale à la présidence du pays l'an dernier et sa résistance au putsch d'août 1991 : à défaut de pouvoir dissoudre le Parlement – ce que la Constitution lui interdit – il aurait de fortes chances de sortir vainqueur d'un affrontement avec lui, en utilisant l'arme du référendum.

Son second atout est l'aide occidentale, ces 24 milliards de dollars récemment promis par le groupe des Sept et dont M. Jacques Attali vient de rappeler, au nom de la BERD, que leur versement dépend d'une poursuite *ferme et conséquente* des réformes. Sans doute cette aide est-elle passablement humiliante, au point que certains députés s'indignent de voir le pays « *gouverné par les Américains* ». Il reste que tout le monde en a besoin, les « conservateurs » comme les autres, et que les premiers ont encore moins de recettes à proposer pour stabiliser l'économie.

LE danger serait plutôt de voir Boris Eltsine acheter la compréhension de son Parlement par des promesses impossibles à tenir et des replâtrages de façade, voire par des alliances risquées dont M. Gorbatchev a donné l'exemple naguère avant d'en faire les frais. On n'en est pas là, puisque le président russe a, au contraire, maintenu son soutien à ses ministres les plus attaqués. Mais il n'a pas coupé pour autant les ponts avec des « alliés » douteux, ni désavoué les propos bellicistes de son vice-président, M. Routskoï, à l'adresse des Ukrainiens et des Moldaves.

Il lui faudra pourtant choisir un jour, et sans doute bientôt, entre ses divers « amis ».

Lire page 3
l'article de notre correspondant
JAN KRAUZE

M 0147 - 0415 0 - 6,00 F



La destitution du ministre grec des affaires étrangères

Le conflit sur la Macédoine provoque une crise à Athènes

« L'affaire macédonienne » a provoqué une crise en Grèce, où le ministre des affaires étrangères, M. Antonis Samaras, a été destitué, lundi 13 avril. Hostile à la reconnaissance de la Macédoine ex-yougoslave, ou du moins d'une République indépendante qui porte ce nom, M. Samaras est en conflit avec le premier ministre conservateur, M. Constantin Mitsotakis. La Communauté européenne devrait, dans le courant du mois de mai, mettre fin à ce qu'on appelle à Skopje un « boycottage diplomatique ».

Skopje avide de reconnaissance

SKOPJE

de notre envoyé spécial

« CEE : pute ». Pour direct que soit le commentaire, apparu sur un mur de Skopje au lendemain d'un nouveau refus de la CEE de reconnaître la Macédoine ex-yougoslave, ses auteurs ne s'y sont pas moins pris avec une certaine discrétion. Ecrite en cyrillique, à la peinture rouge, l'invective était prudemment placée dans un recoin sombre ; un peu à l'image de la discrétion avec laquelle a été hissé le drapeau rouge frappé de l'étoile jaune à la frontière gréco-macédonienne. Les Macédoniens hésitent, en effet, entre des sentiments contradictoires, ne savent plus sur quel pied danser, après plusieurs mois d'une indépendance qu'ils sont les seuls, de tous les sécessionnistes de l'ex-Fédération yougoslave, à avoir obtenue sans coup férir. C'est qu'ils sont aussi quasiment seuls – hormis une reconnaissance turque et une autre, non dénuée d'ambiguïté, de la part de la Bulgarie – à savoir qu'ils sont indépendants, la CEE reportant de mois en mois une reconnaissance à laquelle la Grèce s'oppose obstinément.

Rancœur, espoir, résignation, révolte intérieure : autant de réactions qui se mêlent et s'entremêlent sans qu'aucune l'emporte encore d'une façon décisive.

YVES HELLER

Lire la suite et les articles de FLORENCE HARTMANN et de DIDIER KUNZ page 4

Vive émotion après le non-lieu rendu en faveur de l'ancien milicien

La Cour de cassation est saisie de l'affaire Paul Touvier

La chambre d'accusation de Paris a rendu, lundi 13 avril, un arrêt de non-lieu général au bénéfice de Paul Touvier. Chef du service de renseignements de la Milice dans la région lyonnaise durant la seconde guerre mondiale, celui-ci, âgé de soixante-dix-sept ans, était inculpé depuis mai 1989 de crimes contre l'humanité. Il ne devrait donc pas comparaître devant une cour d'assises. Le procureur général de Paris, M. Pierre Truche, a aussitôt formé un pourvoi devant la Cour de cassation contre cet arrêt qui a suscité émotion et indignation.



Lire les extraits de l'arrêt de la chambre d'accusation et les articles de LAURENT GREILSAMER, pages 9, 10 et 13, ainsi que la chronique de BERTRAND POIROT-DELPECH, page 7.

Affront

par Bruno Frappat

Il en va des décisions de justice comme des crimes : à qui profitent-elles ? Ordinairement, quand des magistrats rendent un jugement, ils le font avec le souci primordial des victimes. Défunts ou survivants meurtris.

Avec l'arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris sur l'affaire Touvier, nous entrons dans une nouvelle logique qu'on peut ainsi résumer : le doute doit tellement profiter à l'accusé qu'il n'a même pas à être jugé.

Au-delà de la personne de l'ancien milicien, l'arrêt du 13 avril contribue à renforcer la cohorte noire de tous ceux qui, un demi-siècle après l'horreur nazie, s'évertuent soit à en atténuer la réalité soit même à la nier.

Lire la suite page 10

La gauche de l'an 2000

Le PS ne s'est pas doté d'une nouvelle majorité
Le débat sur la « rénovation » ne fait que commencer

par Patrick Jarreau

Les épisodes politiques les plus ésotériques, les plus « politiciens », sont, parfois, ceux dont les enjeux sont les plus décisifs pour l'avenir. Le congrès socialiste d'Epinay-sur-Seine, en 1971, point de départ de la conquête du pouvoir dix ans plus tard, s'était joué sur une obscure affaire de mode d'élection des instances dirigeantes et avait suscité des commentaires sévères sur les affrontements d'hommes, l'absence de débat d'idées, etc. Sans qu'on puisse, assurément, lui prêter une portée comparable, la réunion du comité directeur du PS, les 11 et 12 avril, avait le caractère de ces empoignades pour initiés, bien éloignées des préoccupations du citoyen, mais à travers lesquelles se disputent, pourtant, des choix qui ne sauraient le laisser indifférent.

L'arrivée de M. Laurent Fabius à la tête du PS, en janvier, l'échec des élections régionales et cantonales de mars, puis le changement de gouvernement du début de ce mois allaient-ils aboutir à la prise en main du PS par son nouveau premier secrétaire, avec l'appui de M. Michel Rocard, contre M. Lionel Jospin ?

Lire la suite page 8

Les orphelins de La Cinq

L'association de défense de la chaîne défunte revendique 1,4 million de membres. Peuvent-ils se mobiliser ?

par Yves Mamou

Un téléspectateur frustré peut-il devenir méchant ? En d'autres termes, la disparition d'une chaîne de télévision peut-elle amener des centaines de milliers de téléspectateurs à manifester leur mécontentement ? Des précédents ont eu lieu. Le 7 mars 1990, près de 10 000 Réunionnais ont mis à sac Saint-Denis-de-la-Réunion pour protester contre les menaces d'écran noir qui pesaient sur Télé Free-DOM, une station de télévision locale qui émettait sans autorisation depuis 1986. Chauffés à blanc plusieurs jours auparavant par le docteur Camille Sudre, président de Télé Free-DOM devenu depuis président du conseil régional, des milliers de Réunionnais étaient allés manifester pour protéger « leur » chaîne, qui mélangeait à longueur de journée films de série B, débats très libres sur les problèmes locaux, films de karaté ou pornographiques.

Le 8 décembre 1984, à Paris, près de 100 000 jeunes de quinze à dix-sept ans avaient (calmement) défilé dans Paris pour défendre NRJ, station qui sur la *bande FM diffusait la musique de leur* classe d'âge.

Lire la suite page 21

INITIATIVES

Bac + 2 : transformer l'essai

Les chefs d'entreprise, confrontés à une pénurie de salariés qualifiés, réclament davantage de bac + 2. Après une stabilisation pendant une décennie, le nombre des bac + 2, créés en 1962 pour les BTS et en 1966 pour les DUT, n'a cessé de croître et devrait encore augmenter de 50 000 places d'ici à 1995. L'engouement actuel tend à avoir des effets néfastes. Embauchés en masse, du même âge, les bac + 2 déforment les pyramides des âges. Autrefois assimilée aux cadres moyens et intitulée aujourd'hui profession intermédiaire, cette catégorie est porteuse d'une revendication majeure : avoir des perspectives de carrière et pouvoir devenir cadre.

pages I à XXII

SCIENCES ◆ MÉDECINE

■ Technologie contre handicaps ■ L'espace français change de main ■ Le syndrome de Superphénix ■ Transporteurs de vie

pages 11 et 12

DÉBATS

Pour ou contre Disney

Pierre Merlin, président de l'Institut français d'urbanisme, critique la façon dont a été conçu et financé Euro Disney, projet, dit-il, *« sans intérêt public »* pour la France. Michael Eisner, PDG de Walt Disney Company, explique que l'on a tort de s'effrayer d'un *« impérialisme américain »* qui n'existe plus.

page 2

Démission du chef du Labour

M. Kinnock a tiré les conclusions de l'échec électoral des travaillistes

page 3

Pâques à Salzbourg : querelle de chefs et de labels

A trois mois du Festival d'été, *« le public le plus riche du monde »* se rend à Salzbourg et s'offre une semaine *de manifestations musicales* haut de gamme dans la ville de Mozart. Ce festival au financement privé, créé en 1967 par Karajan, est entièrement assuré par la Philharmonie de Berlin. C'était le fief de Deutsche Grammophone. Cette hégémonie est désormais contestée.

page 14

« Sur le vif » et le sommaire complet se trouvent page 26

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 180 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Pour ou contre Disney

La mariée n'est pas si belle...

par Pierre Merlin

EURO DISNEY a ouvert le 12 avril, comme prévu. La société Euro Disneyland a investi 22 milliards, comme prévu. Un prolongement spécial du RER a été mis en service, après deux échangeurs sur l'autoroute A 4, comme prévu. Une gare TGV est en construction, comme prévu. Douze mille emplois ont été créés, comme prévu. Quatre milliards de devises rentreront chaque année, comme prévu. C'est un remarquable succès pour les gouvernements qui, de 1984 à 1987, ont négocié avec la société Disney. Une belle revanche sur Barcelone, préférée à Paris pour les Jeux olympiques.

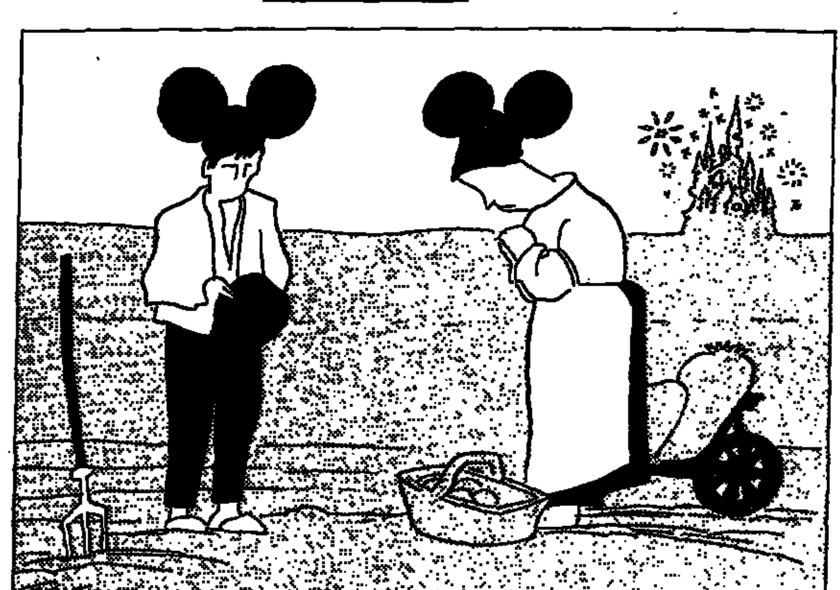
Au-delà de ce cocorico poussé avec un accent américain, quelques esprits grincheux trouvent que la mariée est moins belle qu'on ne le dit. Déjà, en mars 1987, l'économiste Alain Lipietz avait évoqué un *«projet sans intérêt public»* (1). Il montrait que les Américains investiraient peu, mais l'Etat français beaucoup, pour des rentrées en devises surévaluées et pour des emplois moins nombreux qu'annoncé. Qu'en est-il au moment de l'ouverture ?

Un peu moins de 3 milliards ont été officiellement dépensés par l'Etat, le département de Seine-et-Marne, l'établissement public d'aménagement et le syndicat d'agglomération nouvelle des portes de la Brie pour les infrastructures et les transports. Mais ce n'est là que la face visible de l'iceberg. La Caisse des dépôts et consignations a prêté 4,8 milliards à 7,85 % sur vingt ans, avec 2,5 % de bonification d'intérêt et cinq ans de différé d'amortissement : cela représente un avantage financier de près de 2 milliards en vingt ans.

La société Disney a obtenu que le gouvernement modifie la loi pour réduire à 5,5 % (au lieu de 18,6 %) la TVA sur les parcs de loisirs : ce sont au moins 200 millions par an de cadeau fiscal.

La société Euro Disneyland a aussi obtenu le droit d'amortir ses installations en dix ans au lieu de vingt pour ce genre d'investissement : comme il s'agit d'une société en nom collectif, donc « transparente », ses actionnaires pourront déduire ce déficit de leur résultat. C'est donc le contribuable français qui paiera en définitive une large part de cet investissement « privé ».

Au total, ces avantages représentent au moins 10 milliards, à ajouter aux 3 milliards d'infrastructures.



Montage astucieux

Il faut ajouter la valeur du temps que perdront les usagers du RER et surtout de l'autoroute A 4 du fait de la surcharge de ces infrastructures. Lipietz les évaluait à 1 milliard par an. C'est excessif. Notre évaluation (sommaire) nous conduit à huit mille heures par jour, soit 150 millions par an. Il faut y ajouter les coûts sociaux (bruit, pollution, accidents) occasionnés par le surcroît de circulation, qu'on peut évaluer (2) à 150 millions par an également. Ces 300 millions annuels correspondent à un investissement de 3,3 milliards (avec un taux de 9 %).

Le montage financier est astucieux : Euro Disneyland, « société-pivot » en nom collectif, réalise les investissements et rétrocède le droit de les exploiter sous forme de crédit-bail à une société en commandite par actions. Le loyer de ce crédit-bail, très inférieur à l'amortissement en dix ans des investissements, dégage des pertes fiscalement déductibles par les entreprises constitutives.

La société en commandite par actions perçoit les recettes, assume les dépenses (y compris le loyer) et dégage un bénéfice pour ses actionnaires. Parmi ceux-ci, les capitaux américains sont très minoritaires. La société Disney n'apporte que 1 200 millions. Elle reçoit 10 % des droits d'entrée, 6 % de droits sur tous les produits vendus et 49 % des profits de la société Euro Disney.

On peut estimer que la société Disney recevra, dès la première année, 200 millions sur les droits d'entrée, 100 millions sur les ventes et 100 millions de bénéfices. Ceux-ci sont évalués à 200 millions dès 1922, 1,12 milliard en 1996 et 5,7 en 2016.

Mais un profit supplémentaire viendra de l'opération immobilière. L'Etat a utilisé la procédure de «programme d'intérêt général» pour acquérir 1 948 hectares à 11,10 F le mètre carré. Euro Disneyland en a racheté 600 pour la première tranche et a trente ans pour racheter le reste au prix coûtant (terrain et viabilisation). Il pourra les commercialiser : 750 000 mètres carrés de bureaux, 320 hectares de zones d'activité, un centre commercial de 100 000 mètres carrés, 5 000 logements, etc. Avec le RER, le TGV, l'autoroute, c'est, grâce aux investissements de l'Etat français, une plus-value prévisible d'au moins 10 milliards.

OPA culturelle

12 000 emplois créés en 1992, 30 000 prévus en 2000. Parmi les 12 000 de la première tranche, 70 % sont occupés par des Français, mais 90 % sont non qualifiés, rémunérés un peu au-dessus du SMIC (6 000 F × 13 mois en moyenne). En contrepartie, les employés devront parler américain, ne porter ni barbe ni moustache, une seule bague, pas de boucle d'oreille de plus de 2 cm, indiquer s'ils sont membres d'une association, etc. Le ministère du travail a opposé des «remarques» à ces violations de la loi de 1982 sur les libertés individuelles dans l'entreprise.

Euro Disneyland s'est à peine plus souciée des 400 entreprises (des sous-traitants surtout) qui lui réclament 850 millions de dépassements. EDL se réfugie parfois derrière les cahiers des charges léonins qu'elle a imposés, avoue ensuite candidement *«n'avoir pas eu le temps matériel d'établir les avenants»*.

Aucune inquiétude pour la culture française et européenne : M. Fitzpatrick, président d'EDL, n'a-t-il pas épousé une Française et n'a-t-il pas étudié Villon ? Pinocchio n'est-il pas italien, Peter Pan anglais et Cendrillon française ? Pourtant, bien que la convention précise que *«la langue française sera utilisée de façon prédominante dans le parc, plus particulièrement pour la signalétique»*, celle-ci est essentiellement en américain. La délégation à la langue française a protesté en vain.

Par ailleurs, une loi spéciale – du 19 août 1986 – prévoit, en cas de litige, le recours à un tribunal international, la société Disney récusant par avance les tribunaux administratifs français.

Curieusement, ni Euro Disneyland ni les pouvoirs publics ne s'étaient souciés du logement des employés. On a construit, dans les cinq communes voisines, 590 logements (plus 100 en cours). On espère atteindre 2 000 en 1995. Pourtant, déjà 116 millions d'aide du « 1 % logement» ont été accordés. Euro Disneyland propose aux habitants de Marne-la-Vallée de sous-louer des chambres à 1 600 F par mois (payés par les employés). Ne va-t-on pas voir poindre des marchands de sommeil ?

Malgré ce faible souci du logement du personnel, celui-ci représentera, aux élections municipales de 1995, autant que la population d'origine. Et si Euro Disneyland prenait le pouvoir dans les communes, et donc au Syndicat d'aménagement de la ville nouvelle (SAN) ? Heureusement, celui-ci s'organise autour de son président, M. Charles Boetto, pour être *«la ville qui accueille Disney»* et non *«Disneyville»*.

Bref, l'Etat français a investi au moins 13 milliards (plus d'1 million par emploi créé !), les Franciliens supporteront d'énormes coûts sociaux. Les souscripteurs d'actions, les banques plus encore, la société Disney surtout réaliseront d'importants profits. Des emplois, dont une partie se serait créée ailleurs, le seront ici. Fallait-il pour cela mobiliser deux gouvernements, créer un établissement public cyniquement baptisé «Epa-France», modifier plusieurs lois, torturer le code de l'urbanisme en initiant une nouvelle procédure, le PIE (programme d'intérêt étranger), mettre à mal le code du travail, détourner du logement social les prêts bonifiés de la Caisse des dépôts ?

Chacun jugera. Permettez à un professeur d'urbanisme de rêver : les Français (et les Européens) ne sont pas si bêtes. Il n'y aura pas le nombre de visiteurs attendus. Disney retournera à Los Angeles. Et lui fera plancher ses étudiants sur la réhabilitation de la friche Disney. Avec jubilation.

► **Pierre Merlin est professeur à l'université Paris-I, président de l'Institut français d'urbanisme.**

(1) Alain Lipietz. «Un projet sans intérêt public ?» *Etudes foncières*, n° 34, mars 1987.

(2) Pierre Merlin. *Géographie, économie et planification des transports*. Paris, PUF, 1991.

«L'impérialisme américain est mort»

nous déclare Michael Eisner, le PDG de Walt Disney Company

« Michael Eisner, vous êtes président-directeur général de Walt Disney Company ; existe-t-il, selon vous, un conflit entre la culture française et la culture Disney?

– Dans les négociations que nous avons eues avec les instances gouvernementales françaises, qu'elles soient locales, régionales ou nationales, qu'il s'agisse des socialistes ou des conservateurs, les contacts ont été constructifs et les différends résolus sans affrontement. Nous n'avons pas eu de problèmes.

» Il y a eu dans la presse française quelques articles sur notre code vestimentaire, mais parmi les douze mille «membres de la distribution» que nous avons recrutés, nous n'avons pas rencontré d'objections. On a aussi fait état d'entreprises qui voulaient réviser le montant de leur offre initiale. Sur l'ensemble du chantier, c'est une petite fraction.

» J'ai traité avec beaucoup d'officiels qui ont des enfants ou des petits-enfants et leur attitude à mon égard, et vis-à-vis de Disney a été très positive. Il y a beaucoup de chômage en France, et nous avons embauché plusieurs milliers de personnes ; le parc va attirer des milliers de touristes d'Allemagne, d'Angleterre, d'Espagne, d'Italie...

– Comment réagissez-vous au qualificatif de «Tchernobyl culturel» par lequel certains ont caractérisé les conséquences de votre installation en France?

– Nous savons que cela ne correspond pas à ce que les gens pensent, toutes nos études indiquent le contraire. Il y a toujours un intellectuel extrémiste, qu'il soit Français, Américain ou Anglais pour lancer une petite expression bien journalistique sur l'impérialisme américain, mais regardons la réalité en face : l'impérialisme américain est mort ! Nous ne sommes même plus capables d'exporter des voitures ou de l'acier, la seule chose qui nous reste, ce sont nos produits culturels.

«Une importance que nous n'avons pas»

» Le monde n'est plus centré autour de l'Amérique, nous le savons et les Français le savent aussi. Nous produisons du divertissement, nous vendons du pop-corn, nous embarquons les gens dans des balades et nous leur racontons des contes de fées, alors, quand on nous donne une importance que nous n'avons pas, et qu'on nous accuse de fomenter une destruction culturelle, ça me fait sourire...

– Ainsi vous ne regrettez pas d'avoir choisi Paris?

– J'aime la France et étant originaire de New-York, j'aime les conflits. Ça me plaît quand quelqu'un écrit un article virulent, même si je le trouve idiot. Sinon la vie serait ennuyeuse. J'ai l'habitude des gens qui vous hurlent dessus, qui essaient de vous piquer votre taxi.

– Quelle est la spécificité d'Euro Disney par comparaison avec les parcs de Californie, de Floride ou du Japon?

– Voilà huit ans que je suis dans la société, et je peux dire qu'Euro Disney est le meilleur de tous nos parcs, et j'en connais chaque recoin ! Nous avons porté un soin extrême aux détails, tant et si bien que maintenant je regrette de n'avoir pas dit «non» plus souvent (plus on soigne les détails, plus on dépense d'argent). Nous avons renoncé au Tomorrowland des autres parcs, car ce «pays de demain» vieillit vite et devient le «pays d'hier». Et le futur que les gens veulent voir aujourd'hui est très différent de celui des années 50. Nous l'avons remplacé par Discoveryland, et nous présentons un futur tel que le XIX[e] siècle l'imaginait, Jules Verne par exemple, qui par bonheur est français.

» Euro Disney est une chose complexe, venue des Etats-Unis, qui sont eux-mêmes une extension de l'Europe. Walt Disney a pris les contes de fées européens et les a américanisés, «disney-isés» : ça donne l'Europe mais avec un vernis américain. Pas question pour nous d'abandonner la saveur européenne d'origine, ni le revêtement Disney, et nous avons voulu éviter toute arrogance xénophobe ou chauvine. Nous proposons un retour, en délicatesse, d'une culture qui a été empruntée.

– Et la prochaine étape?

– Elle est prévue pour 1995 avec les studios de tournage, d'autres hôtels, des centres de conférences, des bureaux. Marne-la-Vallée devient une destination internationale.

– Après une année 1991 difficile pour votre société, n'est-ce pas le pire moment pour vous lancer dans un tel investissement?

– Je suis comme un médecin qui ne peut pas trop s'angoisser avant chaque opération ! Certes, nous n'avons pas répété en 1991 les performances astronomiques de l'année précédente, mais étant donné la récession mondiale et la guerre du Golfe, on ne s'en est pas trop mal tirés.

«A nous d'apprendre le français»

– En 1991, 22 % des recettes de Disney provenaient de l'étranger, avec Euro Disney cette proportion va augmenter. Quel changement cela implique-t-il pour votre entreprise?

– Nous avons toujours été une compagnie internationale, Walt Disney se rendait souvent en Europe. Nous allons recentrer toutes nos opérations européennes à Marne-la-Vallée, et quitter d'autres pays. Les sociétés américaines hésitent à déménager de Grande-Bretagne à cause de la langue, mais il me paraît logique d'être au centre de l'Europe. A nous d'apprendre le français, ce n'est pas si difficile que ça.

– Comment devient-on l'héritier de Walt Disney?

– Je viens d'une culture où la famille est essentielle. Disney est une société orientée sur la famille. Et mon milieu convient mieux à l'entreprise que celui de Walt Disney qui venait d'une famille dysfonctionnelle d'immigrants très pauvres, qu'il a quittée dès qu'il a pu. Pour moi c'est le contraire : ma famille est toujours là. Au niveau émotif, j'étais naturellement fait pour ce poste-là. Je crois que l'échec de la famille représente la moitié des problèmes de ce pays.

– En cette année d'élection présidentielle, où vont les contributions de la société Disney?

– «Fifty-fifty» : pour chaque dollar d'entreprise qui va à un démocrate, un dollar est versé à un républicain. Individuellement il y a parmi nous des démocrates convaincus, un peu moins de républicains.

– Et vous?

– Je suis les deux. Socialement je suis très libéral, mais en affaires je suis tout à fait conservateur. J'ai penché pour Tsongas (1) à un moment.

– On reproche souvent à votre société ses méthodes conservatrices, son attention maniaque aux détails

– Avoir le souci des détails, protéger vos propriétés intellectuelles, vérifier que tout est propre, que les gens sont gentils et n'ont pas les cheveux bleus ou mauves, s'assurer que les femmes ne rivalisent pas pour être à la mode en créant du coup une impression d'infériorité chez nos visiteurs, tout ça n'a rien de politique, c'est notre façon de parvenir à la qualité. Nous sommes un théâtre et tant que nos «acteurs» sont sur scène, ils doivent présenter l'image que nous voulons projeter. Je suis du genre démocrate «égalité pour tout le monde» ; mais je tiens compte des réalités du business, de la création d'emplois, de la croissance économique. Le libéralisme, c'est très bien, mais ce n'est pas dans le chaos qu'on produit un résultat comme Euro Disney.

– C'est vous qui avez lancé l'expression «décennie Disney»?

– Bon, on peut sûrement donner des noms plus significatifs aux années 90 ! Je n'ai pas voulu dire qu'à leur prochaine rencontre, MM. Bush et Mitterrand doivent cogiter sur la décennie Disney ! C'est une expression interne qui définit notre stratégie.»

Propos recueillis par
CLAUDINE MULLARD

(1) Paul Tsongas, l'un des candidats démocrates, à la présidence des Etats-Unis s'est récemment retiré de la course à la Maison Blanche.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

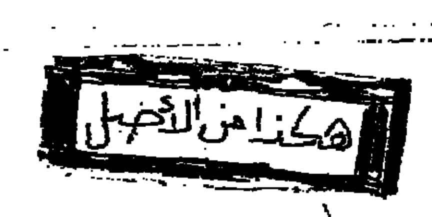
Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant, directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé (adjoints au directeur de la rédaction)
Yves Agnès, Jacques Amalric, Thomas Ferenczi, Philippe Herreman, Jacques-François Simon
Daniel Vernet (directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : 49-60-30-10



ÉTRANGER

GRANDE-BRETAGNE : après la nouvelle défaite électorale de son parti

M. Neil Kinnock renonce à ses fonctions à la tête du Labour

M. Neil Kinnock a annoncé, lundi 13 avril, qu'il renonçait à ses fonctions à la tête du Parti travailliste. Ce départ, qui sera effectif en juin prochain, provoque déjà une âpre campagne électorale à l'intérieur du Labour autour des deux candidats à sa succession, M. John Smith et M. Bryan Gould.

LONDRES

de notre correspondant

C'est un homme *visiblement* fatigué, et apparemment aigri par la défaite, qui a annoncé, lundi, sa démission. Le chef du Labour a *souhaité* que sa succession soit assurée rapidement, c'est-à-dire avant le congrès annuel du parti, en octobre prochain. Il va proposer au comité national exécutif que des élections internes se déroulent dans la deuxième quinzaine du mois de juin. Sa démission – immédiatement suivie par celle du «numéro deux» du parti, M. Roy Hattersley – prendra effet à l'issue de ce scrutin. M. Kinnock entend cependant continuer à exercer un rôle *«actif»* au sein des instances dirigeantes du parti.

Revenant sur les circonstances de la victoire des conservateurs, M. Kinnock a largement attribué celle-ci aux *«attaques»* menées contre son parti par la presse : *«Je ne fais, et ne recherche aucune excuse, et n'exprime aucune amertume,* a-t-il souligné, *lorsque je dis que la presse conservatrice a permis au parti tory de gagner encore une fois, alors qu'il n'aurait pas pu obtenir la victoire par lui-même, sur la base de son bilan, de son programme ou de sa réputation.»* M. Kinnock a cité lord McAlpine, ancien trésorier du Parti conservateur, qui, dans le *Sunday Telegraph*, avait affirmé que les *«héros»* de cette campagne électorale sont Sir David English, directeur du *Daily Mail*, Sir Nicholas Lloyd, directeur du *Daily Express*, et Kelvin Mac-Kenzie, directeur du *Sun*, trois journaux populaires favorables aux tories.

Avant même que la démission de M. Kinnock ne soit officielle, la campagne pour sa succession battait son plein. M. John Smith et M. Bryan Gould, respectivement chancelier de l'Echiquier et responsable de l'environnement du «cabinet fantôme», devaient faire acte de candidature mardi 14 avril. Depuis quelques jours, leurs partisans se livrent à une sourde lutte d'influences. M. Smith part bon favori, à la fois en raison de ses qualités personnelles, de sa réputation et de sa notoriété, et aussi parce qu'il est le candidat des plus importants syndicats : dans le collège électoral qui doit désigner le successeur de M. Kinnock, 40 % des votes reviennent aux syndicats, 30 % aux parlementaires, et 30 % aux représentants de la «base» (les militants des circonscriptions).

«Centre droit» et «centre gauche»

M. Smith bénéficie, en outre, du fait qu'il est écossais : la solidarité des quarante-neuf parlementaires écossais du Labour (sur deux cent soixante-et-onze) jouera probablement. Si, schématiquement, M. Smith peut être qualifié de candidat de *«centre-droit»* du parti, M. Bryan Gould représente le «centre-gauche» et sera soutenu à ce titre par l'aile gauche. Ses amis soulignent que le chancelier du «cabinet fantôme» est associé à la défaite, voire responsable de celle-ci, en raison de ses propositions en matière d'impôts et rappellent ses ennuis de santé (une crise cardiaque en 1988).

L'ancien chef du service de presse du Parti travailliste, M. Colin Byrne, a, pour sa part, publié une lettre ouverte dans le *Guardian*, où il dénonce une *«conspiration»* ourdie par les amis de M. Smith, accusé de ne pas avoir apporté à M. Kinnock tout le soutien que celui-ci était en droit d'attendre.

LAURENT ZECCHINI

L'homme d'une double métamorphose

LONDRES

de notre correspondant

Peu de dirigeants politiques auront accumulé autant de critiques, *d'insultes, et peut-être de* haines. Mais rarement aussi un homme à ce point détesté de ses ennemis et si peu aimé de ses amis aura réussi à s'imposer avec tant de force. Neil Kinnock a entraîné son parti, malgré lui, dans une succession de remises en question idéologiques déchirantes, provoqué l'adhésion sans jamais susciter l'enthousiasme : la courbe de sa «cote de sympathie» dans l'opinion est restée désespérément négative. *En septembre, un sondage indiquait* que 38 % des partisans potentiels *du Labour renonçaient à soutenir* celui-ci simplement parce qu'ils *«n'aiment pas M. Kinnock»*. Neil Kinnock a toujours été accusé d'être dépourvu de ce sens de la gravité indispensable à un candidat au poste de premier ministre. Dans bien des cénacles de l'establishment, ce Gallois extraverti était jugé trop peu «british» : on lui pardonnait difficilement ses jugements à l'emporte-pièce, par exemple ce qualificatif de *«pauvre type»* dont il *gratifiera,* à la Chambre des communes, un adversaire politique.

Le Parti conservateur a exploité cette image, grossissant le trait, mettant en doute ses capacités à gouverner. Pendant la campagne électorale, *des affiches et des tee-shirt* à son effigie avaient été distri*bués par ses adversaires : un* visage déformé par l'éloquence, des bras *qui s'agitent autour de la* tête, et ce commentaire : *«Il y a encore un «dérangé» en liberté. Votre avenir dans ses mains?»*

Pourtant, Neil Kinnock a corrigé et limé tout ce qui, dans son apparence – y compris vestimentaire, – et son discours, pouvait prêter le flanc à la critique, nourrir le doute. Dans les derniers jours de la campagne, la transformation semblait *achevée : il avait acquis cette stature d'* «homme d'Etat» tant *recherchée. Presque avare de commentaires,* il n'offrait guère de prise à *des adversaires habitués à exploiter* ses *«gaffes»* légendaires. Pour un peu, on pouvait croire que le premier ministre sortant... c'était lui, et non le trop «charmant» John Major.

Fils d'ancien mineur

Neil Kinnock est né le 28 mars *1942, à Tredegar, dans le sud du* pays de Galles. Son père est un ancien mineur et sa mère est infirmière. Depuis toujours, les Kinnock sont «gueules noires» ou travailleurs dans les aciéries. Le chef du Parti travailliste répète souvent qu'il fut le *«premier de nombreuses générations de Kinnock»* à entrer à l'Université. Il poursuivra donc des *études à Cardiff, obtenant un* diplôme d'enseignant en histoire et *en relations* industrielles. *C'est pendant* ces années universitaires qu'il *rencontrera sa femme, Glenys.* Tous deux militent au sein de la Campagne pour le désarmement



nucléaire (CND), hostile à la force de frappe britannique.

En 1970, il est élu, à vingt-huit ans, membre du Parlement, représentant une circonscription galloise. Classé parmi les gauchistes du parti, il négligera son mandat parlementaire pour se consacrer au travail à la base, moins gratifiant en apparence, mais bien plus utile pour l'avenir. C'est une carrière d'appa*ratchik qui lui permet de tisser un* réseau de relations et d'amitiés au *sein du parti.*

L'URSS est encore la «patrie du *socialisme», un mot et une réfé*rence que l'on ne craint pas de *rappeler dans les discours* : en 1992, la notion même de socia*lisme démocratique ne figurera pas* dans le programme électoral du Labour. Au cours de ces années 70, il est l'ami de Tony Benn, figure emblématique de la tendance gauche du parti, dont il se séparera par la suite, avant de le marginaliser. En mars 1979, les conservateurs reviennent au pouvoir. De cette époque date l'ascension fulgurante de Neil Kinnock au sein du *Parti travailliste et son ambition de* prendre la direction du parti. Ce *sera chose faite le 2 octobre 1983,* trois mois après la défaite électorale cuisante du Labour, dont le leader, Michael Foot, est désavoué. Neil Kinnock, lui, a quarante et un ans. Il incarne un possible renouveau, apparaît comme un homme de compromis entre les «barons» et les militants.

Laminé par le suffrage universel, le Labour est exsangue. Prisonnier de son dogmatisme, il n'a pas su évoluer avec les aspirations nouvelles d'une société qui, sous l'impulsion de Mme Thatcher, est devenue une nation de propriétaires. Neil Kinnock *comprend qu'une remise* en question profonde s'impose. *Avec courage et persévérance,* il va s'atteler à cette tâche. Au nom du *«réalisme», il relègue au cimetière* des vieilles lunes du socialisme *toute une série de vérités d'antan.* En huit années, que de chemin par*couru! Abandonnées les demandes* pour se débarrasser de l'arsenal *nucléaire et exiger la fermeture des* bases américaines de Grande-Bretagne; oubliées les diatribes contre la Communauté européenne, ce *«club capitaliste»;* acceptées, pour l'essentiel, les privatisations massives opérées pendant les années Thatcher; entérinées, les offensives lancées par la «Dame de fer» con*tre le mouvement syndical...*

La métamorphose du Parti travailliste semble achevée au début de l'année 1992 : le Labour recueille 40% des intentions de vote dans *les sondages.* Le parti qui émerge de cette chrysalide est devenu res*pectable et* Neil Kinnock, *artisan de* son renouveau, ne craint pas de reconnaître ses *«erreurs de jugement»*. Il explique que ces changements ont été dictés par l'évolution du monde et que les idéaux – la redistribution des richesses; par exemple , – demeurent présents. Mais, pour ses adversaires, les revirements du Labour font de son chef un *«homme sans principes», «inapte à gouverner», et c'est cette* vérité-là qui s'imposera. Le chef du *Labour abandonne* ses fonctions avant de toucher au but, comme ses prédécesseurs Hugh Gaitskell et Michael Foot.

L. Z.

Le palais de Buckingham a annoncé le divorce de la princesse Anne

Moins d'un mois après l'annonce de la séparation du prince Andrew et de son épouse Sarah, le palais de Buckingham a fait savoir, lundi 13 avril, que la princesse Anne, âgée de quarante et un ans, deuxième enfant et unique fille de la reine Elizabeth, va divorcer du capitaine Mark Phillips. La nouvelle n'est pas, à proprement parler, une surprise : le couple, *«qui s'est mis d'accord pour mettre fin à son mariage»*, selon le communiqué, était officiellement séparé depuis l'été 1989.

La princesse et celui *qui n'était* alors que lieutenant des dragons de la Reine *s'étaient rencontrés* à la fin des années 60 lors d'un concours d'équitation, leur passion commune. Ils s'étaient mariés le 14 novembre *1973*, en l'abbaye de Westminster, et étaient restés en bons termes après leur séparation. Ils vivaient dans deux habitations séparées de la même propriété du sud-ouest de l'Angleterre, cadeau de la reine après leur mariage. La discrétion de la princesse Anne, en même temps que son dévouement apparemment inlassable, lui vaut d'être très admirée par les Britanniques. Son divorce n'enlève aucun droit à ses enfants, neuvième et dixième dans la ligne de succession au trône. Ils devraient rester avec leur mère, mais leur père pourra leur rendre visite autant qu'il le désirera. – *(AFP.)*

□ **Précision.** – Dans nos premières éditions du *14 avril*, quelques erreurs se sont glissées dans la liste du nouveau gouvernement britannique. MM. Michael Heseltine, ministre du commerce et de l'industrie, John Macgregor (transports) et John Wakeham (leader de la Chambre des lords) ont changé de portefeuille. D'autre part, Mme Gillian Shephard, *présentée comme nouveau membre* du gouvernement, a, elle aussi, changé de portefeuille.

RUSSIE : la crise politique

Les partisans de M. Eltsine envisagent un référendum

De nouvelles péripéties dans l'affrontement qui oppose le gouvernement et les parlementaires russes depuis une semaine au Congrès des députés du peuple de Russie ont marqué la journée du lundi 13 avril. Les menaces de démission du gouvernement se sont faites plus précises, tandis que les partisans du président Eltsine semblent se diriger vers un référendum, qui pourrait bien tourner au plébiscite.

MOSCOU

de notre correspondant

La crise politique qui agite les sphères dirigeantes de la Russie *s'est aggravée* lundi 13 avril, même si pour l'essentiel les différents *acteurs* se sont contentés de broder sur un scénario désormais bien familier : le gouvernement menace de démissionner si les députés persistent à prétendre lui dicter sa politique économique. Seul manquait au tableau M. Boris Eltsine, absent depuis plusieurs jours des séances du Congrès des députés de Russie. Mais il est précisément tout à fait dans son rôle de prendre du recul au moment où, comme prévu, il apparaît comme l'ultime recours, le héros seul en mesure de peser sur le dénouement.

La journée avait donc commencé par l'annonce «officielle» de la démission, ou plus exactement de l'offre de démission d'un gouvernement qui refusait *«de s'engager sur la voie du populisme irresponsable»* indiquée par le Congrès *(nos dernières éditions du 14 avril)*. De toute évidence, cette déclaration solennelle prenait par *surprise* le présidium du Soviet suprême, qui avait cru être parvenu la veille à un compromis avec les représentants de l'exécutif. Deux représentants éminents de ce *présidium* reprochaient aussitôt au gouvernement de *«dramatiser inutilement la situation»*, et d'*«exercer un chantage sur les députés»*, tandis qu'un autre voulait espérer que les ministres *ne se comporteraient pas* comme *«des demoiselles qui perdent leurs nerfs»*, alors même *«qu'absolument rien ne les menace»*.

Cela dit, le présidium avait bien compris le message et le danger, et, tandis que les députés entamaient comme si de rien n'était l'examen du projet de Constitution, lui-même préparait une opération de raccommodage, d'autant plus logique que plusieurs membres du gouvernement avaient expliqué que leur démission serait reconsidérée si les élus faisaient preuve de bonne volonté. En fin d'après-midi, on proposa donc aux députés de voter une *résolution affirmant* leur soutien à la politique de réformes *radicales menées* par M. Elstine. C'était là en fait une manière *déguisée* de corriger la *«déclaration sur la politique économique»* votée à la fin de la semaine précédente, et qui avait provoqué la colère du gouvernement.

Les écarts de langage de M. Khasboulatov

Cette nouvelle tentative de compromis n'était-elle pas du goût de tout le monde? C'est en tout cas à ce moment que survint un incident, provoqué par le président du Parlement, M. Rouslan Khasboulatov, mais immédiatement exploité par le gouvernement, et qui renvoya chacun sur ses positions. Depuis la tribune, M. Khasboulatov avait recommandé l'adoption de cette résolution d'apaisement, mais il n'avait pu s'empêcher de dénoncer le *«chantage»* exercé sur un Congrès qui *«n'a peur de personne»*, de rappeler que lui-même était *«non seulement juriste, mais économiste»*, et qu'il avait eu bien du mérite à éviter à de multiples reprises au gouvernement d'être *«taillé en pièces»* par les élus. Sur quoi, avec une fausse indulgence et *sur un ton paternaliste*, il ajouta que tout cela était dû au manque d'expérience du gouvernement : *«Les gars ont perdu la tête ...*

Le «secrétaire d'Etat» Guennadi Bourboulis (par ailleurs premier vice-premier ministre démissionnaire) se leva alors comme un ressort, et d'un geste impérieux intima l'ordre à tous les autres représentants du gouvernement de quitter la salle à sa suite. Immédiatement, M. Bourboulis se précipita sur les micros pour proclamer son indignation : *«Nous ne permettrons pas qu'on insulte le gouvernement, qu'on insulte le peuple»*, manière comme une autre de faire valoir *que c'est* le gouvernement, et non le Parlement, qui représente aujourd'hui ce *«peuple»*. Et M. Bourboulis ne manqua pas l'occasion de redire tout le mal qu'il pensait de M. Khasboulatov. Nul n'ignore que les deux hommes se haïssent, et que, d'une manière plus générale, le conflit politique actuel est aussi, sinon surtout, un conflit de personnes.

Déjà, dans les couloirs du *Congrès, des députés proches* du pouvoir recueillaient des signatures au bas d'un texte réclamant la démission de M. Khasboulatov, coupable *«d'ambition débridée, de grossièreté, de muflerie...»*. L'incident a incontestablement affaibli la position du président du Soviet *suprême*, qui joue un jeu d'équilibre fort délicat, mais est desservi par un *tempérament* ombrageux, de nombreuses maladresses, sans parler d'un *handicap* considérable : il est tchétchène, ce qui dans la *Russie d'aujourd'hui* n'est pas très recommandable.

Le soir même, devant les micros de la télévision centrale, M. Khasboulatov a *présenté des excuses* pour son langage de la veille (qui était en *réalité* plus irrespectueux qu'insultant, puisqu'il a utilisé le terme familier de *«rebiata»*, qui peut se traduire, selon les circonstances, par les gars, les types ou les gamins...). Mais cela n'a bien entendu pas suffi à M. Bourboulis, et mardi matin les membres du gouvernement boudaient ostensiblement la réunion du Congrès, *tandis que* les députés se lançaient *dans une nouvelle tentative* de rafistolage de leurs relations avec l'exécutif, *cette fois sur le plan des* institutions et du délai accordé à *M. Eltsine pour* présenter un plan de réorganisition du gouvernement.

Mais c'est peut-être trop tard pour eux : l'équipe au pouvoir semble en effet gérer le déroulement de cette crise à son avantage, et l'oriente vers un dénouement dont le Parlement a tout à craindre : un référendum qui non seule*ment permettrait d'instituer* un régime présidentiel mais serait éga*lement un véritable plébiscite en* faveur de Boris Eltsine. La direc*tion du mouvement* Russie démocratique envisage déjà la convoca*tion pour le 22 avril d'une* «assemblée de citoyens» qui donnerait le départ d'une campagne pour un tel référendum. Dès dimanche, une manifestation de soutien à Boris Eltsine doit se tenir sur la place du Manège.

JAN KRAUZE

□ **BULGARIE : diminution de la population.** – La population bulgare est passée de plus de 9 millions à 8,6 millions de personnes en deux ans, en raison de l'émigration, du taux de mortalité infantile et de la baisse du taux de natalité, selon des statistiques officielles publiées, lundi 13 avril, à Sofia. – *(UPI.)*

□ **GEORGIE : visite de M. Genscher.** – L'Allemagne est devenue lundi 13 avril le premier pays de la CEE à établir des relations diplomatiques avec la Géorgie, à l'occasion de la visite officielle du ministre allemand des affaires étrangères, M. Hans-Dietrich Genscher, à Tbilissi. – *(AFP, Reuter.)*

EUROPE

GRÈCE : victime de l'« affaire macédonienne »

M. Antonis Samaras, ministre des affaires étrangères, a été limogé

ATHÈNES

de notre correspondant

Le premier ministre grec, M. Constantin Mitsotakis, a limogé, lundi 13 avril, son ministre des affaires étrangères, M. Antonis Samaras, avec lequel il était en conflit sur l'épineux dossier de la reconnaissance de la République ex-yougoslave de Macédoine, et il a pris personnellement en charge son portefeuille. Le chef du gouvernement tente ainsi de sortir de l'impasse provoquée par l'intransigeance de M. Samaras (*le Monde* du 9 avril) à propos de la Macédoine voisine, que les partenaires européens de la Grèce ainsi que les Etats-Unis voudraient bien reconnaître le mois prochain. Une reconnaissance qu'Athènes a, jusqu'à présent, réussi à empêcher.

M. Mitsotakis a annoncé le départ de M. Samaras après une réunion consacrée à la question macédonienne qui a regroupé, autour du président Constantin Caramanlis, les chefs des grandes formations parlementaires – la Nouvelle Démocratie (conservateurs, au pouvoir), le PASOK (socialistes), la Coalition de gauche et de progrès et le Parti communiste (KKE). A cette occasion, ils ont réaffirmé que *« la Grèce reconnaîtrait l'indépendance de l'Etat de Skopje* [nom donné par les Grecs à la Macédoine ex-yougoslave] *seulement s'il remplit les trois conditions que la CEE a fixées le 16 décembre dernier, avec la précision évidente que l'appellation de cet Etat ne comprendra pas le mot « Macédoine »*. Les communistes se sont dissociés de cette déclaration, estimant que la question du nom *« ne résout pas les problèmes dans les Balkans »*.

Le gouvernement *« ne peut avoir deux politiques »* : après avoir annoncé que, *« au vu des circonstances difficiles que le pays affronte sur les questions nationales et particulièrement sur la question de Skopje »*, M. Mitsotakis a déclaré avoir décidé de se charger *« personnellement »* du ministère des affaires étrangères pour que *« la Grèce suive efficacement et de façon responsable la politique que le peuple demande »*. Il a nommé pour le seconder son conseiller diplomatique, M. Yannis Tzounis, qui passe pour être favorable à un compromis avec Skopje.

En termes particulièrement vifs, M. Samaras (quarante et un ans), qui a reçu le soutien de plusieurs députés conservateurs, a critiqué *« la décision sans précédent »* prise à son encontre et a demandé au gouvernement d'adopter une ligne dure prévoyant l'emploi du veto dans les réunions communautaires et la fermeture de la frontière avec *« la République de Skopje »*. De son côté, M. Mitsotakis, qui dispose d'une majorité réduite (152 sièges sur 300), a décidé d'organiser un vote de confiance au Parlement vendredi. L'opposition socialiste a, quant à elle, réclamé des élections anticipées pour sortir de la crise.

DIDIER KUNZ

Skopje avide de reconnaissance

Suite de la première page

En plus d'une certaine humiliation ressentie par beaucoup, un sentiment domine toutefois à Skopje : la crainte de déchirements intérieurs et d'agressions extérieures – soigneusement évités jusqu'à présent – si cette situation équivoque perdure. *« L'Europe fait tout pour qu'il y ait des troubles ici »*, juge le numéro deux du régime macédonien, M. Stojan Andov, le président du Parlement, qui s'étonne de ce que *« l'Europe a montré qu'elle ne reconnaissait que ceux qui faisaient la guerre et non ceux qui avaient choisi une voie pacifique et démocratique ». « On va encore attendre. On ne permettra pas qu'il y ait la guerre ici »*, assure ce proche du président Kiro Gligorov, qui se laisse, cependant, aller au doute : *« Nous allons bien voir si on peut conserver paix et démocratie »* jusqu'en mai, date supposée d'une nouvelle tentative de reconnaissance des Douze. A ces propos, d'autres, plus directs, font écho au sein de la population : *« La Slovénie a fait la guerre, la Croatie également et, aujourd'hui, c'est au tour de la Bosnie-Herzégovine d'être plongée dans la guerre. Or toutes trois ont été reconnues internationalement. La Macédoine, elle, est parvenue à éviter tout conflit, et elle reste au ban de la communauté internationale. Donc, on ne peut qu'en déduire que celle-ci attend que le sang coule avant d'agir. »*

Des voisins intéressés

« Si l'on n'obtient pas la reconnaissance, il y aura la guerre », estime, pessimiste, un diplomate, proche collaborateur du ministre macédonien des affaires étrangères, M. Denko Maleski, pour qui *« la reconnaissance est nécessaire pour trois raisons, la première étant la présence de voisins intéressés à mener une politique interventionniste en Macédoine, à savoir l'Albanie, la Serbie, la Bulgarie et la Grèce. De plus, sur le plan intérieur, existe le danger d'une montée des extrémismes – macédonien et albanais – que ne peut qu'encourager le flou de la situation actuelle. Enfin, le blocus imposé, de fait, actuellement, par les Serbes et les Grecs handicape dramatiquement l'économie macédonienne, qui se trouve dans une situation telle que l'asphyxie du pays risque d'entraîner des troubles sociaux, dont les extrémistes sauront profiter »*. Or, selon ce diplomate, une reconnaissance internationale de la Macédoine *« permettra de consolider le pouvoir à Skopje, de stabiliser la situation ici et de courtcircuiter les ambitions des voisins »*. Dans le cas contraire, estime encore ce diplomate – dont l'opinion est largement partagée par des journalistes et des hommes politiques macédoniens, – *« l'équivoque entretenue par une non-reconnaissance peut encourager n'importe quelle aventure, sur le plan aussi bien intérieur qu'extérieur, et présenter la Macédoine comme un « territoire libre » offert au premier venu »*.

Si le régime de M. Gligorov, qui a longtemps milité en faveur du maintien en vie de la Fédération yougoslave ou l'instauration d'une confédération, a réussi à éviter, jusqu'à présent, que la Macédoine ne connaisse le sort des trois autres Républiques sécessionnistes de l'ex-Yougoslavie – Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, – le ciel macédonien n'en est pas, pour autant, exempt de nuages sombres. Ainsi du « problème albanais », celui d'une communauté représentant entre 20 % et 30 % des quelque deux millions d'habitants du pays et divisée sur son avenir, les uns réclamant une égalité totale entre Macédoniens slaves et Macédoniens albanais au sein d'une *« République de citoyens et non d'une République basée sur la nationalité »*, les autres, au contraire, plaidant pour *« une autonomie politique et territoriale »* des Albanais de Macédoine (surtout, mais pas uniquement, concentrés dans l'ouest de la République). Les uns et les autres, d'ailleurs, expriment un sentiment de frustration face à l'attitude des autorités de Skopje, qui, selon leurs dires, ne répondent à aucune des deux attentes, notamment en matière d'éducation, et font encore trop sentir un *« nationalisme institutionnel macédonien »*.

Le gouvernement de M. Gligorov se défend de ces accusations en arguant du « brevet de bonne conduite » que lui a délivré la commission d'arbitrage de la CEE, présidée par l'ancien ministre français de la justice, Robert Badinter, concernant le statut accordé aux minorités de Macédoine – les Albanais partageant ce statut avec les minorités turque, serbe, rom peuplant la République. *« Le problème chez les Albanais, c'est qu'ils ne veulent pas se considérer comme une minorité »*, se plaint notamment le président Gligorov, qui souligne que *« les Albanais bénéficient pourtant d'une pleine égalité* [avec les Macédoniens slaves] *en plus d'une protection culturelle »*.

Quoi qu'il en soit, il est quasiment impossible d'évaluer la proportion d'autonomistes et d'intégrationnistes au sein de la communauté albanaise. Les résultats d'un référendum organisé en janvier dernier par les deux principaux partis albanais, le Parti de la propérité démocratique (PDP, 17 députés) et le Parti populaire démocratique (PPD, 5 députés), ont ainsi donné lieu à contestation, ces partis ayant affirmé que 99 % des Albanais avaient voté en faveur de l'autonomie, tandis que nombreux sont ceux, au sein même de la communauté albanaise, à mettre ce chiffre en doute et à parler, au contraire, d'un échec total de la consultation.

Pour ou contre l'autonomie

Il n'en reste pas moins que le PDP et le PPD continuent à étudier, au sein d'une *« Assemblée albanaise »* forte de trente-six membres – députés et représentants des communes à majorité albanaise, – les voies et moyens d'une *« autonomie politique et territoriale »* qu'excluent totalement les dirigeants de Skopje, considérant qu'il s'agirait du prélude à un partage de la Macédoine et à la création d'une *« Grande Albanie ». « Une demande d'autonomie albanaise mène au séparatisme, et l'on ne peut pas accepter une proposition qui inclut le partage de la Macédoine »*, assure M. Petar Gosev, ancien chef du Parti communiste macédonien et aujourd'hui l'un des responsables du Parti social-démocrate soutenant le président Gligorov.

De l'aveu même de dirigeants du PDP, la direction de ce parti est divisée entre partisans de l'autonomie – qui seraient majoritaires – et ceux d'une intégration plus poussée des Albanais. Favorable à cette deuxième solution, un troisième parti albanais vient de se créer, l'Alliance démocratique des Albanais-Parti libéral. Ses promoteurs, hostiles à toute idée d'autonomie, prônent *« une Macédoine unie, appartenant à tous ses habitants, quelle que soit leur origine, et dépassant un passé révolu pour regarder uniquement vers l'avenir »*.

Pour l'instant, tous, tenants de l'autonomie ou de l'intégration totale, affirment *« vouloir continuer dans la voie du dialogue »* avec les autorités de Skopje pour régler le problème de l'avenir de la communauté albanaise.

« Idées de terrorisme »

Se plaignant toutefois d'un *« manque de confiance »* réciproque, certains parlementaires d'origine albanaise craignent une montée du mécontentement et redoutent que le nombre d' *« irrédentistes »* – ou extrémistes – albanais n'augmente devant un blocage des discussions. Déjà, assure M. Eshref Aliu, président du groupe parlementaire albanais à l'Assemblée de Skopje, *« des critiques se font jour, ici ou là, contre les députés* [albanais] *qui n'arrivent à rien, et des activistes commencent à demander que l'on change de méthode, disant qu'il ne sert à rien de parler avec les Macédoniens* [slaves] *»*.

S'il *« n'existe pas encore de grand danger »* dans l'immédiat, comme l'estime M. Aliu, ce problème reste cependant assez « chaud » dans la région pour être porteur de risques de conflit, comme le prouvent certaines tentatives de manipulation. L'une des dernières en date a été l'annonce, très récemment, par la presse serbe de la proclamation d'une *« République autonome albanaise »* de Macédoine. Fondée sur des déclarations qu'aurait faites un député albanais et que celui-ci a démenties, cette annonce s'est révélée totalement fausse. Elle n'en a pas moins semé, un temps, la confusion, tant au sein de la communauté albanaise que parmi certains dirigeants macédoniens, qui ont immédiatement multiplié les mises en garde contre toute velléité de séparatisme...

L'éventualité d'une montée du nationalisme extrémiste macédonien est également prise en compte par les dirigeants de Skopje, qui ont, pour la plupart, fait leur carrière politique dans les institutions – communistes – yougoslaves, au niveau fédéral ou local. L'instrument pourrait en être, malgré toutes les dénégations de ses dirigeants, le VMRO, ce parti recréé en juin 1990 sur les cendres d'un VMRO (ou ORIM, Organisation révolutionnaire intérieure macédonienne) qui, né en 1893 pour, à l'origine, libérer la Macédoine de la tutelle ottomane, a marqué son époque – notamment l'entre-deux-guerres – par les méthodes terroristes de ses célèbres *comitadjis*.

Bien que les dirigeants de cette formation, la première de Macédoine avec 38 députés sur 120, aient troqué la bombe et le revolver contre la cravate, le costume et l'attaché-case, certains ici les soupçonnent de n'avoir pas abandonné les vieilles traditions violentes de l'ORIM mère ni trahi leurs anciennes amitiés bulgares – Sofia a bien reconnu la République de Macédoine mais pas le peuple macédonien... Calomnies, répond son jeune chef, M. Ljubco Georgievski, selon lequel le VMRO a rompu avec ce passé-là, n'épouse pas *« les idées de terrorisme »* de son ancêtre et entend *« continuer à jouer le jeu parlementaire »*.

Si la démocratie parlementaire est en danger, rétorque M. Georgievski à ses détracteurs, c'est à cause des *« communistes »* qui dirigent toujours, selon lui, la Macédoine et qui n'auraient rien fait, sur le plan politique comme sur le plan économique, pour libéraliser la République. Le président du VMRO ne note *« aucun changement par rapport à l'ancien système communiste »* et déplore que *« les anciens cadres* [communistes] *occupent toujours les mêmes places ». « Le temps d'élections anticipées est arrivé »*, dit-il ; ce en quoi il rejoint les sociaux-démocrates (ex-communistes, 32 sièges) de M. Gosev. Persuadés que le VMRO est en perte de vitesse et ne renouvellera pas son succès de novembre 1990, ceux-ci proposent que des élections aient lieu en juin.

D'ici là, les dirigeants de Skopje espèrent bien que l'Europe aura vaincu cette *« peur irrationnelle de la Grèce »* – selon l'expression de M. Gligorov – qui a, jusqu'à présent, empêché la reconnaissance internationale de la Macédoine. En attendant, les Skopjotes continueront à passer leurs soirées rivés à leurs postes de télévision, à regarder anxieusement les images de guerre civile venues de Bosnie-Herzégovine et à espérer qu'ils ne seront pas, à leur tour, emportés par la tourmente.

YVES HELLER

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Le cessez-le-feu est resté lettre morte

Le premier accord de cessez-le-feu conclu dimanche 12 avril à Sarajevo sous l'égide de la Communauté européenne est resté lettre morte, ce qui a suscité les critiques des Etats-Unis et de l'Allemagne contre les Serbes.

BELGRADE

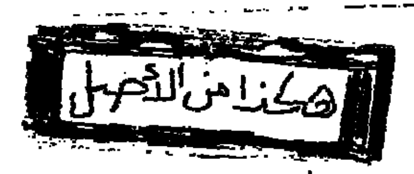
de notre correspondante

Les combats se sont poursuivis, lundi 13 avril, malgré les dispositions de l'accord de la veille prévoyant l'interruption des activités des formations paramilitaires et des tireurs isolés ainsi que l'arrêt des bombardements contre la capitale et les autres villes de la République. Sarajevo a été le théâtre de nouveaux affrontements. Les combats à l'artillerie lourde se sont poursuivis toute la journée aux abords de deux casernes du quartier périphérique de Slojmilo, à proximité de l'aéroport, tandis que des combats de rue éclataient dans un quartier neuf de la ville. Mais l'événement qui a marqué la journée de lundi s'est produit à Visegrad, dans l'est de la Bosnie, près de la frontière avec la Serbie. Après que les milices serbes eurent pris le contrôle des villes à majorité musulmane de Bijelina et de Zvornik, dans la vallée de la Drina, un Musulman, Murat Sabanovic, avait miné jeudi dernier le barrage de la centrale hydro-électrique de Visegrad, menaçant de le faire sauter si les forces serbes s'en prenaient à la ville.

En dépit des affrontements qui s'étaient produits les jours suivants, il n'était pas passé à l'acte. Toutefois, après une nouvelle attaque au mortier lundi, Murat Sabanovic a ouvert, pendant près de quatre heures, deux vannes du barrage sur la Drina. Les eaux ont endommagé la partie basse de la ville, mais, grâce aux mesures de sécurité prises ces derniers jours, la catastrophe a pu être évitée. La Drina aurait, en effet, pu inonder plusieurs villes de Bosnie et de Serbie, mettant en danger la vie de plusieurs centaines de milliers de personnes. La situation est restée très tendue dans le reste de la vallée de la Drina, où les incidents se sont multipliés, de même que dans le sud de la République, en Herzégovine, dont le chef-lieu, Mostar, a été le théâtre de combats de rue.

Cependant, les autorités serbes de la « République serbe de Bosnie-Herzégovine », qui ont fait sécession après la reconnaissance internationale de la Bosnie-Herzégovine, instaurent un pouvoir parallèle dans les régions qu'elles considèrent comme leurs, ainsi que dans les *« territoires libérés »*. A Zvornik (59 % de Musulmans et 38 % de Serbes) – à la frontière avec la Serbie, – elles ont établi un gouvernement provisoire et annoncé la tenue de prochaines élections locales. A l'entrée de la ville, un panneau indiquait lundi *« République serbe de Bosnie-Herzégovine »*.

FLORENCE HARTMANN



AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD : les accusations contre Mme Winnie Mandela

Le président de l'ANC se sépare de sa femme « à la suite de tensions nées de divergences »

Après trente-quatre ans de mariage, M. Nelson Mandela a annoncé, lundi 13 avril, qu'il se séparait de son épouse Winnie, « à la suite de tensions nées de divergences » *(nos dernières éditions)*. **Le président du Congrès national africain (ANC) a précisé que cette décision n'était pas dûe aux « allégations dans les media » contre sa femme. Mais de nouveaux articles de presse, témoignages et révélations venaient de relancer la polémique sur les activités de Mme Winnie Mandela et sa mise en cause dans plusieurs meurtres.**

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Condamnée à six ans d'emprisonnement, le 14 mai 1991, par la Cour suprême de Johannesburg, pour l'enlèvement de quatre jeunes Noirs à Soweto, le 29 décembre 1988, et complicité de coups et blessures volontaires, Mme Mandela avait été libérée sous caution avant de faire appel du jugement. Au terme d'un procès riche en rebondissements, où les disparitions de témoins à charge succédaient aux déclarations contradictoires, M. Nelson Mandela, qui apportait un indéfectible soutien à son épouse, avait déclaré que *« le dernier mot* [n'avait] *pas été dit »* et qu'il était *« sûr que le nom de Winnie* [serait] *bientôt complètement lavé »*.

Persuadé que « la femme du chef » ne pouvait pas être condamnée M. Mandela avait même griffonné, à l'avance, pendant la dernière audience, alors que la cour délibérait, un rapide communiqué qu'il s'apprêtait à lire à la presse. Troublé à l'énoncé du verdict de *culpabilité, il avait furtivement* remis dans sa poche le morceau de papier.

M. Mandela n'a plus aujourd'hui les mêmes certitudes. Les Mandela vivent séparés depuis le mois de novembre. Winnie vit dans la maison de Soweto, et Nelson dans un quartier résidentiel, au nord de Johannesburg. D'abord fondée sur des raisons de sécurité – des menaces de mort pesaient sur M. Mandela – la séparation fut consommée lorsque celui-ci apprit que Winnie entretenait une liaison avec un jeune avocat noir, M. Daluxolo Mpofu.

Il y a huit jours, M. Mandela était déjà prêt à annoncer officiellement leur séparation. Mais la réapparition soudaine des témoins à charge disparus, et de fracassantes déclarations associant Winnie à des affaires d'assassinats, l'avaient fait revenir sur sa décision. Dans un premier temps, le président de l'ANC n'a pas voulu donner l'impression d'accréditer les allégations publiées par la presse. Très attaché à celle qui fut *« la mère de la nation »*, il a d'ailleurs déclaré, en annonçant finalement leur séparation, qu'elle avait été pour lui un *« pilier indispensable »* durant ses vingt-sept années de détention, qu'il se séparait d'elle *« sans récrimination »*, et que son amour pour elle *« demeurait entier »*. Les traits tirés, il a ajouté devant les caméras : *« Elle peut compter sur mon soutien indéfectible dans ces moments éprouvants pour elle. »*

Des accusations très graves

C'est une altercation entre Mme Xoliswa Falati et Winnie Mandela qui a fait rebondir l'affaire. Considérées comme complices par la justice, condamnées à la même peine de prison, les deux femmes en sont presque venues aux mains lorsque Winnie a mis à *la porte son ancienne amie, qui* vivait chez elle. De colère, Mme Falati a alors confié à un journaliste britannique du *Sunday Times* de Londres qu'elle avait menti au cours du procès pour protéger Winnie.

Mme Falati soutient que Mme Mandela avait ordonné l'enlèvement et les sévices infligés aux quatre jeunes Noirs – dont un adolescent de 14 ans, Stompie Mokhetsi, retrouvé mort, la gorge tranchée. M. Jerry Richardson, ancien entraîneur du Mandela Football Club, qui fournissait des gardes du corps à Mme Mandela, a *été condamné, le 8 août 1990, à la* peine capitale pour le meurtre de l'adolescent. Mme Falati a également expliqué au *Sunday Times* que Winnie avait dressé une liste de cinq personnes qu'elle voulait faire assassiner, dont l'actuel secrétaire général de l'ANC, M. Cyril Ramaphosa. De gravissimes accusations, que Mme Falati a ensuite démenties, prétendant n'avoir jamais parlé au journaliste.

L'ANC consternée

Entre-temps, MM. Pelo Mekgwe et Katiza Cebekhulu, qui devaient témoigner au cours du procès de Mme Mandela mais s'étaient volatilisés avant la première audience, seraient rentrés en Afrique du Sud. L'un d'eux avait, à plusieurs reprises, déclaré avoir été enlevé et détenir des informations compromettantes à propos du meurtre d'un médecin de Soweto qui avait examiné le jeune Stompie avant son assassinat, au domicile de Mme Mandela.

Un autre co-accusé de Winnie Mandela, son ancien chauffeur, M. John Morgan, condamné à un an de prison avec sursis, a admis, dans une interview au *Sunday Times*, un hebdomadaire sud-africain, avoir lui aussi menti lors du procès afin de protéger Mme Mandela. *Ses déclarations remettent en* cause tout le système de défense de cette dernière. Selon lui, *« Mme Mandela n'était pas à Brandfort »* le 29 décembre 1988, mais bien à son domicile où elle aurait donné *« les premiers coups »* aux jeunes qui venaient d'être enlevés. M. Morgan affirme également qu'elle lui a ordonné de se *« débarrasser »* du corps mutilé du jeune Stompie, ce qu'il a refusé de faire. La police, qui prend au sérieux ces nouveaux éléments, a rouvert son enquête sur le meurtre du médecin. Elle serait également disposée à rouvrir celle concernant l'assassinat de Stompie Mokhetsi.

Cette succession de révélations a plongé l'ANC dans la consternation. Des divisions se sont dessinées au sein du Comité national exécutif (NEC), la plus haute instance de l'organisation, dont Mme Mandela est l'un des membres. De vieux compagnons de route de M. Mandela lui ont enjoint de prendre clairement ses distances vis-à-vis de son épouse afin de *« limiter les dégâts »*. *« L'ANC n'a commis aucun de ces méfaits. Ils n'ont pas été perpétrés en notre nom. Nous ne sommes pas en cause. Mais les gens vont commencer à croire que nous sommes impliqués si nous ne nous désolidarisons pas de Winnie »*, estimait il y a peu un membre du NEC.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

□ **L'Afrique du Sud accueillera la Coupe du monde de rugby en 1995.** – *La prochaine Coupe du monde* de rugby aura lieu en 1995 en Afrique du Sud. L'International Rugby Board a accepté, lundi 13 avril, la candidature de ce pays contre le *Canada et la Nouvelle-Zélande*. L'Afrique du Sud est progressivement réadmise au sein du monde sportif international à la suite de l'abolition officielle de l'apartheid. – *(Reuter.)*

AMÉRIQUES

PÉROU : renonçant à prendre des sanctions

L'Organisation des Etats américains appelle le président Fujimori « à rétablir l'ordre démocratique »

Les ministres des affaires étrangères des trente-quatre pays membres de l'Organisation des Etats américains (OEA), réunis lundi 13 avril à Washington, ont *« vivement déploré »* les atteintes à la démocratie résultant du *« coup d'Etat civil »* perpétré par le président péruvien Alberto Fujimori, le 5 avril. Ils ne se sont toutefois pas prononcés en faveur de sanctions, comme ils l'avaient fait après le putsch d'Haïti, qui avait renversé le 30 septembre 1991 le président Jean-Bertrand Aristide.

La motion adoptée à la quasi-unanimité a appelé le président Fujimori *« à rétablir d'urgence l'ordre constitutionnel démocratique »* au Pérou, dont le Parlement a été dissous et les juges de la Cour suprême destitués. Elle prévoit l'envoi à Lima, à une date indéterminée, d'une mission, dirigée par le secrétaire général de l'OEA, M. Joao Baena Soares, pour tenter d'*« établir un dialogue »* entre les différentes composantes politiques du pays. De leur côté, les pays membres du groupe de Rio (treize pays d'Amérique latine et des Caraïbes) ont décidé de suspendre la participation du Pérou à leur organisation.

Peu avant la réunion de l'OEA, M. Fujimori, accusé par le secrétaire d'Etat américain James Baker de *« détruire la démocratie sous prétexte de la sauver »*, avait, dans une déclaration télévisée, annoncé que le référendum sur la réforme de la Constitution qu'il entend préparer aurait lieu *« dans les six mois »*. A Lima, deux attentats à la voiture piégée commis lundi par les guérilleros du Sentier lumineux contre un commissariat de police et des bâtiments militaires ont fait au moins cinq morts et une trentaine de blessés. Avant ces attentats, les autorités avaient reconnu que les violences du mouvement « maoïste » avaient fait une quarantaine de morts depuis le 5 avril. – *(AFP, Reuter, AP.)*

□ **COLOMBIE : une vingtaine de morts dans des affrontements entre l'armée et la guérilla.** – Neuf guérilleros et deux militaires ont trouvé la mort, lundi 13 avril, dans des combats qui les ont opposés à la troupe, a-t-on appris de source officielle. Cinq membres des *Forces armées révolutionnaires* (FARC) ont été abattus près de Rovira, au sud-ouest de Bogota. A 700 kilomètres de la capitale, les militaires ont tué quatre guérilleros de l'Armée de libération nationale (ELN). Par ailleurs, huit policiers ont été tués et huit autres blessés lundi dans une embuscade tendue par la Coordination Simon Bolivar à Saldena, dans le sud-est du pays. – *(AFP.)*

□ **ÉTATS-UNIS : menaces contre M. Ronald Reagan.** – Un militant anti-nucléaire, M. Richard Springer, a menacé, lundi 13 avril à Las Vegas (Nevada), l'ancien président Ronald Reagan en brandissant au-dessus de sa tête une statuette en cristal qu'il a ensuite brisée sur un piédestal. M. Reagan n'a pas été blessé par les éclats. M. Springer est le fondateur d'un groupe anti-nucléaire dénommé « Le Centième Singe », *rassemblé à Las Vegas* pour protester contre un prochain essai nucléaire américain.

□ **VENEZUELA : saisie de centaines de milliers de décalcomanies et de barres de chocolat imprégnées de LSD.** – La police vénézuélienne a annoncé qu'elle avait saisi ces derniers jours plus de 800 000 décalcomanies et quelques barres de chocolat imprégnées de LSD, qui étaient destinées à des enfants, dont au moins trois ont été intoxiqués. Selon la police, le LSD proviendrait de Colombie. – *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

ALBANIE

Formation du nouveau gouvernement

La télévision albanaise a annoncé, lundi 13 avril, la composition du nouveau gouvernement proposé par le premier ministre, M. Alexander Meksi, et approuvé par le président Sali Berisha, après la défaite des communistes aux élections législatives de mars. Ce cabinet de dix-huit membres comporte seulement trois personnalités extérieures au Parti démocratique, la formation victorieuse : un membre du Parti social-démocrate, un du Parti républicain et un indépendant.

Le ministre des affaires étrangères, M. Alfred Serreqi, quarante-cinq ans, est un médecin, d'une famille de prisonniers politiques. Le ministre de l'intérieur, M. Baskim Kopliku, cinquante ans, qui aura la lourde tâche de rétablir l'ordre dans un pays au bord de l'anarchie, est un ancien ingénieur, devenu député et maire de Durres ; il parle l'anglais, le français et l'italien. Le ministre de l'économie et des finances, M. Genc Rulli, trente-six ans, a été professeur d'économie à l'université de Tirana. – *(AFP.)*

IRAN

Confirmation de la défaite des « radicaux » aux élections législatives

Selon des résultats quasi définitifs (portant sur 193 des 196 circonscriptions), 132 candidats ont été élus au premier tour des élections législatives et plus d'une centaine d'entre eux peuvent être considérés comme des « modérés » ou proches de ceux-ci. Ces modérés paraissent assurés en outre d'un succès écrasant à Téhéran, dont les résultats ne sont pas encore officiels, étant généralement en bonne position pour le second tour. D'autre part, huit opposants ont été graciés et remis en liberté, a indiqué, lundi 13 avril, l'agence officielle IRNA. Ces personnes, parmi lesquelles figure le fils de l'ancien premier ministre, M. Mehdi Bazargan, avaient été arrêtées lors de la publication, en juin 1990, d'une lettre ouverte dénonçant le non-respect des droits fondamentaux. – *(Reuter.)*

MALI

M. Konaré largement en tête au premier tour de l'élection présidentielle

M. Alpha Oumar Konaré, le candidat de l'Alliance pour la démocratie au Mali (parti issu du mouvement qui a contribué à la chute du général Moussa Traoré), est arrivé largement en tête lors du premier tour de l'élection présidentielle du dimanche 12 avril, en remportant, selon des résultats quasi définitifs, 45,19 % des suffrages exprimés.

Au deuxième tour, le 26 avril, M. Konaré devrait affronter M. Tiéoulé Konaté, l'un des deux candidats se réclamant de l'Union soudanaise-Rassemblement démocratique africain, qui, avec 14,03 % des voix, l'a emporté sur M. Mountaga Tall, du Comité national d'initiative démocratique (11,97 %). Selon ces premiers chiffres, qui portent sur 3 927 des 4 115 bureaux de vote, le taux de participation a été de 24,07 %. – *(Reuter.)*

EN BREF

□ **CORÉE DU NORD : le maréchal Kim Il-sung promu généralissime.** – A la veille de son quatre-vingtième anniversaire, le 15 avril, le maréchal Kim Il-sung, président nord-coréen, s'est vu décerner, lundi 13 avril, le titre de généralissime. Le dernier dirigeant communiste à avoir reçu ce titre était Staline, en 1945. D'autre part, un responsable du PC nord-coréen, M. Kim Yong-sun, a déclaré à des hommes politiques japonais que Pyongyang avait l'intention d'ouvrir ses installations nucléaires secrètes aux inspections de l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique). – *(AFP, Reuter.)*

□ **CÔTE-D'IVOIRE : 52 manifestants du 18 février ont été libérés.** – Cinquante-deux personnes, arrêtées lors de la marche de l'opposition qui s'était achevée, le 18 février, à Abidjan par de violents affrontements, ont bénéficié d'un non-lieu et ont été remises en liberté, a indiqué, lundi 13 avril, l'un de leurs avocats. Une trentaine de militants et de dirigeants de l'opposition ont été condamnés dans le cadre de cette affaire. – *(AFP.)*

□ **INDE : trente et un morts dans des affrontements au Cachemire.** – Trente et une personnes, dont dix-huit civils, ont péri, dimanche 12 avril, au Cachemire à l'occasion d'affrontements entre forces de l'ordre indiennes et militants séparatistes. A Sopore, au nord de Srinagar, douze civils ont été tués dans des échanges de tirs lors d'un enterrement. Des affrontements ont par ailleurs eu lieu dans trois districts à la suite d'attaques lancées par des séparatistes contre des militaires en opération ; onze militants, deux soldats et six civils ont péri. – *(AFP, UPI.)*

□ **Reprise de la guérilla en Assam.** – Un attentat à la bombe qui a fait dix morts, dont huit soldats indiens, le 11 avril près de la ville de Gauhati, a marqué la reprise de la guérilla du Front uni de libération de l'Assam (ULFA). D'idéologie maoïste, celui-ci avait accepté en janvier une trêve, qui devait permettre des négociations avec New-Delhi. Une centaine de rebelles avaient effectivement rendu les armes. Mais une importante fraction du mouvement a décidé la reprise des combats. L'ULFA avait lancé la guérilla en 1979. Une très importante opération de l'armée indienne en 1991 l'avait mis en difficulté. – *(AFP, Reuter.)*

□ **PHILIPPINES : quarante morts dans une embuscade tendue par les rebelles communistes.** – Quarante personnes – dix-neuf soldats et vingt et un guérilleros – ont été tuées, samedi 11 avril, au cours d'un accrochage entre rebelles communistes et militaires dans la ville de Sagada, au nord de Manille. Selon l'armée, les soldats sont tombés dans une embuscade tendue par la Nouvelle Armée populaire (NPA). – *(Reuter, UPI.)*

DIPLOMATIE

Lors de la première journée de sa visite d'Etat

M. Mitterrand a souligné la « communauté de valeurs et d'intérêts » entre la Turquie et l'Europe

M. François Mitterrand devait achever mardi 14 avril, à Istanbul, une visite d'Etat de deux jours en Turquie commencée à Ankara. Lundi, le président de la République avait souligné la *« communauté de valeurs et d'intérêts »* entre la Turquie et l'Europe.

ANKARA

de notre envoyée spéciale

Dès le premier jour, la visite de M. Mitterrand en Turquie aura donné lieu à une saine clarification, au moins pour ce qui est des rapports entre ce pays et le Vieux Continent. Les Turcs sont en Europe, aux yeux du président français, et cela fait partie de ces choses qui vont mieux quand elles sont dites publiquement et sans ambiguïté. *« La Turquie relève de l'espace européen, si ce n'est au sens géographique exact, du moins dans ses acceptions économiques, culturelles, militaires et politiques (...). L'Europe se dessine comme une vaste communauté de valeurs et d'intérêts qui ne saurait être limitée par des conceptions géographiques ou par des préjugés culturels »*, déclarait lundi soir le chef de l'Etat, lors du dîner qui lui était offert au palais de Cankaya par le président Turgut Ozal.

De telles affirmations auraient été évidemment exclues avant le retour de ce pays à un régime civil. Elles heurteront encore sans doute tous ceux pour qui l'Europe est d'essence chrétienne. M. Mitterrand n'est pas de ceux-là. Il l'a précisé dans un entretien diffusé dimanche par la presse turque, et il a rendu hommage lundi soir à la façon dont ce pays *« a su, à sa manière, régler le difficile problème de la coexistence de la religion et de l'Etat »*.

Demande d'association renforcée

M. Mitterrand n'était pas venu annoncer aux Turcs leur entrée dans la Communauté. Les dirigeants d'Ankara font d'ailleurs désormais preuve, sur ce point, de plus de réalisme, et le dialogue en est facilité. Des considérations purement démographiques excluent, par exemple, qu'on fasse bénéficier la Turquie de la libre circulation des travailleurs, et ce n'est pas ce que demandent les gouvernants d'Ankara.

Ils réclament en revanche – M. Ozal l'a rappelé – un renforcement des accords d'association qui les lient à la Communauté, et qui ont connu, depuis 1964, bien des vicissitudes. Ils demandent aussi à être associés aux projets de défense européenne qui prendront corps dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et ne veulent pas être abandonnés sur le flanc sud-est d'une alliance atlantique en voie de dépérissement, tandis que se bâtirait sans eux une Europe de la sécurité.

M. Mitterrand leur a donné l'assurance qu'il plaidrait leur cause sur ce point auprès des Douze : *« Quelles que soient les conclusions du conseil européen de Lisbonne* [sur l'élargissement de la Communauté], *il demeurera qu'un système européen est en voie de constitution, que la Turquie y jouera un rôle éminent et qu'il convient dès maintenant d'y aménager les éléments clés tels que l'association à l'UEO dans le domaine capital de la sécurité. »* La Turquie fait partie, en outre, d'autres instances européennes, dont la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe), au sein de laquelle elle a recherché récemment, à propos du conflit du Haut-Karabakh, une concertation particulière avec la France. Le président Ozal et le premier ministre Souleymane Demirel ont d'autre part défendu, au cours de leurs entretiens avec M. Mitterrand, l'idée d'initiatives communes franco-turques, non seulement politiques, mais industrielles, en direction des nouvelles Républiques anciennement soviétiques d'Asie centrale. Cette idée, qui vise à allier la technologie et les capacités d'investissement françaises à l'accès privilégié de la Turquie à ces marchés pour des raisons culturelles et linguistiques, a été bien reçue du côté français.

La communauté de vues est moins évidente sur l'autre thème dominant de cette première journée : le problème kurde. Les dirigeants turcs souhaitaient s'en expliquer, et M. Ozal y a consacré une longue partie de sa conversation avec le président français. *« Ceux qui ont recours aux armes contre la démocratie trouveraient la même réplique dans toutes les sociétés démocratiques »*, disait le président turc lundi soir dans une allusion aux opérations armées du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan) dans le Sud-Est.

Il aura entendu de la bouche de M. Mitterrand l'essentiel de ce qu'il attendait : la condamnation du *« terrorisme aveugle »* et le rejet de la revendication d'un Etat kurde indépendant de nature, aux yeux du président de la République (et pas seulement aux siens), à provoquer un séisme aux conséquences incalculables, non seulement dans les quatre pays concernés (Turquie, Irak, Iran, Syrie), mais dans toute la région. Mais M. Mitterrand n'en a pas moins insisté sur *« le respect des droits les plus élémentaires de l'homme et du citoyen, le droit d'exister, de pouvoir s'exprimer, de pouvoir pratiquer sa langue »*, que l'Etat turc doit à ses ressortissants kurdes. Dans son entretien avec la télévision turque, il avait assimilé le problème kurde à un problème de « minorité » comme il s'en pose beaucoup d'autres en Europe.

Cela fut mal compris dans un pays où l'on qualifie de minorité quelques milliers de juifs ou d'Arméniens mais pas dix millions de Kurdes musulmans qui, pour peu qu'ils ne vivent pas dans leur région, soumise à l'état d'exception, jouissent des mêmes droits que les Turcs. La Turquie, elle, peut-être, pourrait effectivement s'appliquer la vieille conviction mitterrandienne selon laquelle le maintien de l'Etat unitaire peut être assuré par le respect des droits particuliers des communautés qui le composent.

Mais cela est de l'ordre des principes et ne règle pas le grave problème auquel est actuellement confronté ce pays, celui de l'engrenage de la répression et de la violence. Ce n'est certes pas à M. Mitterrand de le régler, et il ne pouvait guère être très directif dans ses interventions publiques. Il n'a pas fait explicitement référence à l'état d'exception sous couvert duquel s'exerce, dans l'est du pays, une très sévère répression.

Mais réclamer les mêmes droits élémentaires pour tous était une façon de le condamner. Il a aussi, selon son porte-parole, M. Musitelli, fait valoir que la Turquie *« serait mieux à même de plaider sa cause en Europe si elle parvenait à régler ce problème par le dialogue »*. C'est ce que les Allemands disent à Ankara avec une certaine véhémence depuis quelque temps.

CLAIRE TRÉAN



La France, premier investisseur étranger

ISTANBUL

de notre correspondante

Une poussière fine et blanche recouvre la cimenterie d'Ankara, construite en 1926. Propriété depuis 1989 de la Société des ciments français qui l'avait acquise, avec quatre autres cimenteries, pour un prix total de 105 millions de dollars, cette vénérable institution se prépare à entrer dans le vingt et unième siècle, rajeunie et modernisée.

Preuve de la confiance qu'ils accordent au marché turc malgré l'imbroglio légal entourant la privatisation de ces cinq usines, les Ciments français ont signé en février un accord prévoyant un investissement supplémentaire de 70 millions de dollars. Cette entreprise est l'une des 110 françaises installées en Turquie. L'essor spectaculaire des relations économiques entre les deux pays depuis 1988, après la *« période de glaciation »* du début des années 80, a coïncidé avec le boom économique des *« années Ozal »*, au cours desquelles la Turquie s'est éveillée à la société de consommation en s'orientant vers une économie libérale. Le rétablissement dès 1984 des relations politiques, à l'initiative de M. Mitterrand, a fourni aux entrepreneurs français la base stable nécessaire à la sécurité de leurs investissements.

Outre un marché intérieur de 60 millions d'habitants, encore largement inexploité, la Turquie, par sa position géographique, est un tremplin possible pour le Proche-Orient, les Balkans, le Caucase et l'Asie centrale. Un groupe d'hommes d'affaires français prévoit prochainement un voyage en Azerbaïdjan pour explorer les possibilités offertes par ces nouveaux marchés.

Aujourd'hui, la France est au premier rang des investisseurs étrangers en Turquie, dans des domaines aussi variés que les cosmétiques, l'aviation, l'industrie pharmaceutique, l'installation de lignes électriques, la distribution de gaz et l'industrie automobile.

Les usines Renault, installées à Brousse depuis plus de vingt ans, fournissent 35 % du marché automobile, avec une production qui atteint 100 000 véhicules chaque année. Peugeot, qui souhaite également s'établir en Turquie, est actuellement en pourparlers avec le gouvernement turc. Dans le domaine du ciment, trois compagnies françaises – Lafarge Coppée, Vicat et Ciments français – détiennent près de 20 % de ce marché de 60 millions d'habitants.

Une tradition culturelle

Ces dernières années, les industriels français se sont vu attribuer la plupart des grands contrats – satellite Turksat (Aérospatiale, 2 milliards de dollars), radars militaires (Thomson), école d'aviation civile d'Eskisehir, raccordement du réseau gazier d'Ankara et d'Istanbul, installation des lignes électriques du barrage d'Ataturk, fourniture d'Airbus à la compagnie nationale Turkish Airlines – au grand dam de leurs rivaux étranger qui critiquent les crédits de financement très favorables accordés par le gouvernement français.

Ces succès reposent avant tout sur la stratégie à long terme adoptée par les entrepreneurs français, basée sur la coopération industrielle, le transfert de technologie et la formation de cadres et de techniciens turcs. Cette politique a pour but de moderniser l'industrie turque et de l'amener à s'intégrer, en tant que partenaire égalitaire, aux consortiums industriels européens. Diplomates et entrepreneurs français soulignent la qualité des ressources humaines turques; les ouvriers sont travailleurs et apprennent aisément, d'où des niveaux de qualité qui, dans certains domaines, n'ont rien à envier à la production française.

Les échanges commerciaux ont également progressé pour atteindre, en 1990, 12 milliards de FF. La visite du chef de l'Etat vise également à renforcer des liens culturels qui remontent au seizième siècle. En 1968, le général de Gaulle avait visité le célèbre lycée Galatasaray, bastion de la culture française en Turquie. Durant son séjour, M. Mitterrand signera un accord qui a une importance sentimentale particulière, offrant l'assistance de la France pour l'établissement de l'université francophone de Galatasaray, où sera formée une partie des francophiles de la future élite turque.

NICOLE POPE

Après la remise de ses lettres de créance au chef de l'Etat chinois

« L'idéologie ne doit plus jamais affecter nos relations »

déclare le nouvel ambassadeur de Russie à Pékin

PÉKIN

de notre correspondant

Du poste de vice-ministre soviétique des affaires étrangères à celui d'ambassadeur de Russie pro-occidentale dans une Chine encore communiste, il y avait un grand pas. Il fallait sans doute un personnage de l'acabit de M. Igor Rogatchev, qui fut la cheville ouvrière de la normalisation entre Moscou et Pékin, pour le franchir. Il vient de remettre ses lettres de créance au chef de l'Etat chinois, et a aussitôt inauguré une habile politique du sourire envers la presse étrangère.

Invité, lundi 13 avril, par le Club des correspondants de presse étrangers de Pékin, M. Rogatchev s'est félicité du cours que prenaient les relations sino-russes, en dépit des divergences idéologiques. *« Nous sommes d'accord avec la Chine pour ne plus jamais laisser l'idéologie affecter nos relations entre Etats. Cette erreur, dans le passé, a mené à la catastrophe »*, souligne-t-il. Il se dit confiant dans le rétablissement d'une coopération pleine et entière entre son pays et la Chine. *« Nous avons restauré tous les liens qui existaient auparavant, y compris entre ministères de la défense. »*

Mais aucun accord n'a encore été formalisé concernant les ventes d'armements et les transferts de technologie. La Russie, en tout état de cause, respectera les traités internationaux conclus par l'ex-Union soviétique. Le diplomate reste vague, en revanche, sur les offres de services faites par la Chine aux scientifiques de feu l'URSS. Pas d'accord conclu, là non plus.

Une conférence « sur le modèle d'Helsinki »

Les négociations en cours sur le tracé de la frontière occidentale entre la Chine et les Républiques de l'ancienne Union n'ont pas été affectées par le démantèlement de celle-ci, non plus que les autres aspects de la normalisation, tels que la diminution des dispositifs militaires à la frontière. Au reste, *« les effectifs, la quantité et la qualité des forces russes en Extrême-Orient sont encore bien plus importantes que dans la partie chinoise correspondante »*, a-t-il reconnu. M. Rogatchev s'est par ailleurs refusé à voir d'un œil négatif une pénétration économique chinoise massive en Asie centrale. *« Nous nous en félicitons, tant il y a de pénuries. »*

Sur les droits de l'homme, M. Rogatchev a estimé *« très nécessaire »* que soit réunie une conférence *« de tous les pays d'Asie et du Pacifique sur le modèle de celle d'Helsinki »* afin d'aborder *« tous les problèmes »* de la région. Il a toutefois jugé qu'il ne fallait pas négliger les caractéristiques propres aux sociétés de cette partie du monde.

Fils d'un sinologue diplomate, lui-même expert de la Chine, où il a été plusieurs fois en poste, M. Rogatchev est visiblement, ici, chez lui : il a effectué son premier séjour sur le terrain, dans le Xinjiang et en Mandchourie, à l'âge de (...) deux mois. Jouant de son physique d'acteur de cinéma, il cherche à donner l'image d'une nouvelle diplomatie, prête à ouvrir ses dossiers sur les cadavres que recèlent les placards (*voir encadré*). Mais, alors qu'au même moment la crise s'intensifie à Moscou, il juge plus prudent de ne pas faire à Pékin de commentaires sur le dilemme que pose la sortie du communisme : réforme politique ou économique d'abord. *« Les Chinois ont trouvé leur voie. Nous cherchons encore la nôtre... »*

FRANCIS DERON

L'affaire Lin Biao : M. Rogatchev confirme la version chinoise

PÉKIN

de notre correspondant

Pour la première fois, un diplomate de haut rang de l'ex-URSS a confirmé la version officielle chinoise de l'un des épisodes les plus abracadabrants de l'histoire du communisme : l'affaire Lin Biao. M. Igor Rogatchev est catégorique : le dauphin félon de Mao Zedong se trouvait bien à bord de l'avion qui s'est écrasé, le 13 septembre 1971, dans la steppe de Mongolie, près d'Ondorhaan. Le nouvel ambassadeur russe se trouvait alors en poste à la mission soviétique d'Oulan-Bator. Celle-ci, précise-t-il, ignorait tout du projet de Lin Biao de se réfugier en URSS après une tentative de coup d'Etat.

Il y a toujours eu un doute sérieux sur la version chinoise, entretenu par le fait que les Soviétiques affirmaient n'avoir pu identifier avec certitude le cadavre *« numéro cinq »* trouvé sur le site de l'accident. Des responsables mongols ont, ces derniers temps, réactivé ce doute. Plusieurs hypothèses ont été avancées. L'une veut qu'il ait été assassiné à Pékin, ou dans la station balnéaire de Beidaihe, d'où partit le Trident emmenant ses proches en fuite.

Selon M. Rogatchev, un incident grave a pu se produire à bord de l'avion avant l'accident : *« Il y avait des trous causés par des balles à l'intérieur de la cabine. »* Coups de feu entre passagers et membres de l'équipage ? Peut-être les archives du KGB livreront-elles de nouvelles clés à ce mystère.

L'ambassadeur laisse entendre que Moscou aurait été bien embarrassé de voir Lin Biao en URSS, mais exclut implicitement la thèse selon laquelle il y aurait bénéficié d'un soutien contre Mao. *« Il était au fond d'une impasse. Sa fuite était un acte désespéré. »* Que se serait-il passé en cas de réussite ? *« Peut-être Lin Biao serait-il encore en vie. (...) Il serait à la tête d'une société à capitaux mixtes »*, plaisante-t-il.

F. D.

□ **Pékin propose un « sommet » avec la Corée du Sud.** – A l'occasion de la visite à Pékin du ministre sud-coréen des affaires étrangères, la Chine a proposé, lundi 13 avril, une réunion au sommet entre les deux pays, qui n'entretiennent pas de relations diplomatiques. Recevant M. Lee Sang-ok, le premier ministre chinois Li Peng a déclaré : *« Comme nous sommes dans la même région, je pense qu'il est nécessaire que nos dirigeants aient des contacts directs les uns avec les autres. »* – *(AFP, Reuter.)*

A la veille de l'entrée en vigueur des sanctions de l'ONU

Les Etats-Unis ont jugé inacceptables les ultimes propositions de Tripoli

La Libye a proposé de remettre à Malte ses deux ressortissants accusés d'être impliqués dans l'attentat de Lockerbie, pour y être interrogés avant d'être, éventuellement, extradés vers les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne, a-t-on appris, lundi 13 avril, de sources diplomatiques à l'ONU.

Cette offre a été faite moins de 48 heures avant l'entrée en vigueur – le 15 avril à 0 heure (à New-York, 6 heures à Paris) – de la résolution 748 du Conseil de sécurité des Nations unies qui prévoit notamment, à l'encontre de la Libye, un embargo sur les liaisons aériennes et les fournitures à caractère militaire.

Si elle était acceptée par Malte, où le numéro deux libyen, le commandant Jalloud, s'est rendu dans la nuit de dimanche à lundi, et aussitôt mise à éxécution, cette mesure pourrait conduire certains membres du Conseil de sécurité à demander une réunion d'urgence de cette instance afin de reconsidérer les sanctions. *« Ce n'est pas acceptable »*, a cependant déclaré un responsable américain sous le couvert de l'anonymat, soulignant que Tripoli devait remettre les deux hommes à la justice américaine ou britannique, payer des compensations aux familles des victimes de l'attentat contre l'avion de la PanAm et renoncer à soutenir le terrorisme.

Un Comité composé des quinze membres du Conseil de sécurité sera chargé de veiller à l'application de l'embargo et de délivrer des dérogations pour des raisons humanitaires. Présidé par la Hongrie, il aura notamment à examiner les rapports que les Etats-membres de l'ONU devront adresser au secrétaire général avant le 15 mai, sur les mesures concrètes qu'ils auront prises pour appliquer les sanctions sur la liste desquelles figurent, outre l'embargo aérien et militaire, la fermeture des bureaux de la compagnie aérienne libyenne, la réduction *« significative »* des effectifs et du niveau des missions diplomatiques libyennes.

Le Quai d'Orsay a de nouveau conseillé, lundi, aux Français se trouvant encore en Libye de quitter le pays. Sur les 470 qui y résidaient, il n'en reste plus que 259 travaillant pour des entreprises françaises. – *(AFP, Reuter.)*

L'AELE et la CEE paraphent l'accord sur la création de l'Espace économique européen

L'Association européenne de libre-échange (AELE) et la Communauté économique européenne (CEE) devaient parapher, mardi 14 avril à Bruxelles, l'accord sur l'Espace économique européen (EEE), qui doit créer dès le 1er janvier 1993 une zone de libre-échange entre les dix-neuf nations composant les deux organisations sur un marché d'environ 380 millions d'habitants. La signature du traité doit intervenir dans le courant du mois de mai.

Une décision de la Cour européenne de justice avait levé, samedi, la dernière hypothèque sur cet accord, en affirmant sa compatibilité avec le traité de Rome. La Cour avait rejeté une première version du texte, le 14 décembre dernier, et refusé la création d'une juridiction indépendante, car elle s'estime seule compétente pour trancher les litiges au sein de la CEE.

Selon la nouvelle version du traité, les litiges au sein de l'EEE seront examinés par une commission conjointe, dans le respect des jurisprudences de la Cour européenne de justice. Cette dernière gardera le dernier mot en cas de désaccord au sein de la commission mixte. – *(AFP.)*

□ **L'accord de Genève sur le Libéria est un « piège à rats », selon M. Taylor.** – Le chef du Front national patriotique du Libéria (FNPL), M. Charles Taylor, a démenti, lundi 13 avril, avoir signé le communiqué final de la récente rencontre de Genève, destinée à mettre fin à la guerre civile (*le Monde* du 9 avril). Il a qualifié l'accord de *« piège à rats »*, estimant qu'il était dirigé contre lui. – *(AFP.)*

Le traité de Maastricht et le débat sur le choix de la procédure

L'opposition juge inacceptable un éventuel recours à l'article 11 pour réviser la Constitution

Le choix de la procédure retenue par le président de la République pour réviser la Constitution avant la ratification des accords de Maastricht continue de susciter des prises de position dans les milieux politiques. La menace d'un recours à l'article 11 en cas de blocage parlementaire, c'est-à-dire à un référendum direct sans l'accord des Assemblées, comme l'avait fait le général de Gaulle en 1962, est jugée inacceptable par plusieurs porte-parole de l'opposition.

□ **M. Valéry Giscard d'Estaing (UDF) est *«favorable»* à la réforme constitutionnelle.** – M. Valéry Giscard d'Estaing, président de l'UDF, s'est déclaré *«favorable»*, lundi 13 avril, à la réforme constitutionnelle nécessaire à la ratification des accords de Maastricht. *«Si le Parlement ne donne pas son accord, la ratification sera impossible*, a cependant souligné l'ancien président de la République. *Il n'y aura aucun moyen pour le président Mitterrand de continuer le combat.»* Rappelant que la procédure de révision de la Constitution, *«c'est l'article 89»*, c'est-à-dire le vote des deux Assemblées, suivi, ou non, d'un référendum, M. Giscard d'Estaing a jugé *«inapplicable»* l'article 11 de la Constitution, qui prévoit un référendum direct sans passer par le Parlement. Il a ajouté : *«S'il y a la majorité des trois cinquièmes* [dans les deux Assemblées], *je crois qu'il vaut mieux éviter la procédure lourde et coûteuse du référendum.»*

□ **Mme Simone Veil (UDF) : *«Beaucoup de joie et de satisfaction.»*** – Mme Simone Veil (UDF), député européen, a déclaré, lundi 13 avril, avoir ressenti *«beaucoup de joie et de satisfaction»* à l'écoute des propos de M. François Mitterrand. *«Je crois qu'il est trop tard maintenant pour envisager un référendum et je le regrette*, a-t-elle dit. *Il aurait fallu débattre de Maastricht depuis des mois, et familiariser les Français avec ces institutions européennes qui sont pour eux très abstraites. Ce qu'il faut, c'est un très bon débat au Parlement qui soit repris par les médias.»*

□ **M. Laurent Fabius (PS) : *«Il faut choisir une formule qui permette au Parlement de dire son mot.»*** – M. Laurent Fabius, premier secrétaire du Parti socialiste, a estimé, lundi 13 avril, au Club de la presse d'Europe 1, à propos de la révision constitutionnelle préalable qu'impose la ratification des accords de Maastricht, que *«ce qu'il faut, c'est choisir une procédure qui permette au Parlement de dire son mot»*. *«La procédure la plus expédiente, celle qui vient directement à l'esprit, c'est le Parlement,* [mais] *s'il y a des difficultés ou des impossibilités sur un sujet majeur qui engage notre avenir»*, selon M. Fabius, il est possible de recourir à une *«consultation du peuple»*. Favorable à *«un grand débat»* parlementaire, M. Fabius a indiqué qu'il était *«concevable»* qu'une seule commission puisse préparer le *«travail plein»* des parlementaires.

□ **M. Alain Juppé (RPR) : le RPR *«va poser ses conditions»*.** – M. Alain Juppé (RPR), secrétaire général du RPR, a indiqué, lundi 13 avril, que son mouvement *«va poser ses conditions»* à l'occasion du débat sur la révision constitutionnelle préalable à la ratification des accords de Maastricht. M. Juppé a indiqué qu'il a *«un doute»* sur la question de savoir si cette ratification *«permet de faire l'Europe sans défaire la France»*. *«Il faut regarder, il faut des garanties, il va y avoir un débat au Parlement, c'est en fonction de ce débat que nous déciderons»*, a conclu M. Juppé.

□ **M. Alain Madelin (UDF-PR) : en cas de blocage au Parlement, le référendum *«serait un coup de force constitutionnel»*.** – M. Alain Madelin, vice-président de l'UDF, indique dans un entretien au *Quotidien de Paris* du 14 avril que *«l'opposition tient les clés de la ratification»*, parce que *«la révision constitutionnelle qui doit précéder la ratification exige qu'un texte identique soit voté à l'Assemblée et au Sénat»*, où l'opposition est majoritaire. *«Le président de la République devra accepter les modalités de réforme constitutionnelle que proposera l'opposition*, déclare-t-il. *S'il devait y avoir blocage, la responsabilité en incomberait au chef du gouvernement et au président. Ce dernier a laissé entendre qu'il pourrait, dans ce cas-là, s'adresser directement aux Français. Or il n'en a pas les moyens, sauf à utiliser l'article 11. Ce serait un coup de force constitutionnel auquel l'opposition s'opposera.»*

□ **M. Bernard Bosson (CDS) : l'opposition peut déjouer *«le piège de M. Mitterrand»* en disant *«oui»* à Maastricht.** – M. Bernard Bosson, secrétaire général du CDS, indique, dans *le Figaro* du 14 avril, que *«l'UDF, qui a toujours eu comme ciment la construction européenne, doit voter Maastricht»*. *«Je ne doute pas que le RPR qui, avec le général de Gaulle, a accepté le traité de Rome, qui, avec Jacques Chirac, a ratifié l'Acte unique, vote Maastricht*, ajoute-t-il. *Si l'opposition veut dire non au piège tendu par François Mitterrand, la solution est simple,* [elle] *doit dire oui massivement à Maastricht.»*

□ **M. Alain Poher (Union centriste) demande la réunion à Matignon des responsables des principaux partis.** – M. Alain Poher, président du Sénat, a adressé à M. Pierre Bérégovoy, le 10 avril, soit avant l'intervention télévisée de M. François Mitterrand, une lettre rendue publique le 13 avril dans laquelle il demande la réunion à Matignon, dans un proche délai, des *«représentants des principales formations politiques de notre pays, les présidents des groupes parlementaires, les présidents des commissions concernées, pour entreprendre avec eux une concertation de fond»* sur le projet de révision constitutionnelle qu'implique la ratification des accords de Maastricht. *«Seule une concertation permettra d'éviter toute exploitation partisane»*, assure M. Poher.

□ **M. Jean Foyer, ancien ministre, exclut le recours à l'article 11.** – M. Jean Foyer, qui était ministre de la justice lors du référendum de 1962 sur la révision de la Constitution, a affirmé que le recours à l'article 11, utilisé à l'époque par le général de Gaulle, était à exclure. *«Le général de Gaulle n'a jamais eu l'intention de se servir de l'article 11 comme d'une voie de recours contre une décision parlementaire hostile à sa réforme constitutionnelle*, a-t-il dit, à l'occasion de la conférence de presse tenue lundi 13 avril par Mme Garaud et M. Séguin *(lire page 8). Politiquement, ce ne serait pas non plus possible. Je vois difficilement le chef de l'Etat, après un rejet de son texte par le Parlement, recourir au référendum de l'article 11.»*

M. de Villiers veut créer «un véritable mouvement politique»

Dans sa lettre mensuelle d'avril, M. Philippe de Villiers, député UDF de Vendée, membre du Parti républicain et adversaire résolu du traité de Maastricht, annonce sa décision de faire de son mouvement d'idées Combat pour les valeurs *«un véritable mouvement politique ayant pour mission de faire émerger une génération neuve de vérité et de conviction.»* Au terme d'un tour de France d'un an, qui a eu, lundi 13 avril, Lyon pour étape *(lire ci-contre)*, le congrès constitutif de ce parti se tiendra le 18 mai à Paris, où seront présentés les quarante premiers délégués départementaux. *«Les gens qui se sont engagés ou qui vont s'engager à nos côtés*, écrit M. de Villiers, (...) *ne sont pas des gens de circonstances ou des demi-coqueluches médiatiques. (...) Ils sont de véritables résistants spirituels aux totalitarismes mous qui envahissent notre univers quotidien. (...) L'enjeu est immense pour la génération qui vient. Il ne s'agit plus de rassembler la droite contre les socialistes. C'était le combat des années 80. Il s'agit, pour demain, de réconcilier tous les Français sur quelque chose qui est très au-dessus de nous, bien avant nous, loin après nous, une œuvre du temps* (...), *une idée nécessaire à la civilisation, un trésor aujourd'hui négligé, un gisement de sagesse et de vertus éternelles, bref une idée neuve à aimer : la France.»*

Philippe de Vendée en terre lyonnaise

LYON

de notre bureau régional

Tout en les remerciant d'être venus, M. Philippe de Villiers avait, d'entrée, prévenu les quatre membres des Renseignements généraux présents au fond de la salle : *«Tout va aller très vite.»* Il leur faudrait donc un magnétophone pour prendre note de son discours afin de transmettre *«le message à leurs chefs, qui le feront suivre au président de la République»*.

Il est vrai que ce lundi 13 avril, à la Bourse du travail de Lyon, le député (UDF-PR) de Vendée, seul derrière un pupitre transparent, et sans notes, a soutenu, deux heures durant, une oraison au débi empressé, illustrée de ces quelques phrases qu'il aime d'ordinaire ciseler. Ainsi, à propos de la dernière prestation de M. François Mitterrand à la télévision, il parle du *«ludion qui s'amuse avec l'opposition, parfois vieux pèlerin qui confesse ses fautes»*. M. de Villiers caresse aussi la salle dans le sens de son humour et propose une devinette : *«Quelle est la différence entre Tapie et Bez? L'un est en prison, l'autre au gouvernement.»* Ou il emprunte au registre du *«Bébête Show»* pour décrire l'*«embarras»* du président de la République face à la chute du mur de Berlin et conclut le sketch en prenant l'accent de son terroir.

La salle est ravie. Plus de deux mille personnes ont acquitté 40 francs pour assister à cette réunion du «Combat pour les valeurs», annoncée par des publicités passées dans la presse locale. Quelques élus lyonnais se sont glissés dans l'assistance. Aucun meeting de la récente campagne pour les élections régionales n'avait réuni autant de monde à Lyon. Ce qui a permis à M. de Villiers d'affirmer que son *«mouvement»* est *«le cœur battant de l'opposition»*.

Le député de Vendée a un maître-mot : *«Les forces morales»*. Celles de la famille, *«ces valeurs petites-bourgeoises»* qui, *«le communisme étant mort»*, *«reviennent, portées par les vents de l'Est»*. Celles de la nation, qui permet de *«maintenir la paix»*, parce que les *«ensembles multiculturel ne sont pas tenables»*, comme le prouvent, selon lui, le Liban, l'Irlande ou Montfermeil. *«Nous ne nous laisserons plus terroriser*, a expliqué M. de Villiers. *Nous croyons à nos principes, nous croyons aux valeurs fondatrices de notre civilisation, et nous le disons.»*

Pour *«vider l'abcès de la corruption médiatique»*, *«réhabiliter la politique»*, *«proposer une alternance durable»*, M. de Villiers réclame que les grands sujets – l'Europe, l'immigration, le code de la nationalité – fassent l'objet de référendums.

En attendant, il s'en tient à un slogan : *«En 93, Mitterrand doit partir.»* Et s'il regrette que *«l'opposition soit bien molle sur les valeurs»*, il se propose d'en être *«l'aiguillon»*, *«le courant profond»*, invitant l'assistance à diffuser ce message.

BRUNO CAUSSÉ

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

Lettre à un ami de Touvier

«MON cher Papy,

Tu connais la nouvelle? Ton vieil ami Touvier est blanchi! La Cour de Paris est formelle : si un Allemand fusille des juifs, *c'est un crime contre l'humanité*, mais si c'est un Français, allez, circulez et qu'on ne vous y prenne plus! Super, non?

Tu as tort de revenir, dans ta dernière lettre, sur les voyous qui t'ont enfermé trois semaines en 1944 pour ton courageux article de 1941 sur la «fière allure» des Panzer. C'est toi qui te punis en ruminant ces vieilleries dans ta retraite cévenole. Rouvre plutôt ta TSF et les journaux. Je t'assure : les idées qui t'ont conduit à Vichy et qui m'ont amené à l'OAS sont en train de recouvrer le droit de cité dont les ont privées les excès regrettables du Reich et la fin de notre empire colonial.

Les judéo-maçons font encore jouer les lois iniques qui nous interdisent de dénoncer leur invasion. Mais il redevient possible de déplorer leur surnombre comme *on ne l'a plus fait depuis cinquante ans*. Il suffit de s'en prendre en même temps aux Arabes, à propos de qui ce n'est pas un délit.

Non seulement il est admis à nouveau de fustiger l'*égalitarisme*, la tolérance, le droit du sol et autres sornettes de rêveurs cosmopolites, mais le révisionnisme gagne du terrain. Les sondages tenant lieu de vérité, on peut *espérer que* 51 % des Français nous tiendront quittes bientôt des noises que nous a cherchées l'épuration de 1945. Touvier gracié et Papon ministre : c'était un premier pas. *Désormais*, Touvier est innocent et l'ancien SS Gaucher peut se présenter aux élections françaises sans que l'opinion s'émeuve, hormis les éternels pétitionnaires que tu appelles si drôlement «la race des signeurs», et qui sont en voie d'extinction. A preuve : le trentième anniversaire des noyades d'Algériens en plein Paris est passé comme *une lettre* à la poste.

Nous avons craint, ici au Mouvement, que la déconfiture des cocos ne nous prive de l'épouvantail qui nous a tant servi dans le passé. Pas du tout. Bien que les socialos se soient dressés contre eux dès 1920, et qu'ils aient contribué à leur dégringolade finale, les bouts-de-chemin de 1936, de 1945 et de 1981 suffisent à les rendre complices de tous les crimes staliniens. La FEN a beau se couper du Parti, nos mises en garde contre «l'Université française, dernier bastion du marxisme» sont reprises par la droite dite classique et marchent à fond sur les parents d'élèves.

A *notre tour*, les joies de l'épuration! Quant à la «laïque», qui a sapé le moral national en 1940 et dont Vichy n'arrivait pas à bout, elle est à genoux, si je puis dire, et c'est l'école des curés, tiens-toi bien!, qui passe pour défendre le libre arbitre!

L'effondrement de l'Est nous arrange. Il déculpabilise en douce les idéologies racistes et antisémites qui ont été les premières à *se dresser* contre l'URSS, sous la bannière nazie. L'ex-Union soviétique n'espérant plus qu'en l'aide US, le PC nous laisse seuls champions de l'anti-américanisme, toujours payant en ces temps de «sitcom» yankee et de Disneyland. La fin de l'empire rouge rend suspecte toute idée de supranationalité. Elle profite aux nationalismes à travers l'*Europe, et contre son unité. Le souvenir* de la résistance au pacte de Varsovie nous aidera à galvaniser les rejets de Bruxelles l'apatride et de Maastricht la fumeuse.

Dans sa haine *du pouvoir socialiste, la droite* «classique» prétend que ce pouvoir nous a fabriqués de toutes pièces. C'est évidemment faux, puisque nos partis frères progressent dans les pays voisins les plus libéraux. Notre force, en France, c'est que les modérés nous vomissent pour des raisons plus tactiques qu'idéologiques. Les clivages entre pétainistes et gaullistes s'estompent. Quand ils reviendront ensemble au pouvoir, avec ou sans nous, je ne serais pas surpris qu'ils transfèrent enfin les cendres du Maréchal à Douaumont. Sur l'immigration et les «valeurs», ils reprennent déjà nos thèmes et propositions, dont la plupart remontent à Vichy. Nous nous gardons bien d'en réclamer la paternité. L'important est que nos *idéaux* passent. L'*opinion* sait bien qu'ils viennent de nous. Le moment venu, elle préférera l'original aux ersatz.

Sur la construction européenne, les partisans de toutes obédiences ont commis une bourde monumentale qui va renforcer notre *cause nationaliste et ce qu'elle entraîne*. Aucun partisan de l'unité politique et monétaire ne s'est soucié de définir ce que cela signifiera pour les Européens, de ne plus être étrangers les uns aux autres sans devenir pour autant compatriotes. Laisser entendre qu'on est «moins étranger» à l'intérieur des Douze qu'au dehors, c'est encourager une discrimination de plus en plus ethnique et raciale. L'Europe des marchés et de la circulation cosmopolite, en menaçant *la patrie du terroir* et l'*identité du clocher, favorisera nos dénonciations* et, en sous-main, les vieux fantasmes antisémites. Maastricht travaille pour nous, comme repoussoir. Et le Ciel est avec nous puisque, à l'heure même où ce patelin batave surgit dans l'Histoire,... la terre y tremble! C'est un signe, comme le sida passe pour un signe de morale immanente. Le peuple est mûr pour de tels délires.

Nous avons échoué, il y a cinquante ans, parce *que Hitler en faisait trop. Cesse, cher Papy*, de pleurer l'occasion perdue. La situation nous est plus favorable que dans les années 30. Aucun dictateur ne compromet nos espérances en les exagérant. Les classes moyennes, qui sont *notre chance, n'ont jamais été si nombreuses*. La classe ouvrière est réduite et étrangère, donc sans voix. La crise économique et le chômage, nos autres chances, montent à vue d'œil. La plupart *des journaux confisqués en* 1944 *par les* résistants leur ont été retirés un à un, en particulier par un des nôtres, ancien casseur de boutiques juives en 40. Jamais n'a resurgi si fortement le culte de la glèbe et des morts, notre *spécialité*, de même que la crainte ancestrale, si propice à nos thèses, du mélange des sexes, des sangs, des races, des nations, des pensées...

Nos adversaires sont nuls. Ils ne savent que répéter le vieux slogan de Brecht : «Attention à la bête immonde!» Ils multiplient les colloques dans une langue de bois qui valorise, par contraste, le parler dru de notre populisme. Desservis par la dérision du «tous pourris!», ils s'empêtrent dans les idées reçues ou les nuances qui nous ont toujours profité : «l'Histoire ne se répète pas», «s'agit-il VRAIMENT de fascisme?» Pendant ce temps, on réédite Chardonne, on va *révéler le journal inédit du collabo Drieu, des néo-hussards réhabilitent* Brasillach, l'antiparlementarisme et la chevalerie. Ne manque pas ce grand retour inespéré, Papy. Tend l'oreille, sous ton cher mancenillier. Le revoilà, le brame anti-intellectuel, l'*hymne à la décadence* et *au désastre annonciateurs de renouveau viril*, les cimetières sous la lune; tout ce qu'on aime!»

POLITIQUE

Le débat sur la révision de la Constitution

Mme Garaud et M. Séguin combattront de « toutes leurs forces » le traité de Maastricht

Mme Marie-France Garaud, ancien conseiller de Georges Pompidou, et M. Philippe Séguin, député RPR d'Epinal (Vosges), ont réaffirmé, lundi 13 avril, leur hostilité au traité de Maastricht qui comporte, selon eux, d'*« inacceptables abandons de souveraineté dans des domaines essentiels »*. Ils se sont déclarés *« prêts à se battre de toutes leurs forces »* contre cette *« mutation radicale »* qui *« risque de broyer les Etats-nations »* au profit d'un *« super-Etat fédéral »*. *« Nous sommes convaincus que le référendum s'impose absolument car la souveraineté, c'est le peuple tout entier »*, ont ajouté Mme Garaud et M. Séguin, qui présentaient à la presse un ouvrage collectif *De l'Europe en général et de la France en particulier* (Le Pré aux Clercs), auquel a collaboré un groupe de parlementaires et d'experts dont l'objectif est de *« dissiper l'obscurité d'un texte présenté comme technique alors qu'il est aussi et surtout politique »*.

Evoquant la révision constitutionnelle rendue nécessaire par la ratification du traité de Maastricht, M. Séguin a indiqué que le *« débat constitutionnel sera essentiel »* car, une fois cette étape franchie, *« l'irréparable aura été commis »* et la ratification *« ne sera plus qu'une formalité »*. L'ancien ministre de M. Jacques Chirac s'est déclaré en outre hostile à tout amendement au traité, celui-ci étant *« à prendre ou à laisser »*.

Enfin, il a exclu le recours à un référendum direct, en vertu de l'article 11 de la Constitution, pour procéder à la révision de la Constitution. *« On ne peut pas passer de l'article 89 de la Constitution à l'article 11 sous prétexte de commodité*, a-t-il souligné. *En écoutant dimanche François Mitterrand, on a pu comprendre qu'alors même que les deux assemblées se seraient prononcées contre la révision constitutionnelle, le président de la République aurait encore, à ce moment-là, la possibilité de porter l'affaire devant le peuple. C'est absolument impossible. »*

De son côté, Mme Garaud a fustigé ceux qui *« peignent l'histoire à la couleur de leur rêve »*. *« L'Europe est un rêve »* a-t-elle ajouté, précisant que les deux derniers président de la République *« sont d'accord avec cette vision »*. L'Europe en construction, selon elle, placera la France en position d'*« associé minoritaire au sein d'une société financière sans même minorité de blocage »*, tandis que les *« majorités qualifiées seront évidemment germaniques »*. *« Prétendre arrimer l'Allemagne à l'Europe grâce à Maastricht*, a-t-elle poursuivi, *c'est arrimer un paquebot avec un chalutier. »*

Compte tenu de la *« gravité »* du débat, Mme Garaud n'exclut pas des *« actions communes »* avec les autres courants hostiles au traité de Maastricht. *« Nous nous battrons avec les alliés qu'on trouve et les moyens qu'on peut »*, a-t-elle assuré.

La procédure envisagée dans les autres pays de la CEE

□ **BELGIQUE** : les négociations sur la formation du gouvernement s'étant prolongées, le nouveau premier ministre, M. Jean-Luc Dehaene, n'a pas encore fixé de date pour le débat de ratification par le Parlement. Mais il existe, en Belgique, un large consensus sur l'Europe parmi les partis traditionnels (socialistes, sociaux-chrétiens et libéraux) et l'issue du vote ne fait guère de doute. Pour ce qui concerne le droit de vote des étrangers, la réforme constitutionnelle qui s'impose doit être adoptée à la majorité des deux tiers du Sénat et de la Chambre des représentants. Aucun référendum n'est prévu.

□ **DANEMARK** : à la suite d'un accord entre le gouvernement de centre droit et l'opposition social-démocrate, les Danois se prononceront le 2 juin par référendum sur les accords de Maastricht. Une légère majorité d'électeurs est favorable au « non ».

□ **ESPAGNE** : aucune date n'est fixée pour la ratification par les Cortes. Mais le Tribunal constitutionnel sera préalablement consulté, et la plupart des spécialistes estiment que la modification de la Loi fondamentale pourra se faire avec l'accord des deux Chambres à une majorité des trois cinquièmes.

□ **GRÈCE** : faute d'obstacles constitutionnels, la ratification du traité de Maastricht devrait se faire sans difficulté. Les principaux partis – Nouvelle Démocratie (conservateur), PASOK (socialiste) et Coalition de la gauche et du progrès (communiste) – ont seulement demandé qu'avant le vote de l'Assemblée nationale à Athènes, les accords soient préalablement adoptés par le Parlement européen de Strasbourg.

□ **IRLANDE** : c'est en principe en juin que les Irlandais seront appelés à se prononcer par référendum sur l'union politique et économique européenne.

□ **ITALIE** : aucun référendum n'est prévu. Le Parlement se réunira pour ratifier le traité de Maastricht et apporter les amendements nécessaires à la Constitution. Tous les grands partis sont favorables aux accords européens, et l'issue du vote ne fait aucun doute.

□ **LUXEMBOURG** : le gouvernement souhaite voir le débat sur la ratification s'engager avant le mois de juillet. D'ores et déjà, il est acquis que le traité sera approuvé, mais la discussion sur le droit de vote des étrangers est animée, puisque le Luxembourg est le pays qui comprend proportionnellement le plus grand nombre d'immigrés : quelque cent mille pour une population totale de quatre cent mille habitants.

□ **PAYS-BAS** : le Conseil d'Etat doit d'abord formuler un avis avant que la procédure de ratification ne soit formellement ouverte. Celle-ci pourrait durer plusieurs mois. Les Néerlandais sont prêts à des transferts importants de compétences, à conditions que ceux-ci n'approfondissent pas le déficit démocratique de la Communauté. La ratification devrait être facilitée par le dernier vote favorable du Parlement européen.

□ **PORTUGAL** : il n'y a pas de problème d'incompatibilité entre les accords de Maastricht et la Constitution portugaise. Il suffit d'un simple vote du Parlement pour ratifier un traité international. La plupart des partis, à l'exception des communistes réticents sur certains points, sont favorables à l'Europe. Une partie des socialistes demandent également l'ouverture d'un débat avant le vote du Parlement de Lisbonne.

□ **ALLEMAGNE** : à l'invitation du chancelier Helmut Kohl, des discussions politiques doivent s'engager entre les grands partis (chrétien-démocrate, social-démocrate et libéral) après Pâques. Elles porteront notamment sur les réformes nécessaires de la Loi fondamentale, des compétences des Länder et de la Fédération. Les débats au Bundestag et au Bundesrat (Chambre basse) commenceront pendant la session parlementaire de printemps et la ratification devrait intervenir avant la fin de l'année. La Constitution allemande ne prévoit pas de référendum.

□ **GRANDE-BRETAGNE** : le gouvernement conservateur de M. John Major doit préparer un projet de loi sur l'union politique et monétaire qui sera soumis aux deux Chambres du Parlement avant la fin de la session parlementaire, c'est-à-dire avant la mi-juillet. Le processus de ratification devrait être achevé en octobre ou novembre. Aucun amendement de la loi britannique n'est nécessaire.

□ **Rectificatif.** – Le président du conseil général de la Dordogne, dont la démission a été annoncée vendredi 10 avril, est M. Alexis Félix, et non M. Alain Félix, comme nous l'avons écrit par erreur dans *le Monde* daté 12-13 avril.

□ **Erratum.** – M. Alain Lambert, maire d'Alençon, candidat sans succès à la présidence du conseil général de l'Orne, est UDF-PR et non PS comme indiqué par erreur dans *le Monde* daté 5-6 avril.

La gauche de l'an 2000

Suite de la première page

Quoi qu'en disent M. Fabius et ses amis, il est bien clair que l'urgence de *« mettre fin aux divisions »* du PS et la volonté de *« dépasser les courants »*, affirmées par le premier secrétaire après les scrutins régionaux et cantonaux, se rapportaient à la situation créée au congrès de Rennes, en mars 1990, par la rupture de ce qui était jusqu'alors le courant mitterrandiste. Celle-ci avait été produite par l'opposition de M. Jospin au choix de M. Fabius comme premier secrétaire, deux ans auparavant, et par la volonté du vaincu de prendre sa revanche.



En apparence, cette « querelle des chefs » est dépourvue d'intérêt, hormis les conséquences pratiques qu'elle a eues sur l'état du parti censé assumer la responsabilité des affaires du pays. En réalité, depuis qu'elle était apparue en 1985, M. Fabius étant premier ministre et M. Jospin premier secrétaire, cette confrontation d'ambitions est portée par une alternative politique née des contraintes auxquelles le PS a eu à faire face une fois au pouvoir. Exprimée sous diverses formes – maintien du PS ou évolution vers un *« parti démocrate à l'américaine »*, *« parti de militants »* ou *« parti de supporteurs »*, socialisme *« à la française »* (intégrant l'existence d'une composante « révolutionnaire » longtemps incarnée par le PCF) ou social-démocratie de type nordique –, le dilemme est issu du tournant de 1983.

Présenté par M. Jospin, à l'époque, comme une *« parenthèse »* destinée à préserver les acquis du *« changement »* et les conditions d'un redémarrage ultérieur, le choix du maintien du franc dans le système monétaire européen, avec les conséquences économiques et sociales qui en découlaient, avait été compris autrement par M. Fabius. Nommé premier ministre l'année suivante, le député de la Seine-Maritime avait fait de la *« modernisation »* (économique) et du *« rassemblement »* (annonciateur de l'« ouverture » politique) les deux axes d'une reconquête réussie en deux temps : remontée significative du PS aux élections législatives de mars 1986, réélection de M. Mitterrand en mai 1988. Ce succès était-il celui d'*« une politique »* ou, plutôt, celui d'*« un président »*, selon la distinction faite part M. Jospin dans son article du *Monde* du 11 avril? Toujours est-il que l'ancien premier secrétaire y avait pris sa part en amenant le PS à s'identifier avec le *« pragmatisme »* présidentiel, et ses électeurs à s'y reconnaître.

M. Jospin avait cru que la réélection de M. Mitterrand allait entraîner le retour du PS au pouvoir, avec le choix de M. Michel Rocard comme premier ministre et sa propre nomination comme « numéro deux » du gouvernement. Il avait fait en sorte que ce dispositif fût complété par la promotion à la tête du parti de l'ancien premier ministre de 1981, M. Pierre Mauroy, symbole de la continuité socialiste et de l'union de la gauche. Or la mécanique de 1988 s'est mise à tourner au détriment du PS, M. Rocard prenant ses distances avec un parti qu'il jugeait plus gênant qu'utile à ses desseins, M. Mitterrand n'acceptant pas d'avoir été contredit par la majorité des siens lorsqu'il avait voulu leur donner pour chef M. Fabius, M. Mauroy ne parvenant pas à trouver l'appui des militants pour imposer son autorité au parti.

Les résultats des élections de mars ont été, entre autres choses, la conséquence de ce faisceau convergent de facteurs d'affaiblissement du PS. Le changement de gouvernement a été la traduction de cet état de fait. L'éviction de M. Jospin en était la suite logique. Il restait à l'ancien ministre de l'éducation à disparaître politiquement ou à repartir au combat comme un chef de courant parmi les autres, sans héritage, sans « filiation » protectrice. L'acte de naissance de cette nouvelle période dans la vie de M. Jospin et dans celle du PS est son article du *Monde*, que préparait, intellectuellement, son livre de l'an dernier, *l'Invention du possible*. Le baptême a eu lieu au comité directeur.

Au terme d'une journée et d'une nuit de débats, M. Fabius n'aura pas obtenu le congrès qui lui aurait permis de se faire élire premier secrétaire, à l'automne, sur la base du vote des militants. Il peut se prévaloir légitimement de la sagesse qui l'a amené à se satisfaire d'une procédure de « rénovation » moins éclatante, étant entendu qu'il échappe à la menace d'un congrès ordinaire aussitôt après les élections législatives (il est reporté à décembre 1993). Il n'est pas le diviseur du PS. Au contraire, il rassemble, à l'exception de M. Jean-Pierre Chevènement, fermement cantonné dans l'hérésie anti-européenne.

L'habileté de M. Jospin

M. Jospin a habilement transformé une démarche de rupture en tactique d'intégration. Il a empêché que se constitue sans lui, c'est-à-dire contre lui, une majorité liée par la tentative Bérégovoy et dont auraient été exclus les laissés-pour-compte du changement de gouvernement. Il est vrai que les alliés de l'ancien ministre de l'éducation nationale se sont éloignés de lui, même si M. Mauroy s'est laissé rattraper *in extremis* pour élaborer la formule du compromis final. Il est vrai, aussi, que certains amis de M. Jospin hésitent à le suivre dans la voie où il s'est engagé et regimbent devant ce que M. Pierre Moscovici, trésorier du parti, a appelé, sur Radio-J, *« un système où la communication est bloquée* (...) *dans des structures de courant qui s'incarnent uniquement à travers des* (...) *« grands chefs »*. Cependant, chez les fabiusiens aussi, la réédition de la confrontation avec M. Jospin a suscité des inquiétudes, la puissante fédération du Pas-de-Calais redoutant la perspective d'une nouvelle bataille de congrès.

M. Rocard, qui était prêt à tout miser sur son alliance avec M. Fabius à condition que celui-ci lui concède la parité des forces dans la nouvelle majorité qui se serait ainsi formée, a contribué à convaincre le premier secrétaire que mieux valait, dans ces conditions, un compromis avec M. Jospin. Associés dans une perspective de « rénovation » du PS pour laquelle ils partagent, à peu de chose près, les mêmes idées, MM. Rocard et Fabius n'en ont pas fini avec M. Jospin, qui envisage l'avenir autrement. Le débat sur la nature et les contours de la gauche de l'an 2000 commence à peine.

PATRICK JARREAU

La nomination des directeurs de cabinet

JUSTICE

M. Charles Barbeau auprès de M. Michel Vauzelle

M. Charles Barbeau, conseiller d'Etat, a été nommé directeur du cabinet de M. Michel Vauzelle, nouveau garde des sceaux, ministre de la justice.

[Né le 23 décembre 1932 à Valence (Drôme), M. Barbeau est licencié ès lettres, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration. Auditeur au Conseil d'Etat, puis chargé de mission au cabinet du secrétaire général pour l'administration en Algérie (1960-1961), M. Barbeau a été affecté de 1964 à 1966 au Bureau international du travail (BIT), à Genève. Maître des requêtes au Conseil d'Etat depuis 1967, il a été conseiller technique au cabinet de M. Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population (1969-1971), avant de devenir directeur de la population et des migrations dans ce même ministère. Préfet de la Corrèze de 1974 à 1976, M. Barbeau a été directeur de la réglementation et du contentieux au ministère de l'intérieur de 1977 à 1979, puis directeur de la gendarmerie nationale et de la justice militaire (1979-1984). Chargé en 1984 d'entreprendre une mission de réflexion sur les structures de l'administration centrale auprès de M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, M. Barbeau, qui a été l'émissaire de M. Joxe en Nouvelle-Calédonie, en 1984, a été nommé directeur général de l'administration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation (1984-1986). Après avoir réintégré le Conseil d'Etat, il est resté directeur général de la gendarmerie de 1989 à 1991.]

□ **M. Gilbert Santel reste directeur du cabinet de M. Delebarre.** – M. Gilbert Santel a conservé ses fonctions de directeur du cabinet de M. Michel Delebarre, nommé ministre de la fonction publique et des réformes administratives. Après avoir été conseiller technique à plusieurs reprises, puis directeur du cabinet de M. Louis Besson en mars 1989, M. Santel était devenu directeur du cabinet de M. Delebarre, alors ministre de la ville et de l'aménagement du territoire, en novembre 1991.

Une municipale partielle

VOSGES : Charmes (2e tour).

I., 3 106; V., 2 055; A., 33,83 %; E., 1 977.

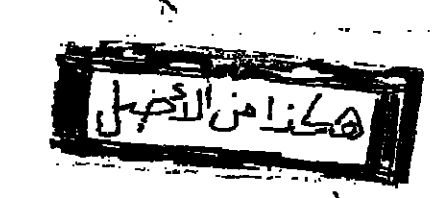
Liste divers droite conduite par M. Marcel Martin, 927 (46,88 %); liste du PS conduite par M. François Lallemand, 566 (28,62 %); liste divers droite conduite par M. Jean Felten (RPR), maire sortant, 484 (24,48 %).

[La liste du maire sortant, M. Jean Felten, RPR, est nettement battue, M. Marcel Martin s'attribuant 20 sièges sur 27 au conseil municipal. M. François Lallemand en obtient 4 et M. Felten 3. L'élection avait été provoquée par la démission de quinze conseillers qui protestaient contre la gestion « autocratique » du maire sortant. Au premier tour, les résultats étaient les suivants : I., 3 108; V., 2 065; A., 33,55 %; E., 1 928. Liste de M. Martin, 887; liste de M. Lallemand, 579; liste de M. Felten, 462.

En 1989, au second tour de scrutin, la liste de M. Felten, avec 727 voix (32,04 %), avait obtenu 19 sièges, celle de M. Bechet, div. d., avec 624 voix (27,50 %), 4 sièges, celle de M. Lallemand, avec 615 voix (27,10 %), 4 sièges et celle de M. Robert Ami, avec 303 voix (13,35 %), 2 sièges.]

□ **M. Philippe Serré (UDF) élu maire de Sens.** – Le conseil municipal de Sens (Yonne) a élu maire, lundi 13 avril, M. Philippe Serré (UDF), trente-quatre ans, en remplacement de M. Etienne Braun (UDF), soixante-sept ans, qui avait renoncé à son mandat après sa défaite aux élections cantonales contre le candidat RPR, M. Patrick Chevalier-Vanier (*le Monde* du 3 avril).

[Avocat, conseiller municipal depuis 1983, M. Serré était premier adjoint au maire de Sens depuis 1989. Après l'échec de M. Braun aux élections cantonales et sa démission de son mandat de maire, il avait présenté sa candidature à sa succession en estimant que la défaite du maire de Sens n'engageait pas *« la crédibilité du conseil municipal »*. Conseiller général de Sens-Ouest depuis 1988, M. Serré est également, depuis le 3 avril, vice-président du conseil général de l'Yonne.]



L'AFFAIRE TOUVIER

Emotion et indignation

La chambre d'accusation de Paris présidée par M. Jean-Pierre Henne a rendu, lundi 13 avril, un arrêt de non-lieu général au bénéfice de Paul Touvier. Celui qui fut le chef du service de renseignements de la Milice dans la région lyonnaise, inculpé depuis mai 1989 de crimes contre l'humanité, ne devrait donc pas comparaître devant une cour d'assises. Agé de soixante-dix-sept ans, Touvier est désormais libre de tout contrôle judiciaire.

Le procureur général de Paris, M. Pierre Truche, a aussitôt formé un pourvoi devant la Cour de cassation contre cet arrêt. Les avocats des parties civiles se joindront naturellement au pourvoi du procureur général. Dans une déclaration commune, les conseils des victimes indiquent que *« la bataille juridique commencée dans l'affaire Touvier en 1973 et qui a permis la condamnation de Klaus Barbie continue »*.

D'innombrables réactions ont été enregistrées tant dans le monde politique que dans les mouvements associatifs. M. Laurent Fabius, premier secrétaire du Parti socialiste, a indiqué au « Club de la presse d'Europe 1 » : *« Le fait que Touvier soit un assassin, ce qu'en termes ordinaires on appelle une ordure, n'est pas contesté. »*

M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre, devait rendre, mardi 14 avril, un hommage solennel aux victimes des exactions commises par le milicien Touvier au Mémorial de la déportation, dans l'île de la Cité, à Paris.

Après avoir fait part de son émotion, le maire de Lyon, M. Michel Noir (ex-RPR), a mis en cause sans le nommer sur France-Inter un magistrat de la cour d'appel de Paris, affirmant qu'il est « membre actif du Comité de soutien à Paul Touvier, ce qui est tout de même inquiétant ».

Mais selon nos informations, il ne s'agit pas de l'un des trois magistrats formant la chambre d'accusation qui a rendu l'arrêt de non-lieu.

Les juges justifient le non-lieu par des « invraisemblances »

Au terme d'un arrêt de 215 pages, la chambre d'accusation de Paris a accordé, lundi 13 avril, un non-lieu général à l'ancien milicien Paul Touvier. L'ensemble des charges criminelles retenues contre lui par le juge d'instruction Jean-Pierre Getti et le ministère public ont en effet été effacées par le président Jean-Pierre Henne et ses deux conseillers, MM. Yves Chagny et Jean-Paul Dupertuys.

Dans plusieurs arrêts rendus en 1989 et 1990, la chambre d'accusation avait pourtant signalé qu'il était reproché à Touvier *« d'être impliqué dans quatre affaires très graves, voire d'y avoir personnellement participé, et ce dans l'exercice, ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions à la Milice »*. Cela ne l'empêche pas aujourd'hui de balayer ces *« affaires très graves »* avec, parfois, des mots d'une grande dureté, renvoyant nombre de parties civiles, victimes de tortures ou de déportation durant la seconde guerre mondiale, à leurs *« affabulations »* ou à *« leurs invraisemblances manifestes »*.

Les trois juges n'ont finalement retenu comme « solide » que le dossier du massacre de Rillieux-la-Pape. Mais c'est pour l'écarter aussitôt dans la mesure où la définition juridique du crime contre l'humanité (un crime commis dans l'exécution d'un plan concerté accompli au nom d'un Etat pratiquant de façon systématique une politique d'hégémonie idéologique) ne pourrait s'appliquer à ce crime, le seul avoué par Paul Touvier.

Nous examinons ci-dessous les dossiers criminels que le juge d'instruction avait retenus au terme de son information et les motivations de non-lieu avancées par la chambre d'accusation :

– Le massacre de Rillieux-la-Pape.

Des miliciens fusillent le 29 juin 1944, au lendemain de l'assassinat du ministre de l'information Philippe Henriot, sept otages juifs sélectionnés au petit matin par Touvier dans la prison dont il était le responsable.

La chambre d'accusation note que le simple fait *« d'avoir donné des instructions est suffisamment probatoire d'une complicité d'assassinat par aide et instructions »*. Les juges concluent néanmoins au non-lieu en arguant que les conseils des parties civiles et le ministère public n'ont retenu dans le massacre de Rillieux-la-Pape qu'une *« affaire entre Français »* et que celle-ci n'entre pas dans le cadre de la définition du crime contre l'humanité. La chambre d'accusation développe longuement la thèse selon laquelle la Milice, à laquelle appartenait Paul Touvier, ne pratiquait pas une *« politique d'hégémonie idéologique » (lire d'autre part les extraits de l'arrêt)*. De même la chambre d'accusation exclut que Touvier ait été un *« agent de l'Etat allemand »*.

Du coup, la chambre d'accusation assure dans sa conclusion : *« On ne peut soutenir que le massacre de Rillieux puisse s'inscrire dans un plan concerté d'extermination. Il s'agit d'un événement tragique qui a pour cause immédiate l'exécution de Philippe Henriot à Paris. Tout montre qu'il ne peut s'insérer dans un plan méthodique d'extermination froidement exécuté, mais constitue essentiellement une réaction criminelle « à chaud » spectaculaire, féroce, et relativement improvisée. »*

– L'attentat contre la synagogue de Lyon.

Le 10 décembre 1943, trois hommes font irruption dans la loge du gardien de la synagogue du quai de Tilsitt, à Lyon. L'un d'eux y reste en faction tandis que les deux autres se dirigent vers le temple où ils jettent deux grenades en direction des fidèles. Mme Rosa Vogel, la fille des gardiens du temple, affirme reconnaître formellement sur une photographie de Paul Touvier datant de 1938 l'homme qui est resté faire le guet à l'entrée de la loge. *« Il était grand, blond... Je l'ai reconnu dès que sa photo a été publiée dans le journal* la Tribune juive *en 1973 »*, déclare Mme Vogel au juge d'instruction.

Dans son analyse des charges, la chambre d'accusation confronte les diverses dépositions de Mme Vogel avec le témoignage du grand rabbin Kaplan, qui ce soir de décembre 1943 officiait à la synagogue du quai de Tilsitt. La première avait treize ans, le second était âgé de quarante-huit ans soulignent les juges qui assurent ne pas vouloir, ni pouvoir opposer les deux témoins de l'attentat mais notent tout de même : *« Il est remarquable que sur un certain nombre de points importants, le grand rabbin Kaplan ne fait pas crédit aux déclarations de Mme Vogel. »*

Parmi ces *« points importants »*, la chambre d'accusation retient le fait que contrairement à Mme Vogel, le grand rabbin n'a jamais su qui avait commis cet attentat et qu'il met en doute que plusieurs hommes aient pu faire leurs prières sous la porte d'entrée de la synagogue, ce qu'affirme Mme Vogel. En conclusion, la chambre d'accusation rend une décision de non-lieu après avoir indiqué que *« les souvenirs de Mme Vogel sont marqués par des insuffisances, des incertitudes, des inexactitudes et des invraisemblances manifestes »*.

– L'assassinat des époux Basch.

Victor Basch, ancien président de la Ligue des droits de l'homme, est assassiné par la Milice le 10 janvier 1944 en compagnie de son épouse Hélène dans la banlieue lyonnaise. Tous deux sont octogénaires. L'instruction du juge Getti mettait en évidence la complicité de Touvier en raison des déclarations du témoin Louis Macé, délégué régional du service des sociétés secrètes de Vichy à la Libération, et de la participation de Touvier à une réunion préparatoire à ces assassinats.

La chambre d'accusation étudie longuement les nombreuses dépositions de Louis Macé, toujours vivant. Notant que les réponses actuelles de l'ancien collaborateur sont aussi *« peu nettes que possible »*, les juges rejettent son propos. Louis Macé, pressé de questions lors de l'instruction, avait indiqué : *« A mon corps défendant, je maintiens mes déclarations de 1945, même si elles m'ont été extorquées. »* La chambre d'accusation rejette aussi les témoignages de la secrétaire de Touvier, Gilberte Duc, et de son chauffeur Feuz, sans les examiner plus avant. En conclusion, les juges notent que les conseils des parties civiles *« procèdent davantage par affirmations que par démonstration »*.

– La déportation de Jean de Filippis.

Résistant, Jean de Filippis est arrêté le 16 janvier 1944 par des miliciens, conduit dans les locaux de la Gestapo et torturé. Il entend ses tortionnaires appeler leur chef *« Monsieur Paul »* et *« chef Paul »*. Déporté à Mathausen, Jean de Filippis est rapatrié le 24 mai 1945.

Les juges de la chambre d'accusation insistent sur le *« caractère extrêmement tardif »* de la plainte de M. de Filippis – en 1989 – et considèrent qu'elle *« s'inscrit incontestablement dans un contexte à la fois procédural et médiatique »*. Sur le fond, ils relèvent avec surprise que la partie civile affirme avoir participé à une importante action de résistance en mai 1940, avant l'Appel du 18 juin, et ils notent qu'elle ne connaît pas les noms des principaux responsables de la collaboration lyonnaise. Tout en déclarant que le récit de M. de Filippis est *« plausible »*, les juges considèrent qu'ils sont dans l'impossibilité de contrôler les *« dires »* du plaignant.

– L'assassinat de Lucien Meyer et la déportation d'Eliette Meyer et de M. Claude Bloch.

Deux miliciens arrêtent le 29 juin 1944 dans la région lyonnaise trois membres d'une même famille : Claude Bloch, alors âgé de seize ans, sa mère Eliette Meyer et son grand-père Lucien Meyer. Conduits dans les locaux de la Gestapo, Lucien Meyer succombe sous la torture tandis que Claude Bloch et sa mère sont détenus jusqu'à leur déportation à Auschwitz. Eliette Meyer est exécutée à son arrivée au camp. Claude Bloch, aujourd'hui partie civile, reconnaît Paul Touvier comme l'un des deux miliciens venus les arrêter à leur domicile.

A nouveau, la chambre d'accusation relève le caractère tardif (1989) du dépôt de plainte de M. Claude Bloch. Les juges prononcent un non-lieu en s'appuyant essentiellement sur le fait que les reconnaissances de Paul Touvier par le plaignant – sur album photographique ou lors d'une confrontation – ont un *« caractère probatoire très limité »*. Quarante-cinq ans séparent les faits de l'instruction, souligne la chambre d'accusation. D'autre part, les juges considèrent que le rôle de la milice dans ce dossier n'est pas prouvé. Au contraire, ils font valoir qu'une affaire dans laquelle Francis André, collaborateur notoire au service de la Gestapo, est impliqué *« pourrait correspondre à l'affaire Bloch »*.

Ainsi la chambre d'accusation présidée par M. Jean-Pierre Henne réduit-elle à néant, sauf rebondissement devant la chambre criminelle de la Cour de cassation, une course-poursuite engagée par la justice contre Paul Touvier en 1946...

L. G.

□ **L'affaire Touvier dans « Golias ».** – La revue chrétienne *Golias* consacre dans son dernier numéro un cahier spécial à l'affaire Touvier sous le titre « Le jeu de la mémoire et de l'oubli ». Ce trimestriel qui se qualifie de *« journal catho tendre et grinçant »* publie également une enquête sur *« la véritable histoire des évêques sous l'Occupation »*. Golias, 267 pages, 100 F.

L'AFFAIRE TOUVIER

Myopie

par Laurent Greilsamer

EN qualifiant voilà trois ans Paul Touvier de *« vieillard »*, la chambre d'accusation de Paris nous signifiait déjà à quel point il n'est pas « convenable » de remuer toutes ces vieilles histoires... Le non-lieu général prononcé lundi enfonce le clou, s'il en était besoin. Il relègue l'ancien responsable milicien et son cortège de victimes, défuntes ou survivantes, dans le « marais » glauque de notre histoire.

Pour arriver à ce tour de force, les trois juges de la chambre d'accusation exonèrent le régime de Vichy de toute attache avec la politique d'hégémonie idéologique de Berlin. Les voilà sur le terrain des historiens professionnels (*« entreprise hardie »*, notent-ils eux-mêmes) et par définition sur celui, encore plus glissant, de la politique. Ne révisent-ils pas l'histoire des années 40 en assurant que l'Etat français, pourtant fondé sur la collaboration avec l'Allemagne nazie, ne fut en rien son complice ? Ne vont-ils pas très loin dans l'aveuglement en notant tout à trac qu'*« aucun des discours du maréchal Pétain ne contient de propos antisémites »*, oubliant l'incipit de la première loi portant statut des juifs, le 3 octobre 1940 : *« Nous, maréchal de France, chef de l'Etat français, le conseil des ministres entendu, décrétons... »* ?

Ce dernier exemple nous rappelle au moins que sous le vernis de l'impeccable langage juridique se glissent parfois des monstruosités. Aujourd'hui libre, bénéficiant d'un large non-lieu, Touvier reste, de son aveu même, le responsable de la fusillade des sept otages juifs de Rillieux-la-Pape, ou encore l'ordonnateur d'une descente punitive meurtrière dans les locaux de l'imprimerie clandestine du journal Combat. Que peut l'oubli imposé face à cette mémoire-là ?

Et qui croira les juges lorsqu'ils affirment que la Milice, cette police supplétive du régime de Vichy qui commit tant de crimes en son nom, ne fut pas vraiment son bras armé ? Comment expliquer alors que son chef, Joseph Darnand, qui promit fidélité à Hitler, fût promu secrétaire d'Etat au maintien de l'ordre ?

Voilà du coup la chambre d'accusation contrainte de nous expliquer savamment que Touvier Paul, inspecteur national de la Milice, ne fut en rien un agent de l'Allemagne nazie. N'est-ce pas oublier un peu vite que ce milicien-là fut précisément condamné à mort par contumace, en 1946 et 1947, pour intelligences avec une puissance étrangère ? La chambre d'accusation dévoile ici sa myopie. Les juges exhibent leur étrange retard sur les historiens américains et français qui, depuis quinze ans, ont dûment établi la molle complicité de Vichy avec Berlin. Mais la chambre d'accusation manifeste plus sûrement encore ses réticences à voir la société française, sous la forme d'un jury populaire, juger son passé.

Affront

Suite de la première page

S'il s'est trouvé des enseignants pour mettre en doute l'existence même des chambres à gaz, s'il s'est trouvé des tribuns politiques pour faire du génocide un sujet de plaisanteries pour fin de banquets, s'il circule en 1992 des publications ouvertements nazies, s'il se recrute des militants qui ne rêvent que plaies et bottes, faut-il s'étonner qu'il se soit trouvé des juges – trois – pour disculper et Touvier, *et* Vichy ? Et puis, ne s'était-il pas trouvé, en 1971, un président de la République, Georges Pompidou, pour le gracier ? Et, durant des décennies, des dizaines de prêtres, moines et évêques pour l'aider à échapper à la justice de son pays ?

Si Paul Touvier paraît décidément le criminel le mieux protégé de France, à quoi faut-il l'attribuer, dont on trouverait l'écho dans l'arrêt de la cour d'appel ? Tout simplement à ce tabou de la collaboration qui, passé la période de l'épuration brutale, a empêché le pays de juger son propre comportement. Avec une dextérité rare, les trois magistrats font assaut de rhétorique spécieuse pour expliquer en quoi le régime de Vichy n'avait rien à voir avec le régime nazi. Sont passibles de crimes contre l'humanité – et donc imprescriptibles – ceux qui furent commis au nom d'un Etat *« pratiquant une politique d'hégémonie idéologique »*. Or, décide l'arrêt *« il suffit de constater que, dans les faits, l'Etat vichyssois, quelles qu'aient pu être ses faiblesses, ses lâchetés et ses ignominies, ne peut être considéré comme ayant jamais appartenu à cette catégorie »*. Tant pis pour le statut des juifs !

Dans la partie politico-historique de leur arrêt, les magistrats utilisent un argument stupéfiant : ils reconnaissent que la Milice avait *« une visée hégémonique »*, mais ajoutent : *« Si le mouvement avait cette visée, c'est que l'Etat n'était pas totalitaire, et qu'il ne pratiquait pas lui-même une politique d'hégémonie idéologique »*. Autrement dit, si une milice existait aujourd'hui et déclarait qu'elle avait des visées démocratiques, cela voudrait dire que la Ve République n'est pas démocratique !

Tout cela revient à dire aussi que Touvier aurait eu à répondre de ses crimes s'il avait été allemand, mais qu'étant français, et massacreur de juifs français, il est seulement passible aujourd'hui d'une vieillesse tranquille. On imagine aisément comment, en Allemagne, sera ressentie cette distinction.

Si la Cour de cassation, désormais saisie, devait confirmer cet arrêt spécieux, il faudrait tirer un trait sur toutes les affaires en cours mettant en cause le comportement de certains responsables français durant l'Occupation (Bousquet, Papon). Ce serait conclure par une lâcheté les dossiers d'une période d'ignominie. Il ne faut pas sous-estimer le soulagement qu'en ressentirait une petite partie de la population française. Si l'on devait absoudre Touvier – sans même le juger ! – combien tranquillisés seraient tous ceux qui, moins criminels que lui, ont contribué, sous l'occupation allemande, au climat de délation, de petits coups de main à l'occupant, aux mille et un accommodements avec le nazisme quotidien. Si les pires crimes n'en sont pas, le reste ne relève que de faiblesses sans sanction.

On veut croire qu'il se trouvera, et dans des délais point trop longs, une cour suprême pour réconcilier la justice avec elle-même et lever l'affront que viennent de subir et la morale, et l'histoire, et la simple humanité.

BRUNO FRAPPAT

Ouverture d'une information judiciaire contre Maurice Papon et René Bousquet

Une information judiciaire pour crimes contre l'humanité a été ouverte, mardi 14 avril, par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Bordeaux contre René Bousquet et Maurice Papon.

René Bousquet, qui était secrétaire général de la police de Vichy sous l'occupation allemande, est déjà inculpé de crimes contre l'humanité dans un autre dossier instruit à Paris. Maurice Papon, qui était secrétaire général de la préfecture de la Gironde, est inculpé depuis 1988 de crimes contre l'humanité pour avoir participé à des déportations de juifs en 1942.

Désormais, l'instruction contre Maurice Papon et son supérieur de l'époque René Bousquet devrait porter sur les 1 645 déportations de juifs bordelais, dont 223 enfants, entre le 18 juillet 1942 et le 13 mai 1944 (*le Monde* du 8 avril).

L'arrêt de la chambre d'accusation

« La Milice, auxiliaire des services publics... »

Nous publions ci-dessous un large extrait de l'arrêt de la chambre d'accusation concernant le rôle de la Milice et l'Etat vychissois.

« C'est une entreprise hardie que de vouloir, en 1992, au vu de la considérable bibliographie se rapportant à la période 1940-1944, définir une fois pour toutes le rôle des hommes et des institutions dans une période aussi trouble et mouvementée de notre histoire.

» L'époque offre matière à d'innombrables controverses, et il n'est pas du ressort de la chambre d'accusation de les trancher.

» Cependant, comme la chambre a le devoir de statuer sur le point de savoir si la qualification de crime contre l'humanité peut être envisagée, voire retenue, la première question qui se pose à elle est de déterminer si l'Etat dont Touvier proclame, encore maintenant, avoir été le serviteur, était ou non un *Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique*.

» L'Etat en question, ou tout au moins ses maîtres à penser, voulait qu'on l'appelât l'Etat français, par opposition à l'expression République française : c'est dire que, après l'armistice de juin 1940 et la dévolution consentie au maréchal Pétain des pouvoirs les plus étendus, on se trouvait, à l'évidence, en présence d'un nouveau régime dont le moins qu'on puisse dire est qu'il ne se voulait pas le continuateur de la IIIe République. On parlait d'« ordre nouveau », la devise nationale était devenue « travail, famille, patrie ». On proclamait les bienfaits du « retour à la terre ».

» Dans cet Etat vichyssois régnait donc une certaine « idéologie », si l'on entend par là un système plus moins cohérent d'idées censé représenter la philosophie des dirigeants, et principalement, dans les premières années, alors qu'il était encore en possession de tous ses moyens, celle du maréchal Pétain, « chef de l'Etat ».

» Cette « idéologie » est d'ailleurs, à strictement parler, plutôt une constellation de « bons sentiments » et d'animosités politiques, qu'un système d'idées rigoureusement enchaînées.

» On y aperçoit une nostalgie de la tradition, du monde rural d'antan et de l'artisanat, un attachement au christianisme, une propension à la contrition devant les malheurs du temps, une malveillance à toute épreuve à l'égard des personnels politiques jugés responsables de la défaite.

» Il s'agit en vérité des idées, sentiments et tendances d'un univers politique très *composite*, dans lequel vont se produire des luttes d'influence parfois acharnées, les options et les ambitions des uns et des autres n'étant pas les mêmes.

» Sans entrer dans l'énumération des factions et des clans, la plupart des partisans haut-placés du maréchal Pétain ont en commun, au début tout au moins du régime, la conviction que la victoire de l'Allemagne est possible, ce qui ne veut pas dire qu'ils la souhaitent tous, mais ils ont tendance à prévoir cette éventualité et à y parer. Ce faisant, bien entendu, ils ont une méconnaissance totale de l'idéologie nationale-socialiste allemande qui, en cas de victoire, ne laisserait aucune place à quelque négociation que ce soit.

» Certains partisans du « Maréchal » sont tout simplement opportunistes ou « attentistes » comme les qualifiaient à l'époque certains de leurs adversaires. Ils ne sous-estiment pas la ténacité britannique, la puissance des Etats-Unis et la capacité de résistance de l'URSS, mais ils pensent que rien n'étant joué, mieux vaut survivre dans une France asservie, en faisant, en attendant des jours meilleurs, toutes concessions utiles aux Allemands : dans le meilleur des cas, ils excipent d'une sorte d'état de nécessité, mais ce sont souvent des cyniques ayant, à l'occasion, des comportements révoltants.

» D'autres éléments sont beaucoup plus engagés, et ils vont, au fil du temps, prendre une importance croissante. Il s'agit d'hommes qui sont animés par le fanatisme antidémocratique, un antisémitisme plus ou moins véhément, une aversion affirmée pour la franc-maçonnerie, et souvent, au moins, par des sympathies pour le système national-socialiste allemand dont certains se rallient aux thèses raciales.

» Pour eux, la révolution nationale doit s'organiser autour d'un parti – et d'un parti unique – qui, comme en Allemagne, infiltre tous les rouages de l'Etat, voire se substitue à ses rouages traditionnels.

» Ils sont d'ailleurs eux-mêmes divisés, en proie à des déchaînements d'ambition personnelle, et beaucoup se comportent comme des aventuriers et des joueurs qui « misent » sur une victoire allemande de plus en plus problématique.

» Quoi qu'il en soit, on ne peut dire que règne à Vichy une idéologie précise. La politique de collaboration est, à l'origine, une politique pragmatique, que tout à la fois les Allemands et ceux qui leur sont dévoués vont tenter de renforcer.

» Il y a certes un courant antisémiste puissant qui va chercher à s'emparer de certains leviers de commande de l'Etat, et réussir à faire adopter des mesures légales et administratives de discrimination, voire d'exclusion à l'encontre de citoyens français ou étrangers d'origine juive.

» Mais on n'arrivera jamais, sous la France de Vichy, à la proclamation officielle que le juif est l'ennemi d'Etat, comme ce fut le cas en Allemagne.

» Aucun des discours du maréchal Pétain ne contient de propos antisémites.

» Ce n'est pas dire que la pratique des administrations vychissoises fut exempte d'antisémitisme, mais le problème qui est soumis à la Cour est de savoir si l'on peut affirmer qu'il existait à Vichy une politique étatique ou gouvernementale d'hégémonie idéologique.

» Cette expression s'applique parfaitement au Reich d'Adolf Hitler : depuis son avènement, le führer, par ruse ou violence, progressivement ou brutalement, a instauré une dictature fondée sur un parti unique, l'élimination des opposants, le racisme et la doctrine de l'espace vital. Le Reich allemand est hégémonique parce qu'il entend assurer sa suprématie dans tous ses domaines, et son ambition n'est pas seulement territoriale : il s'agit d'une hégémonie idéologique parce qu'il ne tolère pas d'autre doctrine que celle professée par le parti unique, – qu'il veut imposer partout, dans son propre territoire, et dans tous les territoires conquis, annexés ou placés sous « protectorat », – avec cette conséquence qu'il ne supporte pas, au sein de cet espace, comme pouvant y vivre normalement, c'est-à-dire sous le régime juridique ordinaire de l'ensemble de la population, la présence d'hommes ou de femmes jugés racialement différents de la race dominante, inférieurs à cette dernière, dangereux et haïssables et, à ce titre, sujets à discrimination, persécution, voire extermination.

« Une composante de l'Etat vichyssois »

» Il est manifeste que si le régime de Vichy secrétait, par la force des choses, une certaine politique, il ne s'agissait en aucune manière d'une politique d'hégémonie idéologique, au sens qui vient d'être indiqué à propos de l'Allemagne nazie.

» Si l'univers politique de Vichy était, comme on l'a dit, composite, l'action politique fut variable, complexe, empirique, inspirée par les circonstances, et les dirigeants eurent de moins en moins prise sur les événements, au fur et à mesure que la pression allemande se renforçait, que de vastes territoires échappaient à l'autorité de l'« Etat français », que l'autorité morale du gouvernement s'effondrait, – le prestige personnel et patriarcal du « Maréchal » ayant toutefois longtemps survécu à cette débâcle, – que l'audience du général de Gaulle et de la Résistance augmentait, que la défaite allemande devenait inéluctable et la « collaboration » dérisoire.

» A aucun moment le régime de Vichy n'eut la vocation ni l'occasion d'asseoir une domination quelconque et d'imposer une idéologie conquérante.

» Cela observé, il est probable que beaucoup de ses dirigeants ont vu, avec soulagement, l'Allemagne nazie attaquer l'URSS, à la fois parce qu'ils estimaient qu'en cas de victoire du Reich, les Allemands seraient bien trop occupés à l'Est pour abuser de leur situation de vainqueurs à l'Ouest, et parce qu'ils haïssaient le « bolchevisme ».

» Chez beaucoup de partisans de l'Etat vichyssois, l'invasion de l'URSS par les armées allemandes a certainement désarmé une partie des préventions qu'ils nourrissaient encore contre l'ennemi d'hier : la lutte contre l'idéologie communiste devenait, à leurs yeux, primordiale.

» Sauf chez certains membres de la milice, ou bien entendu certains partisans fanatiques de la collaboration ayant choisi d'adhérer aux thèses hitlériennes, cette propension ne s'est jamais organisée en idéologie au sens propre, c'est-à-dire en un système d'idées exprimant dogmatiquement tout à la fois philosophie d'un groupe et programme d'action.

» Le nazisme, comme le communisme d'ailleurs, a une idéologie. La volonté de résister au « bolchévisme », leitmotiv de maints discours vichyssois ne révèle en soi aucune idéologie de ce type.

∴

» Comment se situe la milice dans cet ensemble ?

» Incontestablement, la « milice française » a des liens avec l'« Etat français ». Association instituée par une « loi » no 63 du 30 janvier 1943, et reconnue d'utilité publique, elle a pour chef statutaire le chef du gouvernement. Son secrétaire général, Joseph Darnand, accédera par la suite aux fonctions de secrétaire général au maintien de l'ordre, le 30 décembre 1943, puis de secrétaire d'Etat à l'intérieur le 13 juin 1944...

» Peut-on parler d'une « idéologie » milicienne ?

» La réponse ne peut qu'être nuancée et variable selon les cas. Si l'on se réfère aux prises de position personnelles de certains de ses dirigeants, comme Joseph Darnand, la réponse est sûrement affirmative. Ce dernier, intégré dans les rangs de la Waffen SS en 1943, prête serment de fidélité et d'obéissance à Hitler et, *ipso facto*, adhère à l'idéologie nationale-socialiste.

« Faiblesses, lâchetés et ignominies »

» En dehors de ce cas extrême, et de tous les cas analogues, il est hors de doute que les miliciens, tout au moins les plus convaincus, s'inspiraient des objectifs proposés par le « SOL » (le Service d'ordre légionnaire, qui, dans la chronologie de l'Etat vichyssois, préfigure la Milice), au nombre desquels figurait *« la lutte contre la dissidence gaulliste, pour l'unité française, contre le bolchevisme, pour le nationalisme, contre la lèpre juive, pour la pureté française, contre la franc-maçonnerie païenne, pour la civilisation chrétienne »*.

» En ce qui concerne l'antisémitisme, il va de soi qu'il s'agissait d'un thème semblable à l'un de ceux qu'affectionnait le parti nazi. Ce n'est pas pour autant qu'il y avait adhésion sans réserve à l'idéologie nazie. La référence à la civilisation chrétienne, la lutte pour l'unité française et le nationalisme, tout cela pouvait être toléré provisoirement par le national-socialisme allemand ; à long terme, il y aurait eu incompatibilité radicale.

» Si l'on se référait plus amplement aux antécédents de la Milice (on n'a cité *supra* que le SOL) et aux textes qui la concernent, on aboutirait à des conclusions fort incertaines sur l'existence d'une idéologie proprement milicienne.

» La terminologie de l'époque est aussi vague que la pensée politique : *« La Milice française est composée de volontaires »* moralement prêts et physiquement aptes, non seulement à soutenir l'Etat nouveau par leur action, mais aussi *« à concourir au maintien de l'ordre intérieur »*.

» La mission de la Milice en ce domaine est définie en des termes qui lui donnent tout au plus un rôle d'auxiliaire des services publics, sans révéler une volonté au service d'un plan. Il s'agit de *« déceler »* et suivre les symptômes d'agitation, repérer les *« foyers de propagande antinationale »*, s'associer à la *« répression des menées factieuses »* et collaborer pour garantir en toute circonstance le fonctionnement des *« services publics »*.

» Ceci indiqué, il est vain d'entrer plus avant dans des investigations sur l'existence hypothétique d'une idéologie milicienne dès lors que, nantie ou non d'une véritable idéologie, la Milice se présente comme et n'est réellement qu'une des forces composantes de l'Etat vichyssois.

» A cet égard, le livre *Paul Touvier et l'Eglise [il s'agit du rapport des historiens, travail présidé par René Rémond]*, qui a été versé aux débats, contient des formulations significatives. A propos de la création de la Milice, le 30 janvier 1943, et du discours alors prononcé par Joseph Darnand, les auteurs indiquent qu'avait alors *« émergé une garde prétorienne qui se mettait sans doute au service d'un régime autoritaire, mais en estimant avoir le droit de l'orienter politiquement »* (p. 64).

» Plus loin, les historiens observent que *« les miliciens, au titre de la Milice et du secrétariat au maintien de l'ordre, colonisent, sous le regard attentif et bienveillant de Karl Oberg – le « chef suprême de la SS et de la police en France », – l'appareil d'Etat vichyssois »*... (p. 65).

» Ils relèvent qu' *« au nom d'un projet idéologique cohérent la Milice s'attaque à la Résistance, à toute la Résistance »*, et que, *« dans le même temps, la Milice développait un projet politique tendant à transformer l'Etat autoritaire qu'était Vichy en un Etat totalitaire »* (p. 67).

» En note 1 de la même page 67, les historiens indiquent, à propos du *« plan de redressement »* signé en septembre 1943 par Joseph Darnand et Marcel Déat notamment, et adressé directement aux responsables du Reich, que *« les tendances totalitaires, fondées sur une Milice parti hégémonique, étaient formulées on ne peut plus clairement »* mais que *« l'occupant ne donna pas suite à pareille offre d'emploi pour des raisons d'ordre tactique... car le Reich préféra continuer d'utiliser à son profit Philippe Pétain et le gouvernement de Vichy »*.

» Plus loin, les auteurs indiquent (p. 69) : *« On ne s'étonnera pas que la Milice ait pu susciter chez nombre de Français une véritable haine, car cette police, de plus en plus politique, aux visées hégémoniques affirmées, servait surtout de rabatteur à l'occupant, au SD et à la SS. »*

» (...) Le mouvement milicien avait sans doute une « visée hégémonique », cherchant à établir un Etat totalitaire : il est bien évident que s'il est vrai que le mouvement avait cette visée, c'est que l'Etat n'était pas totalitaire, et qu'il ne pratiquait pas lui-même une politique d'hégémonie idéologique.

» En d'autres termes, la Milice, ou tout au moins certains de ses éléments, avait sans doute la volonté de s'emparer de l'appareil d'Etat, ce qui n'était qu'un projet qui n'a pas été réalisé, et de devenir le parti unique du pays, ce qui n'a pas été réalisé non plus.

» En conséquence, on ne peut, sans jouer sur les mots, affirmer que l'Etat vichyssois, du seul fait qu'il suscitait la convoitise de partisans aux prétentions hégémoniques, fût, à quelque moment que ce fût, un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique.

» Il fut certainement un Etat autoritaire qui devint, dans une période proche de son agonie, l'objet d'une tentative d'investissement par des éléments dont les plus activistes auraient voulu instaurer en France le règne du parti unique, qui aurait été, alors, un parti hégémonique dans l'Etat.

» Il est parfaitement vain de se demander si, au cas où ce projet avait été mené à bien, l'Etat vichyssois aurait pu devenir un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique.

» Il suffit de constater que, dans les faits, l'Etat vichyssois, quelles qu'aient pu être ses faiblesses, ses lâchetés et ses ignominies, ne peut être considéré comme ayant jamais appartenu à cette catégorie.

» Par conséquent, dans la mesure où l'on rattache les agissements de Paul Touvier aux responsabilités qui étaient les siennes dans la Milice, le crime contre l'humanité ne saurait être constitué du fait que si la Milice avait des liens évidents avec l'Etat vichyssois, elle n'était, quels que fussent ses desseins proches ou les desseins de ses dirigeants, qu'une des forces composantes de cet Etat qui ne peut, sauf à falsifier les données les moins contestées de l'Histoire, être qualifié d'Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique. »

Le Monde

SCIENCES • MEDECINE

Technologie contre handicaps

Les chercheurs proposent des moyens de plus en plus perfectionnés pour venir en aide aux malchanceux de la vie

« UNE *brève histoire du temps* » est un « best-seller » vendu à 4 millions d'exemplaires aux Etats-Unis et traduit en vingt et une langues. Cette théorie sur la genèse de l'univers, tenue pour fort brillante, a été conçue et rédigée par un homme qui, il y a une décennie, aurait été relégué dans un établissement pour handicapés et considéré comme demi-mort. En effet, l'auteur, Stephen Hawkins, un quinquagénaire américain, est atteint depuis vingt ans d'une sclérose amyotrophique qui l'a privé de la parole et recroquevillé dans une voiture, le corps cassé. Mais le cerveau est intact et tourne très vite. Un autre cerveau, électronique celui-là, a été « bidonillé » pour traduire la pensée de M. Hawkins, construire des phrases et les exprimer à haute et intelligible voix. Tels sont les miracles que l'on peut attendre des ordinateurs et des appareils à synthèse vocale.

Les avancées technologiques de ces dernières décennies ont apporté un formidable espoir à tous ceux qui, de naissance ou par accident, souffrent d'une grave déficience. Il n'est plus un handicapé, si durement frappé qu'il ait été, qui ne puisse grâce à leur aide ambitionner aujourd'hui de sortir, au moins partiellement, de l'exclusion et de la dépendance.

L'une des premières libertés, celle de se déplacer, est ainsi rendue à ces immobiles que sont les infirmes moteurs. Pratiquement toutes les marques automobiles ont adapté leurs modèles aux besoins des paraplégiques. Quant aux constructeurs de « petites voitures », ils n'en sont plus aux lourds tricycles à manivelle ou « manulettes » qu'ont connus les estropiés de 14-18. Les modèles d'aujourd'hui sont multiples et chaque année plus performants.

Qu'ils soient polyvalents, d'intérieur ou d'extérieur, les engins à propulsion manuelle se sont considérablement allégés. Pour les sportifs, on a mis au point des modèles super-légers en tungstène ou fibre de carbone, dotés de roulements à aiguilles qui permettent de participer aux tournois de tennis ou de s'aligner – victorieusement – dans les marathons.

Pour les grands invalides, le fauteuil électrique à commande électronique, doté de batteries étanches et interchangeables, a accru ses performances. Certains offrant une autonomie de 30 kilomètres et capables de grimper des pentes accusées sont quasiment tout terrain. Les plus inventifs placent, à la demande, leur passager en position horizontale ou verticale, ce qui permet aujourd'hui à un immobilisé de saisir un objet sur une étagère autrefois inaccessible.

On peut même apercevoir dans les laboratoires du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) un fauteuil « intelligent ». Muni de capteurs à chacun des angles et d'un bon cerveau électronique, il peut, d'une simple pression sur une touche, traverser seul un appartement en franchissant les portes, en longeant le corridor et en évitant les obstacles (1).

Debout sans l'aide de quiconque

Mais quel est le paraplégique qui n'a pas rêvé de redevenir tout simplement un piéton ? Un appareillage le permet déjà. Ingénieurs, neurophysiologues et biomécaniciens ont mis au point une sorte de squelette articulé en matériaux composites dans lequel se glisse le handicapé. En jouant des épaules et du tronc, il parvient grâce à une discrète câblerie à se mettre debout et en s'appuyant sur un déambulateur à faire avancer alternativement ses jambes. Les muscles de celles-ci sont à la demande et en cadence stimulés par des électrodes placées sur la peau, aux points moteurs (2). En une centaine d'heures, un paraplégique apprend à coordonner ses mouvements, peut se tenir debout sans l'aide de quiconque et vaquer à des tâches domestiques durant une partie de la journée.

Pour ceux qui sont privés de l'usage de leurs bras et de leurs mains, le douloureux problème quotidien est bien de manipuler les objets et les appareils. Les prothèses ne sont pas nouvelles mais elles se perfectionnent sans cesse. Voici, par exemple, la main myoélectrique, avec ses trois doigts. Elle est animée par les contractions des muscles du bras opposé qui sont transmis à un minuscule moteur électrique alimenté par une batterie de poche.

Le savoir-faire accumulé par les atomistes dans la télé-manipulation des produits radioactifs a conduit les chercheurs du CEA de Fontenay-aux-Roses (3) à faire beaucoup mieux. Ils ont inventé le robot Master. Plusieurs exemplaires de cette étonnante machine sont déjà « au boulot » dans des centres de réadaptation pour handicapés lourds. Haut de 1,50 m, pesant 35 kilos, en fonte d'aluminium et plastique, Master est l'équivalent d'un bras humain dont les muscles seraient remplacés par six moteurs électriques. Chacun des mouvements qu'il est capable de faire (il y en a des milliers puisque le bras a 6 degrés de liberté) a été mis en équations et, grâce à la puissance de calcul d'un ordinateur, celles-ci ont été traduites en d'innombrables coordonnées stockées dans une mémoire.

Le robot peut être commandé par une manette, un clavier, un interrupteur à pied, un mouvement de la tête transmis par ultra-sons et même par une simple injonction vocale. L'ordinateur interprète l'ordre et déclenche l'un des programmes qu'il a en tête. Le bras se déplie et grâce aux deux doigts placés à son extrémité peut, par exemple, saisir une cuillère et l'approcher de la bouche du paralysé. Celui-ci contrôle à tout instant la bonne exécution du mouvement. Master est assez doué pour introduire une cassette dans un magnétophone, attraper un livre sur une étagère, remplir un verre et faire boire son maître puis reposer l'objet sur la table. Les pères de cet engin prodige avouent que personne à ce jour n'en a encore utilisé à fond l'énorme potentiel.



J.-C. COUTAUSSE/CONTACT PRESS IMAGES

La pratique du ski est possible pour les paraplégiques avec un matériel adapté

Moins spectaculaires mais d'usage beaucoup plus courant sont les dispositifs mis en place au Théâtre de Chaillot, à Paris, par Frédéric Ledu, un jeune spécialiste, pour que les aveugles et les sourds profitent des représentations (4). Aux malvoyants, on remet à l'entrée non seulement un programme en braille mais des feuilles en plastique sur lesquelles les décors de chaque scène ont été imprimés en relief par thermoformage. En outre, le spectateur reçoit un casque récepteur à infrarouges dans lequel il entend la régie lui décrire les costumes, les attitudes et les déplacements des acteurs. Une dizaine d'émetteurs disposés autour de la salle suffisent à la transmission.

Un autre système assiste les malentendants. Les dialogues et les bruits captés sur la scène sont transmis à une boucle magnétique enserrant la salle. Grâce à cette antenne invisible et à un casque à amplificateurs, un spectateur peut suivre l'action d'un point quelconque des rangs de fauteuil. Comme les sourds de naissance qui n'ont jamais appris le langage ordinaire ne peuvent bénéficier de cette aide, on imagine déjà de projeter la traduction du texte en langage des signes sur un écran placé au-dessus de la scène. Mieux encore, pour ne pas déranger les autres spectateurs, les signes apparaissant sur l'écran ne seraient visibles que des sourds munis au préalable de lunettes spéciales.

Une « borne » électronique prénommée Lisa

Pour certains enfants malentendants profonds, chez lesquels les prothèses classiques sont inopérantes, un autre « miracle » est en train de se produire. Des médecins parisiens ont mis au point une oreille artificielle qui, dès l'âge de trois ans, peut remplacer l'organe déficient. Par voie chirurgicale, de minuscules électrodes sont placées directement sur le nerf auditif. Celui-ci peut ainsi transmettre au cerveau les messages sonores captés à l'extérieur par un micro (5). C'est en effet dans le domaine de la communication que les avancées technologiques utilisables par les déficients sensoriels paraissent les plus spectaculaires. On trouve, par exemple, sur le marché un appareil émetteur-récepteur haute fréquence à piles qui permet à un écolier sourd d'entendre le cours du professeur – celui-ci portant le même appareil accroché à sa veste – tout en éliminant les bruits d'ambiance. Dans les appartements, on installe une sorte de « borne » électronique prénommée Lisa (6). Il s'agit de boîtiers branchés sur une banale prise de courant. Ils captent les bruits, les transforment en impulsion qui, en empruntant le réseau électrique, parviennent à un cadran lumineux que le sourd garde à portée de main. Sonne-t-on à la porte, le bébé pleure-t-il dans son berceau, la cocotte-minute siffle-t-elle ? La maman malentendante installée dans son living voit aussitôt s'allumer le signal lumineux correspondant.

Ce dispositif et quelques autres, tous destinés à faciliter la vie domestique des handicapés, sont installés dans des appartements sociaux construits en plein centre de Chambéry (7). Ils servent de lieux de démonstration et plusieurs firmes françaises et étrangères montrent ce qu'elles proposent de plus pointu. On y voit ainsi un lit pour paralysé des quatre membres. Une sorte de tuyau de pipe monté au bout d'un flexible permet au tétraplégique de commander par de petites aspirations la mise en marche de sa télé, la sonnette d'appel, l'inclinaison du lit, l'éclairage et même l'ouverture de sa porte d'entrée. L'impulsion pneumatique est transmise à un boîtier muni d'une membrane souple qui elle-même déclenche un contact électrique. Sur un écran placé au pied du lit défile alors la liste des actions qui peuvent être mises en route. Par aspirations successives, l'alité peut les enclencher, les arrêter et les reprendre à son gré.

Mais comment un paralysé des quatre membres pourrait-il téléphoner ? Un appareil baptisé Covotel (8) réalisé par le labo des télécommunications de Lannion y pourvoit. Sur l'accoudoir de son fauteuil, le handicapé dispose d'un micro qui enregistre ses ordres. Ceux-ci sont transmis à un micro-ordinateur surmonté d'un écran permettant de vérifier que la commande a été bien comprise. L'ordinateur puise dans sa mémoire où soixante numéros ont été pré-enregistrés. Il met en route un téléphone sans main qui appelle le correspondant. La conversation peut s'engager sans que le tétraplégique ait fait le moindre geste. L'ensemble a été conditionné pour obéir à n'importe quelle voix, ce qui a nécessité le mixage de cent intonations différentes pour obtenir une voix passe-partout.

D'autres dispositifs électroniques similaires comme le Tétravox (9) n'obéissent qu'à leur maître mais sont capables de comprendre une centaine de mots. Cela permet au handicapé de faire fonctionner sur simple injonction et par transmission infrarouge tous ses appareils domestiques : chaînes hi-fi, télé, etc, et même les portes et les fenêtres à condition que ces huisseries aient été équipées de mini-moteurs électriques.

MARC AMBROISE-RENDU

Lire la suite page 12

(1) et (3) CEA. Unité robotique. BP 6 - Fontenay-aux-Roses Cedex. Tél : 46-54-91-18.

(2) Deltambule, 24, rue Marc-Seguin. 75018 Paris. Tél. : 46-07-42-22.

(4) Théâtre national de Chaillot. 1, place du Trocadéro. 75116 Paris. Tél. : 45-05-14-50.

(5) IFIA, 7, rue Rougemont. 75009 Paris. Tél. : 40-22-01-99.

(6) SMS Audio electronique, 16, rue de la Bourse. 68100 Mulhouse.

(7) Mairie de Chambéry. Mme Colette Beaufils. Tél. : 79-33-93-55.

(8) et (9) CNFLRH, 38, boulevard Raspail. 75007 Paris. Tél. : 45-48-57-09.

L'espace français change de main

Dans le gouvernement de M. Bérégovoy, les affaires spatiales reviennent au ministre de la recherche, M. Curien, qui n'aura pas trop de temps pour préparer la conférence spatiale européenne de novembre prochain en Espagne

En récupérant la politique spatiale qui lui avait un peu échappé pendant environ quatre ans, M. Hubert Curien, désormais ministre de la recherche et de l'espace, retrouve un domaine qu'il affectionne particulièrement. Ne fut-il pas en son temps un très actif président du Centre national d'études spatiales, épaulé par deux directeurs généraux de choc, MM. Yves Sillard et Frédéric d'Allest, puis, en tant que ministre, un négociateur infatigable lorsqu'il fallut, en janvier 1985, à Rome, mettre en chantier la politique de l'Europe spatiale pour les quinze ans à venir.

Sept ans ont passé depuis cette conférence interministérielle où les Européens *« avaient pris des décisions ambitieuses sans véritablement s'engager financièrement »*. Aujourd'hui, M. Curien revient aux affaires spatiales. Avec plaisir. *« M. Paul Quilès*, dit-il, *devenant ministre de l'intérieur et de la sécurité publique et quittant par conséquent le ministère technique où il était en charge de l'espace, l'espace retourne vers un ministère technique. Celui de la recherche, le président de la République ayant bien voulu se souvenir de mon intérêt pour ces affaires. »*

Le passé du ministre de la recherche et sa connaissance des dossiers, en dépit d'une parenthèse de quatre ans, ne seront pas de trop pour régler les problèmes. L'année qui s'annonce ne sera guère facile. Car, si l'espace fut longtemps une vitrine et un exemple de ce que pouvait être une bonne coopération européenne, il a aujourd'hui chez les politiques, qui ont d'autres urgences, une image moins brillante que par le passé, même si l'opinion publique reste favorable à cette aventure.

Les raisons ? Elles sont multiples. A commencer par la fin de cette ère des pionniers où le spectaculaire, comme la conquête de la Lune, faisait encore recette. Et puis, il y a surtout que l'espace rentre désormais dans le rang et subit, comme n'importe quelle activité industrielle, les effets d'une rigueur budgétaire qui déferle sur l'Europe. La dernière conférence interministérielle de Munich, en novembre 1991, pour laquelle M. Paul Quilès, ministre de l'espace des gouvernements Rocard et Cresson, s'est dépensé sans compter, en fut d'ailleurs la parfaite illustration.

Soixante pour cent d'augmentation en cinq ans

Loin de décider du lancement de grands programmes ambitieux (station habitée Colombus et navette spatiale Hermès) et de leur financement sur plusieurs années, les ministres de l'Europe ont *« saucissonné »* les budgets et consenti des crédits pour seulement un an, au grand dam des représentants français. Un demi-échec donc que cette conférence interministérielle, avec toutefois une vraie satisfaction : celle d'avoir constaté que, malgré la tourmente, les politiques avaient évité l'éclatement.

Dur constat dont les indices précurseurs étaient déjà inscrits, même s'ils étaient non dits, dans les difficultés budgétaires d'une Allemagne en butte au coût de la réunification. Que le deuxième bailleur de fonds de l'Europe spatiale tousse et le reste de l'Europe s'enrhume. Tous les Etats-membres de l'Agence spatiale européenne n'ont pas la chance de la France qui, au cours des cinq années écoulées, a, sous le règne de M. Quilès, vu son budget spatial augmenter de près de 60 % : 5 491 MF en 1988, 6 453 MF en 1989, 7 167 MF en 1990, 7 929 MF en 1991 et 8 553 MF enfin en 1992.

Certes, une telle manne a permis de financer le développement du lanceur lourd Ariane-5, de poursuivre les vols habités avec les Soviétiques, dont la traduction prochaine devrait être, fin juillet, la mission franco-russe Antarès, de mettre en chantier les satellites d'observation Spot-4 et ERS-2 et d'engager les programmes de satellites de relais de données à haut débit DRS. Mais les années à venir s'annoncent difficiles.

Un défi qui ne rebute pas M. Curien. *« Ce qui me rend optimiste*, dit-il, *c'est que, la semaine dernière, lors d'une conférence à Munich sur l'année internationale de l'espace, l'Europe de l'espace m'a paru reprendre de la cohérence et du tonus. Chacun a, semble-t-il, la volonté de bien définir une politique spatiale européenne en liaison avec les nouvelles donnes américaines et russes. Que va devenir l'outil spatial de l'ex-Union soviétique ? Quelle va être la politique de la NASA et de son nouvel administrateur ? »*

Tous domaines qu'il va falloir attentivement surveiller pour définir ensemble quelque chose de cohérent. L'année qui s'annonce est *« cruciale »* et les responsables de l'Europe spatiale n'auront pas trop des quelques mois qui restent pour préparer la conférence interministérielle qui se tiendra à la fin de l'année en Espagne sur le sujet. Si les ministres paraissent décidés à maintenir une présence européenne dans l'espace, ils sont moins clairs sur la façon d'y parvenir parce que gênés financièrement.

Nul doute qu'avant ce rendez-vous espagnol les Européens ne réexaminent dans le détail le contenu et les calendriers des programmes Hermès et Colombus, avec peut-être à la clé une révision à la baisse des ambitions européennes. Peut-être aussi le ministre de la recherche sera-t-il amené à s'interroger sur les instances nationales en charge de l'espace français et sur leurs imbrications (Délégation générale à l'espace, Comité de l'espace et Centre national d'études spatiales) pour disposer en vue des négociations de fin d'année *« de structures nationales fortes et transparentes. »*

D'autant plus fortes, qu'*« il va falloir*, selon M. Curien, *regarder les activités spatiales européennes avec la plus grande attention, sans se raconter d'histoires. Il serait malvenu de décider d'un paquet de programmes sans être sûrs de pouvoir les financer de façon normale. Cette heure de vérité est nécessaire. Mais*, ajoute-t-il, *n'oublions pas que, au-delà des problèmes financiers, ce qui est important c'est de savoir ce que l'on veut faire et ce que l'on peut faire ensemble. »*

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

Le syndrome Superphénix

Depuis juillet 1990, le surgénérateur de Creys-Malville est à l'arrêt. Après la vague verte des élections régionales, le gouvernement prendra-t-il le risque de remettre en route cette installation contestée ?

FAUT-IL redémarrer Superphénix ? Pour les Verts, dont c'est l'une des bêtes noires, pas question de relancer ce réacteur surgénérateur de taille industrielle (1 200 MW), construit sur les bords du Rhône, à Creys-Malville (Isère), à une cinquantaine de kilomètres en amont de Lyon. « *Trop dangereux,* disent-ils, *en raison de la présence de plutonium dans le cœur et de milliers de tonnes de sodium liquide pouvant donner lieu à des incendies catastrophiques. Et puis Superphénix a battu tous les records de panne et de bricolages.* »

A l'appui de leur refus, la longue série d'arrêts et de redémarrages du réacteur. Mis en service en septembre 1985, couplé au réseau en janvier 1986, Superphénix a en effet connu un premier arrêt en mai 1987 après la découverte d'une fuite de sodium sur le système de transfert du combustible nucléaire (barillet). Remis en service en avril 1989, il est à nouveau stoppé en septembre pour un réarrangement du cœur. Mais cet arrêt programmé est prolongé pour que soient étudiés sur Superphénix les effets d'une hypothétique bulle d'argon découverte sur Phénix (250 MW), le réacteur prototype de Marcoule (Gard), dont Creys-Malville est issu.

Cette série noire pourrait s'arrêter là. Mais il n'en est rien et la détection, fin avril 1990, peu après la remise en service du réacteur, d'une fuite de sodium dans le circuit secondaire de la machine entraîne, quelques jours plus tard, un nouvel arrêt suivi d'un redémarrage en juin et d'un nouvel et dernier arrêt en juillet 1990, consécutif à la pollution (phénomènes d'oxydation) du sodium liquide nécessaire au refroidissement du réacteur.

Vers une pénurie d'uranium

Il n'en faut pas plus pour que les opposants à Superphénix se remobilisent, tant en France qu'en Suisse, et intentent une série d'actions en justice pour en finir une bonne fois pour toutes avec cette installation de 27,5 milliards de francs (prix 1986) qui n'aura fonctionné qu'un peu plus de deux ans en six ans et demi d'existence. Faut-il s'en étonner ? « *Certainement pas.* » plaident les ingénieurs, qui expliquent qu'« *on ne peut pas demander à un réacteur prototype, de surcroît unique au monde, de « tourner » comme une de ces tranches de l'actuel parc électronucléaire d'EDF construites à des dizaines d'exemplaires et pour lesquelles on dispose d'un retour d'expérience français et étranger sans égal.* »

Alors ? « *Il faut redémarrer,* insiste M. Pierre Bacher, directeur délégué à l'équipement à EDF. *Nous sommes convaincus qu'on aura besoin tôt ou tard des surgénérateurs. Bien sûr, la France n'en aura pas besoin toute seule. Le problème est mondial. Aujourd'hui, avec un peu plus de 300 gigawatts de puissance nucléaire installée dans le monde, il n'y a pas vraiment de tension sur le marché de l'uranium et pas vraiment place pour un parc de rapides* (1). *Mais, si, comme on le suppose, la part de l'électricité d'origine nucléaire est multipliée par 5 d'ici à 2020 ou 2030, il y aura pénurie de matière première et le recours aux surgénérateurs, qui brûlent le combustible nucléaire avec un bien meilleur rendement que les centrales actuelles, sera inéluctable.* »

Pour répondre à ce défi énergétique, « *les surgénérateurs seront,* dit-il, *indispensables, comme le seront le développement accru des économies d'énergie, celui des énergies renouvelables, en particulier celles relatives au solaire, et la mise en place de technologies énergétiques plus efficaces comme la cogénération.* » Aussi, dans cette perspective, M. Bacher souhaite se préparer. « *C'est maintenant qu'il nous faut acquérir de l'expérience et des compétences.* »

« *C'est maintenant,* insiste-t-il, *qu'il nous faut préparer le dossier d'un surgénérateur moderne, car, entre Superphénix et les réacteurs rapides que l'on construira peut-être en petite série en 2020-2030 en Europe, il faudra bien avoir réalisé un premier modèle de ces futurs réacteurs.* » Et d'ajouter que « *dans ce domaine, il serait bon, tant les programmes de recherche et de développement sont chers, d'utiliser au mieux les compétences de tous. Celles des Européens bien sûr, mais aussi celles des Américains, des Russes et des Japonais* ».

Il faut donc redémarrer, disent les promoteurs de Superphénix. Redémarrer parce que l'installation est prête, sous réserve bien sûr d'un avis favorable rendu par le groupe permanent auquel la direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN) a soumis les dossiers de sûreté de la centrale. Redémarrer parce que plus de six cents personnes, auxquelles s'ajoutent les personnels des équipes de soutien, attendent sur le site. Redémarrer parce qu'il y a encore 30 térawatts/heure d'énergie « *stockée* » dans le cœur et les recharges de Superphénix.

450 millions de francs de frais fixes

Redémarrer aussi parce qu'un arrêt d'un an pour une installation de ce type coûte 450 millions de francs en frais fixes (2) et que les intérêts des emprunts et les remboursements des prêts courent toujours « *quoi qu'il se passe.* » Redémarrer enfin parce que, d'une manière ou d'une autre, d'autres pays poursuivent leurs efforts sur cette filière : les Japonais, qui s'apprêtent à mettre en service leur réacteur de Monju équivalent du Phénix français, avec des ambitions sans égales ; les Britanniques avec leur PFR pour lesquels ils cherchent quelques crédits ; les Américains, discrètement mais fermement, en maintenant leurs programmes de recherche avec les installations EBR-II et FFTR.

Toutes ces bonnes intentions sont louables. Mais la remise en service de Superphénix ne saurait se contenter des seules bonnes paroles des promoteurs de ce programme. Même si cette installation est un prototype, même s'il est normal d'essuyer quelques plâtres et de commettre quelques erreurs, force est de reconnaître que tout n'a pas été parfait depuis la mise en service de la machine en septembre 1985.

Il y a eu d'abord l'affaire du barillet et de ses fuites de sodium qui ont mis à la fois en évidence des problèmes de conception et de qualité de matériel. Une erreur excusable eu égard au niveau de connaissances techniques que l'on avait au moment de la conception de Superphénix. Dix ans plus tard, en effet, on aurait sans doute fait autrement et évité ce délicat dispositif.

Résultat : des mois d'arrêt pour Superphénix, des opérations de démantèlement délicates et la reconstruction, pour environ 400 millions de francs (3), d'un nouveau poste de transfert de combustible opérationnel depuis la fin du mois de décembre 1991. Du coup, l'annulation, en mai 1991, par le conseil d'Etat d'un décret autorisant le fonctionnement provisoire de Superphénix, sans son barillet, pour une durée maximum de « *325 jours équivalent pleine puissance* » ne tient plus aujourd'hui.

L'affaire en serait restée là si d'autres difficultés n'avaient contrarié le bel ordonnancement de ce programme. En avril 1990, une nouvelle fuite de sodium de 10 à 30 litres par heure était découverte sur le circuit secondaire et « *parfaitement maîtrisée* », selon les autorités de sûreté, par les équipes de conduite de la centrale.

Las, deux mois plus tard, les mêmes équipes éprouvaient des difficultés à identifier la pollution accidentelle du sodium du réacteur oxydé par une entrée d'air intempestive dans le circuit de refroidissement de la machine. « *Nous avons fait une erreur d'appréciation des mesures,* reconnaissait M. Jean Dubouis, chef adjoint de la centrale. *Nous avions bien détecté quelque chose, mais nous pensions qu'il s'agissait d'une pollution momentanée du sodium due à des travaux menés un mois plus tôt. Il nous a fallu quinze jours, aidés par les spécialistes du Commissariat à l'énergie atomique appelés en renfort, pour comprendre qu'il s'agissait d'une oxydation causée par une entrée d'air,* via *le circuit argon.* »

Trois semaines pour interpréter les faits

L'explication n'a pas entièrement satisfait les autorités de sûreté, et la patron de la DSIN, M. Michel Laverie, ne s'est pas privé de le faire savoir. « *Déjà, lors de la fuite du barillet, il avait fallu trois semaines,* disait-il, *pour interpréter les données et arrêter le réacteur. Cela fait beaucoup !* » « *C'est trop long* », renchérit M. Pierre Franck Chevet, responsable des réacteurs de puissance à la DSIN, qui s'étonne « *de ces délais de l'exploitant à réagir à un certain nombre d'alarmes et à traiter l'évolution anormale d'un paramètre* ».

Conséquence, il a fallu resserrer les boulons et « *rebalayer les règles d'exploitation de Superphénix.* » « *Nous avons,* explique M. Chevet, *procédé à un réexamen très complet de ces règles, à un renforcement des équipes d'expertise, tant au niveau de la centrale que des organismes, et décidé de la mise en place d'un simulateur de conduite de la centrale qui devrait être opérationnel à la fin de 1992. Parallèlement, nous avons amélioré de façon notable la maintenance, « recetté » le nouveau poste de transfert du combustible et fait installer de nouveaux systèmes de mesure, notamment des détecteurs d'air dans le circuit argon de la machine.* »

Mais cela ne suffit pas. Et, pour que les dossiers de sûreté de Superphénix puissent faire l'objet d'un examen approfondi de la part du groupe permanent chargé de donner son avis à la DSIN pour le redémarrage du réacteur, les autorités de sûreté ont demandé que soient menées deux autres séries d'études. La première relative à certains feux de sodium – Superphénix en contient 3 000 tonnes – fait suite à des interrogations soulevées par le terrible incendie qui avait ravagé la centrale solaire d'Almeria.

Un phénomène mystérieux

« *Le problème,* explique M. Chevet, *est de savoir quelles peuvent être les conséquences d'un feu de sodium pulvérisé lors de la brèche d'une conduite de plusieurs dizaines de centimètres de diamètre. Ces feux libèrent en effet plus d'énergie que les feux en nappe et il est important de savoir comment peuvent réagir les structures avoisinantes. Pour ces raisons, nous avons vérifié les fabrications, contrôlé à nouveau l'état des boucles de sodium, installé de nouveaux systèmes de détection et renforcé ainsi notre première ligne de défense en profondeur.* »

La deuxième série d'études est relative à un problème plus mystérieux : le fantôme de Phénix. A plusieurs reprises, le réacteur de Marcoule a connu, en août 1989, une soudaine baisse de réactivité, un ralentissement bref des réactions nucléaires de son cœur, suivi d'un arrêt immédiat de la machine. L'origine de ce phénomène ? Inconnue. Toute la science des experts français et étrangers n'a pas permis de construire le vrai scénario de cette affaire.

Au début on a cru à la formation d'une bulle d'argon qui aurait perturbé la belle neutronique du cœur. Puis, tous calculs faits, il a fallu songer à d'autres hypothèses. Un artefact. Des aberrations de mesures des chaînes informatiques liées à des phénomènes électromagnétiques où l'on a fait intervenir des causes aussi diverses que l'activité solaire ou que l'essai d'un nouveau dispositif radar sur la base aérienne voisine. La « respiration » du cœur de Phénix animé de petits mouvements radiaux ou verticaux pouvant perturber légèrement son fonctionnement.

Bref de quoi stimuler l'imagination des ingénieurs et leur donner quelques migraines. Car, si l'on n'a pas découvert la véritable origine de ce phénomène, il était important pour des raisons de sûreté de démontrer que tous les scénarios envisagés conduisant à une baisse de réactivité du réacteur ne pouvaient pas donner lieu en retour à une hausse de réactivité qui, elle, serait catastrophique pour l'installation. « *Tout bien pesé,* affirme M. Chevet, *on a pu montrer que, dans toutes les hypothèses, la sûreté du réacteur n'était pas remise en cause.* »

D'où l'autorisation qui a été donnée aux équipes du CEA de redémarrer Phénix à faible puissance en espérant enregistrer le phénomène, s'il se produit à nouveau, grâce aux nombreux capteurs dont il a été équipé. Forts de ces assurances, les experts se sont livrés à des réflexions similaires sur Superphénix et ont montré que, là encore, la sûreté de l'installation n'était pas affectée par l'ensemble des scénarios envisagés. Alors, que faire ? Redémarrer ou maintenir l'arrêt ?

La réponse est entre les mains du groupe permanent, qui aura à formuler prochainement son avis pour le compte de la DSIN. Cette dernière se tournera alors vers le gouvernement pour savoir quelle suite donner au dossier. Mais, dans le contexte actuel, les politiques ne risquent-ils pas, du fait des résultats obtenus par les écologistes, de dire, comme pour les essais nucléaires dans le Pacifique, qu'il est urgent d'attendre ? Avec toutefois au-dessus de la tête cette épée de Damoclès qui veut que toute installation nucléaire immobilisée depuis plus de deux ans fasse l'objet de nouvelles procédures d'autorisation. Or, l'échéance est en juillet.

J.-F. A.

(1) Autre nom des surgénérateurs.

(2) Perte des recettes pour non-production d'électricité non comprise.

(3) Les compagnies d'assurances en ont payé la plus grande part.

Technologie contre handicaps

Suite de la page 11

Le vieux système braille lui-même a vu ses possibilités décuplées par l'intervention des ordinateurs. Ainsi, ce que les spécialistes appellent le « lecteur de braille éphémère » permet aujourd'hui à un aveugle de lire n'importe quel texte – livre, rapport, lettre, message – reçu par l'ordinateur qui lui est adjoint. Le malvoyant promène ses doigts sur une plaquette percée de trous. Commandées par un dispositif piézo-électrique recevant ses impulsions de l'ordinateur, des pointes plastiques jaillissent des orifices, forment une phrase en alphabet braille, puis s'effacent pour laisser surgir une deuxième série de mots. Le texte défile à la vitesse souhaitée par le lecteur. Une simple disquette contient l'équivalent de vingt gros volumes alors qu'un unique dictionnaire en braille sur feuilles de carton remplirait une bibliothèque entière. L'appareil peut même réciter le texte en synthèse vocale ou encore, s'il reste à l'usager quelques dizièmes de vision, l'inscrire en gros caractères sur un écran (10).

La firme IBM enfin a adapté certains de ses micro-ordinateurs aux besoins des handicapés. Une batterie de ces secrétaires électroniques sont en démonstration-vente place Vendôme, à Paris (11). Handistation, par exemple, obéit à la voix d'un tétraplégique et tape son courrier sous sa dictée. Reste à mettre la lettre sous enveloppe. Le « *screen reader* », lui, dialogue à haute voix avec un aveugle et peut même lui lire le journal. Mais il capitule si on lui demande de remplir une banale feuille de Sécurité sociale.

Tous ces bijoux technologiques font rêver mais la plupart en sont au stade expérimental. Utilité réelle, fiabilité, facilité de maintenance restent à démontrer. Grâce aux aides de l'Agefiph (12), certains peuvent équiper des postes de travail dans les entreprises mais leur prix les met hors d'atteinte de l'immense majorité des particuliers handicapés. Les laboratoires poursuivent néanmoins leurs recherches. Les dernières inventions pourront être passées en revue lors du Salon Autonomic qui se tiendra l'an prochain à Paris (13). On y attend plus de 240 exposants et 25 000 visiteurs.

Si tant de fabricants se lancent sur ce marché, apparemment limité, c'est qu'ils savent que leurs appareillages pourraient aider également les 5 millions de Français qui, sans souffrir de lourds handicaps, éprouvent des difficultés à faire tel ou tel geste de la vie quotidienne. La haute technologie ne deviendra accessible aux grands accidentés de la vie que si elle sert aussi au plus grand nombre.

MARC AMBROISE-RENDU

(10) Agate, 5 rue Guilleminot. 75014 Paris. Tél. : 43-20-53-21.

(11) Centre de support aux personnes handicapées : 3, place Vendôme. 75001 Paris. Tél. : 40-15-53-05.

(12) Agefiph (Fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés), 14, rue Delambre, 75014 Paris. Tél. : 43-35-19-89.

(13) Autonomic, 83, rue Michel-Ange, 75016 Paris. Tél. : 43-39-41-45.

□ **Rectificatif.** – Dans notre dernier supplément « Sciences-Médecine » (*le Monde* du 8 avril), l'ouvrage du neurobiologiste Jean-Pierre Changeux, *l'Homme neuronal*, a malencontreusement été attribué aux éditions Odile Jacob. Paru en 1983, ce livre avait en fait été publié par les éditions Fayard.

Transporteurs de vie

L'identification d'un gène essentiel aux fonctions végétales ouvre de nouvelles perspectives agronomiques

ON connaissait dans le règne animal le rôle des canaux ioniques, ces petites structures biochimiques qui assurent la circulation des ions de part et d'autre des cellules vivantes. On les savait impliqués, de près ou de loin, dans tous les rouages biologiques des mammifères, et dans la plupart des pathologies humaines du système nerveux, cardio-vasculaire ou musculaire. Au point que leur étude mobilise désormais des dizaines d'équipes dans le monde et tous les moyens de la recherche moderne, comme le montraient les récentes Journées internationales de la biologie organisées par la direction des sciences du vivant du CEA sur le thème des « récepteurs, canaux ioniques et leurs ligands » (*le Monde* du 11 décembre 1991).

De l'animal au végétal, la frontière vient d'être franchie. Pour la première fois, une équipe de chercheurs de Montpellier et de Gif-sur-Yvette (1) est parvenue à identifier un transporteur d'ion minéral sur une plante supérieure : une protéine capable de prélever du potassium à partir du sol qui ouvre de nouvelles perspectives agronomiques, puisque ces travaux, publiés dans un prochain numéro de *Science* (2), pourraient à long terme permettre une meilleure utilisation des engrais et la mise au point d'herbicides plus spécifiques. Les plantes, comme les animaux, ne peuvent vivre sans minéraux. Il leur faut un apport permanent de calcium, de sodium, et surtout de potassium. En neutralisant les charges électrostatiques à l'intérieur des cellules, en contrôlant le potentiel électrique de leur membrane, cet ion positif, le plus abondant du milieu cellulaire, exerce en effet des fonctions vitales dans tous les tissus de la plante. Croissance et turgescence des cellules, ouverture et fermeture des stomates, orientation des tiges : des racines à la pointe des feuilles, le potassium intervient à tous les niveaux de la vie végétale, grâce à des protéines membranaires spécialisées qui se chargent de le répartir dans tout l'organisme.

Une activité de longue date

« *L'activité de ces protéines, qui est déterminée par différents facteurs d'environnement (régulateurs de croissance, lumière, pression hydrostatique), a été prouvée de longue date grâce aux données expérimentales de l'électrophysiologie* », précise Hervé Sentenac, chercheur à l'INRA de Montpellier. Il est en effet possible, depuis plusieurs années, d'enregistrer les infimes courants électriques (un millième de milliardième d'ampère) traversant les canaux ioniques, grâce à une technique qui valut à ses deux inventeurs, Erwin Neher et Bert Sakmann, le prix Nobel de médecine 1991.

Mais les transporteurs d'ions minéraux, extrêmement spécialisés et très efficaces, sont présents en très petites quantités dans les membranes cellulaires. Ce qui explique qu'aucun d'entre eux n'ait pu jusqu'alors être identifié, chez les plantes, au niveau moléculaire. Pour y parvenir, les chercheurs français ont fait appel à un mutant de levure dont les transporteurs de potassium étaient déficients. En introduisant au hasard dans cette souche de levure des fragments de gènes issus d'une plante supérieure (3), ils ont identifié, selon une technique dite de « complémentation hétérologue », celui qui restaurait l'aptitude de la levure à absorber le potassium.

Surprise : le gène qui gouverne la synthèse de ce transporteur d'ion végétal se révèle très proche, par sa structure, de certains canaux à potassium présents dans le système nerveux des mammifères. « *Ces systèmes de transport proviennent sans doute d'un gène ancestral très ancien, présent avant la divergence des végétaux et des animaux* », souligne-t-on au laboratoire de Montpellier, où les chercheurs vont maintenant tenter d'élucider le mécanisme de fonctionnement de la protéine correspondante. Une recherche d'autant plus essentielle qu'une équipe américaine de l'université du North Western (Evanston, Illinois), en employant une méthodologie similaire, vient d'identifier chez la même plante un deuxième transporteur de potassium.

« *Comme dans les cellules animales, le transport d'ions minéraux dans les cellules végétales met sans doute en jeu un grand nombre de protéines membranaires différentes, dont la connaissance moléculaire, selon toute vraisemblance, ouvrira à terme de multiples perspectives agronomiques* », estime M. Sentenac. Les gènes impliqués dans cette fonction essentielle, « greffés » dans des plantes de culture par manipulations génétiques, pourraient notamment permettre une utilisation plus rationnelle des engrais phosphatés. Ou encore la mise au point de nouveaux herbicides, capables d'inhiber de façon spécifique le transport du potassium dans les plantes indésirables.

CATHERINE VINCENT

(1) Laboratoire de biochimie et de physiologie végétales de Montpellier (Ecole nationale supérieure d'agronomie, INRA, CNRS) et Centre de génétique moléculaire de Gif-sur-Yvette (CNRS).

(2) A paraître dans *Science* daté 1er mai.

(3) Il s'agit de l'espèce *Arabidopsis thaliana*, mauvaise herbe devenue plante modèle des généticiens du fait de la très petite taille de son patrimoine héréditaire (100 millions de paires de bases).

nix

rs de vie

L'AFFAIRE TOUVIER

Au Palais de justice

«Selon que vous serez Touvier ou Barbie...»

Brouhaha, projecteurs, caméras et micros tendus. L'annonce à huis clos du non-lieu accordé à Paul Touvier a été immédiatement suivie d'une conférence de presse désordonnée et multiforme dans la galerie de la chambre d'accusation de Paris. Sorti du prétoire le premier, Mᵉ Charles Libmann déclarait, lapidaire : *«Cela fera vraisemblablement plaisir aux victimes des tortionnaires français, collaborateurs des nazis.»*

Non-lieu partiel, non-lieu général? Général. Me Joël Nordmann, représentant la FNDIRP, le seul à avoir suivi le dossier Touvier depuis 1973, intervient de sa voix grave : *«Selon que vous serez Français ou officier d'une armée d'occupation, selon que vous serez Touvier ou Barbie, les jugements de cour vous feront blanc ou noir.»*

A ses côtés se tiennent ses confrères Alain Lévy et Ugo Iannucci, qui supportent à bout de bras cette énorme procédure depuis des années. Mᵉ Iannucci, ancien bâtonnier de Lyon, commente tristement : *«On va frustrer le peuple français d'un débat public sur une page essentielle de notre histoire. La Gestapo, oui, la Milice, non... On ne veut pas reconnaître que certains Français ont une responsabilité dans ce genre d'affaires. On fait du crime contre l'humanité une spécificité allemande. L'enfer, c'est les autres. C'est tellement plus commode!»*

Mᵉ Alain Lévy, l'un des maîtres d'œuvre des parties civiles, assène : *«Il faut avoir le courage de juger la Gestapo française qu'était la milice. Lorsqu'il s'agit de juger un Français, on est amnésique. De ce point de vue, la chambre d'accusation empêche le peuple français de voir juger une partie de son histoire. Mais vous savez,* ajoute Mᵉ Lévy, *en démocratie, c'est toujours le peuple qui a le dernier mot.»*

«Un doute concernant l'hégémonie idéologique»

Déjà, la mêlée des journalistes s'évapore, happée par l'événement, attirée par d'autres déclarations. Micros, stylos, caméras confondus, elle croise Mᵉ Jacques Vergès qui, voilà cinq ans, avait assuré la défense de Klaus Barbie. Mais la presse ne le voit pas, coursant Mᵉ Jacques Trémolet de Villers, radieux de sa «victoire» en faveur de Touvier.

– *«Votre réaction?»*

– *Je suis très heureux. C'est ce que je demande depuis deux ans*

– *Vous n'avez pas l'impression que la chambre d'accusation refuse de se pencher sur l'histoire des années 40?*

– *On découvrira que les juges se sont penchés sur l'histoire très attentivement. Mais il leur reste au moins un doute en ce qui concerne l'hégémonie idéologique et le plan concerté de Vichy. Et dans ces conditions, ils ne peuvent pas retenir de charges.*

– *La chambre d'accusation n'absout pas Touvier. En réalité, elle ne dispose pas de suffisamment de charges?*

– *Touvier est absout de toutes les façons. Pour six inculpations sur sept, il n'y a pas de charges suffisantes. Il n'y a rien. Pour la septième, il y a des charges suffisantes puisque Paul Touvier a reconnu avoir été au centre de l'opération de Rillieux. Mais ce n'est pas un crime.*

– *Comment le qualifier?*

– *Ce n'est pas un crime! C'est un acte de défense... exécuté sous la contrainte. Il n'y a pas d'intention criminelle.*

– *Ce n'est ni un crime de guerre, ni un crime contre l'humanité, ni un crime d'intelligences avec l'ennemi?*

– *Non... C'est un acte accompli sous la pression d'une autorité ennemie occupant le pays.*

– *C'est pour vous la leçon principale de l'arrêt?*

– *Non, l'essentiel c'est que la qualification de crime contre l'humanité n'est pas applicable à un agent de l'Etat français.*

Les réactions

Révolte et consternation

«Indignation», «révolte», «consternation» : de nombreuses personnalités politiques, d'une part, les victimes de Paul Touvier et diverses associations de défense des droits de l'homme, d'autre part, ont dénoncé, lundi 13 avril, le non-lieu en faveur de l'ex-milicien de Lyon, tout en exprimant leur confiance dans la Cour de cassation, qui devra rendre une décision ultime dans cette affaire.

La réaction la plus violente est venue de M. Laurent Fabius, premier secrétaire du Parti socialiste, qui a qualifié Paul Touvier d'*«ordure»*. A Matignon, on a fait part de *«l'émotion»* du premier ministre *«qui ne saurait oublier les heures sombres de l'Occupation et les sacrifices accomplis par tant de résistants pour l'honneur de la France et sa liberté»*. Pierre Bérégovoy s'est toutefois gardé de commenter la décision de la justice. M. Henri Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale, a fait part de son *«indignation»*.

M. Michel Noir, député (RPR) du Rhône et maire de Lyon, s'est déclaré *«profondément choqué par le fait que la décision, telle qu'elle est motivée, peut laisser supposer l'innocence de Touvier et la non complicité du régime de Vichy aux crimes contre l'humanité du régime nazi»*. M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, partage *«l'émotion de ceux qui ne veulent pas que l'oubli s'installe dans la mémoire des Français sur une page terrible de notre histoire»*. Pour M. Alain Peyrefitte, député RPR et ancien garde des sceaux, *«il appartient à la justice elle-même de se réformer et de réformer ce jugement, la Cour de cassation est faite pour cela»*.

«C'est épouvantable, s'est écrié à Lyon M. René Zeizig, dont le père était l'un des sept otages juifs fusillés à Rillieux-la-Pape. *C'est un mépris absolu des victimes, une injure à la Résistance et au gaullisme.»* Louis Goudard, qui devait être exécuté à Rillieux, mais qui a eu la vie sauve car il n'était pas juif, a estimé que *«l'on revient petit à petit à la bête immonde»*. *«On fait la cour aux criminels de guerre»*, a accusé Jean de Filippis, ancien résistant de quatre-vingt-deux ans, torturé et déporté après son arrestation par Touvier en 1944.

«Un sentiment de révolte me submerge», a déclaré pour sa part Mᵉ Serge Klarsfeld, président de l'Association des fils et filles des déportés juifs de France, partie civile dans l'affaire Touvier. *«Je ne pensais pas,* a-t-il ajouté, *que les magistrats auraient le culot de dire que le fait de viser des juifs n'est pas un crime contre l'humanité. Choisir des otages juifs procède d'une vision de l'extermination de ce peuple.»*. Mᵉ Klarsfeld reste cependant confiant dans la décision de la Cour de cassation, car c'est elle *«qui a élaboré la doctrine du crime contre l'humanité»*.

«Consterné», M. Jean Kahn, président du CRIF (Conseil représentatif des institutions juives de France), a lui aussi exprimé sa confiance en la Cour de cassation. *«Il s'agissait,* a-t-il souligné, *de l'une des dernières occasions d'établir la responsabilité de certaines autorités françaises dans l'arrestation, la déportation et par suite l'extermination des juifs de France. L'établissement de la vérité de l'Histoire est d'autant plus nécessaire que nous assistons à une résurgence des idéologies d'intolérance.»*

Pour le directeur européen du Centre Simon-Wiesenthal, M. Shimon Samuels, *«le scandale du sanctuaire offert par les milieux religieux à Paul Touvier après la guerre est aujourd'hui aggravé par le fait qu'il sera débarrassé de toute action judiciaire pour le restant de ses jours»*.

«J'espère que la Cour de cassation va annuler ce non-lieu qui équivaut à un acquittement», a souhaité Georges Nicod, délégué national de la LICRA (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme), qui a déposé un recours devant cette Cour. Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) a annoncé qu'il se joindrait au procureur général *«pour veiller de toutes ses forces à ce que les tribunaux français rendent justice aux victimes des comparses du IIIᵉ Reich»*.

M. René Rémond, président de la commission d'historiens instituée par l'Eglise catholique sur Paul Touvier, a estimé : *«Tout ceci ne contribuera pas au rapprochement franco-allemand. On a jugé Barbie parce que c'était un Allemand et, inévitablement, on va penser que si on ne juge pas Touvier, c'est parce qu'il est Français...»*

Selon la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (FNDIRP) : *«Le juge Getti voit son patient travail désavoué par une chambre dont la décision laisse renaître, une fois de plus, de pénibles doutes quant à l'indépendance de la justice.»*

L'Association nationale des anciens combattants de la Résistance note que le non-lieu a été rendu à quelques jours du 50ᵉ anniversaire du départ pour Auschwitz du premier train de déportés. Ce convoi avait quitté la France le 27 mars 1942.

Quarante-six ans de cache-cache

1946 : Paul Touvier est condamné à mort par contumace, le 10 septembre, par la cour de justice de Lyon.

1947 : l'ancien milicien est à nouveau condamné à mort par contumace le 4 mars par la cour de Chambéry pour intelligences avec une puissance étrangère ou avec ses agents.

1959-1963 : de multiples démarches sont entreprises par Paul Touvier et ses proches pour bénéficier d'une amnistie ou d'une grâce.

1964 : le Parlement adopte à l'unanimité, le 26 décembre, la loi sur l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité.

1967 : vingt ans après sa seconde condamnation à mort, l'ancien milicien bénéficie de la prescription de ses peines.

1971 : le président Georges Pompidou signe, le 23 novembre, un décret de grâce qui annule l'interdiction de séjour et la confiscation de ses biens qui frappaient encore Touvier.

1972 : l'hebdomadaire *l'Express*, sous la plume de Jacques Derogy, révèle cette mesure de grâce. Une émotion considérable se manifeste dans le pays.

1973 : un juge d'instruction de Lyon reçoit le 9 novembre les deux premières plaintes de parties civiles.

1974 : le juge d'instruction, conformément aux réquisitions du parquet, se déclare incompétent. Les chambres d'accusation de Lyon et de Chambéry confirment cette incompétence, estimant que les faits reprochés à Touvier ne relèvent pas de la cour d'assises mais de la Cour de sûreté de l'Etat ou des tribunaux militaires.

1975 : la Cour de cassation censure ces arrêts le 6 février en les assimilant à un *«refus d'informer»* et saisit la chambre d'accusation de Paris qui, le 27 octobre, se déclare compétente mais... constate la prescription des crimes visés.

1976 : la Cour de cassation, le 30 juin, casse cet arrêt et demande aux juges de consulter le ministère des affaires étrangères sur l'interprétation de plusieurs conventions internationales évoquant la notion de crime contre l'humanité. Le 17 décembre, la chambre d'accusation soumet les interrogations de la Cour de cassation au quai d'Orsay.

1979 : dans sa réponse, le ministère des affaires étrangères conclut le 15 juin à l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité. La chambre d'accusation de Paris en prend acte le 27 juillet et ordonne le renvoi des dossiers au juge d'instruction de Paris.

1981 : un mandat d'amener est délivré contre l'ancien milicien.

1983 : les descendants de Victor Basch, qui fut président de la Ligue des droits de l'homme, et de son épouse Hélène, assassinés le 10 janvier 1944 par la Milice, déposent plainte.

1988 : le juge d'instruction Claude Grellier confie l'enquête à la gendarmerie.

1989 : Paul Touvier est arrêté le 24 mai, inculpé par le juge Jean-Pierre Getti et placé en détention.

1989-1991 : la chambre d'accusation de Paris rend plusieurs arrêts qui confirment le maintien en détention de Touvier. Les juges considèrent que l'ancien milicien est *«impliqué dans quatre affaires très graves, voire d'y avoir personnellement participé»*.

1991 : la chambre d'accusation ordonne le 11 juillet la libération de Touvier au motif principal que sa détention n'est *«plus nécessaire à la manifestation de la vérité»*. Le juge d'instruction clôt son information au début de l'automne. Du 2 au 13 décembre, la chambre d'accusation entend les conseils des parties civiles et la défense de Paul Touvier sur les sept dossiers criminels retenus par l'instruction.

1992 : à la demande de plusieurs parties civiles, la chambre d'accusation ajoute à son dossier le rapport des historiens sur «Touvier et l'Eglise» demandé par Mgr Albert Decourtray à M. René Rémond.

CARNET DU Monde

Décès

– Mᵐᵉ Geneviève Loulier,
Mᵐᵉ Claire Boutry,
Yann, Andréa, Aëna, Nathanaël,
ses mère, sœur et neveux,
Parents et amis,
ont la grande douleur de faire part du décès de

Alain BOUTRY.

Ses obsèques, suivies de l'inhumation, auront lieu le mercredi 15 avril 1992, à 15 heures, à Saint-Martin-de-Valamas (Ardèche).

Pas de visites.

Cet avis tient lieu de faire-part.

9, rue Crillon,
69006 Lyon.

– Sa famille,
Et ses amis,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Françoise CAMPO-TIMAL,
chevalier de l'ordre du Mérite,
Grand Prix national
de la traduction littéraire 1991,

survenu le 12 avril 1992, à son domicile.

La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église Sainte-Rosalie, à Paris-13ᵉ, le mardi 14 avril.

– L'Association des traducteurs littéraires de France,
L'association Atlas,
ont la tristesse de faire part du décès de

Françoise CAMPO-TIMAL,
traductrice d'espagnol,
membre fondateur d'Atlas,
première directrice
du Collège international
de traducteurs littéraires,
Grand Prix national
de la traduction 1991,

survenu le 12 avril 1992.
(Lire ci-dessous.)

– Aix-les-Bains. Lyon. Paris.

M. et Mᵐᵉ Alain Herbert,
Mˡˡᵉ Iany Herbert,
M. et Mᵐᵉ Pierre Grollat,
M. et Mᵐᵉ Claude Guimaraes,
Tous leurs enfants et petits-enfants,
Parents, alliés et amis,
ont la grande douleur de faire part du décès du

docteur Jules HERBERT,
croix de guerre 1939-1945,
commandeur de la Légion d'honneur,
membre de l'Académie de médecine,
membre de l'Académie de chirurgie,
fondateur du lionisme en France,
ancien gouverneur et ancien directeur international de Lion's International,

survenu dans sa quatre-vingt-septième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 15 avril 1992, à 10 heures, en l'église Notre-Dame d'Aix-les-Bains.

Condoléances sur registre.

– Jennifer Mann,
sa femme,
Ses amis,
nous prient d'annoncer la mort de

Fernand HOUSSIN,
administrateur civil,
ancien collaborateur
du Haut Comité de la langue française.

Le service religieux sera célébré à la chapelle des Catéchismes, 29, rue Las-Cases, Paris-7ᵉ, le mercredi 15 avril 1992, à 16 heures, et l'inhumation aura lieu au cimetière de Montmartre.

– Marie-Rose Fayolle,
son épouse,
Yutaka,
son fils,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Katory MAKYNO,

le 13 avril 1992, à l'âge de cinquante-deux ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 15 avril en l'église Saint-Pierre de Montmartre, 2, rue du Mont-Cenis, Paris-18ᵉ, où l'on se réunira à 16 heures. L'inhumation aura lieu au cimetière de Montmartre, dans l'intimité familiale.

32, rue du Mont-Cenis,
75018 Paris.

– Mᵐᵉ Georges Mauduit,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mᵐᵉ Henri Mauduit
et leurs enfants,
M. et Mᵐᵉ Christian Mauduit,
leurs enfants et petits-enfants,
M. Bernard Mauduit
et ses enfants,
Mᵐᵉ Bernard Boucher,
ses enfants et petite-fille,
Mᵐᵉ François Mouclier,
ses enfants et petits-enfants,
Mᵐᵉ Roland Carpentier-Pouget,
ses enfants et petits-enfants,
font part du retour à Dieu, le 12 avril 1992, de

Mᵐᵉ Charles MAUDUIT,
née Gisèle Carpentier.

Les obsèques auront lieu le jeudi 16 avril, à 10 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Sceaux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

46, avenue Jean-Racine,
92330 Sceaux.

– Le conseil d'administration,
La direction,
Et le personnel du Palais de la découverte,
ont le regret de faire part du décès de

Jean ROSE,
directeur du Palais de la découverte
de 1965 à 1983.

– Le président et les membres du conseil d'administration de l'Association française pour l'avancement des sciences,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Jean ROSE,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre
des Palmes académiques,
président honoraire de l'AFAS.

La levée du corps aura lieu le jeudi 16 avril 1992, à 9 h 30, à l'hôpital de la Pitié, 22, rue Bruant, Paris-13ᵉ.

– Le président et les membres du conseil d'administration de l'Association des membres de l'ordre des Palmes académiques de Paris-4ᵉ-8ᵉ,
ont la grande douleur de faire part du décès de

Jean ROSE,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre
des Palmes académiques,
président honoraire de l'AMOPA 4ᵉ-8ᵉ.

La levée du corps aura lieu le jeudi 16 avril, à 9 h 30, à l'hôpital de la Pitié, 22, rue Bruant, Paris-13ᵉ.

– Le président,
Les membres du conseil d'administration de la société ATEV (Aérospatiale-Thomson Electronique de vol),
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean SEGUI,
officier de l'ordre national du Mérite,
administrateur
d'Aérospatiale-Thomson
Electronique de vol,
président-directeur général
de sa création jusqu'en novembre 1991.

Les obsèques ont eu lieu mardi 14 avril 1992, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre de Montrouge.

– Le président,
Les membres du conseil d'administration,
La direction et le personnel de la société Sextant Avionique,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean SEGUI,
officier de l'ordre national du Mérite,
président d'honneur
de Sextant Avionique,
président-directeur général
de sa création jusqu'en novembre 1991.

Les obsèques ont eu lieu mardi 14 avril, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre de Montrouge.

– Nous apprenons le décès, survenu le vendredi 10 avril, à Paris, de

M. Jean SEGUI,

dont les obsèques ont été célébrées, le mardi 14 avril, à 10 h 30 en l'église Saint-Pierre de Montrouge, à Paris.

[Né le 15 octobre 1933 à Alger (Algérie), ancien élève de Polytechnique et de l'Ecole nationale supérieure du génie maritime, Jean Segui a travaillé à la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation (SNECMA), puis au groupe Thomson. En 1988, il devient directeur général adjoint de Thomson-CSF, avant d'être appelé – dès sa création en juillet 1989 par Aérospatiale et Thomson, et jusqu'en novembre 1991 – à la tête du holding Sextant Avionique, qui, avec quelque neuf mille salariés, est spécialisé dans les équipements aéronautiques civils et les matériels de défense.]

– Marie-Odile Boulogne,
sa compagne,
Pierre-Marie Vuillaume,
son fils,
M. Jean Vuillaume et Mᵐᵉ, née Brevier,
ses parents,
M. et Mᵐᵉ Alexis Le Roy
et leurs enfants,
M. François Vuillaume,
M. et Mᵐᵉ Salvatore Curreri
et leurs enfants,
M. et Mᵐᵉ Gilles Deshays
et leur enfant,
ses sœurs, frère, beaux-frères, neveux et nièces,
M. Gabriel Brevier,
Mᵐᵉ Robert Dulac,
M. Pierre Vuillaume,
M. et Mᵐᵉ Donald Vuillaume,
ses oncles et tantes,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Philippe,
Marie VUILLAUME,
ingénieur ISEP,

survenu dans sa trente-cinquième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée le vendredi 10 avril 1992, à 10 heures, en l'église Saint-Laurent d'Orléans.

Une cérémonie a eu lieu le samedi 11 avril, à 10 heures, en l'église de Saint-Antoine (Doubs).

Selon la volonté du défunt, les dons seront adressés à l'Institut Pasteur (Paris-15ᵉ).

5, rue de Chambord,
45000 Orléans.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du «Carnet du Monde», sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– Eric Gadras,
son époux,
Frédérique et Gwénaëlle,
ses filles,
Les familles Boutin et Gadras,
Et ses nombreux amis,
font part du décès de

Mᵐᵉ Eric GADRAS,
née Annette Boutin,
principal du collège Fromentin
à La Rochelle,
officier des Palmes académiques,

survenu à Angers, le 2 avril 1992, à l'âge de cinquante-sept ans.

Les obsèques ont été célébrées à La Rochelle, le 4 avril.

2, rue Jaillot,
17000 La Rochelle.

– Mᵐᵉ Phan Thê Ngoc,
Mᵐᵉ Phan Van Thiên,
sa belle-sœur,
Tous ses neveux et nièces,
Et leur famille,
ont la grande tristesse de faire part de la disparition du

docteur PHAN THÊ NGOC,

survenue le 11 avril 1992, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Les obsèques auront lieu le mercredi 15 avril, à 10 h 45, au cimetière parisien de Pantin.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaire

– Il y a dix ans, le 15 avril 1982, disparaissait, à l'âge de cinquante-cinq ans,

Francis COMBE,
député au Parlement européen,
président des Chambres de métiers
de France.

Son épouse,
Ses enfants,
Ses collègues,
Ses collaborateurs,
Et ses nombreux amis,
se souviennent et gardent très présents dans leur cœur son enthousiasme et son dynamisme.

Médailles

– Le jeudi 9 avril 1992, à Paris,

Mᵐᵉ Andrée ROBERT,

le docteur Joseph ROBERT,
déporté à Buchenwald (1943-1945),
maire de Charlieu (Loire) (1947-1965),
décédé en 1979,

ont reçu la médaille des Justes parmi les nations, en hommage à leur courage contre les nazis, pendant la guerre 1939-1945.

Soutenances de thèses

– EHESS, vendredi 17 avril, à 9 heures, 105, boulevard Raspail (amphithéâtre), Mᵐᵉ Annie Jacob : «Homme économique – Homme sauvage, XVIᵉ-XVIIIᵉ siècle», thèse de doctorat d'Etat ès lettres et sciences humaines.

– M. Alain Herscovici soutiendra sa thèse de doctorat d'économie : «Economie de la culture : contribution à une analyse théorique. Eléments pour une analyse socio-économique de la culture dans le capitalisme avancé». Université de Picardie, faculté d'économie, vendredi 17 avril 1992, à 9 h 30, salle B 13.

LETTRES

La mort de la traductrice Françoise Campo-Timal

Nous apprenons la mort, dimanche 12 avril, de la traductrice Françoise Campo-Timal, après les terribles épreuves d'un cancer. Et ce sont les lettres latino-américaines qui sont en deuil. Il y a trois semaines, au Salon du livre, le Prix national de traduction 1991 lui avait été décerné en même temps que la médaille de l'ordre national du Mérite. Elle n'avait pu assister à la cérémonie. Elle était âgée de cinquante-trois ans. Elle était mère de quatre enfants.

Née le 30 septembre 1938 à Argenteuil, elle avait passé son enfance et son adolescence en Indochine, puis en Afrique où son père était ingénieur. A vingt et un ans, elle part pour l'Uruguay où elle épouse le dramaturge uruguayen Luis Campodonico. Veuve, revenue à Paris, elle va devenir productrice et écrire des œuvres dramatiques pour France-Culture avant de devenir traductrice d'auteurs latino-américains : Cortazar (*Nous l'aimons tant Glenda, les Autonautes de la cosmoroute*), Christine Peri-Rossi, Hector Tizon, Arnaldo Calveyra, Severo Sarduy. Elle avait publié un recueil de poèmes *Parler du cheval fou* (Actes Sud, 1990).

Son nom restera attaché à ATLAS, les Assises de la traduction littéraire en Arles, dont elle avait été la fondatrice il y a huit ans au côté de Laure Bataillon, elle aussi trop tôt disparue. Elle avait été la première directrice du Collège international de traducteurs créé à Arles dans l'Espace Van Gogh.

N. Z.

CULTURE

MUSIQUES

Une « Femme sans ombre » pleine d'ambiguïtés

L'ouverture du Festival de Pâques salzbourgeois et la rivalité de deux grandes marques de disques sur une place musicale enviée

SALZBOURG

de notre envoyée spéciale

Dans le passage souterrain qui mène au pont principal sur la Salzach s'alignent des portraits géants de Cheryl Studer, Claudio Abbado, Anne Sofie von Otter et du grand disparu, Karajan. Dans les vitrines de fringues hors de prix, des coffrets de CD trônent entre santiags et jeans. Ici, Decca. Là, Deutsche Grammophon. Si l'on voulait oublier le combat à fleuret moucheté que se mènent ces deux géants du disque classique dans la ville de Mozart, le programme de l'Oster Festspiele, le Festival de Pâques, est là pour le rappeler.

Samedi 11 avril, à 18 heures précises, Sir Georg Solti lève sa baguette électrique sur le cri de cuivres et de contrebasses qui ouvre *la Femme sans ombre*, de Richard Strauss. Harnaché grand soir, « le public le plus riche du monde » est venu de toute l'Europe, mais aussi du Japon et d'Amérique latine, pour payer le fauteuil d'opéra plus cher que partout ailleurs et se retrouver entre membres bienfaiteurs du Festival, fondé en 1967 par Karajan. Après vingt-cinq ans, le plaisir d'être entre soi semble un peu usé : après trois actes, deux entractes, quatre heures de spectacle et pas mal d'assoupissements larvés, l'assistance applaudit en hâte, se lève pour aller dîner au palace d'à côté, sifflant mollement la science-fiction kitsch du décorateur Rolf Glittenberg, applaudissant petitement la forme vocale olympique de Cheryl Studer. Si Salzbourg tient tellement à sa semaine de manifestations pascales (avec un budget de 7 millions et demi de francs, dont la moitié de recettes), c'est que leurs « retombées » commerciales sont inestimables.

Une production lyrique, donnée deux fois, y encadre de grands concerts symphoniques. L'Orchestre de la Philharmonie de Berlin investit pour huit soirées l'immense scène du Grosses Festspielhaus, sa fosse en cinémascope. L'entrée des musiciens allemands dans la capitale mozartienne (au service de Wagner, dans un premier temps) avait été le coup de force de Karajan. Tradition maintenue. Apparemment.

Deux grains de sable

Car Salzbourg n'est plus – n'est pas autant qu'avant – sous le règne de l'étiquette jaune. Le temps est révolu où Karajan, chef à vie de l'orchestre berlinois, travaillait son opéra annuel dans la capitale allemande, l'enregistrait pour Deutsche Grammophon et transportait le tout en Autriche au printemps. Après la mort de Karajan, en juillet 1989, c'est Solti qui sauva la situation du Festival de Pâques avec un *Bal masqué* produit dans des conditions difficiles. Solti y gagna la succession de Karajan à la direction artistique des manifestations pascales. Mais Solti, c'est quarante ans de bons et loyaux services chez Decca, label concurrent de Deutsche Grammophon pour l'opéra.

Retour à *la Femme sans ombre*, samedi 11 avril, au Grosses Festspielhaus. Et analyse plus fine de quelques ambiguïtés. C'est Solti qui dirige : Decca. La Philharmonie de Berlin joue dans la fosse : Deutsche Grammophon. Decca invite la critique internationale – concurrence non déloyale. Mais les premiers rôles qui ont enregistré – pour Decca – l'opéra de Richard Strauss (coffret de trois CD en vente cette semaine) ne sont pas ceux de la distribution salzbourgeoise : le mauvais allemand de Placido Domingo y est pour quelque chose ainsi que sa difficulté à accrocher les si bémol aigus. L'orchestre choisi pour le disque n'est pas la Philharmonie de Berlin, mais la Philharmonie de Vienne, qui reprendra l'œuvre au cours du Festival d'été. Quelque chose a grippé dans la belle mécanique imaginée voici un quart de siècle par Karajan.

Deux grains de sable, en fait. Claudio Abbado, successeur de Karajan à la tête de la Philharmonie de Berlin, ne lui a pas succédé à la direction artistique des Pâques salzbourgeoises – Rome n'est plus dans Rome, d'autant que Solti (quatre-vingts ans en octobre) demande à être maintenu dans ses fonctions jusqu'en 1996. Gérard Mortier a, d'autre part, quitté la Monnaie de Bruxelles pour donner un nouveau souffle au Grand Salzbourg de juillet-août – défaite du commercial devant l'artistique. Le sourcilleux petit homme voudrait obtenir des grands labels discographiques qu'ils cessent d'utiliser Salzbourg comme un ring, une vitrine, un *« MIDEM classique autrichien »*. Etre le jouet impuissant de luttes de géants (Solti-Abbado, Decca-DG) lui déplairait énormément.

La guerre des chefs

Voir la ville de Mozart polluée par leurs publicités lui fait mal. Il est temps, dit-il, d'installer une vraie direction artistique à la tête du Festival de Pâques (repris par Mme Burchard et M. Kupfer, respectivement ancienne collaboratrice de Karajan et avocat chargé de gérer la succession de ce dernier à travers une société installée au Liechtenstein).

Quand Gérard Mortier et son équipe sont arrivés à Salzbourg, ils n'ont pas voulu discuter les termes du contrat liant Festival de Pâques et Festival d'été (les subventions de ce dernier atteignent 60 millions de francs français, auxquels viennent s'ajouter 120 millions de recettes propres). Aujourd'hui, cet arrangement ne leur paraît pas supportable, dans sa forme actuelle, au-delà de 1994. *« Les frais de production sur le spectacle lyrique que nous coproduisons chaque année sont divisés au prorata du nombre de représentations. Nous en payons les cinq septièmes et n'avons presque aucun droit de regard artistique. Que le Festival de Pâques reprenne son indépendance et cesse de profiter de nos ateliers. Ou qu'il nous concède plus de responsabilités. »*

Dans la guerre des chefs elle-même, les cartes ont d'ailleurs commencé à se brouiller. Le *Falstaff* que dirigera Solti au Festival de Pâques 1993 ne sera pas enregistré (le chef hongrois a déjà gravé l'opéra de Verdi pour Decca). Le *Boris Godounov* qu'exécutera à Pâques 1994, cohabitation oblige, Abbado à la tête de l'orchestre berlinois ne paraîtra pas chez Deutsche Grammophon mais chez Sony Classical (la firme japonaise poursuit son lent grignotage de l'hégémonie DG). Il y a décidément de l'air frais dans l'humide climat salzbourgeois.

ANNE REY

▶ Prochains programmes du Festival de Pâques : *Requiem pour Mignon* de Schumann, *Lobgesang* de Mendelssohn, direction Abbado (le 17), *4e Symphonie* de Mendelssohn et *10e* de Chostakovitch, direction Solti (le 18), *4e Symphonie* de Schubert et *5e* de Beethoven, direction Abbado (le 19). *La Femme sans ombre* est reprise le 20 avril dans la mise en scène de Götz Friedrich, avec Thomas Moser, Cheryl Studer, Marjana Lipovsek, Robert Hale et Eva Marton dans les principaux rôles. La même œuvre, avec la même distribution mais avec la Philharmonie de Vienne, sera dirigée par Georg Solti lors du Festival d'été (les 5, 8, 11, 18 et 26 août). Tél. : 19-43-662-80-45-352. *L'Avant-Scène Opéra* consacrera son numéro de fin juin à cet opéra encore mal connu de Richard Strauss (15, rue Tiquetonne, 75002, tél. : 42-33-51-51, 90 F). Dans l'enregistrement publié chez Decca avec la Philharmonie de Vienne, Placido Domingo chante le rôle de l'empereur, Julia Varady celui de l'impératrice, José Van Dam est Barak, Hildegard Behrens sa femme, Rienhild Runkel la nourrice, Sumi Jo la voix du faucon (un coffret de trois CD 436 243-2).

THÉATRE

L'œil au beurre noir

Jean-Claude Fall aborde le théâtre politique mais il force un peu la dose

CHEF-LIEU

à Saint-Denis

Un chef-lieu, quelque part en France. Un samedi, veille d'élections municipales. Les nerfs en boule, à la permanence d'un parti extrémiste de droite, il n'est pas nommé de son vrai nom, mais c'est tout comme. Perez, *« homme fort du parti sur le département »*, pique une crise : *« La France est foutue. Cent dix mille jeunes quittent chaque année l'école sans savoir lire ni écrire. On ne dit plus : des clochards, mais : des nouveaux pauvres. Il y a la gueule à de Gaulle sur les pièces de 1 F. On apprend le cirque dans les écoles. Y'a des fraises au mois de décembre. On grimpe plus au mérite. La terre est usée. Nous avons 25 % d'immigrés dans nos remparts. Les Français sont des veaux, l'autre grand fumier avait raison et les pastilles Vichy ont été rachetées par les Américains... Les chleus, on peut pas dire qu'ils nous renvoient l'ascenseur, après ce qu'on a fait pour eux en 40. »*

Perez est PDG d'un commerce de feux d'artifice, *L'Oranaise des feux de la Saint-Jean*, – origine oblige. Le siège de son entreprise, qui est aussi celui du parti, il le loue à son beau-frère, qui est l'une des têtes d'un des partis adverses, modéré. Perez est colère : *« Les Japonais lancent sur le marché le pétard électronique. »* Comment va-t-il bazarder les siens, modèle classique ? Les Japonais, c'est Satan, inutile de faire l'Europe si les Japonais s'y répandent. (Une fois, au moment des accords avec le FLN, un usinier du Sud-Ouest, qui avait fabriqué durant toute la guerre les casquettes Bigeard, « reconvertit le produit » en un tournemain : il réalisa à toute vitesse les coiffures et les petits drapeaux du FLN, blancs et verts, pour les fêtes de l'indépendance à Alger ; mais il n'était pas content, parce que les Japonais venaient de lui piquer le marché des bérets basques au Congo).

Débarque un membre du bureau politique du parti, Benoit Maréchal, expédié de Paris pour chauffer les élections. Il a été Petit Chanteur à la croix de bois, et amoureux de Mme Perez lorsqu'elle était danseuse. – *« Vous disiez que vous ne pouviez terminer* le Martyre de Saint-Sébastien *sans avoir les pieds en sang... Vous étiez très gaulliste, autrefois ? – L'Algérie, ce fut une tache ineffaçable. »* répond-elle. Ils sont plus mondains que Marchand, un vieux copain de Perez, qui n'ouvre la bouche que pour hurler : *« Faut rallumer les fours. »*

Alain Gautré, l'auteur de *Chef-lieu*, sait écrire un dialogue vif. Il sait transmuer des mots d'ordre, des opinions, des slogans, en scènes dramatiques-grotesques. Un guignol sinistre, tout souligné au crayon rouge, mais qui reste plausible. Jean-Claude Fall, qui met en scène *Chef-lieu*, a l'intention de pratiquer le « théâtre politique ». L'une des difficultés du genre est justement de rester plausible, de ne pas forcer le trait au delà de l'écoutable, du visible, sinon c'est l'effet boomerang, et le dramaturge politique de bonne volonté se retrouve, comme disait Eisenstein, *« avec l'œil au beurre noir »*.

Juste ce qui arrive à Jean-Claude Fall. Cuivres et tambours as-sourdis-sants, pour vous mettre K.O. d'entrée. Puis un concours de gueulantes, d'uppercuts : les dirigeants départementaux du parti se traînent entre eux dans la boue, se crachent à la gueule, se bousillent à coups de revolver et de fusils-mitrailleurs. Le spectateur, dépassé, assommé, se replie dans sa coquille. Si les gens de Le Pen, c'était ça, ils ne seraient plus à craindre : l'auto-hécatombe ou l'asile de fous. Pour sa prochaine pièce politique, Alain Gautré pourra reprendre la plume, mais Jean-Claude Fall devra calmer son monde.

MICHEL COURNOT

▶ Théâtre Gérard-Philipe, du mardi au samedi à 20 h 45. Dimanche à 17 heures. Jusqu'au 26 avril. Tél. : 42-43-17-17.

Les acteurs : Bernard Ballet, Françoise Bette, Edith Scob, Alain Mottet, Thierry Bosc, Claire Aveline, Franck Ferlo, Laurent Schilling.

Kevin Ayers : remise en jambes

Le retour hésitant d'un excentrique anglais

KEVIN AYERS

au Cirque d'Amiens

A le voir sur scène, on ne comprend pas toujours ce qui a poussé Kevin Ayers à sortir de sa retraite. Son dernier disque date de 1986, sa dernière tournée d'au moins dix ans. Par instants, on se souvient pourquoi on avait envie de le revoir. Le baryton légèrement sourd qui pourrait faire penser à Lou Reed, si l'univers d'Ayers (rêves érotiques éveillés, visions absurdes, violence enfantine) n'était pas à l'opposé de celui de Reed. Ou le raffinement simple des mélodies. Accompagné du fidèle Ollie Halsall à la guitare, entouré de musiciens espagnols qui n'arrivent pas à prouver leur compétence, Kevin Ayers a l'air de se demander ce qu'il fait là. Son médiocre, bêtement rock'n'roll, spectacle est inexistant, on a l'impression d'assister aux premières répétitions d'un groupe qui n'a pas encore décidé de sa musique.

Pour quelques réussites (dont un joli *Ghost Train*, qui était déjà l'un des meilleurs titres de *Still Life With Guitar*, l'album sorti au début de l'année chez FNAC Music), combien de moments embarrassants jusqu'au dernier rappel, massacre qu'on ne peut croire que volontaire de *Why Are We Sleeping*, le final magnifique du premier album de Soft Machine. Dans la grande et belle salle du Cirque d'Amiens, une partie du public (qui avait fait un triomphe à John Cale, puis à Corman et Tuscadu en début de soirée) n'avait pas attendu ce dernier outrage. A Paris, il jouera au Passage du Nord-Ouest, dans un environnement peut-être moins dur pour cet éternel inquiet. Le groupe comptera quelques concerts de plus...

Rencontré à Paris quelques semaines avant la tournée, Kevin Ayers était de toute façon lucide. Il vit à Majorque depuis douze ans, n'a plus aucun contact avec le milieu musical – *« sauf avec Ollie Halsall »* – et n'a rien changé à ses convictions de musicien : *« L'inspiration, c'est comme la radio, il faut être là et être sur le bon programme pour la recevoir. »* Une pause : *« Et c'est de plus en plus dur. »*

Paresseux déclaré, nostalgique sans complexe, Kevin Ayers ne se sent pas très à l'aise dans l'air du temps : *« Il me semble que les années 60 étaient plus créatives, que les jeunes avaient plus de curiosité, voulaient aller plus loin. »* Il a enregistré son disque sous la pression amicale de ses collègues et a repris la route avec un enthousiasme mesuré. Comme Robert Wyatt, son collègue au sein de Soft Machine, il garde un souvenir effroyable de sa première tournée aux Etats-Unis, en 1967. Le groupe faisait alors le lever de rideau de Jimi Hendrix. Aujourd'hui, les rythmes de travail sont moins soutenus, mais la question se posera chaque soir de concert : *« Aurai-je assez d'énergie pour bien faire ? »*

THOMAS SOTINEL

▶ Les 15 et 16 avril à 22 heures, au Passage du Nord-Ouest, 13, rue du Faubourg-Montmartre, 75009 Paris.

PHOTOGRAPHIE

Les Rencontres d'Arles

« Les Européennes » sont au centre du 23e festival de photo

Après une année 1991 tournée vers l'Amérique latine, les Rencontres internationales de la photographie d'Arles auront pour thème, en juillet prochain, « Les Européennes ». Portraits et paysages du Vieux Continent seront au cœur de ce 23e festival à travers une vingtaine d'expositions (8 juillet-16 août), cinq soirées au Théâtre antique et une dizaine de conférences dans la Cour de l'Archevêché (8 juillet-12 juillet).

La sélection des expositions opérée par Louis Mesplé, le directeur artistique des Rencontres, s'ouvre sur un clin d'œil à la Communauté avec un reportage de Marie-Pierre Vincent qui a déambulé sur les routes des douze pays, avec sa chambre photographique installée dans un camion, pour mieux saisir *« les Européens dans leur vie quotidienne »*. Ce portrait d'un continent se poursuivra avec les artistes (Picasso, De Staël, Giacometti, Ernst, Arthaud, Miro, etc.) que Denise Colomb a rencontrés dans les années 50-60, le travail de Jean-François Bauret dans la petite ville de Muret (Haute-Garonne), les visages polonais de Witkacy, ceux du Sicilien Aldo Palazzolo et *« les portraits types de l'Arlésienne »* par Arthur Batut.

Côté paysages, Louis Mesplé a rassemblé les images de photographes européens, dont le Français Thibaud Cuisset, qui *« abordent le paysage de façon critique ou radicale »*. Eric Dessert s'est penché sur le plateau Mathésin, près de Grenoble ; Georges Dussaud sur la région portugaise du Tras-os-Montes ; Michel Vanden Eeckhoudt sur cinq abbayes bénédictines. L'Europe enfin sera traitée à travers l'histoire de la photographie et les archives de la prestigieuse collection de la Hulton Picture Company.

Au-delà de cette traversée du Vieux Continent, quatre figures domineront le festival. José Ortiz-Echague (1886-1980) *« l'auteur le plus emblématique de la photographie espagnole »*, adepte d'un *« pictorialisme flamboyant »*, mais aussi le pionnier de l'aviation dans son pays et fondateur de la firme automobile SEAT. Outre sa rétrospective, l'Espace Van Gogh présentera la collection pictorialiste de ce défenseur d'une Espagne traditionnelle et conservatrice. Autre rétrospective attendue, celle de l'Anglais Don Mc Cullin, jamais exposé en France, et considéré comme l'un des plus grands photographes de guerre (Biafra, Vietnam, Congo, Liban, Salvador, Kurdistan).

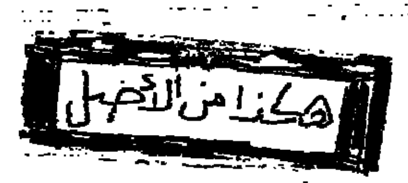
Arles rendra hommage à l'écrivain-photographe Hervé Guibert, qui a tenu la première chronique photographique au *Monde*, mort du sida en décembre 1991. La librairie Actes Sud présentera les portraits de l'écrivain par Hans Georg Berger et la ville de Nîmes une rétrospective des photos de l'écrivain, que l'on a pu voir régulièrement dans la galerie d'Agathe Gaillard à Paris. Avec l'Anglais Martin Parr, qui aura droit à une exposition et une soirée, Arles se penchera également sur la photographie anglaise (Waplington, Davies, Goldwin, O'Donnel), dont nous avons déjà loué la vitalité (*le Monde* daté 5-6 avril).

Outre la soirée britannique autour de Martin Parr (9 juillet), le Théâtre antique projettera *l'Europe, de son actualité à la mémoire* (8 juillet), une soirée allemande (10 juillet), un *Voyage dans l'Italie des Italiens* (11 juillet) et une « soirée sport » (12 juillet). Autour des Rencontres, Arles accueillera une exposition du peintre Gérard Titus-Carmel, des dessins de Jasper Johns et des portraits signés Hans Namuth.

▶ Rencontres internationales de la photographie d'Arles. 10, rond-point des Arènes. Tél. : 90-96-76-06.

□ Deux places pour une. – Après l'opération « 18 heures/18 francs » incitant à aller au cinéma, la Ville de Paris encourage les spectateurs de théâtre. A tous ceux qui ont acheté un billet pour les représentations des 21, 22, 23 avril, une place gratuite est offerte dans les cent sept théâtres privés et publics qui jusqu'à ce jour ont accepté le jeu. De plus, plusieurs salles organisent des expositions de photos, d'affiches, de maquettes.

▶ Pour tous renseignements, téléphoner au 42-72-08-89.



CULTURE

CINÉMA

Roberto Sosa dans Latino Bar, de Paul Leduc.

Le bar des merveilles

Sans parole mais en couleur et en musique, un chant d'amour et de liberté

LATINO BAR
de Paul Leduc

Est-ce l'enfer, le Latino Bar? Est-ce l'enfer, ce boui-boui de bout du monde, au centre d'un réseau de passerelles et de baraques sur pilotis, avec la mer encombrée de plate-formes pétrolières pour horizon, ce beuglant à filles et à ivrognes, cloaque et refuge d'un pays de jungle et de flics tortionnaires, de misère et d'obscurantisme? Vous qui y entrez, n'abandonnez pas tout espoir, des merveilles vous attendent au-delà de son seuil que ne ferme aucune porte. Mais abandonnez vos habitudes de spectateur, ici s'invente le vocabulaire d'un conte mythique, tragique, *immémorial, qui ne ressemble* à rien de connu.

Ce vocabulaire est sans mot, constitué uniquement de musiques et de couleurs, de corps torrides et de regards fiévreux, d'angoisse et de grâce. *C'est la chanson, somptueusement* chorégraphiée par une caméra magicienne, des amours de la pute noire et du voyou. *«Chut!»* font les tueurs en uniforme, *mais le saxo ne se taira pas*, tandis que danse la fille superbe – de face et c'est une beauté mulâtre, de profil et c'est une divinité sauvage.

Bleus sont le matin calme et la *violence* de l'amoureux traqué, c'est rouge éclaboussant d'amour physique et de mort qui rôde, et jaune comme un soleil. C'est plein d'odeurs et d'ombres, de poignards *tranchant* et de tronches poignantes. C'est une espèce de miracle de film, avec, oui, *l'espoir, et la* parole et le bonheur au bout.

L'auteur de cette merveille s'appelle Paul Leduc, il est mexicain, il a cinquante ans. Est-ce une sorte de ptérodactyle, spécimen survivant de l'espèce *en voie de disparition* des cinéastes latino-américains? Est-ce la vestale oubliée d'un *cinéma de feu*, quand la flamme semble partout éteinte sur le continent?

De lui, on a vu en France *Reed, Mexico insurgente*, superbe évocation de la révolution mexicaine, c'était il y a vingt ans. On sait qu'il a travaillé avec Garcia Marquez à une adaptation d'*Au-dessous du volcan*, qu'il a réalisé *Barroco* d'après Alejo Carpentier. D'audacieux festivaliers ont découvert *Frida*, admirable portrait de l'ar*tiste peintre* Frida Kahlo, compagne du fresquiste mexicain Diego Rivera, amie de Trotski, de Breton, de Siqueiros. *Ne saurait-on* rien de lui que *Latino Bar*, cette fleur étrange cueillie dans le golfe de Maracaibo, *suffirait à l'imposer* comme un cinéaste indispensable.

JEAN-MICHEL FRODON

DESIGN

L'Italie perd ses marques

Le salon du meuble de Milan, la Mecque du design s'est tenu sous le signe du clinquant
La résistance s'organise

MILAN
de notre envoyée spéciale

Le métro de Milan, un dimanche d'avril, sur la ligne rouge. Direction Molino-Dorino. Station Duomo, les wagons se remplissent. Almendola-Fiera, *la foule cravatée se déverse* d'un bloc. Elle disparaît comme engloutie *dans les vingt-huit pavillons* de ce maxi-salon du meuble qui accueille, cette année, celui du luminaire (Euroluce) et celui du complément d'ameublement. Au total, ce sont 400 000 mètres carrés de surface d'exposition pour les six jours *extraordinaires de l'industrie* italienne, premier exportateur mondial du secteur, qui résiste *plutôt* bien à la crise (une croissance de 3,1 % par rapport à l'indice général de l'industrie, qui, lui, a diminué de 2,4 %). Les minibus orange raient les rues de la foire baptisée Lavoro Siderurgia Commercio. On circule avec des *lunettes de soleil américaines et un* téléphone portable. Pronto! L'argent s'affiche ici avec décontraction – le stylo laqué or glissé dans la poche de veste poil de chameau. Les *rivenditori* (on compte trente mille magasins de meubles en Italie, un chiffre supé*rieur à celui des Etats-Unis cinq fois* plus peuplés) plastronnent sur les stands bâtis comme des temples éphémères.

Pavillons de simili-brique blanche, colonnes néo-classiques, intérieurs moquettés, catalogues ajustés aux mesures de ceux d'Armani, ou de Versace : *rien n'est trop* cher pour l'image. Au cours des dix dernières *années, les investissements promo*tionnels ont doublé. Le salon, qui mobilise toute la ville pendant une semaine (environ cent cinquante mille visiteurs de cent douze pays), *se poursuit à l'extérieur de l'enceinte* de la foire dans une cinquantaine de lieux, ateliers, galeries, *shows rooms* internationaux, où toutes les faunes se bousculent sans se rencontrer, à *l'image d'un design* très éclaté et fourre-tout, de la production en série *à la pièce unique pour collection*neurs d'art contemporain recyclés. L'un des grands moments de ces journées milanaises aura été l'exposition commune, consacrée aux meubles *métalliques de* l'Israélien Ron Arad, vivant à Londres, et aux suspensions lumineuses de l'Allemand Ingo Maurer. Rencontre sensible d'une applique – une ampoule nue *aux ailes d'ange* – et d'un gros bibendum de fer taillé à raison de cinq par an (environ 120 000 F pièce).

Un esthétisme fin de siècle

Le *made in Italy*, qui s'est épanoui *dans les années 60, en pleine décen*nie plastique, souffre de ce morcellement. L'absence de véritable projet, les chefs de file qui font aujourd'hui cavalier seul, tout cela justifie les *coups d'éclat formels*, les *prétentions* à l'art, ces objets dessinés sans échelle comme des gadgets post-post modernes, avec, pour tout destinataire, leur spectateur. L'art décoratif triomphe, abusant d'une tradition artisanale avec un faste tapageur et *beaucoup de préciosité : lits-monu*ments pour Ubu Roi d'Ettore Sottsass, baptisés d'ailleurs «ruines»; lustres-pieuvres en verre de Murano chez Artemide; parodies «antiquisantes» chez Driade, avec la collection du Tchèque Borek Sipek et ses *salières en forme d'encensoir, ses hui*liers couchés aux allures de poignard en cristal de Bohême. L'air se raréfie dans un esthétisme fin de siècle. Vingt ans après avoir édité la première lampe halogène pour l'ameublement (Joe Colombo), la société Oluce réalise une série numérotée à mille exemplaires en argent. La tendance est d'ailleurs aux vitrines de salon. Chez Fiam, roi du mobilier transparent, elles représentent 25 % *de la production. La maison* se fait musée privé. D'où la profusion de meubles, comme on en voit photographiés dans de luxueuses revues (*Abitare* ou *Interni*), conçus pour accueillir les bibelots-cultes des années 80 : presse-citron de Starck ou bouilloire bolidiste.

L'exposition consacrée au Nuevo bel design (cent objets signés par cent designers) a offert le visage d'une avant-garde cossue, repoussant dans le nouveau à tout prix les limites de l'utile et du beau : tige à tiroir *empalé (Agustino Cartuccia)*, baldaquin en forme de trombone déformé (Ricardo Misidi), tête de lit en forme de téton pop'art, expérimentations de vidéo-clips qui signalent la perte du goût, du geste, de la mémoire, au profit du seul impact visuel.

Graphique et minimal

Or, ce n'est pas de ce côté-ci que le *made in Italy* surpend, étonne, séduit, mais plutôt du côté d'une tradition intelligemment réactualisée de cet extraordinaire travail du bois remarqué chez Molteni, Ceccotti, Zanotta, Zeus (qui a fait appel à Ron Arad, Martin Szekely, Maurizio Barberis). *Là où, avec une économie* de moyens, les mélanges s'imposent de manière contemporaine comme des évidences, renouant avec les origines du meuble de métier ou de famille (*buffet, vaisselier, table de ferme*), sans tomber dans le piège du rustique ou de la copie de style dont les Français détiennent le triste monopole.

Une chaise en cerisier verni et aluminium d'Enzo Mari; un lit chaise-longue d'Achille Castiglioni (Interflex); ou encore les superbes armoires de Luca Meda (Molteni), *qui s'ouvrent comme de véritables* demeures. Derrière la façade toute lisse, qui se replie en accordéon, un dressing de rêve se déploie avec, à l'intérieur, tout un système de penderies secrètes, de tiroirs à poignées flexibles, de tirettes transparentes, d'éclairages automatiques.

Autre réaction, cette fois plus radicale, au goût clinquant façon via *Monte Napoleone, celle d'Andrea* Branzi, qui a créé l'émotion avec une collection très graphique et minimale, grise et blanche, où les vases, tout en disques empilés, ressemblent à des vibrations de vase, où les lampes, protégées par des écrans mouvants, sont moins destinées à produire de la lumière qu'à mettre en valeur l'espace autour d'elles. Silence des lignes. Un tronc d'arbre sert de structure à une bibliothèque en métal gris. La *collection a été baptisée Amnésie.*

C'est peut-être dans cette voie que se trouve l'âme véritable du nouveau design : présences légères, technologiques, traits sans collages, sans références figuratives, meubles ne revendiquant rien d'autre que la fonction dont ils sont la trace, la mémoire : plateau de table fin comme une feuille de métal (Jasper Morrison *pour* Alias), chaise en aluminium et plastique, réduite à une peau de chaise, ce qui ne l'empêche pas d'être empilable, colorée (Philippe Starck, pour Vitra). Elle se prénomme quand même avec humour Louis XX.

LAURENCE BENAÏM

CHRONOLOGIE

ÉTRANGER

2. – PROCHE-ORIENT : reprise des négociations israélo-arabes. Israël présente un « document de travail » sur les territoires occupés qui est en retrait par rapport aux accords de Camp David. Le 3, les Palestiniens proposent un projet de gouvernement autonome dans les territoires occupés, rejeté le 4 par Israël. Le 17, Israël choisit de renoncer aux garanties bancaires américaines à un prêt de 10 milliards de dollars plutôt que d'arrêter la colonisation dans les territoires occupés (4, 5, 6, 18, 19, 26).

3. – MAROC : le roi Hassan II annonce une prochaine révision de la Constitution qui sera soumise à référendum. Des élections législatives auront lieu avant le 9 octobre (5).

3. – ÉTATS-UNIS : trois « primaires » se déroulent en Géorgie, dans le Maryland et l'Utah. Chez les républicains, elles sont remportées par George Bush, qui reste néanmoins désavoué par un tiers de l'électorat au profit de « Pat » Buchanan. Chez les démocrates, Bill Clayton remporte sa première primaire en Géorgie, Paul Tsongas est victorieux dans le Maryland et l'Utah. Le 5, le sénateur Bob Kerrey se retire de la course à l'investiture du Parti démocrate, suivi par Tom Harkin le 9 (3, 5, 6, 7, 11).

4. – ALGÉRIE : le Front islamique du salut est dissous. Le 12, le ministère de l'intérieur donne le bilan officiel des affrontements entre islamistes et forces de l'ordre depuis janvier : 103 morts et 414 blessés. Le 22, des centaines de prisonniers sont transférés au Sahara. Le 29, le gouvernement dissout une partie des assemblées locales dominées par le FIS (4, 5, 6, 7, 8-9, 11, 12, 18, 19, 24, 31).

9. – ISRAËL : mort de Menahem Begin, premier ministre de 1977 à 1983 (4, 5, 10, 11).

9. – LIBAN : publication du bilan officiel de la guerre. Entre 1975 et 1990, le conflit a fait 144 240 morts, 17 415 disparus et plus de 197 506 blessés (11).

10. – ÉTATS-UNIS : « super mardi » dans onze Etats où se tiennent des primaires et des caucus. George Bush sort vainqueur des huit « primaires » républicaines avec un peu moins de 70 % des suffrages. Il est assuré de l'investiture. Chez les démocrates, Bill Clinton l'emporte sur Paul Tsongas. Le 17, MM. Bush et Clinton remportent les primaires dans l'Illinois et le Michigan. Le 19, Paul Tsongas se retire de la course à la présidence (10, 11, 12, 13, 17, 18, 19, 20, 21).

11. – GRANDE-BRETAGNE : John Major annonce que des élections générales auront lieu le 9 avril. La veille, Norman Lamont, chancelier de l'Echiquier, a présenté le projet de budget. Le 16, le Parlement est dissous (12, 13, 18, 20, 21, 26 et I/IV).

12. – AFGHANISTAN : après le rejet du plan de paix de l'ONU par le Parti islamique afghan, la recrudescence des troubles ethniques met le régime en difficulté. Le 18, les rebelles islamiques prennent la ville de Mazar-i-Sharif. Le 26, l'ONU annonce vouloir accélérer le règlement politique (2, 3, 14, 18, 20, 21, 26, 29-30, 31, I/IV).

13. – TURQUIE : un séisme d'une magnitude de 6,8 détruit une partie de la ville d'Erzincan dans l'est du pays. Le bilan est de plus de mille morts. Le 3, une catastrophe minière à Kozlu avait fait près de quatre cents morts (5, 6, 15-16, 17, 19).

13-15. – ÉGLISES ORTHODOXES : une rencontre réunit à Istanbul les quatorze patriarches et chefs des Eglises orthodoxes dans le monde (6, 17).

15. – CAMBODGE : l'opération de paix de l'ONU débute officiellement avec l'arrivée à Phnom-Penh du chef de l'APRONUC. Le 30, les 370 000 réfugiés cambodgiens de Thaïlande commencent à rentrer au pays (17, 21, 31).

17. – AFRIQUE DU SUD : le succès massif du « oui » (68,7 % des 3,29 millions d'électeurs blancs) au référendum sur la politique de réformes ouvre la voie à l'accélération de la politique de partage du pouvoir du président De Klerk (7, 10, 11, 14, 15-16, 17, 18, 19, 20, 21).

17. – PROCHE-ORIENT : un attentat à la bombe détruit l'ambassade d'Israël à Buenos-Aires. Le bilan est de 28 morts et plus de 235 blessés. Il est revendiqué le 18 par le Djihad islamique (19, 20, 21, 22-23, 24).

Mars 1992 dans le monde

La chronologie paraît le deuxième mardi (daté mercredi) de chaque mois.

Les chiffres entre parenthèses indiquent la date du numéro du Monde où est rapporté l'événement cité.

par BRIGITTE CAMUS-LAZARO

20. – CHINE : le bureau politique, réuni les 9 et 10, relance les projets de réformes économiques inspirés par Deng Xiaoping. Dans les débats à l'Assemblée nationale populaire les partisans des réformes prennent le dessus (10, 13, 14, 17-18, 19, 21, 23, 28).

21-22. – TURQUIE-ALLEMAGNE : des affrontements entre forces gouvernementales et séparatistes kurdes font quelque cinquante-cinq morts. Le 27, l'Allemagne interrompt ses livraisons d'armes à la Turquie, ce qui provoque une polémique entre les deux pays et une crise en Allemagne où le ministre de la défense, Gerhard Stoltenberg, démissionne le 31. Il est remplacé par Volker Rühe (24, 25, 27, 28, 29-30, 31, I/IV, II/IV).

22. – ALBANIE : la victoire de l'opposition – le Parti démocratique albanais, – conduit par Sali Berisha, aux deuxièmes élections générales libres scelle la fin du communisme (21, 24, 25, 26).

23. – LIBYE : Tripoli accepte de livrer deux Libyens soupçonnés d'être les auteurs de l'attentat à la bombe contre le vol de la Pan Am, au-dessus de Lockerbie, en Ecosse, en décembre 1988. Le même jour Washington, Londres et Paris suspendent leur demande de sanctions contre la Libye, déposée au Conseil de sécurité de l'ONU le 10 janvier 1992 et le 11 mars. Le 25, la Libye fait volte-face et refuse de livrer ses deux agents. Le 31, le Conseil de sécurité vote la résolution 748 imposant à la Libye de livrer ses agents d'ici au 15 avril, sinon elle encourra un embargo aérien et militaire (21,23 au 31, II/IV).

23-24. – RUSSIE : un incident dans la centrale nucléaire « Leningrad », près de Saint-Pétersbourg, entraîne une fuite de gaz radioactifs (25, 26).

29. – FRANCE-ESPAGNE : onze membres de l'ETA militaire sont interpellés au Pays basque français, à Bidart. Parmi eux figurent trois dirigeants de l'organisation séparatiste, dont leur chef présumé, Francisco Mugica-Garmendia, dit « Artapalo » ou « Paco » (2, 5, 6, 9, 31, I/IV).

29. – ISRAËL : le 29, David Lévy, ministre des affaires étrangères, en conflit avec le chef du gouvernement Itzhak Shamir, menace de démissionner (1er-2, 3, 31).

30. – BRÉSIL : le gouvernement présente sa démission collective au président Collor de Mello (I/IV, II/IV).

L'éclatement des frontières à l'Est

– YOUGOSLAVIE : le 29 février et le 1er mars, des référendums sur l'indépendance ont lieu simultanément en Bosnie-Herzégovine et au Monténégro. En Bosnie, 62,78 % des électeurs se prononcent en faveur de l'indépendance. Le 4, Cyrus Vance, envoyé spécial de l'ONU, entame une nouvelle mission.

Le 11, les Serbes rejettent le projet de règlement de la CEE. Le 15, les premiers 410 officiers de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) partent en Croatie pour préparer l'arrivée des « casques bleus ». Le 24, la Slovénie et la Croatie sont admises au sein de la CSCE.

Le 26, le contingent français (deux mille hommes) quitte la France. Le 30, les représentants des trois communautés reprennent leurs négociations à Bruxelles (1 au 14, 17, 22-23, 24 au 28, 31).

– CAUCASE : le 3, un hélicoptère transportant des Arméniens est abattu au Haut-Karabakh. Le bilan est de 20 morts. Le 6 mars, le président de l'Azerbaïdjan, Ayaz Moutalibov, accusé de mollesse dans le conflit et de soumission à Moscou, démissionne. Il est remplacé par Iacoub Mamedov. Les 8 et 9, les forces de la CEI achèvent d'évacuer le Haut-Karabakh. Le 25, le Parlement de Bakou décide la tenue d'élections présidentielles en Azerbaïdjan le 7 juin. (3, 4, 5, 6, 8-9, 10 au 19, 21 au 23, 26 au 28, 29-30).

– CEI : le 2, huit Républiques sont admises comme nouveaux membres de l'Organisation des Nations unies, qui compte désormais 175 pays. Le 12, l'Ukraine interrompt le transfert de ses armes nucléaires vers la Russie. Le 16, Boris Eltsine signe un décret créant un ministère de la défense de la Fédération de Russie, dont il prend provisoirement la direction.

Le 20, un sommet de la CEI se tient à Kiev. Six textes sur la défense sont adoptés (4, 5, 13, 14, 15-16, 18, 21, 27, 28).

– GÉORGIE : Edouard Chevardnadze, ancien ministre soviétique des affaires étrangères, est élu le 10 président du nouveau Conseil d'État, au pouvoir à Tbilissi. Le 23, la CEE reconnaît la Géorgie, suivie par les Etats-Unis le 24. Le même jour, la Géorgie est admise au sein de la CSCE (11, 12, 14, 21, 25, 26, 31).

– RUSSIE : Le 17, les conservateurs opposés à Boris Eltsine organisent dans un village de la région de Moscou un « congrès des députés de l'URSS ».

Le 21, un référendum a lieu au Tatarstan, l'une des vingt ex-Républiques autonomes qui composent la Fédération de Russie, mais les deux Républiques de Tchétchénie (où l'état d'urgence est proclamé le 30) et du Tatarstan refusent d'y adhérer (17, 18, 22-23, 24, 1/IV, II/IV).

– MOLDAVIE : le 2, l'état d'urgence est proclamé dans la région de Doubossary, après que la République russophone du Dniestr, autoproclamée indépendante de la Moldavie roumanophone, ait été le théâtre de violents affrontements. Le bilan des affrontements entre le 2 et le 17 est d'une vingtaine de morts. Le 28, les autorités de la Moldavie roumanophone instaurent l'état d'urgence et lancent un « ultimatum » aux séparatistes russophones (3, 4, 5, 6, 16, 17, 19, 23, 31).

FRANCE

2. – L'annulation de l'amendement Marchand sur les « zones de transit » par le Conseil constitutionnel inquiète les organisations humanitaires. Le 25, le tribunal de grande instance de Paris condamne le ministère de l'intérieur pour « atteinte à la liberté » de six demandeurs d'asile retenus dans l'actuelle zone internationale où sont placés les étrangers non admis sur le territoire (4, 27).

3. – Front national. La campagne du Front national pour les élections régionales est émaillée d'incidents, réunions et salles interdites par les maires dans différentes villes. Le 5, Philippe Marchand, ministre de l'intérieur, rappelle que les meetings du Front national ne sont pas interdits. Le 18, le FN organise son meeting au Zenith, Jean-Marie Le Pen y dénonce *« la guerre civique »* menée contre son parti. Le même jour, une manifestation anti-FN est organisée à Paris par plusieurs organisations de gauche. (1-2, 4, 5, 6, 8-9, 10, 11, 18, 19, 20, 21, 22-23).

3. – Décentralisation. Dixième anniversaire des lois Defferre sur la décentralisation qui renforcent le rôle des régions en augmentant les compétences des élus locaux par la modification de la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales (3, 4, 5, 6, 7, 13, 16, 23).

4. – Jacques Pelletier est nommé médiateur de la République. Il succède à Paul Légatte (5, 6).

5. – Trois projets de loi sur la bioéthique préparés, le 5, par Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration, Michel Sapin, ministre délégué à la justice, et Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie, sont présentés au conseil des ministres le 25 (7, 26, 27).

6. – Sida et transfusion sanguine. Une polémique s'instaure entre les instances médicales sur le dépistage systématique du sida lors des examens prénuptiaux. Le 11, l'association des polytransfusés refuse de participer à la commission d'indemnisation des victimes du sida mise en place le 27 février en application de la loi du 31 décembre 1991. Le 27, dans l'affaire des hémophiles contaminés par le virus du sida, les quatre inculpés, dont Michel Garretta, ancien directeur général du CNTS, et Jacques Roux, ancien directeur général de la santé, sont renvoyés devant le tribunal correctionnel. Le 31, la Cour européenne des droits de l'homme condamne la France dans l'affaire d'un hémophile atteint du sida en 1984, décédé en 1992 (8-9, 11, 12, 25, 26, 29-30, II/IV).

11. – Réforme des institutions. François Mitterrand saisit le Conseil constitutionnel sur la procédure de révision de la Constitution de 1958. En cas de réponse positive du Conseil constitutionnel, le gouvernement pourra demander l'autorisation de ratifier le traité de Maastricht, une fois la révision de la Constitution votée (13).

12. – Presse. Le groupe Hersant prend le contrôle de l'Ardennais grâce à un rachat d'actions au groupe L'Est Républicain et rachète les deux quotidiens *le Maine libre* et *le Courrier de l'Ouest* au groupe Amaury (11, 12, 13).

15-16. – Mort de Yves Rocard, physicien, père de Michel Rocard (17, 18).

16. – Gaston Flosse. La chambre d'appel de Paris prononce un non-lieu en faveur de l'ancien secrétaire d'Etat inculpé d'ingérence (27).

16. – OPA. Dans la bataille boursière sur Perrier qui oppose Agnelli à Nestlé, le tribunal de commerce de Paris rend deux jugements qui donnent l'avantage à Nestlé. Le 23, un accord est signé entre Nestlé et Agnelli (5, 6, 7, 18, 24, 25, 26).

19. – Guerre d'Algérie. Trentième anniversaire des accords d'Evian qui mirent fin aux combats en Algérie, commencés le 1er novembre 1954. *Le Monde* publie une enquête sur les répercussions actuelles de ces événements chez les historiens, les intellectuels, les politiques, les militaires et les descendants des *harkis* et des rapatriés qui vécurent cet épisode de l'histoire (15-16, 17, 18, 19, 20, 21).

19. – Projets de réforme de l'enseignement. Une journée nationale de protestation contre les projets de réforme réunit à Paris entre 15 000 et 20 000 lycéens et étudiants et 100 000 en province. (7, 14, 18, 19, 20, 21, 26).

19. – Affaire Touvier. Audience à huis clos : les avocats de la partie civile et de la défense présentent leurs observations sur le rapport de la commission d'historiens (21).

20. – Mort de Robert Pontillon, sénateur (PS) des Hauts-de-Seine, président de l'Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale (22-23).

23. – Carrefour du développement. Le procès d'Yves Chalier, ancien directeur de cabinet de Christian Nucci, s'ouvre devant la cour d'assises de Paris pour crime de « soustraction de deniers publics par dépositaire public ». Le 31, l'avocat général requiert huit ans de réclusion criminelle (20, 24, 25, 26, 27, 29-30, I/IV, II/IV).

24. – Indicateurs économiques. En février, la balance du commerce extérieur a été excédentaire de 407 millions de francs, les prix ont augmenté de 0,3 % et le nombre des chômeurs s'est accru de 0,6 % (22-23, 25, 26, 27, I/IV).

24. – La Cinq. Silvio Berlusconi annonce qu'il renonce à l'exploitation de la chaîne dont la liquidation judiciaire semble inévitable (26, 27, 28, 29-30, I/IV).

24. – Affaire Urba-Sages. Le juge Van Ruymbeke inculpe Gérard Monate, ancien PDG d'Urba, et Marie-Hélène de Jomaron, présidente de la société Aurige. Le 2, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes avait décidé le maintien en détention de Michel Reyt, PDG de la SAGES. Le 26, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes rejette sa demande de mise en liberté (3, 4, 5, 25, 26, 28).

25. – Mort de Guy Thomas, ancien PDG de FR3 (27).

27. – Renault. La fermeture officielle du site historique de la *« forteresse ouvrière »* des chaînes Renault à Boulogne-Billancourt, décidée en 1989, se déroule en deux *étapes* : le 27, l'usine arrête ses chaînes de montage, le 31, le site de l'île Séguin est complètement fermé. Les quelque 4000 membres du personnel de l'usine seront reclassés (29-30, I/IV).

Elections régionales et cantonales : de la déroute du PS au gouvernement Bérégovoy

Le 22 mars, les 1829 conseillers régionaux (dont 158 outre-mer) sont élus à la proportionnelle départementale à un tour. Le même jour se déroule le premier tour des élections cantonales. Les 2025 conseillers généraux (dont 79 d'outre-mer) sont élus au suffrage universel direct et au scrutin majoritaire à deux tours.

Régionales : le taux de participation a été, contre toute attente, élevé (68,7 %). Le PS, avec 18,3 % des voix (contre 29,88 % en 1986), subit sa défaite la plus lourde depuis sa (re)création en 1971. La droite ne profite pas de ce recul. Le RPR et l'UDF, réunis au sein de l'UPF, recueillent 33 % des voix, soit une baisse d'environ 8 points par rapport à 1986. Les écologistes obtiennent au total 14,37 %, dont 7,1 % pour Génération Ecologie de M. Brice Lalonde et 6,8 % pour les Verts de M. Antoine Waechter. Le PC obtient 8 %, il est en recul de 2,32 points par rapport aux régionales de 1986 (10,35 %). Le Front national avec 13,9 % des suffrages progresse de 4,2 points par rapport à 1986 (9,7 %).

Cantonales : le taux de participation au premier tour (22 mars) a été de 70,23 %. Le scrutin se caractérise par la percée des écologistes (Verts 7,91 %, Génération Écologie 2,01 %), le progrès du FN (12,18 %) et le tassement de la droite (RPR 14,51 %, UDF 14,73 %) qui ne profite pas de la déroute du PS (18,94 %).(12,13, 17 au 31).

Au deuxième tour (29 mars) la participation a été plus faible 62,01 %. Le PS recueille 24,72 %, le PC 6,94 %, le FN 6,35 %, le RPR 19,96 %, l'UDF 19,08 %, Génération Ecologie 0,47 % et les Verts 1,68 %. Les résultats confirment le déclin du PS, qui perd au profit de la droite la majorité absolue dans cinq conseils généraux : Nord, Puy-de-Dôme, Drôme, Dordogne et Gers. La gauche n'est majoritaire que dans vingt-quatre départements. La droite ne concède à la gauche qu'un seul département, la Martinique. La droite, avec 445 conseillers généraux, en gagne 54. Le PCF perd une vingtaine de cantons et recule de plus de quatre points par rapport à 1986 (24, 25, 31).

Des présidents de conseils régionaux

Le 27, les présidents des conseils régionaux sont élus dans vingt-deux des vingt-six régions. Le PS ne conserve que la présidence du Limousin. Les élections-surprises de M. Jean-Pierre Soisson en Bourgogne et de M. Jean-Marie Rausch en Lorraine, soupçonnés d'avoir bénéficié de voix du Front national, provoquent une crise politique. Le 28, M. Soisson, qui refuse de renoncer à sa présidence de région, quitte le gouvernement. Le 29, M. Rausch se démet de la présidence du conseil régional de Lorraine, où M. Gérard Longuet (UDF-PR) sera le candidat unique de l'UPF pour le scrutin prévu le 4 avril. Deux autres élections connaissent des épilogues inattendus : dans le Nord-Pas-de-Calais, fief historique des socialistes depuis 1934, après que le PCF et les écologistes eurent refusé d'apporter leur soutien à M. Michel Delebarre, ministre de la ville, candidat du PS, une représentante des Verts, Mme Marie-Christine Blandin, est élue le 31. En Haute-Normandie, M. Antoine Rufenacht l'emporte le 30 sur M. Laurent Fabius par 29 voix (dont les huit voix des élus du Front national) contre 21 (28, 29-30, 31, I/IV).

DOM. A la Réunion, M. Camille Sudre, président fondateur de Télé Free-Dom, est élu au premier tour par 27 voix sur 35.

En Guyane, le Parti socialiste guyanais obtient 16 des 31 sièges du nouveau conseil régional. M. Antoine Karam, secrétaire général du PSG, succède à M. Georges Othily (ex-PSG).

En Guadeloupe, Mme Lucette Michaux-Chevry (RPR) l'emporte grâce à des dissidents socialistes.

En Martinique, M. Emile Capgras (PCM) est élu au bénéfice de l'âge (29, 30).

L'après-22 mars : la crise

M. Pierre Bérégovoy juge le 8, à « 7 sur 7 », improbable un changement de gouvernement après le 22 mars. Le 16, Mme Cresson déclare à Châtellerault : *« Moi, avec le gouvernement, avec vous, je veux continuer à aller plus loin. »* Le même jour, au « Club de la presse d'Europe 1 », elle affirme, interrogée sur un remaniement : *« Ce problème n'est pas du tout d'actualité. »* Le 25, le premier ministre annonce *« des changements »* au gouvernement. Le 29, M. Fabius déclare que *« le gouvernement et le PS devront rapidement tirer les leçons de ce sérieux échec »*. Le 30, M. Mitterrand engage des consultations. Le 2 avril, Mme Edith Cresson donne sa démission et M. Pierre Bérégovoy est nommé premier ministre (10, 25 au 31, I au IV/IV).

Tous les chiffres des résultats (régionales + cantonales) sont ceux du ministère de l'intérieur et concernent la métropole.

CULTURE

3. – EDITION : Christian Bourgois quitte les Presses de la Cité pour fonder sa propre maison d'édition (4).

3. – CINÉMA : sortie à Paris de *Dien Bien Phu*, de Pierre Schoendoerffer (5).

6. – PEINTURE : mort de Vieira Da Silva, peintre d'origine portugaise, élève de Fernand Léger (8-9).

14. – Mort de Jean Poiret, homme de théâtre et de cinéma, créateur de la « Cage aux folles » (17).

20. – MUSIQUE : neuvième Festival de jazz « Banlieues bleues » en Seine-Saint-Denis du 20 mars au 25 avril (19).

20. – SALON DU LIVRE : il s'ouvre le 20, au Grand-Palais. Il s'inscrit dans le contexte d'un marché de l'édition en crise (19, 22-23, 27).

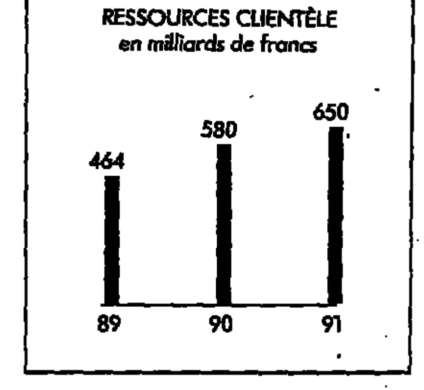
30. – CINÉMA : lors de la soixante-quatrième cérémonie des Oscars à Los Angeles, *le Silence des agneaux*, de Jonathan Demme, reçoit les cinq Oscars (I/IV).

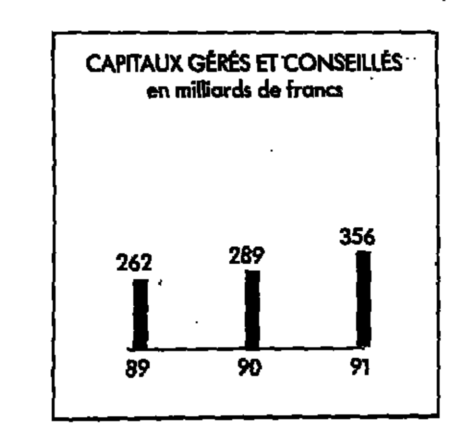
LE GROUPE CREDIT LYONNAIS EN 1991

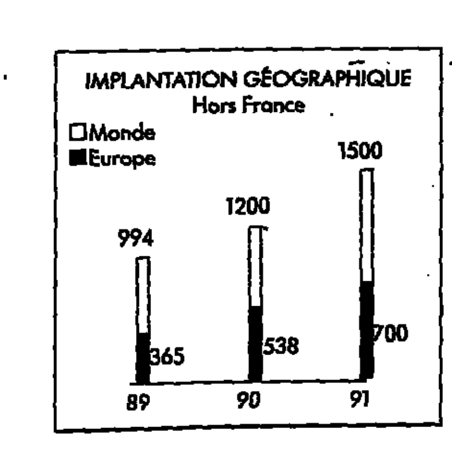
Résultat brut d'exploitation : 13,3 milliards de francs
Résultat net global : 4,1 milliards de francs
Avec une activité en forte expansion, le Crédit Lyonnais confirme son dynamisme.

Le résultat brut d'exploitation en bausse sensible traduit le nouveau développement de la capacité bénéficiaire du groupe. Il permet, après l'excellente année 1990, de maintenir un bon niveau de résultat net tout en doublant les provisions sur risques clientèle.

PRÊTS CLIENTÈLE
en milliards de francs
575 692 778
89 90 91







NOUVELLE PROGRESSION DE L'ACTIVITÉ

En dépit du ralentissement de la conjoncture économique, le Crédit Lyonnais a enregistré une forte progression de ses activités :

en milliards de francs

■ Total de bilan	1587	+ 8,5%
dont 25% en Europe (hors France)		
■ Prêts clientèle	778	+ 12,4%
■ Ressources clientèle	650	+ 12,1%
dont en Europe (hors France)	214	+ 23,4%
■ Capitaux gérés et conseillés	356	+ 23 %
■ Participations industrielles et commerciales	38	+ 55 %

■ Marchés : 1er en France pour les augmentations de capital, les offres publiques et les introductions en bourse, 1er pour les émissions obligataires libellées en francs.

RÉSULTAT NET GLOBAL DE 4,1 MILLIARDS DE FRANCS APRÈS 9,6 MILLIARDS DE FRANCS DE PROVISIONS

Le développement des activités s'accompagne d'un nouvel élargissement de la capacité bénéficiaire du groupe permettant, dans un environnement marqué par l'aggravation des risques, d'absorber un accroissement important des dotations nettes aux provisions, tout en dégageant un bon niveau de résultat net :

en milliards de francs

■ Produit net bancaire	46,3	+ 13,5%
■ Résultat brut d'exploitation	13,3	+ 14,2%
dont en Europe (hors France)	4,7	+ 62 %
■ Dotations nettes aux provisions sur risques clientèle	9,5	+125 %
■ Résultat net global	4,1	− 10,6%
dont part du groupe	3,2	− 14,7%

NOUVEAU RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES ET DE LA COUVERTURE DES RISQUES

en milliards de francs

■ Fonds propres durs	50	+ 10,6%
■ Fonds propres et assimilés	67,9	+ 10,2%
■ Fonds propres et assimilés + provisions / Actifs	7,3% (7,1% en 90 et 6,3% en 89)	
■ Fonds propres et assimilés + provisions / Prêts à la clientèle	14,9% (15% en 90 et 13,3% en 89)	

STABILITÉ DU DIVIDENDE

■ Actif net estimé par titre	1362 francs contre 1333 francs à fin 90
■ Résultats distribués	807 millions de francs +6%
■ Dividende proposé par titre (avoir fiscal inclus)	34,50 francs

en millions de francs	1989	1990	1991	Variation 91/90
Produit net bancaire global	35236	40830	46333	+ 13,5%
Résultat brut d'exploitation	10154	11661	13314	+ 14,2%
Dotation nette aux provisions	6294	6490	9601	+ 48 %
Résultat net global	3494	4562	4078	− 10,6%
dont part du groupe	3130	3707	3162	− 14,7%



CL **GROUPE CREDIT LYONNAIS**

ÉCONOMIE

BILLET

Thomson cavalier seul

Le cavalier seul de Thomson-CSF pour acquérir la division « missiles » du groupe américain LTV (*le Monde* daté 4 et 12-13 avril) ne plaît pas à tout le monde en France. A commencer par Aérospatiale et par Matra, où l'on qualifie volontiers cette initiative de « *scandaleuse* » et de « *menace* » venue des Etats-Unis pour affaiblir le potentiel français.

En France, Aérospatiale et Matra conçoivent, seuls ou en coopération, la quasi-totalité de la gamme des missiles tactiques en faisant appel à la technologie de Thomson ou de Dassault électronique pour les radars adaptés à leurs systèmes d'armes. Au ministère de la défense, certains considèrent déjà que, dans le contexte de regroupement des industries de la défense auquel on assiste en Europe, le fait d'avoir deux « missiliers » est amplement suffisant pour les besoins du marché national et même pour la clientèle à l'exportation.

Voilà qu'un « troisième larron » intervient, en la personne de Thomson-CSF, qui, voulant se restructurer autour de son pôle d'activités militaires, cherche à se rendre maître du groupe américain LTV – en faillite – dont l'activité « missiles » est à reprendre si le gouvernement des Etats-Unis en est d'accord.

C'est aussitôt l'émoi, voire l'amertume, chez Aérospatiale et Matra. Le premier groupe coopère déjà avec Thomson sur des missiles anti-aériens ou anti-missiles. Le second garde un chien de sa chienne à Thomson, qui l'a déjà évincé, au profit de LTV, d'un programme de missiles anti-aériens (le Crotale NG) auquel les deux groupes français coopéraient à l'origine. Mais Matra a en quelque sorte devancé Thomson lorsqu'il a pris le contrôle de la société américaine Fairchild pour associer, le cas échéant, cet électronicien à son travail de « missilier ».

Dans un marché militaire déprimé, qui oblige de plus en plus les industriels à se tourner vers le secteur civil, la dispersion des moyens de production, en Europe et de l'autre côté de l'Atlantique, est-elle un gage d'efficacité ? Thomson n'a jamais dissimulé depuis une décennie qu'il entendait développer ses capacités industrielles en la matière. Cette politique du groupe français passe-t-elle, pour autant, par l'affaiblissement du potentiel national existant, qui pourrait résulter d'un troisième « pôle » franco-américain ?

JACQUES ISNARD

Le premier rapport des gouverneurs des banques centrales

La politique monétaire ne peut seule assurer la convergence des économies européennes

Le comité qui réunit les douze gouverneurs des banques centrales européennes a rendu public, mardi 14 avril, son premier rapport sur la situation monétaire et financière dans la Communauté. La stabilité des changes en Europe a été préservée, ce qui montre que l'objectif de parité fixe des monnaies est « crédible », se réjouit le comité, qui estime cependant indispensable de limiter les déficits budgétaires et de freiner les revendications salariales.

FRANCFORT

de notre correspondant

Besoin de financement des administrations publiques
Déficit en % du PIB

Pays	Déficit
GRÈCE	15,9
ITALIE	10,2
BELGIQUE	6,3
PORTUGAL	5,4
ESPAGNE	4,4
PAYS-BAS	4
ALLEMAGNE	3,7
IRLANDE	2,4
DANEMARK	1,8
GDE-BRETAGNE	1,8
FRANCE	1,5
LUX.	-1,1

* NB : le signe négatif représente un excédent.

L'heure monétaire avance mais l'Europe économique piétine. Tel est schématiquement le constat que fait le comité des gouverneurs des banques centrales européennes dans son premier rapport, qui porte sur les dix-huit mois écoulés depuis le 1er juillet 1990, date de la première phase de l'union économique et monétaire (UEM). Les taux d'intérêt ont bien convergé, se félicite le rapport, les taux de change sont quasi fixes. Il existe désormais « *un consensus* » parmi les Douze pour s'imposer la même politique monétaire, autour d'« *un taux de change fort* ». Mais cette convergence monétaire laisse subsister des résultats économiques divergents au sein des Douze.

L'inflation dans la Communauté a reculé de 5,7 % en 1990 à 5,1 % en 1991, notent les gouverneurs. Mais ce résultat est « *loin de l'objectif* » de stabilité des prix. D'autant que le ralentissement enregistré en 1991 s'explique presque uniquement par les résultats anglais et s'est produit dans un climat de dépression économique. Résultat « *décevant* », déplore le rapport, qui ajoute que « *la convergence des courbes de prix dans la Communauté n'a pas été de bon aloi, car le taux d'inflation a sensiblement augmenté en Allemagne et aux Pays-Bas, deux pays qui affichaient les meilleures performances* ».

Même réserve concernant les politiques budgétaires : « *La réduction progressive observée à la fin des années 80 s'est inversée ces deux dernières années.* » Le besoin de financement des administrations publiques pour l'ensemble des Douze – déficit de l'Etat, des collectivités locales et des régimes de protection sociale – est passé de 3 % environ du produit intérieur brut (PIB) en 1989 à quelque 4,5 % en 1990 et s'est maintenu à ce niveau en 1991. Les causes en sont la coûteuse réunification allemande, une moindre maîtrise des dépenses publiques dans certains pays et la dégradation de la conjoncture, qui pousse les gouvernements à pratiquer des politiques de relance.

Autre évolution montrée du doigt, celle des salaires, dont la progression est jugée excessive et facteur d'inflation : + 6,2 %, + 7,5 % et + 7,1 % dans la CEE en 1989, 1990 et 1991. Les négociations en cours en Allemagne sont nettement visées, mais ne sont pas seules en cause.

Un avertissement clair

Au total, le rapprochement des évolutions économiques des Douze marque le pas. Si des politiques salariales et budgétaires n'accompagnaient pas l'action monétaire, il faudrait renforcer celle-ci. L'avertissement est clair.

La convergence monétaire, en revanche, se déroule plutôt mieux qu'on ne pouvait l'espérer. Le ralentissement conjoncturel, l'instabilité du dollar ou la guerre du Golfe n'ont pas fait exploser le système monétaire européen. Les raisons en sont que les cambistes du monde entier croient à la volonté des Douze de parvenir à resserrer les parités de leurs monnaies puis à les figer dans une monnaie unique. La perspective de l'UEM a fini de convaincre les marchés. La spéculation contre telle ou telle monnaie européenne (dans la perspective de sa dévaluation) a disparu ou presque.

Le comité des gouverneurs a été créé en 1964, c'est-à-dire bien avant la relance de l'union européenne. Son rôle est désormais primordial. Dans la première phase de l'UEM (de 1990 au 1er janvier 1994), le comité doit simplement « coordonner » les politiques monétaires qui sont donc dépendantes mais restent définies au niveau de chaque Etat. Puis au début de la phase deux, c'est-à-dire le 1er janvier 1994, le comité devra se dissoudre dans l'Institut monétaire européen (IME) qui coordonnera de façon plus étroite les politiques afin de préparer le gel des monnaies dans l'écu.

La monnaie unique marquera le début de la phase trois, en 1997 ou 1999, et l'IME cédera alors la place à la banque centrale européenne.

E. L. B.

L'engrenage de la monnaie

par Éric Le Boucher

LA politique monétaire ne suffit pas, il faut aussi coordonner étroitement les politiques budgétaires ou salariales, si l'on veut assurer la fameuse « convergence » des économies européennes. Ce constat n'étonnera guère. Même de la part de grands argentiers dont le rôle serait pourtant de vanter la toute-puissance de la monnaie.

On pourrait penser que les défenseurs de Maastricht seront déçus de ce piétinement de la convergence économique. La voie monétaire choisie ne serait-elle pas la bonne ? En fait, ce serait en faire une mauvaise lecture. Car, loin de constituer une déception pour M. Delors, cette non-convergence des résultats des Douze, depuis deux ans, va le conforter dans sa stratégie. Elle prouve en effet tout simplement qu'il faut aller plus loin et harmoniser encore plus les politiques des Douze. Les gouverneurs le disent : « *Le degré élevé d'intégration impose des contraintes dans tous les domaines de la gestion macro-économique.* » La politique de la monnaie force à passer à la politique économique, qui elle-même forcera à s'unir politiquement : la stratégie de l'engrenage de M. Delors trouve la démonstration de sa justesse dans le rapport des gouverneurs.

L'Europe par la monnaie, la stratégie est donc bonne. Et on va découvrir la puissance de cet engrenage. Les salariés allemands en font l'expérience aujourd'hui : s'ils exigent « trop » d'augmentation, on les accuse de nourrir la hausse des coûts et des prix allemands contraignant la Bundesbank à maintenir élevés ses taux d'intérêt. Et ces taux empêchent l'activité de repartir en Europe... Le fonctionnaire allemand se voit désigné comme responsable de milliers de chômeurs ! Cette interdépendance étroite, alors qu'hier encore les salaires se déterminaient sur le marché local du travail, donne une sorte de formidable « *droit d'ingérence économique* ». La marge de manœuvre des pays et même des catégories de salariés est réduite à rien.

Au moment où l'on débat de la ratification économique, il est bon que les plus hautes autorités monétaires le disent sans détour.

La première assemblée annuelle de la BERD

Les projets de M. Jacques Attali contrés par les Etats-Unis

L'assemblée générale annuelle de la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement de l'Europe de l'Est), à Budapest lundi 13 et mardi 14 avril, devait être l'occasion de l'entrée dans le capital de la banque des douze Républiques issues de l'ex-URSS (les trois pays baltes en sont déjà membres). La démission du gouvernement russe présentée lundi à M. Eltsine a dominé les débats, tandis qu'un différend entre M. Jacques Attali, président de la BERD, et plusieurs de ses actionnaires, Etats-Unis en tête, est survenu au sujet de la possibilité d'accorder des crédits à taux préférentiels.

BUDAPEST

de notre envoyée spéciale

Qu'y a-t-il de commun entre le ministre des finances tchécoslovaque et le président de la banque centrale azerbaïdjanaise ? Le premier estime que « *seule la privatisation permettra de mettre un point final au passé* », le second affirme que son pays « *n'est pas prêt, psychologiquement et matériellement, à passer à la propriété privée* ».

L'ancien bloc communiste est maintenant morcelé. Partout, comme l'a souligné dans son discours d'ouverture lundi matin M. Jacques Attali, président de la BERD, la situation économique s'est aggravée, et à « *l'euphorie a succédé la violence* ». Les priorités des vingt-cinq Etats d'Europe centrale ou orientale aujourd'hui membres de la BERD, ou sur le point de le devenir, sont parfois radicalement opposées.

En Hongrie, on se félicite d'avoir recueilli l'an dernier plus de la moitié du total de l'investissement direct étranger à l'Est (ex-URSS non comprise). Le ministre des finances de l'Arménie, M. Jannik Janoian, a rappelé que son pays ne s'était toujours pas remis du tremblement de terre de 1989 et que la production avait chuté de 50 % en un an. Quant à la délégation de la Fédération de Russie, elle arpentait lundi les couloirs, attendant des nouvelles fraîches de Moscou et imaginant ironiquement la constitution d'un gouvernement en exil... Dès dimanche, le président de la banque centrale de Russie, M. Gueorgi Matiouchine, s'était déclaré prêt à démissionner dans le cas où l'équipe de M. Gaïdar abandonnerait ses fonctions.

La Russie au centre des préoccupations

Face à cette Europe en pleine révolution, deux questions majeures se posent à la BERD, au centre desquelles se trouve l'immense Russie. Comment, de façon non plus théorique mais concrète, définir la notion d'avancée vers la démocratie, condition première fixée par les statuts pour la participation aux opérations de la Banque ? Les bouleversements gouvernementaux survenus à Moscou ces derniers jours ont donné à M. Attali l'occasion d'affirmer sa philosophie, pratiquement en temps réel. Alors que le gouvernement remettait sa lettre de démission à M. Eltsine, M. Attali s'est montré très ferme, affirmant dans son discours qu'« *en Russie, en particulier, la poursuite tenace des réformes courageuses engagées jusqu'ici reste la base nécessaire du soutien international* ». Plus tard dans la journée de lundi, le président de la BERD a déclaré avoir envoyé un « *signal* » fort à Moscou, et rappelé qu'au moment du putsch d'août 1991, même si ce ne fut que pendant deux jours, la BERD avait stoppé ses activités dans ce qui était alors l'URSS.

Malgré cette détermination apparente, la BERD aurait certainement le plus grand mal à juger du moment à partir duquel il est opportun de stopper l'assistance à la Russie. Lundi, un responsable de l'« unité politique » de la banque insistait sur le fait que la situation était tout de même beaucoup plus favorable qu'il y a un an ou deux, la Russie ayant, selon lui, réalisé des progrès en matière de droits de l'homme, de liberté religieuse et de la presse, et tentant d'élaborer une nouvelle Constitution. L'interruption du soutien occidental ne serait pas sans risque.

Quels taux d'intérêt ?

Deuxième interrogation majeure, qui met la Russie une nouvelle fois en première ligne : compte tenu du faible nombre de projets « rentables » susceptibles d'être financés par la BERD, celle-ci doit-elle envisager des prêts à taux préférentiels, voire des opérations à caractère risqué ?

La proposition faite en ce sens par M. Attali à l'ensemble des gouverneurs a suscité peu d'approbations et un refus radical de la part des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et du Japon. « *Ce serait une grave erreur pour la Banque de rendre sa mission trop diffuse* », a déclaré le secrétaire américain au Trésor, M. Nicholas Brady, rappelant que chaque organisme international (FMI, Banque mondiale, sociétés financières internationales, BERD) avait un rôle précis, celui de la BERD étant de contribuer à l'épanouissement du secteur privé et non à de grandes politiques de restructuration. M. Vaclav Klaus, ministre des finances tchécoslovaque, qui n'a jamais été tendre avec la BERD – il préfère, avait-il déclaré, négocier avec les banques d'affaires, – a choisi une nouvelle fois de provoquer M. Attali, en réclamant uniquement des opérations commerciales assorties de taux d'intérêt et de commissions reflétant le marché.

Devant ces vives oppositions, il est peu probable que puisse prochainement voir le jour le fonds de restructuration proposé par M. Attali, qui gérerait ces crédits. Le débat sur les prêts concessionnels est, en tout cas, tombé à point nommé pour rappeler que les Etats-Unis, premiers actionnaires de la BERD et qui avaient manifesté une nette réserve lors de la création de l'organisme, entendent bien aujourd'hui veiller à ce que ses activités restent conformes à leurs vues.

FRANÇOISE LAZARE

La stratégie européenne pour la télévision à haute définition

Bruxelles propose une aide de 6 milliards de francs pour promouvoir la norme D2 Mac

Au cours des cinq années à venir, la Communauté pourrait dépenser 850 millions d'écus, soit près de 6 milliards de francs, afin de promouvoir la norme européenne de transmission D2 Mac. Celle-ci préfigure la norme européenne de télévision à haute définition HD Mac prévue pour 1995-1996.

BRUXELLES
(Communautés européennes)

de notre correspondant

La Commission européenne devait proposer, mardi 14 avril, aux ministres des télécommunications des Douze, qui en délibéreront lors de leur prochaine session (le 11 mai à Bruxelles), une aide de 6 milliards de francs afin de promouvoir la norme européenne de télévision D2 Mac. La décision, après avis du Parlement européen, exigera l'unanimité. Les fonds communautaires seront destinés, dans l'ordre, aux diffuseurs (les chaînes de télévision), à l'industrie des programmes (chaînes ou producteurs indépendants) et aux câblo-opérateurs. Ils bénéficieraient respectivement d'environ 60 %, 25 % et 15 % des crédits disponibles. Dans les trois cas, il s'agira pour le budget européen de prendre en charge le surcoût que représente l'utilisation du D2 Mac par rapport à l'emploi des normes actuelles, PAL et SECAM.

Cette proposition de financement complète la directive concernant l'introduction progressive de la norme européenne intermédiaire D2 Mac approuvée dans ses grandes lignes par les ministres des télécommunications en décembre 1991 et qui devrait être formellement adoptée dans les semaines à venir à la suite d'une « *seconde lecture* » sans histoire devant le Parlement européen. La directive, qui confirme D2 Mac comme norme européenne pour la transmission par satellite, prévoit qu'à partir de 1995 les nouveaux services devront obligatoirement être diffusés en D2 Mac, mais n'impose aucune obligation de calendrier aux chaînes émettant aujourd'hui en PAL ou SECAM.

Le succès des Jeux

En outre, et conformément au projet conçu voici déjà un an par M. Filipo Maria Pandolfi, vice-président de la commission chargé de la politique de la recherche et de la technologie, la stratégie mise en œuvre pour promouvoir les nouvelles normes européennes de télévision (D2 Mac puis HD Mac) devrait s'appuyer sur un troisième pilier, le « *MOU* » (pour *Memorandum of understanding*). Il s'agit d'un arrangement à conclure entre les différents acteurs professionnels concernés (industriels fabriquant les nouveaux téléviseurs, télédiffuseurs, opérateurs par satellite et par câble) qui prendraient, chacun pour leur part, les engagements nécessaires à une introduction harmonieuse de D2 Mac puis HD Mac. Au siège de la Commission, on se montre convaincu que le « *MOU* » sera effectivement signé par la grande majorité des acteurs concernés dans les semaines à venir.

On semble ainsi constater une évolution des mentalités. Ceux qui, à l'automne dernier, prenaient résolument position contre la directive paraissent avoir assoupli leurs positions. Le marché, dit-on à Bruxelles, a en effet bougé. La retransmission des Jeux d'Albertville en D2 Mac a été perçue comme un succès. Par ailleurs, les industriels (Thomson et Philips) se révèlent capables d'offrir des récepteurs « 16/9 » en nombre suffisant. Des programmes en D2 Mac sont produits. Enfin le risque de voir une TVHD concurrente numérique (et aux standards de qualité européens) déboucher sur le marché avant dix ans est de moins en moins pris au sérieux.

PHILIPPE LEMAITRE

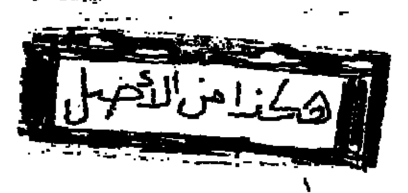
Nouveau préavis de grève des syndicats

La direction de la RATP organise une table ronde

Quatre organisations syndicales de la Régie autonome des transports parisiens (RATP) ont déposé, lundi 13 avril, un nouveau préavis de grève sur la ligne A du RER pour le dimanche 19 avril. A la suite des deux précédents mouvements de grève qui ont déjà touché cette ligne le 31 mars et le 12 avril, ce nouveau préavis intervient alors que sept organisations syndicales de la RATP ont déjà appelé les 38 000 salariés de la Régie à « *une grande journée d'arrêts de travail* » contre la décentralisation, le jeudi 16 avril (*le Monde* du 11 avril).

L'appel à une nouvelle journée de grève pour le 19 avril a été lancé par les syndicats autonomes (GATC, SAT) ainsi que la CGT et Force ouvrière. Le groupement autonome toutes catégories (GATC) de la RATP dénonce le « *refus* » de la direction de négocier « *les revendications formulées par les conducteurs de la ligne A* », et les syndicats exigent de meilleures conditions de transport et de sécurité, ainsi qu'une « *prime mensuelle de 300 francs* » pour le prolongement de la ligne à Euro Disney. Après avoir fait savoir qu'elle n'entendait pas négocier sur les revendications catégorielles des seuls agents de conduite, la direction de la RATP a annoncé de son côté, lundi 13 avril, l'organisation d'une « *table ronde sur la continuité du service public* ». Associant la direction, les syndicats et les associations d'usagers, cette réunion est prévue pour mercredi 15 avril, sous la présidence de M. Christian Blanc, président-directeur général de la RATP. Elle devra, selon la direction, rechercher « *la manière la mieux adaptée pour que l'entreprise garantisse la continuité du service public des transports en commun* ». Les syndicats ont aussitôt réagi en dénonçant la mise en circulation d'une pétition qui « *condamne l'action des organisations syndicales* » et ont appelé, à l'initiative de la CGT, à une rencontre des associations d'usagers pour mardi 14 avril.

OLIVIER PIOT



هكذا من الأصل

ÉCONOMIE

ÉTRANGER

Après le réaménagement de sa dette commerciale

L'Argentine confirme son spectaculaire rétablissement

L'Argentine a obtenu un rééchelonnement sur trente ans de sa dette commerciale. Son fardeau financier s'allège de 35 % et son inflation est redevenue raisonnable. Son ministre de l'économie célèbre cette convalescence.

BUENOS-AIRES

de notre envoyée spéciale

De retour de Saint-Domingue, où il a signé un accord permettant à son pays de réduire et de restructurer sa dette commerciale dans le cadre du «plan Brady» (*le Monde* du 10 avril), M. Domingo Cavallo, ministre argentin de l'économie, s'est déclaré *«certain à 100 %»* de pouvoir faire face à son nouvel échéancier.

Le rééchelonnement sur trente ans de 31 milliards de dette commerciale, dont 8 milliards d'arriérés, permet à l'Argentine de réduire de 10 milliards de dollars sa dette extérieure (61 milliards au total). *«Le service de la dette ne représentera plus que 2 % du produit national brut, soit le pourcentage le plus bas depuis 1983*, a affirmé, samedi 11 avril, M. Cavallo. *En fait, si l'on prend en compte la dette intérieure et extérieure, le service de la dette totale baissera de 35 %. Il sera en partie financé par les intérêts que nous procurent nos réserves (de 7 milliards actuellement) que nous avons préféré garder plutôt que de régler notre dette plus rapidement»*, a ajouté le ministre de l'économie.

Depuis que le président Carlos Menem a confié, en février 1991, le portefeuille-clé de son cabinet à cet économiste respecté formé aux Etats-Unis, l'Argentine, malade de l'hyperinflation et de la spéculation, s'est spectaculairement rétablie (*le Monde* du 18 février), avec des hausses mensuelles de prix de 2,1 % en mars, 2,2 % en février et 2,7 % en janvier contre 0,6 % en décembre. De nouvelles tensions inflationnistes sont cependant apparues, notamment sur les produits alimentaires et l'électroménager.

Le risque d'une explosion sociale

Selon M. Cavallo, la demande intérieure augmente si fortement que l'offre n'a pas le temps de s'adapter. La loi de convertibilité du 1er avril 1991 a arrimé l'austral – redevenu peso le 1er janvier dernier – au dollar et a mis fin à l'indexation des salaires sur les prix. Aux yeux du ministre de l'économie, les plans de stabilisation ont porté leurs fruits, parce que les taux d'intérêt du dollar et du peso ont baissé, tendant à se rapprocher l'un de l'autre. Le «plan austral» du précédent président radical Raul Alfonsin n'avait pas permis d'atteindre ce résultat.

Seule la prudence que commande l'histoire mouvementée de l'Argentine empêche le ministre de l'économie de crier victoire. Pour la première fois depuis vingt-cinq ans, dit-il, le projet de budget équilibré a été présenté et adopté à temps. L'énorme programme de privatisations entamé en 1991, avec notamment la vente d'Aerolineas Argentinas et de l'entreprise de téléphone Entel, sera poursuivi tous azimuts. Il devrait rapporter cette année, estime M. Cavallo, 1,8 milliard de dollars (l'équivalent de 10 milliards de francs) et 350 millions de dollars l'année suivante (1,9 milliard de francs). *«En 1993, l'Etat fédéral argentin ne devra plus s'occuper que de la justice, de l'éducation, de la santé, de la sécurité et des relations internationales»*, a résumé le président Carlos Menem.

Demeure le risque d'une explosion sociale, 30 % de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté selon les chiffres les plus communément admis. Le gouvernement, qui affirme que le taux de chômage est de 6 % – chiffre très contesté, – prévoit la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires cette année. Deux fois plus qu'en 1991.

MARTINE JACOT

□ **Echec des négociations salariales dans la fonction publique allemande.** – En Allemagne, les négociations salariales dans la fonction publique et les services publics ont été interrompues lundi soir 13 avril à Stuttgart sur un constat d'échec. Les syndicats estiment que cet échec ouvre la voie à la première grève dans ce secteur depuis dix-huit ans. Une augmentation de 4,8 % était proposée aux 2,3 millions de fonctionnaires et employés du secteur public. Les syndicats ont maintenu leur demande d'une revalorisation de 5,4 % au 1er avril ainsi qu'une prime de 500 marks (1 700 francs) et une augmentation de 100 marks de la prime de vacances. – *(AFP.)*

CONJONCTURE

Hausse de 0,3 % des prix de détail en mars

Les prix de détail en France ont augmenté de 0,3 % en mars (chiffre provisoire) par rapport à février, portant à 3,2 % la hausse sur un an. L'écart annuel d'inflation avec l'Allemagne est de 1,5 point au bénéfice de la France. En mars 1991, les prix de détail avaient augmenté de 0,1 %. L'indice de mars a enregistré les hausses des tarifs SNCF-voyageurs (1,3 %) et un reliquat de hausse des tarifs de l'EDF (1,3 %).

Les immatriculations de voitures ont progressé en Europe de 0,7 % au premier trimestre 1992

Le marché automobile européen a progressé de 0,7 % au cours du premier trimestre, selon les données publiées lundi 13 avril par Renault : 3,68 millions de voitures particulières ont été immatriculées sur les trois premiers mois de l'année, soit 25 000 de plus qu'au cours du 1er trimestre 1990. Le groupe Volkswagen conforte sa position de premier groupe européen (16,7 % des parts de marché) devant Fiat dont la position est disputée par General Motors Europe et Peugeot Citroën. Au classement par marques et selon ses propres indications, Renault tire assez joliment son épingle du jeu en se hissant à la troisième place des constructeurs... devant Volkswagen.

SOCIAL

Clôture des inscriptions le 5 mai

Les élections prud'homales du 9 décembre menacées par la montée de l'absentéisme

Les employeurs ont jusqu'au 5 mai pour inscrire leurs salariés sur les listes nominatives constituées dans la perspective des élections prud'homales du 9 décembre. Organisé tous les cinq ans, ce scrutin permettra d'élire quinze mille conseillers représentant les salariés et les employeurs qui siégeront dans les deux cent quatre-vingt-deux conseils de prud'hommes, juridictions paritaires chargées d'arbitrer les litiges individuels nés de l'application du droit du travail.

Au-delà des scores des différentes listes (1), c'est bien le niveau de participation qui constituera l'enjeu principal des élections prud'homales du 9 décembre. Ce type d'élections connaît depuis longtemps les affres d'un abstentionnisme massif. Dans le collège des salariés, la proportion d'inscrits n'ayant pas pris part au scrutin a pris des allures d'hémorragie : 36,7 % en 1979, 41,3 % en 1982 et 54 % en 1987 (soit 5,6 millions de votants sur 12,2 millions d'électeurs potentiels). Chez les employeurs, elle a augmenté de près de vingt-cinq points en douze ans. En 1987, à peine plus d'un patron sur trois (290 000 sur 855 000) s'était déplacé.

Dans ces conditions, l'abstention menace d'atteindre de nouveaux sommets lors du rendez-vous du 9 décembre. *«Les élections prud'homales, sans enjeu immédiat pour la plus grande masse des salariés et des employeurs, sont* a priori *peu motivantes»*, reconnaît le ministère du travail, qui s'est néanmoins résolu à lancer une campagne d'information (2) pour *«gagner la bataille de l'inscription»*.

Dans l'immédiat, les employeurs ont jusqu'au 5 mai pour inscrire leurs salariés (et s'inscrire eux-mêmes) sur les listes électorales. Les formulaires leur ont déjà été adressés et, pendant une période de quinze jours, le personnel pourra consulter les listes nominatives établies par l'entreprise.

Sont électeurs les salariés en poste au 31 mars 1992 âgés d'au moins seize ans (quelle que soit leur nationalité), ainsi que les personnes *«involontairement privées d'emploi»*. En revanche, les candidats présentés par les organisations syndicales et professionnelles devront être âgés d'au moins vingt et un ans et de nationalité française.

Un effort de communication

Pour faciliter l'inscription sur les listes électorales, établies par les mairies à partir des données recueillies par les centres de traitement du ministère du travail, les pouvoirs publics ont donné pour la première fois la possibilité aux employeurs de transmettre la liste de leurs employés par l'intermédiaire de supports informatiques. Des formulaires simplifiés seront transmis aux établissements non informatisés et un effort particulier est prévu pour faciliter l'inscription des demandeurs d'emploi.

«Il faut que nous expliquions aux salariés que se retrouver en situation de faire appel aux prud'hommes, cela n'arrive pas qu'aux autres», estimait récemment un dirigeant syndical, conscient que contenir la vague abstentionniste s'annonce comme une tâche difficile. Les chances d'atteindre cet objectif dépendront non seulement des efforts de communication qui seront déployés mais, surtout, de la qualité de la campagne électorale que mèneront le patronat et les organisations syndicales.

JEAN-MICHEL NORMAND

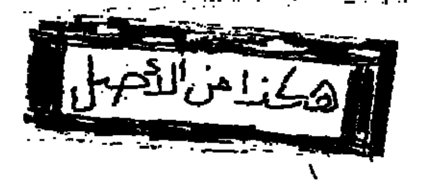
(1) En 1987, les résultats dans le collège des salariés étaient les suivants : CGT 36,3 %, CFDT 23 %, FO 20,5 %, CFTC 8,3 %, CFE-CGC 7,4 %.

(2) Un serveur Minitel (3614 PRUDINFO) et un téléphone vert (05-09-12-92) sont à la disposition du public.

INDICATEURS

JAPON

• **Commerce extérieur : excédent record en février.** – La balance commerciale du Japon a été excédentaire de 12,3 milliards de dollars en février après l'avoir été de 5,89 milliards en janvier et de 6,9 milliards en février 1991 (chiffres bruts calculés en terme de balance des paiements). L'excédent enregistré en février établit un nouveau record après celui de décembre 1988 (11 milliards de dollars) et de septembre 1991 (10,9 milliards de dollars).



COMMUNICATION

Agitation au « Figaro » après la publication d'un Livre blanc

M. Hersant jette tout son poids dans les négociations

M. Robert Hersant est sorti de sa réserve et a repris la situation du *Figaro* en mains, en incitant le vice-PDG du journal, M. Philippe Villin, à « jeter du lest » dans ses négociations avec la rédaction. Après avoir rencontré les chefs de service du journal dans la matinée, M. Villin a déclaré, en prologue à l'assemblée générale de la rédaction du lundi 13 avril, qu'il tenait son titre de patron de la gestion et de la rédaction du *Figaro* de M. Hersant lui-même, et qu'il était prêt à apporter *« des garanties sur le métier et l'emploi des secrétaires de rédaction »*. M. Villin a voulu ainsi tenir compte de l'*« inquiétude »* née de l'accord signé le 27 mars avec le Livre CGT, qui introduisait une quarantaine d'ouvriers dans les rédactions parisiennes du groupe (*le Monde* du 1er et du 8 avril).

Mais le vice-PDG du *Figaro* a aussi tenté de calmer la grogne en indiquant qu'*« il ferait le point sur les situations matérielles les plus difficiles »* avec la direction de la rédaction, afin d'aboutir à *« des décisions d'ici à jeudi soir »*.

Toutefois, pour la centaine de journalistes présents à cette assemblée générale, les préoccupations étaient autres. Elles se sont focalisées sur le Livre blanc réalisé par des militants syndicaux, qui réclame à la fois une véritable politique salariale et critique le poids de la publicité dans certaines pages du *Figaro* (*le Monde* du 14 avril).

Ce Livre blanc a semé la confusion dans les échanges et créé un *« climat à la Mai 68 »* dans l'assemblée générale, selon l'expression de plusieurs journalistes. *« On a évité tout juste le clash »*, soupire un membre de la Société des rédacteurs. Celle-ci, tout en se targuant du fait que beaucoup d'éléments contenus dans le Livre blanc émanaient de sa propre lettre interne, a cependant tenu *« à préciser solennellement que le texte, présenté sous le titre* le Livre blanc de la rédaction du Figaro, *n'est en aucune manière représentatif de cette dernière. Il n'a en effet été ni conçu, ni rédigé, ni adopté par des représentants mandatés à cet effet par la rédaction »*. L'accord avec le Livre CGT était bien loin, et l'assemblée générale s'est disloquée sans voter la grève ni prendre parti, comme le désiraient des chefs de service, sur ce Livre blanc. Les négociations entre direction du *Figaro* et syndicats doivent reprendre jeudi 16 sur l'accord du 27 mars et les conditions de travail de la rédaction.

L'accord entre le groupe Hersant et le Livre CGT sur les secrétaires techniques demeure en effet crucial. Le Syndicat de la presse parisienne (SPP) a réaffirmé le 13 avril le *« principe de solidarité »* qui lie ses membres, et a indiqué *« que toute négociation d'entreprise qui serait engagée par l'un d'entre eux ferait l'objet d'une information préalable du bureau du SPP, qui s'assurera de sa cohérence avec la négociation globale en cours »*. D'autre part, les *« accords en cours de négociation devront être en concordance avec les nouveaux accords régionaux »*. L'accord entre M. Villin et la CGT entre donc dans ce cadre. Le Syndicat national des journalistes et la Société des rédacteurs de *France-Soir* ont, de leur côté, engagé un référé contre cet accord. Le tribunal de grande instance de Paris doit l'examiner... juste avant la réunion au *Figaro* entre direction et syndicats.

Y.-M. L.

[Le SPP a donc reconnu la nécessité d'une concertation étroite entre chaque titre et le syndicat professionnel. Tous les accords d'entreprise doivent s'inscrire explicitement dans un accord global et, compte tenu des spécificités de chacun des titres, aucun élément particulier d'un accord d'entreprise ne peut être opposable lors de la négociation d'un autre accord d'entreprise. – *J. L.*]

Organisateur de la manifestation étudiante anti-nazis en 1940

Le journaliste communiste François Lescure est décédé

Le journaliste François Lescure, membre du Parti communiste, est mort dans la nuit du 12 au 13 avril à l'hôpital Tenon, à Paris, des suites d'une hémorragie cérébrale. Membre du Mouvement des lycéens antifascistes, puis militant du PCF à la fin des années 30, devenu ensuite secrétaire parisien de l'Union des étudiants communistes (UEC), il fut ensuite vice-président de l'UNEF en 1940-1941 et à ce titre l'un des organisateurs de la grande manifestation anti-nazis du 11 novembre 1940, place de l'Etoile à Paris.

Résistant, condamné à mort par contumace par l'occupant, il sera arrêté et torturé par la Gestapo en 1944, avant de réussir à s'échapper en Espagne puis en Algérie. Journaliste à *l'Humanité* en 1946, il sera ensuite rédacteur en chef de *France nouvelle* avant de travailler à nouveau au quotidien communiste. François Lescure était âgé de soixante et onze ans.

A la Réunion

Télé Free-DOM réémet

SAINT-DENIS

de notre correspondant

Plus de quatorze mois après son interdiction et la saisie de ses émetteurs. Télé Free-DOM a repris discrètement ses émissions, lundi 13 avril, à 20 h 30. Après l'entrevue *« cordiale »* de M. Sudre avec le ministre des DOM-TOM, M. Louis Le Pensec, qui avait souhaité un *« élargissement du paysage audiovisuel »* et que Télé Free-DOM y *« trouve sa juste place dans le cadre légal »* (*le Monde* du 9 avril), ils veulent, de toute évidence, accentuer leur pression sur le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

Le jour même de la reprise de Télé Free-DOM la seconde chaîne de télévision privée, Antenne-Réunion, fêtait son premier anniversaire. Son directeur, M. Christophe Ducasse, a souligné qu'elle avait *« réussi son pari de contenir son déficit à 3,1 millions de francs pour un chiffre d'affaires qui approche les 9 millions de francs. »*.

ALIX DIJOUX

Les orphelins de La Cinq

Suite de la première page

Là encore, un média en danger avait lancé un SOS à ses « clients », lesquels s'étaient donné le mot à la sortie du lycée pour mettre au défi une politique gouvernementale. Cela dit, les contre-exemples existent aussi. Quand le gouvernement de M. Jacques Chirac a, en 1986, supprimé TV 6 d'un trait de plume pour accorder la fréquence à la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (la future M 6), aucun mouvement de masse n'est venu enrayer la manœuvre. Pourtant, plusieurs jours durant, les expropriés de l'antenne avaient tenté eux aussi de chauffer leur audience. En pure perte.

Quel impact aurait eu un appel de M. Jean-Claude Bourret, animateur vedette de La Cinq et président d'une association qui reçoit chaque jour 80 kilos de courrier de la part de ses 1,4 million d'adhérents revendiqués ? Nul ne peut le savoir. Primo parce qu'aucun appel à manifester n'a jamais été lancé et, secundo, parce que personne ne peut prévoir avec assez de précision le pouvoir réel d'un média sur une population.

La rédaction – c'est à porter à son crédit – n'a jamais tenté de jouer avec le feu. Bien qu'utilisant largement l'antenne pour tenir en alerte l'audience de La Cinq, les journalistes n'ont jamais tenté d'entraîner leurs fans sur la voie d'une quelconque opposition politique.

Même l'organisation d'un journal télévisé en plein air à la fin du mois de mars a plus servi à tester la popularité d'une action qu'à chauffer une foule pour la pousser à l'assaut d'on ne sait quelle Bastille.

Qui perçoit quoi ?

Violences style Télé Free-DOM ou militantisme associatif style La Cinq, la question se pose : qu'est-ce qui pousse tout à coup une foule d'individus solitaires à agir ensemble ? Les recherches menées tant aux Etats-Unis qu'en Europe ne sont guère d'une grande utilité. Tout au long des années 60 et 70, la télévision et la radio ont été perçues comme de puissants instruments de propagande. Qui avait le contrôle de l'antenne, croyait-on, disposait du contrôle des esprits. Depuis, les diagnostics se sont affinés. Au point d'amener un renversement complet de perspective. Aujourd'hui les chercheurs estiment que l'influence d'un média repose sur plusieurs facteurs : une confiance globale des auditeurs-téléspectateurs, laquelle est tempérée par une perception sélective du message. Autrement dit, chacun n'entend que ce qu'il souhaite entendre.

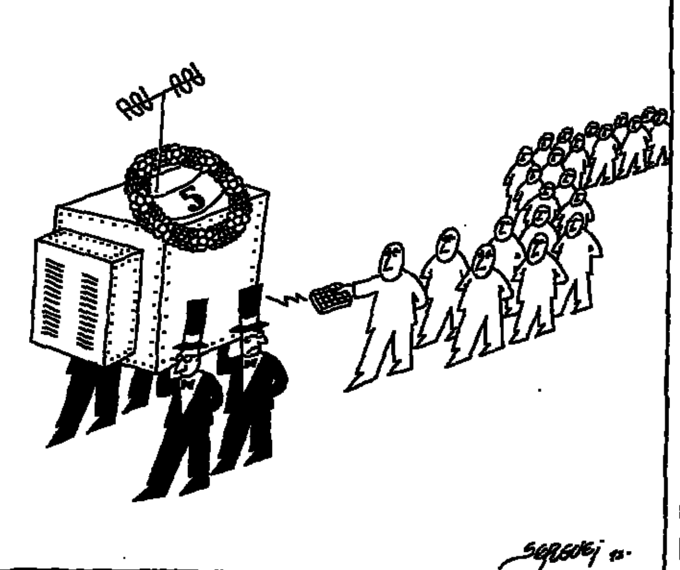
Si l'on ajoute à cela les pertes créées par une mauvaise compréhension, le pouvoir est plutôt du côté de celui qui reçoit un message que du côté de celui qui l'émet. C'est du moins ce qu'affirment toutes les recherches modernes en matière de communication. Comme l'écrit M. Roland Cayrol dans la récente réédition de son livre *les Médias* (PUF), *« il ne suffit pas que des messages soient émis pour que le public perçoive ces messages. Il faut de surcroît que le public y prête attention. Or de nombreuses recherches ont montré que l'information manque souvent son but et qu'une part notable de lecteurs, d'auditeurs et de téléspectateurs n'est nullement informée sur des sujets pourtant abondamment traités dans les journaux, à la radio et à la télévision »*. Même au sein d'un système totalitaire, l'esprit d'un individu n'est jamais une cire molle prête à enregistrer la moindre pression ni à réagir à la moindre excitation. En revanche, si des individus isolés se groupent pour réagir à un appel, c'est qu'ils l'ont bien voulu.

Les fractions les plus déshéritées de la population réunionnaise ont-elles manifesté uniquement pour la sauvegarde d'un média auquel elles s'identifiaient ? D'autres griefs et frustrations ne sont-ils pas la condition nécessaire pour nourrir une action ? Quant aux 100 000 adolescents qui sont descendus dans la rue pour NRJ, avaient-ils seulement le sentiment de défendre un droit à une expression musicale et médiatique ? Ou exprimaient-ils autre chose ? La réponse est bien sûr malaisée. Et le public de La Cinq est-il capable d'autant d'enthousiasme ? Ou plutôt, une télévision généraliste comme La Cinq – qui s'adresse à un empilement de publics fort variés – peut-elle susciter des réactions aussi homogènes ? Rien n'est moins sûr.

« L'âme » d'une chaîne

Si l'on en croit le sondage réalisé par *Télérama* en février 1992, sur « chaînes publiques-chaînes privées », il ne semble pas que les Français portent une attention exagérée aux diffuseurs en tant que tels. Les Français ne font guère de différence entre les chaînes publiques ou privées et un quart des sondés croit encore que TF 1 appartient au secteur public. Un bon tiers des personnes interrogées ignore l'existence de La Sept tandis qu'un autre tiers considère la future chaîne culturelle franco-allemande comme un diffuseur privé. En fait, pour les téléspectateurs, la télévision apparaît comme un phénomène global, un continuum d'images sur lesquelles chacun surfe à sa guise grâce à la télécommande. Le zapping est même si répandu que chaque téléspectateur *« se fabrique sa huitième chaîne à partir des sept autres »*, estime *Télérama*.

M. Carlo Freccero, philosophe et ex-directeur des programmes de La Cinq, ne démentirait pas cette analyse, lui qui expliquait (*Médiapouvoirs*, avril-juin 1988) qu'au sein d'une télévision généraliste, l'étude de marché remplace *« tout type d'idéologie possible »*. Parce que la télévision commerciale n'a à vendre que son audience à des annonceurs publicitaires, celle-ci doit être la plus large possible. Une chaîne ne peut donc viser le plus large public qu'en évitant toute identification trop marquée avec une fraction de l'audience. Le but étant d'éviter de se distinguer, l'écran *« devient alors un miroir qui reflète les désirs et l'imaginaire du public »*, conclut M. Freccero.



Cette thèse très « berlusconienne » est cependant vivement contestée par Mme Monique Dagnaud, chercheur aujourd'hui membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel. Dans un rapport rendu au CSA en juin 1991, Mme Dagnaud estime que les chaînes ont malgré tout *« une âme »*. Bien que les grilles se résument à une juxtaposition de programmes rentables, chacune d'elles *« est une fresque savamment pensée pour signaler une identité »*. D'où les magazines pour TF 1, la musique pour FR 3... Preuve que les stratégies attrape-tout dégagent néanmoins une identité, les « accros » à une chaîne, et une chaîne seulement, existent.

Audience, le journal de Médiamétrie, les a trouvés. L'institut spécialisé dans les mesures d'audience a cherché à savoir si *« en situation de pleine concurrence »* (c'est-à-dire en situation de pleine réception de toutes les chaînes par un particulier) des maniaques existaient qui refusaient le zapping et ne fréquentaient qu'une chaîne. Ce groupe d'individus existe, même s'il est minoritaire.

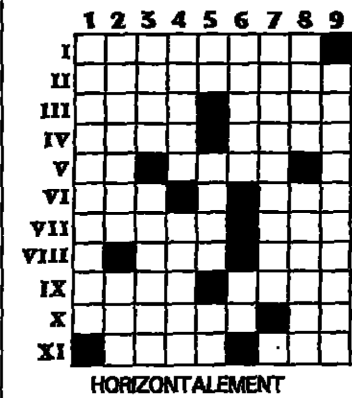
A partir d'un panel de 2 377 individus âgés de plus de quinze ans, Médiamétrie a constaté qu'un peu moins d'un cinquième des téléspectateurs français (18,60 %) ne regardaient qu'une chaîne et une chaîne seulement à une heure de forte écoute, un jour moyen. Sur cette catégorie de population, les fidèles exclusifs de La Cinq ne sont que 8,4 %, soit une cinquantaine de personnes sur l'ensemble du panel. Pas suffisant pour mener une révolution ni pour racheter la chaîne en Bourse si une émission de titres avait lieu un jour prochain. Alors, une fois l'écran noir installé, le public va-t-il rester mobilisé ? Ou se dissoudra-t-il au gré de l'offre des autres chaînes ?

YVES MAMOU

□ **Rectificatif.** – La musique du générique du journal de La Cinq était due à Richard Strauss, et non à Richard Wagner, comme indiqué par erreur dans l'article paru en dernière page du *Monde* daté 12-13 avril.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5758



HORIZONTALEMENT

I. Des femmes qui peuvent se trouver trop bouclées. – II. En dire un peu trop. – III. Donne de la fermeté. Plein de feu. – IV. Faire sauter. Lac. – V. Bande d'étoffe. Jardin « suspendu ». – VI. Matière pour boucher. Ville du Nigéria. – VII. Etre dans l'ignorance de ce qu'on va gagner. Ne circule plus. – VIII. On peut y voir du sang. Peut former un barrage. – IX. Pays pour des poètes. Présenta sur un plateau. – X. Trouvai l'endroit. Préfixe. – XI. Donné pour nourrir. Grand, pour les bonnes œuvres.

VERTICALEMENT

1. Quand ils sont grands, laissent parfois entrevoir des avantages. – 2. Aiment bien que les gens restent assis. Partie serrée. – 3. Compagnon de saint Paul. Peut se prendre à la cuiller. – 4. Donner un siège. Peut être mortel quand on s'empoisonne. – 5. Un grand drame. Peu accessible. Période. – 6. Ville de Savoie. Entre trois et quatre. – 7. Voudrait transformer les hommes. – 8. Bon quand il est commun. Du temps libre. – 9. Endroit où tout le monde commande.

Solution du problème n° 5757

Horizontalement

I. Candida. – II. Lieudit. – III. Ost. Estoc. – IV. Pesé. Seul. – V. Ténia. – VI. Néon. Muer. – VII. Embolie. – VIII. Tu. Bonnet. – IX. Il. Etui. – X. Enlevé. Do. – XI. Sue. Essen.

Verticalement

1. Clopinettes. – 2. Aisé. Emu. Nu. – 3. Nets. Ob. Ile. – 4. DO. Noble. – 5. Ide. Lô. Vé. – 6. Disséminées. – 7. Atténuent. – 8. Ouïe. Eude. – 9. Déclaration.

GUY BROUTY

VIE DES ENTREPRISES

Cédées par le conglomérat Hanson

Les piles British Ever Ready sont reprises par l'américain Ralston Purina

Soixante-dix-huit ans après leur séparation, la société British Ever Ready retrouve l'américaine Eveready. En 1914, en effet, le fondateur de la compagnie outre-Atlantique avait scindé son empire en deux, cédant la partie américaine à Union Carbide et introduisant en Bourse ses intérêts britanniques. Depuis, les deux sociétés sœurs menaient une vie séparée.

Mais, lundi 13 avril, le conglomérat britannique Hanson Plc a annoncé la vente de sa filiale British Ever Ready Ltd, premier producteur britannique de piles électriques, à la société américaine Ralston Purina Co., déjà propriétaire d'Eveready aux Etats-Unis. La cession s'est faite pour 132 millions de livres (1,29 milliard de francs). La transaction, qui ne concerne pas, selon Hanson, Eveready South Africa, doit encore recevoir l'aval des autorités britanniques. Mais elle devrait permettre à Ralston Purina, premier fabricant mondial de piles, de poursuivre une politique de croissance externe entamée en 1986, justement, avec le rachat d'Eveready (marque Ucar) à Union Carbide. Politique qui s'était poursuivie, en 1989, par la reprise en France de la Compagnie financière internationale pour les énergies automones (Cofinea), alors contrôlée par les groupes Bouygues et Tapie et propriétaire des marques Wonder et Mazda.

Récemment encore, le géant américain (9,5 milliards de francs de chiffres d'affaires) reprenait la division piles de Tudor en Espagne et au Portugal, devenant du jour au lendemain numéro un dans la péninsule ibérique. La Grande-Bretagne était le seul pays européen où Ralston Purina n'avait pas encore de position forte. Il n'y occupait en effet que 3 % du marché. Avec la reprise de British Ever Ready, le manque devrait être comblé. Un représentant de la société américaine en Europe, M. Costa Bacouris, a déjà annoncé que celle-ci envisageait d'enrichir la gamme de sa nouvelle filiale avec ses propres produits. Un enrichissement souhaité, apparemment, par les dirigeants actuels de la société britannique qui ont, selon Hanson, donné leur accord à la transaction. Le conglomérat britannique n'avait en effet aucune intention de se développer dans le secteur des piles, qui ne représentait pour lui qu'une activité mineure, alors que ses résultats connaissaient une détérioration.

P.-A. G.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RÉSULTATS

□ **Victoire : recul de 1,7 % du bénéfice net en 1991.** – Le groupe d'assurances Victoire, filiale à 51 % de Suez, a enregistré en 1991 une baisse de 1,7 % de son bénéfice net consolidé part du groupe à 1,8 milliard de francs. Le chiffre d'affaires consolidé est en progression de 9,7 % à 64 milliards de francs. Colonia, le numéro trois allemand de l'assurance contrôlé par Victoire, représente plus de la moitié de l'activité du groupe. Les activités à l'étranger (Allemagne, Italie, Danemark et Canada) représentent 68 % du chiffre d'affaires. Mais la participation de 23 % dans la compagnie d'assurances danoise Baltica a pesé sur les comptes. Victoire ménage ses actionnaires et augmente de 30 % son dividende à 19,50 F par action contre 15 F au titre de l'exercice 1990.

□ **Yves Saint Laurent : en baisse de 7,5 %.** – Le groupe de luxe Yves Saint Laurent a publié ses résultats pour 1991. Le chiffre d'affaires s'élève à 3,061 milliards de francs, en hausse de 2 % sur 1990. Le résultat d'exploitation est de 512 millions de francs contre 521 millions en 1991. Le résultat net s'élève à 233 millions de francs pour 252 millions de francs l'année précédente. Selon le communiqué de la société, *«le résultat net n'a pas bénéficié, comme en 1990, de 16 millions de francs de profits de change exceptionnels réalisés au titre de la gestion de la dette».*

□ **58 millions de francs de pertes pour Orlyval.** – La fréquentation insuffisante de la ligne de métro automatique Orlyval, qui circule entre la ligne B du RER et l'aéroport d'Orly, a fait sentir ses effets dans ses comptes. Inférieur de deux tiers aux prévisions, le trafic n'a pas permis d'approcher l'équilibre d'exploitation : le résultat d'exploitation est déficitaire de 15,2 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 10,7 millions. Avec le rajout des frais financiers, le déficit atteint 58,1 millions de francs pour un exercice budgétaire de trois mois seulement.

SALAIRES

□ **General Motors réduit de 31 % le salaire de son PDG.** – Robert Stempel, le président de General Motors (GM), a vu son salaire amputé de 31 % en 1991, année au cours de laquelle le groupe a accusé une perte de 4,5 milliards de dollars, a indiqué lundi le premier constructeur automobile mondial. M. Stempel, cinquante-huit ans, a «seulement» touché 1 million de dollars en 1991 et n'a reçu aucune autre prime pour la seconde année consécutive. Il avait gagné 1,77 million de dollars en 1989 et 1,44 million en 1990. De son côté, le président de Chrysler, Lee Iacocca, a gagné 2,9 millions de dollars en 1991 et Harold Poling, le patron de Ford, a été payé 1,14 million de dollars.

MÉTHODES

□ **Rover (automobiles) : le modèle japonais fait école.** – Les 32 000 salariés de la firme automobile britannique Rover, filiale du groupe aéronautique British Aerospace, ont voté lundi, à une très courte majorité, en faveur de l'adoption de méthodes de production «à la japonaise». En échange d'une nette réduction des possibilités de grève, ce projet, très radical, prévoit notamment l'effacement des «lignes de démarcation» entre les ouvriers et l'encadrement, supprime le pointage horaire et promet une certaine garantie de l'emploi.

□ **Ford : 3 milliards de dollars pour moderniser les usines.** – Le constructeur américain Ford a annoncé lundi qu'il allait consacrer environ 3 milliards de dollars (16,6 milliards de francs) sur trois ans à la modernisation de ses usines. Le plan de modernisation prévoit un investissement de 900 millions dans l'usine canadienne d'Oakville, près de Toronto (Ontario), pour la production d'un nouveau modèle de mini-van à la fin 1993. *«Compte tenu du futur potentiel du marché des véhicules utilitaires en Amérique du Nord, nous voulons être certains de disposer des capacités et des produits pour en profiter»*, a souligné un dirigeant du groupe automobile américain. Ford compte également investir 650 millions dans son usine de Louisville (Kentucky) spécialisée dans la production de camionnettes (pick-up) et environ 1 milliard dans l'équipement d'une nouvelle usine de moteurs de camionnettes, à Windsor (Ontario), dont la production débutera en 1995.

ACCORDS

□ **Téléphone : Matsushita annonce une joint-venture en Chine.** – La compagnie japonaise Matsushita Electric Industrial Co. Ltd. a annoncé lundi 13 avril qu'elle avait accepté de former une joint-venture avec trois sociétés chinoises pour produire des *«telephone pagers»* (indicateurs d'appel) à Pékin. Dotée d'un capital de 2,9 millions de dollars (18 millions de francs), la société mixte appartiendra à 50 % à Matsushita et sa filiale Matsushita Communication Equipment Co. (25 % chacune). Le reste sera détenu par trois sociétés chinoises : la China National Post and Telecommunications Industry, la China National Postal and Telecommunications Appliances, et Beijing Telecommunication Components Factory. La joint-venture devrait être mise sur pied en juin prochain, sous réserve de l'accord des autorités chinoises.

□ **Mitsui et ATT exploiteront conjointement des composants électroniques.** – La société japonaise Mitsui a rendu public lundi 13 avril à Tokyo un accord conclu avec la société américaine ATT prévoyant l'exploitation conjointe de composants électroniques utilisés dans les téléphones portables. Les composants produits par les deux sociétés seront vendus aux Etats-Unis et de nouvelles sociétés américaines et japonaises pourraient à l'avenir rallier cet accord.

VENTES

□ ***Le gouvernement mexicain cède la banque Banoro au secteur privé.*** – Le gouvernement mexicain a vendu la banque Banoro à un groupe d'hommes d'affaires mexicains pour un peu plus de 1 milliard de pesos (2,1 milliards de francs). Le groupe, mené par M. Rodolfo Esquer, a payé près de quatre fois la valeur du capital comptable de l'établissement. Banoro, qui compte 3 000 employés et 74 succursales au Mexique, est la 15e banque vendue par le gouvernement, sur un total de 18.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 14 avril ↑

Timoré

La Bourse de Paris amorçait une timide reprise mardi dès les premiers échanges profitant de la bonne tenue de Wall Street la veille et du léger raffermissement de la place de Tokyo quelques heures auparavant. L'indice CAC 40 après avoir ouvert en hausse de 0,16 % s'appréciait de 0,59 % en fin de matinée.

En début d'après-midi, la progression était de 0,53 %. Les intervenants demeuraient toujours sur la réserve en raison de la situation en Russie et de la nouvelle tension sur les taux d'intérêt à court terme en Allemagne. De plus, l'annonce d'une hausse de 0,3 % des prix de détail en France pour mars a été considérée comme peu satisfaisante. Aussi, dans ce contexte morose, la seule note positive et dynamisante pour le marché aura été l'annonce d'une nette réduction du déficit de Michelin, plus importante que prévu.

La perte nette hors intérêts minoritaires est en effet revenue à 699 millions de francs contre 4,811 milliards en 1990. De plus, dans un communiqué, le groupe avance également un résultat courant *«au-delà de l'objectif annoncé»*, soit un bénéfice de 780 millions de francs contre une perte de 1,135 milliard. *«L'objectif d'équilibre du résultat courant au cours des derniers mois de l'année est largement dépassé,* souligne le communiqué, *puisque le résultat est positif pour l'ensemble de l'année.»* Le titre s'est donc vivement apprécié, gagnant près de 6 % au cours de la séance et retrouvant enfin ses niveaux atteints voici deux ans. Depuis le début de l'année, l'action a progressé de 47 % et figure parmi les plus fortes progressions derrière la CSEE, Métrologie International et Cerus. Parmi les autres progressions de la journée figuraient Europe 1, Truffaut et Vallourec. Sur le second marché, on notait une application importante sur les titres TF 1.

NEW-YORK, 13 avril ↑

Petite hausse

A l'issue d'une séance peu active, marquée par l'indifférence des investisseurs à la baisse du taux de base de la Chemical Bank et à la rechute de la Bourse de Tokyo, la Bourse américaine s'est réveillée en fin de journée, lundi 13 avril, pour finir sur une petite hausse. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes s'est établi à 3 269,90 points, en hausse de 0,47 %. Quelque 144 millions de titres ont été échangés. Le nombre des valeurs en hausse dépassait celui des titres en baisse (965 contre 782).

Wall Street a surtout été soutenu par des achats de valeurs vedettes en fin de séance. Le signal de la hausse a été la baisse des taux d'intérêt sur les bons du Trésor à trente ans, principal baromètre du marché obligataire. Le rendement moyen à trente ans est ainsi tombé de 7,88 % vendredi soir à 7,85 % lundi après-midi.

VALEURS	Cours du 10 avril	Cours du 13 avril
Alcoa	68	73 3/4
ATT	41 7/8	41 3/4
Boeing	44 3/4	45 3/4
Chase Manhattan Bank	22 5/8	22 3/4
Du Pont de Nemours	47 3/8	47 3/8
Eastman Kodak	38 3/4	38 7/8
Exxon	57 5/8	56 5/8
Ford	40	40 1/4
General Electric	78	76 1/4
General Motors	38 5/8	39
Goodyear	68 5/8	70 3/4
IBM	86	87 3/8
ITT	64 3/8	64 7/8
Mobil Oil	62 1/8	61 3/4
Pfizer	72 3/8	73 3/4
Schlumberger	57 1/4	58 1/2
Texaco	58 3/4	59 3/8
UAL Corp. ex-Allegis	131 1/4	127
Union Carbide	24 7/8	24 7/8
United Tech.	54	53 3/4
Westinghouse	17 7/8	18 1/8
Xerox Corp.	72 1/4	74 1/4

LONDRES, 13 avril ↑

Poursuite de la progression

Les valeurs ont confirmé, lundi 13 avril, leur envolée de vendredi au Stock Exchange. A la clôture, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a gagné 18,4 points, soit 0,7 % à 2 591 points. Après avoir gagné près de 30 points en matinée, le marché, affecté par des prises de bénéfices et la nouvelle déprime des marchés asiatiques, a absorbé une partie de son avance pendant la séance. Le volume des échanges s'est élevé à 627 millions de titres contre 1,342 milliard vendredi.

L'euphorie liée à la victoire inattendue des tories, qui avait provoqué une hausse de 136 points du marché vendredi 10 avril, s'est poursuivie et a soutenu notamment les valeurs de la consommation.

TOKYO, 14 avril ↑

Sans conviction

La Bourse de Tokyo a terminé, mardi 14 avril, en léger progrès au terme d'une séance en dents de scie. L'indice Nikkei a fini en hausse de 202,93 points, soit 1,18 %, à 17 439,58. Le volume des transactions au terme des échanges représentait environ 250 millions d'actions.

Des achats programmés, liés au terme boursier, et une chasse aux bonnes affaires ont favorisé cette avance, mais le marché est resté étroit et indécis, la plupart des investisseurs continuant de s'interroger sur l'orientation du marché ces prochains jours, commentent les professionnels. Selon un analyste, «personne n'est vraiment convaincu que le marché a atteint le creux de la vague».

VALEURS	Cours du 13 avril	Cours du 14 avril
Akai	545	549
Bridgestone	1 110	1 100
Canon	1 290	1 310
Fuji Bank	1 340	1 440
Honda Motors	1 580	1 630
Matsushita Electric	1 280	1 300
Mitsubishi Heavy	568	562
Sony Corp.	4 080	4 110
Toyota Motors	1 400	1 400

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4225	4195	Immob. Hôtelière	1159	1146
Arnault Associés	275	...	Internt Computer	153	.
B.A.C.	70	....	I.P.B.M.	64	.
Bque Vernes	770	790	Locamic	77	74
Boiron (Ly)	466	468	Matra Comm.	170 10	168
Boisset (Lyon)	225	223	Molex	170 10	
C.A.L-de-Fr. (C.C.L.)	872	826	Publ.Filipacchi	380	380
Calberson	370	375	Rhone-Alp.Ecu (Ly).	319	319
Cardif	890	899	Select Invest (Ly)	90	90
C.E.G.E.P.	175	175	Serbo	315	310
C.F.P.I.	264	255	Sopra	320	320
C.N.I.M.	1109	1130	TF1	423	426 10
Codetour	276	...	Thermador H. (Ly)	365	365
Conforama	1150	....	Unilog	244	249
Creeks	210	205	Viel et Cie	111 50	111 50
Dauphin	280	280	Y. St-Laurent Groupe	840	840
Delmas	1000	1000			
Demachy Worms Cie	340	340			
Devanlay	1025	1020			
Deville	218	200			
Dollfus	110	110			
Editions Belfond	187	188			
Europ. Propulsion	184	184			
Finacor	120	119			
G.F.F. (group.fon.f.)	108	106			
G.L.M.	350	350			
Gravograph	172	180			
Guntoli	870	870			
I.C.C.	193	....			
Idianova	90	86 10			

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 13 avril 1992
Nombre de contrats estimés : 90 788

COURS	ÉCHÉANCES Juin 92	Sept. 92	Déc. 92
Dernier	108,18	108,40	108,42
Précédent	108,34	108,52	108,66

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Juin 92	OPTIONS D'ACHAT Sept. 92	OPTIONS DE VENTE Juin 92	OPTIONS DE VENTE Sept. 92
109	0,24	0,79	1,06	1,38

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 7 864

COURS	Avril	Mai	Juin
Dernier	1 976	1 993	1 985,50
Précédent	1 989	2 006	1 993,50

CHANGES

Dollar : 5,5850 F =

Mardi 14 avril, le dollar évoluait dans une marge étroite, les opérateurs se montrant prudents dans l'attente de la publication des statistiques de ventes de détail aux Etats-Unis. A Paris, le billet vert baissait très légèrement au fixing à 5,5850 F contre 5,5880 F à la cotation officielle de la veille.

FRANCFORT	13 avril	14 avril
Dollar (en DM)	1,6518	1,6506
TOKYO	**13 avril**	**14 avril**
Dollar (en yens)	133,30	133,05

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (14 avril)	9 7/8 - 10 %
New-York (13 avril)	3 5/8 %

BOURSES

PARIS (*INSEE, base 100 : 31-12-91*)

	10 avril	13 avril
Valeurs françaises	113,70	112,90
Valeurs étrangères	102,10	102,70
(SBF, *base 100 : 31-12-81*)		
Indice général CAC	535	531,40
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 974,06	1 963,20

NEW-YORK (*Indice Dow Jones*)

	10 avril	13 avril
Industrielles	3 255,36	3 260,06

LONDRES (*Indice « Financial Times »*)

	10 avril	13 avril
100 valeurs	2 572,60	2 591
30 valeurs	2 001,11	2 005,50
Mines d'or	114,50	115,70
Fonds d'Etat	88,19	88,61

FRANCFORT

	10 avril	13 avril
Dax	1 736,07	1 727,74

TOKYO

	13 avril	14 avril
Nikkei Dow Jones	17 237	17 440
Indice général	1 270	1 289

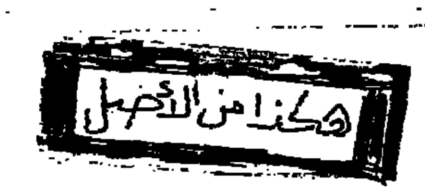
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT Demandé	COURS COMPTANT Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	COURS TERME TROIS MOIS Offert
$ E-U	5,5825	5,5845	5,6643	5,6693
Yen (100)	4,2027	4,2052	4,2579	4,2629
Ecu	6,9375	6,9395	6,9333	6,9403
Deutschemark	3,3862	3,3867	3,3881	3,3909
Franc suisse	3,6744	3,6782	3,6862	3,6928
Lire italienne (1000)	4,4990	4,5010	4,4756	4,4807
Livre sterling	9,8500	9,8550	9,8397	9,8514
Peseta (100)	5,4056	5,4103	5,3724	5,3825

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS Demandé	UN MOIS Offert	TROIS MOIS Demandé	TROIS MOIS Offert	SIX MOIS Demandé	SIX MOIS Offert
$ E-U	3 7/8	4	3 15/16	4 1/16	4 1/16	4 3/16
Yen (100)	4 9/16	4 11/16	4 9/16	4 11/16	4 1/2	4 5/8
Ecu	9 13/16	9 15/16	10	10 1/8	10 1/16	10 3/16
Deutschemark	9 9/16	9 11/16	9 9/16	9 11/16	9 9/16	9 11/16
Franc suisse	8 7/16	8 9/16	8 7/16	8 9/16	8 5/16	8 7/16
Lire italienne (1000)	11 15/16	12 3/16	11 15/16	12 3/16	12	12 1/4
Livre sterling	10 1/2	10 5/8	10 5/16	10 7/16	10 1/4	10 3/8
Peseta (100)	12 3/16	12 7/16	12 3/16	12 7/16	12 3/16	12 7/16
FRANC FRANÇAIS	9 7/8	10	9 15/16	10 1/16	9 7/8	10

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 14 AVRIL

Cours relevés à 13 h 30

Règlement mensuel

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
4375	C.N.E 3%	4631	4675	4570	+ 0 88
881	B.N.P. T.P.	880	885	885	+ 0 57
896	Cr.Lyon. T.P.	906	890	900	- 0 88
1345	Renault T.P.	1376	1380	1416	+ 2 91
1600	Rhone Poul. T.P.	1640	1640	1640	....
1095	Saint Gobain T.P.	1145	1140	1140	- 0 44
902	Thomson T.P.	935	....	....	....
740	ACCOR	790	783	791	+ 0 13
730	Air Liquide	762	756	760	- 0 26
590	Alcatel-Alsthom	619	629	633	+ 2 26
1670	Alt.Superm.	1685	1685	1685	- 1 19
305	A L S P I	306	305	306	+ 0 33
490	AGF Sté Centrale	509	498 10	505	- 0 79
1050	Ass. Entrepr.	983	980	980	- 0 31
152	Avenir H. Média	157	156	158 50	- 0 32
885	Axa (ex Cie Midi)	943	940	936	- 0 74
161	Bafip	163	161	161	- 1 23
138	Bail-Equipem.	130	131	131 50	+ 1 15
770	Bail Investiss.	801	801	804	+ 0 37
460	Bancaire	473	471 10	478 60	+ 1 16
760	Bazar H.-V.	819	820	810	- 1 10
610	Beghin-Say	612	614	619	+ 1 14
1240	Berger (M)	1375	1394	1375	....
400	Bertrand Faure	415	....	....	....
680	Bic	725	725	725	....
1050	B.I.P.	1100	1109	1100	....
345	BIS	340	341	343	+ 0 88
375	B N P (Ci)	370 40	370 30	375	+ 1 24
800	Bollore Tech.	785	798	771	- 1 78
2860	Bongrain	2900	2878	2876	- 0 83
800	Bon-Marché	773	776	775	+ 0 26
590	Bouygues	619	616	617	- 0 32
119	BP France	113	113 20	113 20	+ 0 18
1060	B S N	1126	1126	1129	+ 0 27
1070	Canal Plus	1111	1118	1113	+ 0 18
310	Cap Gem.S.	326 50	329 80	325 70	- 0 25
2520	Carrefour	2664	2680	2695	+ 1 16
161	Casino	169	168	168 40	- 0 36
97	Casino ADP	99 25	100	100	+ 0 78
2160	Castorama D.L.	2164	2165	2200	+ 1 66
182	C.C.F.	186 70	185	187	+ 0 16
54	CCMC Ly.	51	51	51	....
355	C.D.M.E.	385	386	395	+ 2 60
185	C.E.G.I.D.	170 10	170	166 10	- 2 35
141	Centrest (Ny)	145	140 10	145	....
400	C.E.P. Comm.	402 20	410	414	+ 2 93
129	Cerus	142 90	142	141	- 1 33
825	Cetelem	785	765	775	- 1 27
300	CF Int.	298	296	296	- 0 67
340	CGI Info.	338	335	332	- 1 78
1220	C G I P	1203	1186	1202	- 0 08
655	CGP	630	650	650	+ 3 17
1190	Chargeurs S A	1160	1168	1153	- 0 60
380	Christian Dior	364 50	370	364	- 0 14
580	C I C A (M)	639	630	630	- 1 41
320	Ciments franc.	352 30	351	352 20	- 0 03
730	Clarins	720	719	710	- 1 39
515	Club Méditer.	526	523	528	+ 0 38
194	CMB Packa.	191 30	190 20	190 60	- 0 37
810	Colas	840	841	842	+ 0 24
250	Cpt. Entrep.	241	248	248	+ 2 90
1280	Compt Mod.	1290	1289	1290	....
280	CPR (Paris Ré.)	258	259	258 40	- 0 23

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
935	Créd. Foncier	993	983	988	+ 0 50
225	Crédit Loc France	220	220	229	+ 4 09
575	Cr Lyon.(CI)	606	602	630	+ 3 96
1100	Crédit Nat.	1117	1119	1103	- 1 25
310	CSEE	381	381	381	....
2830	Damart	2800	2900	2800	....
335	Dassault Aviation	330	349	329 10	- 0 27
196	Dassault Electr.	195	195	194 40	- 0 31
1500	De Dietrich	1498	1492	1500	+ 0 13
98	Dév.R.d.C.(Li)	97	....	....	....
153	Dév.R.Sud-Est	155	156	166	....
305	D M C	310 10	310	307	- 1 00
415	Docks France	418	419	416 10	- 0 45
365	Dynaction	342	342	338	- 1 17
2210	Eaux (Gle)	2277	2285	2303	+ 1 14
905	E.B.F.	885	888	888	+ 0 34
430	Ecco	450	451	451	+ 0 22
350	Elf Aquitaine	377	377 20	377 90	+ 0 24
1160	ElfSanofiExSanofi	1151	1148	1160	+ 0 78
250	Emp-Elf (Certif)	260	265	256 50	- 1 35
385	Essilor	423 40	420	424 50	+ 0 26
186	Essil.Int.(DP)	187 40	186	186	- 0 75
740	Esso	801	801	807	+ 0 75
1610	Eurafrance	1606	1581	1580	- 1 62
585	Eurocom	605	605	605	....
180	Eurodisneyland	139 90	140	139	- 0 64
910	Europe 1	1030	1050	1067	+ 3 59
42	Eurotunnel	38 90	38 95	38 55	- 0 90
1459	Exor	1443	1443	1443	....
118	Financial	120	123	120 50	+ 0 42
370	Fives Lille	394	390 50	391	- 0 76
2900	Fromager. Bel	3100	3125	3055	- 1 45
1770	Gal.Lafayette	1880	1880	1880	....
1900	G.A.N.	1926	1925	1920	- 0 31
580	Gascogne (B)	555	545	545	- 1 80
1420	Gaz et Eaux	1435	1437	1440	+ 0 35
605	Geophysique	662	664	680	+ 2 72
495	Gerland Ly.	665	665	665	....
750	Groupe André SA	765	770	768	+ 0 39
525	Groupe Cité	523	520	520	- 0 57
370	GTM-Entrep.	377 50	377 30	380	+ 0 66
1640	Guyenne-Gas.	1715	1705	1729	+ 0 82
170	Hachette	142	140 60	142 40	+ 0 28
475	Havas	490	488 20	494	+ 0 82
345	Idia	330	330	330	....
320	Imétal	330	331	331 50	+ 0 45
147	Immob. Phénix	131 50	131	130	- 1 14
88	Ingénico	86 50	88	86 50	....
5920	Inst. Mérieux	6420	6430	6440	+ 0 31
450	Interbail	450	450	446 10	- 0 87
800	Intertechnique	819	820	818	- 0 12
935	J. Lefebvre	910	905	921	+ 1 21
630	Klepierre	580	578	576	- 0 69
715	Labinal	744	744	740	- 0 54
345	Lafarge	372	371	373 60	+ 0 43
310	Lebon	324	325	320	- 1 23
4100	Legrand	4440	4425	4458	+ 0 41
2270	Legrand (DP)	2600	2800	2650	+ 1 92
430	Legris Industries	408	407 50	409	+ 0 74

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
710	Locindus	710	710	725	+ 2 11
4410	L.V.M.H.	4373	4353	4327	- 1 05
490	Lyon.Eaux/Dumez	510	509	513	+ 0 59
121	Majorette Ly.	121	123	119 10	- 1 57
330	Mar. Wendel	325	322	317	- 2 46
161	Matra	166 90	165	164	- 1 74
510	Merlin-Gérin	530	528	538	+ 1 51
89	Metaleurop	91 70	91 50	90	- 1 85
49	Métrologie Int.	50 80	50 60	51	+ 0 39
158	Michelin	168 70	178	180 80	+ 6 54
156	Min. Salsig (Ns)	156 10	....	....	....
80	MMB	70	70	68 60	- 2 00
177	Moulinex	176	176	177 20	+ 0 68
1140	Navig. Mixte	1171	1170	1145	- 2 22
109	Nord-Est	111	110 10	110 10	- 0 81
270	Nordon (Ny)	272 10	272 10	277	+ 1 80
530	Nouv Galeries	550	540	540	- 1 82
164	Olipar	168 10	169	167	- 0 65
780	Oréal	835	839	847	+ 1 44
380	Paribas	387 50	384 10	393 50	+ 1 55
198	Pechiney Int.	197	197	199 70	+ 1 37
330	Pechiney (CIP)	351	352 60	355	+ 1 14
1470	Pernod Ricard	1594	1600	1585	- 0 56
715	Peugeot	717	717	724	+ 0 98
280	Pinault	308 80	309	308	- 0 26
665	Plastic-Omn.	690	695	696	+ 0 87
520	Poliet	533	533	531	- 0 38
690	Primagaz	718	708	719	+ 0 14
845	Printemps	720	728	725	+ 0 69
3440	Promodes	3411	3439	3417	+ 0 18
645	Radiotechn.	622	606	605	- 2 73
5480	Redoute (La)	5580	5560	5560	....
186	Remy Cointreau	175 60	175 20	175 30	- 0 17
580	R. Poulenc CIP	600	600	602	+ 0 33
355	Rober Franc.	376	....	....	....
72	Rochette(La)	70 10	70	70 10	....
2220	Roussel Uclaf	2150	2200	2200	+ 2 33
3150	R. Impé.Ly *	3160	3170	3180	+ 0 63
182	Sade (Ny)	181	182	181 10	+ 0 06
1780	Sagem	1615	1600	1600	- 0 93
515	Saint Gobain	566	564	566	....
1280	Saint Louis	1256	1251	1273	+ 1 35
1600	Salomon Ly.	1360	1350	1369	+ 0 67
340	Silvepar (Ny)	364 60	365	352 10	- 3 40
1500	S A T	1540	1530	1530	- 0 65
230	Saut. Chât.	234	239 90	235	+ 0 43
1100	Saupiquet (Ns)	1139	1103	1135	- 0 35
680	Schneider	695	699	690	- 0 72
18 50	SCOA	18 65	18 65	18 20	- 2 41
440	Scor s.a.	438	447	447	+ 2 05
2070	S.E.B.	2130	2125	2110	- 0 94
450	Sefimeg	447 10	456 80	447	- 0 02
113	Selectibanque	122	120	120 10	- 1 56
225	Sextant A.	225	225 20	225 20	+ 0 09
810	S F I M	832	830	826	- 0 72
236	S.G.E.	236	236	236 50	+ 0 21
460	Simco	452	451	453 90	+ 0 42
785	Sk. Rossignol	777	780	760	- 2 19
470	Sligos	465	462	465	....

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
500	Société Génér.	533	531	532	....
65	Sodexco(B)	67	68 90	66	- 1 49
147	Sodero(Ns)	149	149 90	148 90	- 0 07
1010	Sodexho	1064	1050	1060	- 0 38
83	Sogerap(Ny)	79 95	77 05	78 50	- 1 81
380	Sogenap	418	420	420 10	+ 0 50
1320	Som-Allib.	1405	1406	1405	....
400	SOPHIA	420	420	419	- 0 24
1546	Source Perrier	1700	1700	1700	....
825	Sovac	787	785	778	- 1 14
310	SPEP	332	332	328	- 1 20
335	Spie-Batignol	351 90	349 80	348 30	- 1 02
765	Strafor Facom	790	776	790	....
320	Suez	331 50	332	332 30	+ 0 24
1180	Synthelabo	1265	1270	1272	+ 0 55
152	Thomson CSF	167	167	166 90	- 0 06
220	Total	251 70	250	254	+ 0 91
158	- (certif)	163	162	164	+ 0 61
225	Truffaut Fin.	210	215 50	218	+ 3 81
520	U.A.P.	538	539	536	- 0 37
310	U F B Locab.	279	278	275	- 1 43
735	U I C	743	748	753	+ 1 35
460	U I F	465	465	470	+ 1 08
720	U I S	740	750	750	+ 1 35
520	Unibail	538	541	538	....
700	Valéo	734	728	725	- 1 23
265	Vallourec	265	267	274 90	+ 3 74
320	Via Banque	318	318	316	- 0 63
340	Worms et Cie	354	345	345	- 2 54
1290	Zodiac	1290	1290	1290	....
1060	Elf Gabon	1113	1100	1100	- 1 17
108	Amax	99	104 80	105 20	+ 6 26
141	Amer. Barrick	140	139 10	139 80	- 0 14
125	Amer. Express	124	126 20	126 80	+ 2 26
230	A.T.T.	233 50	234 30	233 90	+ 0 17
190	Anglo Amer.C.	182 40	183	182 70	+ 0 16
335	Amgold	332	....	....	....
250	Banco Santander	236	....	....	....
815	B.A.S.F.	835	839	839	+ 0 48
1000	Bayer	985	990	985	....
44	Blenheim Plc	46	46 05	46 05	+ 0 11
37	Buffelsfont.	37 50	37 40	37	- 1 33
140	Chase Manh.	124 10	126 50	128 20	+ 3 30
2580	Daimler Benz	2630	2640	2641	+ 0 42
143	De Beers	142	142 80	141 70	- 0 21
2420	Deutsche Bank	2411	2417	2413	+ 0 08
1200	Dresdner Bank	1195	1199	1212	+ 1 42
61	Driefontein	61	61 10	60 50	- 0 82
265	Du Pont-Nem.	261 30	264 20	263 60	+ 0 88
230	Eastman Kodak	216 50	218 60	218 60	+ 0 05
15	East Rand	14 50	14 30	14 40	- 0 69
38	Echo Bay	34 20	34 05	34 90	+ 2 05
250	Electrolux	240	240	240	....
121	Ericsson	116 40	116	117 80	+ 1 20
310	Exxon Corp.	320	317 90	317 90	- 0 66
225	Ford Motor	225	226 50	226 50	+ 0 67
46	Freegold	46	45 60	45 75	- 0 54
17	Gencor	17 20	17 60	17 30	+ 0 58
445	Gén. Elect.	426	422 80	421 70	- 1 01

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
220	Gén. Motors	216	217 30	217 30	+ 0 60
355	Gén. Belgique	343 50	....	...	...
85	Gd. Métropol.	93 80	93	93 80	....
55	Guinness	59 20	59 40	59 30	+ 0 17
21	Hanson PLC	22 30	22 30	22 66	+ 1 57
30	Harmony Gold	28 60	28 50	28 20	- 1 40
470	Hewlett Packard	422	429	429	+ 1 66
33	Hitachi	34	34 10	34 75	+ 2 21
855	Hoechst	900	899	899	- 0 11
72	Homestak.	66 50	65 45	64 50	- 3 01
122	I.C.I.	131 50	130 10	131 50	...
485	I.B.M.	481 20	488 10	488 20	+ 1 45
375	I.T.T.	359 50	361 50	361 20	+ 0 47
171	Ito Yokado	161 40	164 20	165	+ 2 86
55	Matsushita	54 80	54 60	54 60	...
3 55	Maxwell	3 55	.	...	...
240	Mc Donald's	231 70	227 80	227 10	- 1 99
835	Merck	848	857	859	+ 1 30
505	Minnesota M.	494 50	...	...	....
44	Mitsubishi	42 40	42 40	42 40	...
340	Mobil corp.	342 10	....	....	....
330	Morgan J.P.	313 70	307 60	307 60	- 1 94
35250	Nestlé	35000	35220	35220	+ 0 63
128	Norsk Hydro	128 20	131	132	+ 2 96
101	OFSI	101 60	102 50	102 50	+ 0 89
1710	Pétrofina	1730	1726	1726	- 0 23
435	Philip Morris	432 50	437 50	437 20	+ 1 09
110	Philips	110 50	109 40	110 80	+ 0 27
54	Placer Dome	55 90	57	56 95	+ 1 88
565	Procter Gamble	551	556	557	+ 1 09
192	Quilmès	210	213	213	+ 1 43
25	Randfontein	24 05	24 15	23 05	- 4 16
325	Rhone Poul. Rorer	307	307	309	+ 0 65
430	Royal Dutch	443 90	442 50	442 70	- 0 27
54	R T Z	57 45	56 90	58	+ 0 96
1 63	Saat.& Saatch.	1 62	1 61	1 62	....
34	St Helena	33 40	33 30	33 20	- 0 60
325	Schlumberger	324	326 40	326	+ 0 62
43	Shell transp.	46 50	46 15	46 20	- 0 65
2230	Siemens	2298	2301	2310	+ 0 52
430	Siemens Nixdorf	425	419	419	- 1 41
171	Sony	172	174 90	173	+ 0 58
74	Sumitomo Bank	54 70	57 70	58 30	+ 6 58
161	T.D.K.	161	163 10	164	+ 1 86
62	Telefonica	58 10	59	58	- 0 17
24	Toshiba	25 20	25	25 30	+ 0 40
556	Unilever	551	555	555	+ 0 73
305	Unit.Techn.	297 80	300	299 10	+ 0 44
315	Vaal Reefs	305	303	303 50	- 0 49
1200	Volkswagen	1250	...	....	....
385	Volvo	390 10	388 10	388 10	- 0 51
155	West. Deep.	156 50	157	157	+ 0 32
440	Xerox Corp.	399 30	412 70	412 70	+ 3 36
117	Yamanouchi	105	107	106	+ 0 95
2 08	Zambia Cop.	4 51	4 38	4 29	- 4 88

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 8,8%77	123 90	7 40
Emp.Etat 9,8%78	100	7 41
10,80% 79/94	101 40	6 58
Emp.Etat 13,4%83	105 84	4 21
Emp.Etat 12,2% 84	100 95	6 30
10,26% mars 86	104 41	0 92
OAT 10% 5/2000	107 80	8 82
OAT 9,9% 12/1997	104 80	3 32
OAT 9,8% 1/1996	102 76	2
PTT 11,2% 85	105 45	3 88
CFF 10,30% 88	102 70	2 15
CFF 10,25% nov 90	107 40	0 84
CNA 10 % 1979	....	1 35
CNB Bques 5000F	98 90	2 55
CNB Paribas 5000F	98 10	2 55
CNB Suez 5000F	98 20	2 55
CNE 11,5% 85	100 98	8 93
CNI 1/82 5000F	98 79	2 55
CNT 9 % 86	98 60	0 15
CRH 10,90% déc.85	105 25	2 84
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	1015	....
Cerus	....	....
Alcatel 6 % janv. 89	813	....
Ly. Eaux cv 6,5%	758	....
Thoms. cv 9,2% 86	861	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (sté fin.)	959	956
Applications Hydr.	1521	1520
Arbel	530	530
Bains C.Monaco	1084	1051
B.Hypoth Europ.	365	...
B.N.P. Intercont.	341 10	344
Beghin-Say (C.I.)	475	475
Bénédictine	2800	....
Bidermann Internat.	465	....
Blanzy Ouest	2450	..
B T P	65 20	64 90
Cambodge	900	....
Carbone Lorraine	495	495
Case Poclain	8	8 05
C E G F (Frigor.)	730	721
Centenaire Blanzy	385	385
Cerabati	68	....
Champex Ny	95	95
CIC (CIP)	210	208

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.M.	1475	1475
C.I.T.R.A.M. (B)	2252	....
Cogifi	350 10	350 10
Comiphos	554	....
Cie Industrielle	7090	7300
Cpt Lyon Alemand	362	380
Concorde	825	802
Constr.Méc.Prov.	24	24 50
Crédit Gén.Ind.	103	103
Cr Universel (Cie)	360	358
Darblay	700	....
Degremont	2000	2020
Delmas Vieljeux	3080	3079
Didot Bottin	618	618
Docks Fr. R. Picarde	1209	1220
Eaux Bassin Vichy	2750	2700
Eaux Vittel	963	....
Ecia	315	315 10
Ent.Mag. Paris	4200	....
Etex (ex Eternit)	1945	1945
Finalens	300	300
F.I.P.P.	63	....
F.N.A.C.	1830	....
Foncière (Cie)	520	520
Fonc.Lyonnaise	690	685
Foncina	357 20	360
Fougerolle	940	925
France I.A.R.D.	744	744
France SA (La)	2090	2049
From. Paul-Renard	2390	....
Gaumont	585	580
Genefim	328	331
Gévelot	401	....
G.F.C.	345	345
Groupe Victoire	1300	....
G.T.I (Transport)	190	186
Immobail	342	345
Immobanque	670	....
Im.Marseillaise	5300	5200
Immofice	442	442
Invest (Ste Cle.)	3500	....
Lambert Frères	287 10	....
Lille Bonnières	1130	1149
Locafinancière	475	....
Louis Vuitton	734	725
Louvre	2801	....
Lucia	976	....
Machines Bull	34	33
Mag.Uniprix	183	181
Magnant	750	....
Métal Déployé	460	460
Mors	95	93 60
Navigation (Nle)	210	209
Optorg	336	330
Oréal (CI)	424	425
Origny-Desvroise	675	675
Palais Nouveauté	1301	1300
Paluel Marmont	840	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Parfinance	186	....
Paris France	234	....
Paris Orléans	218	....
Parthena Invest.	290 30	295
Pathé Cinéma	650	....
Piper Heidsieck	1405	1405
Porcher	488	483
Promodès (CI)	1850	....
Publicis	778	776
Rochefortaise	109	....
Rosario	169	167
Rougier	290	....
S.A.C.E.R.	455	455
S.A.F.A.A.	195 70	....
S.A.F.I.C Alcan	219	....
Saga	335	335
Saint Dominique (F.)	113	112 50
Salins du Midi	614	605
Savoisienne M.	165	....
S.C.A.C.	700	....
Sanofie	405	405
S.Eaud.Part. (M)	130	130
Silic	572	594
Sinvim	170	166
S.I.P.H.	220	....
S.M.C.I.	115	....
Sofal	564	575
Soffo	380	....
Sofical	1180	1180
Sofiom (ex Satam)	77	....
Sofragi	2407	....
Soudure Autogène	922	920
Sovabail	311 30	....
Ssemi	486 10	....
Taittinger	3073	3075
Tissus-Aequites	361	....
Tour Eiffel	235	....
Ufiner	1140	1140
Vicat	450	440
Viniprix	1435	....
Virax	121	122 10
Maroc Sté Brasserie	247 20	....

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	726	....
Akzo Nv Sico	446 90	447
Alcan Aluminium	105 70	....
American Brands	255	259
Arbed	652	652
Asturienne Mines	94 10	....
Banco Popular Espa.	570	570
B.Reglements Int.	19000	18800
Can.Pacifique	78	78 20
Chrysler Corp.	94 45	99
C I R	8 20	8 20
Commerzbank	907	....
Dow Chemical	333	339
Fiat	20 50	21
GBL (Brux Lamb.)	514	507
Gevaert	1070	....
Glaxo Holdings Ltd	79 90	80
Goodyear Tire	380	392 10
Grace and Co (WR)	204 10	....
Honeywell Inc.	395 60	....
Johannesburg	90	....
Koninklijke Pakhoed	137	....
Kubota	21 90	21 50
Midland Bank	35	35
Noranda Mines	75	76 10
Olivetti priv.	9 95	. . .
Pfizer Inc.	401	411
Ricoh	18 10	...
Robeco	292	294 30
Rodamco NV	150	150 30
Rolinco	284 30	286 30
Saipem	5 90	...
Sema Group	22	....
SKF Aktiebolaget	97 10	97 10
Tenneco Inc.	196 10	....
Thorn Electrical	78 50	79
Toray Ind.	22 80	....
West Rand Cons.	7 90	7 90

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	315	....
Calciphos	90 30	..
C G H Cogenhor	10 20	.
Coparex	650	650
Drouot Assurances	400	....
Electro-Banque	325	325
Europ. Accum.	79 10	79
Europ Soufres Ind.	20	. .
Gechot S.A.	72 40	72
Guy Degrenne	460	460
Lecteurs du Monde	150	. . .
Nicolas	1200	....
Particip. Percier	350	....
Quadrant	22	....
Rorento N.V.	215 40	216 90
St-Gobain-Emballage	1800	. . .
S.E.P.R.	800	....
S.M.T. Goupil	130	....
S.P.R. act. B	319 80	....
Waterman	990	....

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 14/4	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats-Unis (1 usd)	5 599	5 539	5 850	5 850
Ecu	6 921	6 923	....	....
Allemagne (100 dm)	338 540	....	328	348
Belgique (100 F)	16 455	....	15 9	16 9
Pays-Bas (100 fl)	300 690	....	310	310
Italie (1000 lires)	4 489	4 489	4 750	4 750
Danemark (100 krd)	87 280	....	83	91
Gde.Bretagne (1 L)	9 839	....	9 4	10 2
Grèce (100 drachmes)	2 915	2 906	3 300	3 300
Suisse (100 f)	370 730	370 920	382	382
Suède (100 krs)	93 320	93 230	97	97
Norvège (100 k)	86 350	....	82	90
Autriche (100 sch)	48 099	....	46 8	49 8
Espagne (100 pes)	5 405	....	5 1	5 6
Portugal (100 esc)	3 938	....	3 6	4 4
Canada (1 $ can)	4 699	4 653	4 950	4 950
Japon (100 yens)	4 162	4 142	4 280	4 280

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 14/4
Or fin (kilo en barre)	61200	60900
Or fin (en lingot)	61450	61000
Napoléon (20f)	351	349
Pièce Fr (10 f)	444	.....
Pièce Suisse (20 f)	350	348
Pièce Latine (20 f)	349	347
Souverain	444	435
Pièce 20 dollars	2080	2060
Pièce 10 dollars	1005	1020
Pièce 5 dollars	690	.....
Pièce 50 pesos	2295	2260
Pièce 10 florins	363	363

SICAV (sélection) 13/4

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actilion	206 96	201 41
Agepargne	818 74	783 48
Améri-gan	7583 76	7292 08
Amplie	262769 68	262769 68 •
Amplitude	635 13	616 63
Arbitrages Court.T.	7115 67	7115 67
Associc	1080 73	1080 73
Atout Futur	414 94	404 82
Aurecic	1176 12	1141 86
Avenir Alizes	1731 48	1697 53
Axa Capital	169 19	161 90
Axa Court Terme	7824 57	7824 57
Axa Croissance	963 15	921 67
Axa Europe	132 14	126 45
Axa Investissements	115 23	110 27
Axa NPI	130 99	125 35
Axa Oblig. France	151 23	144 72
Axa Première	117 99	117 64
Axa Sélection	149 91	143 45
Axa Valeurs PER	124 24	118 69
Cadence 1	1037	1016 67
Cadence 2	1046 50	1025 98
Cadence 3	1039 34	1018 96
Capimonétaire	6218 72	6212 51
Capioblig	6347 48	6223 02
Capitacic	1296 78	1277 62
Coexis	1306 60	1274 73
Comptavalor	3463 93	3458 74
Convertissimo	357 61	350 60
Credinter	477 29	463 39
Credit Mutuel Capital	1263 85	1239 07 •
Cred.Mut.Ep.Cour.T.	662 33	662 33 •
Cred.Mut.Ep.long.T.	199 52	194 18
Créd.Mut.Ep.Monde	1233 69	1200 67
Diese	1326 21	1293 86
Drouot France	881 35	843 40
Drouot Sécurité	247 35	236 70
Ecocic	1087 88	1056 19
Ecupar	136 18	130 32
Ecureuil Capitalisation	2540 66	2515 52
Ecureuil Géovaleurs	2320 13	2252 55
Ecureuil Invest.	451 37	438 22
Ecureuil Monepremière	66112 57	66112 57
Ecureuil Monétaire	38912 51	38912 51
Ecureuil Trésorerie	2401 17	2401 17
Ecureuil Transetr.	2024 90	2004 85
Elicash	2 754721	2 754721 •
Energie	262 56	260 65
Eparcic	3550 41	3550 41
Eparcourt-Sicav	4268 85	4258 20
Epargne Associat.	24962 04	24677 82
Epargne Capital	10593 83	10488 94
Epargne Croissance	1754 15	1707 20
Epargne Industrie	98 70	96 08
Epargne J.	68662 06	68662 06
Epargne Obligat.	191 10	185 99
Epargne Première	14265 52	14159 33 •
Epargne Quatre	1093 35	1064 09 •
Epargne-Unie	1338 57	1305 92
Epargne Valeurs	437 40	425 69
Eufi Cash capi.	8275 91	8275 91 •
Eufinvest capi.	658 59	639 41 •
Eurocic Leaders	1124 83	1092 07
Eurodyn	1226 28	1196 37
Euro Gan	6374 10	6128 94
Europe Nouvelle	564 17	538 59
Fonsicav	14208 64	14208 64
France-gan	10217 26	9824 29
France Garantie	257 91	257 40
France Index Sicav	115 14	111 77
France Obligations	461 12	456 55

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic	482 25	468 20
Francic Pierre	108 79	105 62
Francic-Regions	1248 45	1212 09
Fructi-Associations	34 85	34 85
Fructi-Capi	41 28	40 67
Fructidor	237 83	234 32
Fructifrance act clôt.	936 09	913 26
Gestilion	14622 36	14549 61
Gest.Associations	172 07	168 28
Horizon	1242 81	1206 61
HLM Monétaire	13733 94	13733 94
Indust.Fse.Court.T.	1449 75	1449 75
Interepar	108309 41	105154 77
Interoblig	13897 87	13625 36
Intersélection Fce	541 83	531 21
Japacic	150 68	146 27
Jeunepargne	283 66	279 47
Latitude	2225 84	2222 51
Leumi C.T.	12397 55	12397 55
Leumi L.T.	6731 45	6535 39
Lion Association	11171 17	11171 17
Lion Institution	29214 94	29142 08
Lionplus	966 04	947 10
Lion Trésor	2089 31	2068 62
Lion 20 000	25927 52	25927 52
Livret Bourse Inv.	565 83	549 35
Livret Portefeuil.	711 94	691 20
Méditerranée	186 55	178 52
Mensuel CIC	10067 93	9957 35
Moneden	67055 06	67055 06
Mone.J.	71696 89	71696 89 •
Monévalor	80913 17	80913 17
Mutualité dépôts	13298 22	13271 68
Mutuelle Unie Sel.	140 23	134 19
Natio Court Terme	280226 00	280226
Natio-Epargne	17477 89	17304 84
Natio-Ep. Ret.	129 68	126 21
Natio Eparg.Trésor	7705 64	7690 26
Natio-Imm.	1150 48	1119 69
Natio-Inter	1408 03	1370 35
Natio-Monétaire	25003 91	25003 91
Natio-Patrimoine	1371 68	1334 97
Natio-Placements	63459 95	63459 95
Natio-Revenu	1035 40	1025 15
Natio Sécurité	11918 59	11918 59
Natio-Valeurs	883 96	860 30
Nippon-Gan	4841 90	4855 87 •
Nord Sud Dévelop.	1568 15	1565 02
Obli-Associations	152 11	150 60
Oblicic-Mondial	2618 61	2579 91
Oblicic-Régions	1082 09	1068 10
Oblifutur	2811	2742 44
Oblig. tres caté.	175 27	172 68
Oblilion	1350 99	1337 61
Oblisécurité Sicav	12725 89	12725 89
Oraction	1004 76	980 25
Orvalor	6813 39	6679 79
Paribas Capitalisation	1493 19	1471 12
Paribas Opportunités	130 88	125 54
Paribas Patrimoine	585 45	561 58
Patrimoine Retraite	220 44	216 12
Pervalor	621 66	609 47
Placement A.	1507 68	1478 12 •
Placement J.	7131 82	7117 58 •
Placement M.	65997 88	65986 15 •
Placement Nord	1013 70	993 82 •
Plénitude	134 27	130 68
Poste Croissance	21506 60	21485 11
Poste Gestion	64876 62	64876 62
Première Oblig.	11328 36	11317 04
Prévoy. Ecureuil	108 82	107 74

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Priv'Associations	29079 68	29079 68
Proficius	1003 37	978 90
Quartz	136 19	132 87
Réalvalor	807 71	791 87
Rentacic	161 87	159 48
Revenus Trimestr.	5343 22	5290 32
Revenu-Vert	1149 13	1132 15
St Honoré Bio-Alim.	1011 67	985 79
St Honoré Bons de Tr.	11086 18	11031 02
St Honoré Global	224 99	214 79
St Honoré Invest.	786 09	750 44
St Honoré Pacifique	559 29	533 93
St Honoré PME	540 15	515 66
St Honoré Real	14772 55	14713 70
Sécuricic	1721 77	1721 77
Sécuri-Gan	12654 44	12406 31
Sécuritaux	1374 56	1374 56
Sicasdan	716 84	706 25
Sicav Associations	1822 32	1822 32
SFI-CNP Assur.	656 27	636 18
S.G. Fr. opportunités	1198 65	1175 05
Sicav 5.000	442 65	430 80
S.I. Est	1397 56	1397 38
Silvafrance	723 64	704 27
Sivam	397 18	386 55
Sivarente	222 02	217 67
Sivinter	431 91	420 35
S.N.I.	1186 75	1152 18
Sogenfrance	1121 76	1099 76
Sogépargne	312 76	306 63
Sogever	1103 79	1082 15
Soginter	1297 12	1271 69
Soleil Investissements	607 48	584 12
Solstice	2182 43	2176 99
State Street Act. Eur.	10368 52	10008 23
State Street Act. Frce.	11136 76	10812 39
State Street Emer. Mkt	13256	12618 69 •
Stratégie Actions	818 60	787 12
Stratégie Rendement	1389 45	1345 71
Technocic	1107 05	1074 81
Techno-Gan	5912 56	5695 15
Thesora	655 40	648 91
Trésor Plus	1270 02	1257 45
Trésor Trimestriel	1028 22	1016 06
Trésoricic	127986 74	127986 74
Trilion	5152 13	5086 01
UAP Investissement	441 26	425 31
UAP Actions France	606 02	584 12
UAP Act. Select	630 98	608 17
UAP Aedificandi	548 37	528 55
UAP Alizé	199 03	191 84
UAP Alto Sicav	153 51	147 96
UAP Moyen Terme	137 70	132 72
UAP Première Cat.	10581 38	10198 92
Uni-Associations	121 73	121 73 •
Uni-Foncier	1284 99	1253 65
Unifrance	596 63	582 08
Uni-Garantie	1276 43	1251 38
Uni Régions	1434 10	1399 12
Univar	233 77	233 77 •
Univers Actions	1274 62	1243 53
Univers Obligations	1831 72	1787 04
Valorg	2026 92	2024 90
Valreal	52585 40	52559 12

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

AGENDA

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

MERCREDI

Hommage à la Warner Bros : Un après-midi de chien (1976, v.o. s.t.f.), de Sidney Lumet, 14 h 30 ; l'Inspecteur Harry (1971, v.o. s.t.f.), de Don Siegel, 17 h 30 ; le Dernier Round (1926, v.o. s.t.f.), de Buster Keaton, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

MERCREDI

Le Ventre de Paris : Jeune Public : Triple zéro agent double (1985) de Paul Dopff, Inspecteur la Bavure (1980) de Claude Zidi, 14 h 30 ; Actualités anciennes : France Actualités, 16 h 30 ; De Bercy... à la Villette : Spot Vins du postillon (1945), Quand le vin est tiré... (1964) de Claude Loursais, 18 h 30 ; la Sacd... : la Télévision engagée : Antoine Bloye (1974) de Marcel Bluwal, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

L'AMANT (Fr.-Brit., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97).

LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

AMOUREUSE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

LE BAL DES CASSE-PIEDS (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

BARTON FINK (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA BELLE HISTOIRE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

BETTY (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

BORDER LINE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

BUGSY (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

CÉLINE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE CERCLE DES INTIMES (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

CONTE D'HIVER (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA COTE D'ADAM (Sov., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

CROC-BLANC (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DANSE AVEC LES LOUPS (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

DANZON (Mex., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

DEAD AGAIN (*) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

DELICATESSEN (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

LE DERNIER SAMARITAIN (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

DIÊN BIÊN PHU (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

LES DOORS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

LES ENFANTS DU NAUFRAGEUR (Fr.) : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

EUROPA (DANOIS-Su., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

FACES (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE FESTIN NU (*) (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

FIEVEL AU FAR WEST (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

FISHER KING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

FRANKIE & JOHNNY (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

GRAND CANYON (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

LA GUERRE SANS NOM (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

HAMLET (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

HOOK (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

HUSH-A-BYE, BABY (IRALANDAIS, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

JFK (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

JOHNNY STECCHINO (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

> Nous publions le *mardi* les films qui seront à l'affiche à Paris, à partir du *mercredi*. Les commentaires concernant les *films nouveaux* ainsi qu'une sélection commentée des exclusivités et des grandes reprises figurent dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

KAFKA (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LOULOU GRAFFITI (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LUCKY LUKE (A., v.f.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MARCELLINO (It., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).

PROMENADES D'ÉTÉ (Fr.) : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

LE QUATRIÈME HOMME (*) (Hol., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

ROBIN DES BOIS PRINCE DES VOLEURS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ROLLING STONES (A., v.o.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).

SAILOR ET LULA (*) (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

SANG CHAUD POUR MEURTRE DE SANG-FROID (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES FILMS NOUVEAUX

APRÈS L'AMOUR. Film français de Diane Kurys : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA DIVINE COMÉDIE. Film portugais de Manoel de Oliveira, v.o. : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

LA FAMILLE ADDAMS. Film américain de Barry Sonnenfeld, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

INDOCHINE. Film français de Régis Wargnier : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LATINO BAR. Film espano-mexicain de Paul Leduc, v.o. : Latina, 4e (42-78-47-86) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

TRUMPET 7. Film américain d'Adrian Velicescu et Crocker Coulson, v.o. : Passage du Nord-Ouest, caféciné, 9e (47-70-81-47).

MATADOR (**) (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Latina, 4e (42-78-47-86).

MON PÈRE CE HÉROS (Fr.) : Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES NERFS A VIF (*) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).

NORD (Fr.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52).

OLIVER ET OLIVIA (DANOIS, v.f.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

PARIS S'ÉVEILLE (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

PARISTORIC (Fr.) : Espace Hebertot, 17e (42-93-93-46).

LE PAS SUSPENDU DE LA CIGOGNE (Fr.-Gr.-Suis.-It., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE PETIT HOMME (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE PRINCE DES MARÉES (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA STAZIONE (It., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

TERMINATOR 2 (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TORCH SONG TRILOGY (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55).

TOTO LE HÉROS (Bel.-Fr.-All.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (45-62-41-46).

TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

TOUTES PEINES CONFONDUES (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

TRULY, MADLY, DEEPLY (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Action Ecoles, 5e (43-25-72-07) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TRUST ME (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; George V, 8e (45-62-41-46).

UNE LUEUR DANS LA NUIT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).

URGA (Fr.-Sov., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

VAN GOGH (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LA VIE DE BOHÈME (Fr.-Su.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

LA VIE SUR UN FIL (Chin., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

VILLE A VENDRE (Fr.) : Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

YOUNG SOUL REBELS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

LES SÉANCES SPÉCIALES

AKIRA (Jap., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., sam. 13 h 30.

ALEXANDRE NEVSKI (Sov., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 18 h 45, mar. 19 h.

AU SUD DU SUD (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 20 h, sam. 15 h 50.

BÉRUCHET DIT LA BOULIE (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 14 h.

BLANCHE NEIGE ET LES SEPT NAINS (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., sam., dim., lun. 14 h ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam., dim., lun. 13 h 30, 15 h.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) (copie neuve) mer. 20 h 20 dim. 20 h 10, jeu., ven., sam. 16 h, lun., mar. 20 h.

LE CERCLE DES POÈTES DISPARUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 19 h, ven. 15 h 30.

CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 16 h 45, sam. 15 h.

CHET BAKER, LET'S GET LOST (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 35.

LA DAME DE COEUR (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 18 h, ven. 18 h 30, sam. 16 h.

LE DÉCALOGUE 7, TU NE VOLERAS PAS (Pol., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., avec.

LE DÉCALOGUE 8, TU NE MENTIRAS PAS (Pol., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer. 12 h.

DINOSAURES (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim., lun. 15 h.

DOCTEUR JEKYLL ET MISTER HYDE (A., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) mer., jeu. 19 h, 21 h.

DRUGSTORE COW-BOY (*) (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer. 13 h 30, ven. 15 h 30, mar. 17 h 30.

EASY RIDER (A., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer., jeu., ven., sam. 22 h 15.

EMMANUELLE (**) (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 22 h 30.

LES ENFANTS DU CAPITAINE GRANT (Brit.-A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) mer. 14 h 30, sam., dim., lun. 14 h 30, 16 h 30.

FLESH (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 55.

LE GRAND BLEU (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) (SR - version longue) mer. 21 h.

LE GRAND CHANTAGE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, ven. 19 h.

L'ILE NUE (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam. 21 h.

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (**) (Fr.-It.-All.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 18 h 45, lun. 19 h.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., lun. 16 h 45, sam. 19 h.

JULES ET JIM (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) mer., ven., dim., mar. 12 h

LA LOI DU DÉSIR (*) (Esp., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., mar. 22 h 10.

LES MAITRES DU TEMPS (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 18 h.

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (english subtitles) mer. 10 h 30.

METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 19 h 30, sam. 0 h 30.

MILLER'S CROSSING (*) (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 21 h.

MOBY DICK (A., v.f.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., dim. 10 h (- de 14 ans : 16 F.).

MORT A VENISE (It., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., sam. 11 h 50.

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., jeu. 17 h 30, ven. 19 h 15, lun. 22 h 10.

LES P'TITS SCHTROUMPFS (Bel.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) mer., sam., dim. 14 h.

LE PEUPLE SINGE (Fr.-Indon.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 17 h 15, sam. 12 h.

POIL DE CAROTTE (Fr.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., dim. 10 h (- de 14 ans : 16 F).

QUERELLE (**) (Fr.-All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (version anglaise) mer. 10 h 40.

LA RÈGLE DU JEU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 18 h 45, ven. 17 h.

ROCKETEER (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 17 h 30, dim. 13 h 45.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 10 h, 15 h 40, sam., lun. 15 h 40.

SWEET MOVIE (**) (Fr.-Can., v.f.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 18 h.

TINTIN ET LE LAC AUX REQUINS (Fr.-Bel.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 13 h 45, 15 h, sam. 16 h 15, dim. 15 h.

VOYAGE A MELONIA (Su., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 16 h 30, lun. 16 h 15.

VOYAGE SUR JUPITER (Can.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) film mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 11 h à 19 h toutes les 15 minutes.

LES VOYAGES DE GULLIVER (A.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 13 h 30.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., sam., lun. 17 h 20, dim. 15 h 40.

LES GRANDES REPRISES

BLANCHE NEIGE ET LES SEPT NAINS (A., v.f.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

COLONEL BLIMP (Brit., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

DERRIÈRE LE MIROIR (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

EASY RIDER (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

FANTASIA (A.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

HUSBANDS (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'IMPÉRATRICE ROUGE (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

MINNIE AND MOSKOWITZ (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA PLANÈTE BLEUE (Can.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).

REFLETS DANS UN IL D'OR (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

LE SACRIFICE (Fr.-Su., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

SHADOWS (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

LA TERRE DES PHARAONS (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

UN ENFANT ATTEND (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

UNE FEMME SOUS INFLUENCE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA VIE D'OHARU, FEMME GALANTE (Jap., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

LE VOYEUR (Brit., v.o.) : Escurial, 13e (47-07-28-04).

ZIEGFELD FOLLIES (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89).

PARIS EN VISITES

MERCREDI 15 AVRIL

« Architecture ou pâtisserie. Comprendre le Louvre du dix-neuvième siècle », 10 h 30, arc du Carrousel, côté est (Sauvegarde du Paris historique).

« Les passages couverts (deuxième parcours). Exotisme et dépaysement assurés », 14 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

« De l'ancien « boulevard du Crime » au faubourg Saint-Martin », 14 h 30, métro Filles-du-Calvaire (Paris pittoresque et insolite).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Quartier Saint-André-des-Arts et café Procope », 14 h 30, fontaine Saint-Michel (M.-G. Leblanc).

« L'histoire de la franc-maçonnerie évoquée dans les collections du Musée du Grand Orient de France » (groupe limité à trente personnes), 14 h 45, 16, rue Cadet.

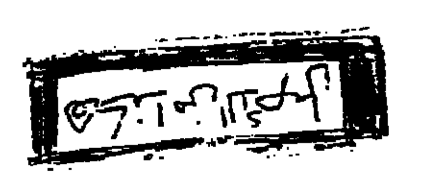
« La céramique de Sèvres à travers les âges en Europe » (groupe limité à trente personnes), 15 heures, entrée du Musée de Sèvres, place de la Manufacture (Monuments historiques).

Exposition : « Clodion au Louvre », 14 h 45, sortie métro Palais-Royal (D. Fleuriot).

Exposition : « Bonington », 15 heures, hall du Petit Palais (Mme Cazes).

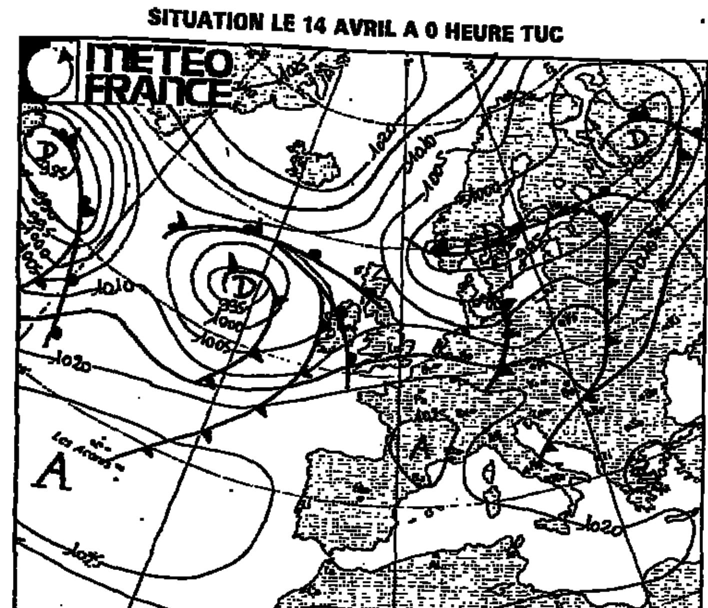
CONFÉRENCES

Sorbonne (amphithéâtre Descartes), 17, rue de la Sorbonne, 18 h 15 : « Les profondeurs de la terre », par J.-P. Poirier (Mouvement de la responsabilité scientifique).



MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 14 AVRIL A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 15 AVRIL 1992

LEGENDE: ENSOLEILLE; ECLAIRCIES PEU NUAGEUX; NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES; TRES NUAGEUX OU COUVERT; PLUIE OU BRUINE; NEIGE; AVERSES; ORAGES; BRUMES ET BROUILLARDS; SENS DE DEPLACEMENT

RAFALES 60-70 km/h

METEO FRANCE

TEMPS PREVU LE 15-4-1992 APRES-MIDI

Mercredi : beaucoup d'averses. – Une perturbation donnera des pluies sur les régions de l'est de la Méditerranée aux Alpes et à l'Alsace. Il neigera au-dessus de 1 000 mètres sur les massifs.

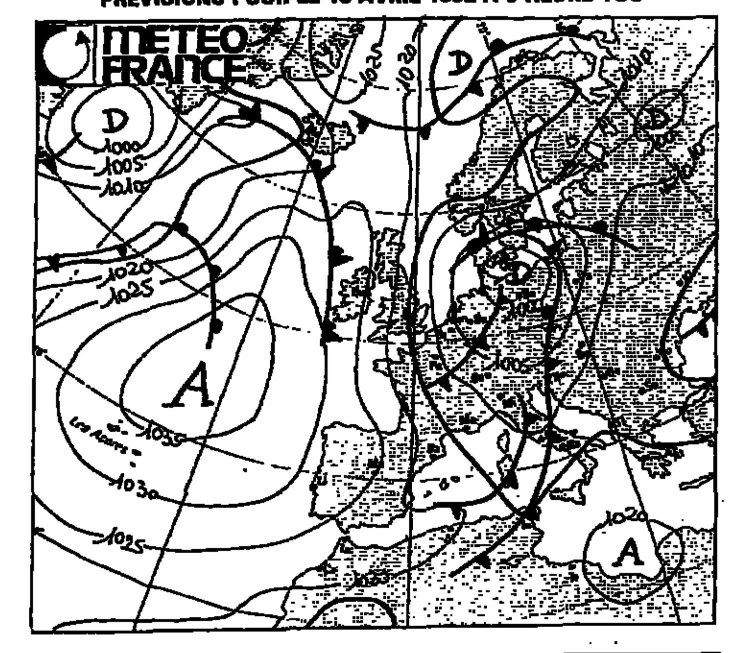
Sur tout le reste du pays, les nuages seront nombreux et les averses fréquentes. Sur le nord du pays, elles seront fortes accompagnées de grêle ou de coups de tonnerre.

Les rafales de vent atteindront 60 à 70 kilomètres/heure dans l'intérieur du pays.

En Manche et sur l'Atlantique, elles atteindront 80 à 90 kilomètres/heure.

Les températures minimales seront de l'ordre de 5 à 10 degrés du nord au sud. Les maximales seront comprises entre 10 et 15 degrés du nord au sud, localement 16 à 17 degrés près de la Méditerranée.

PRÉVISIONS POUR LE 16 AVRIL 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 14-04-1992

Valeurs extrêmes relevées entre le 13-04-1992 à 18 heures TUC et le 14-04-1992 à 6 heures TUC

FRANCE

AJACCIO	17	5	D
BIARRITZ	14	5	D
BORDEAUX	16	3	D
BOURGES	13	0	D
BREST	12	7	C
CAEN	11	2	C
CHERBOURG	12	5	C
CLERMONT-FER.	16	0	D
DIJON	13	1	D
GRENOBLE	17	1	D
LILLE	12	6	C
LIMOGES	11	0	D
LYON	15	2	D
MARSEILLE	19	9	D
NANCY	12	6	D
NANTES	13	0	N
NICE	17	10	D
PARIS-MONTS.	12	4	D
PAU	16	3	D
PERPIGNAN	19	6	D
RENNES	14	4	N
ST-ETIENNE	14	1	D
STRASBOURG	14	8	D
TOULOUSE	17	1	D
TOURS	13	1	D
POINTE-A-PITRE	30	21	D

ÉTRANGER

ALGER	22	8	D
AMSTERDAM	10	6	D
ATHÈNES	14	9	C
BANGKOK	39	28	D
BARCELONE	17	7	D
BELGRADE	18	4	D
BERLIN	13	5	D
BRUXELLES	11	6	N
COPENHAGUE	11	3	N
DAKAR	24	19	D
DJERBA	19	9	D
GENEVE	14	0	D
HONGKONG	21	18	C
ISTANBUL	10	4	D
JÉRUSALEM	17	9	D
LE CAIRE	25	13	N
LISBONNE	23	11	D
LONDRES	13	7	C
LOS ANGELES	20	13	D
LUXEMBOURG	10	4	D
MADRID	19	4	N
MARRAKECH	25	13	D
MEXICO	24	11	C
MILAN	18	– 2	D
MONTRÉAL	– 1	– 8	D
MOSCOU	10	5	C
NAIROBI	–	–	–
NEW-DELHI	34	20	D
NEW-YORK	11	1	C
OSLO	4	– 2	*
PALMA-DE-MAJ.	19	3	N
PÉKIN	20	6	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	17	12	D
SINGAPOUR	34	26	N
STOCKHOLM	8	2	P
SYDNEY	26	11	D
TOKYO	17	10	C
TUNIS	21	8	D
VARSOVIE	18	3	C
VENISE	16	7	C
VIENNE	17	8	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT

Le Monde ARTS et SPECTACLES

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Pépètes

MONSIEUR le ministre du budget était invité à parler d'argent. Courageuse initiative que celle de «Combien ça coûte?», sur TF 1. Il y avait à dire ! On allait aborder de front, sans complaisance, les sujets du moment, la corruption, les gains faciles, Tapie, les affaires, Urba, Boucheron, Médecin, l'amnistie, les prélèvements obligatoires, allez savoir.

Ah tiens, non. On parla bretelles. On parla cigares. On avait hardiment mené l'enquête auprès de sa femme, de sa secrétaire et de sa perceptrice,qui révéla témérairement que *«pour lui un sou c'est un sou»*. Monsieur le ministre, les yeux bandés, tenta à l'oreille, à l'odeur, au toucher, d'identifier des Havanes. On s'enquit du montant du pourboire qu'il laissait aux dames-pipi et de celui de sa cotisation au PS. S'il payait par chèque ou en espèces – en espèces aux dames-pipi, mais par chèque au PS, pour laisser une trace par les temps qui courent. On lui demanda ce qu'il pensait des sectes et combien il rétribuait sa femme de ménage. On fit enfin défiler devant lui d'accortes jeunes filles en maillot de bain, en le sommant de commenter.

Les questions fusaient, aiguës, impitoyables. *«Alors, elle est forte, cette corruption?» «A votre avis, les Français sont-ils honnêtes ou pas?» «Mais pourquoi avez-vous choisi de faire de la politique, puisque ça ne paie pas?» «Un contrôleur du fisc n'oserait jamais venir chez vous!»* En réponse, Michel Charasse ne dissimula pas quelques rudes vérités. *«J'aime le service de l'Etat». «Le gaspillage d'argent public m'agace»: «La classe politique est honnête». «Il faut gagner honnêtement l'argent qu'on gagne»*, etc. On apprit même qu'il avait été redressé l'an dernier, s'étant trompé dans sa déclaration de revenus.

Intercaler une allusion aux «affaires» entre un test de cigares et un défilé de mannequins, pour bien faire comprendre le dérisoire de l'ensemble; interroger un ministre avec davantage de pugnacité sur sa collection de bretelles que sur la corruption du pays; dé-cloison-ner, en un mot, sans complexes, le sérieux et l'insignifiant, l'économie et les claquettes : tels sont les principes de «Combien ça coûte?», émission bâtarde et satisfaite de sa bâtardise, qui joue à touche-pépètes comme on joue à touche-pipi dans les cours d'école, qui mène des enquêtes en peau de lapin et accepte les plus énormes énormités pour argent comptant – si l'on ose dire. Et qui, ce soir-là, tentait de dissimuler sous le masque exténué de l'impertinence fin-de-siècle les mimiques éternelles de la connivence avec les puissants.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 14 avril

TF 1

- 20.50 **Cinéma : Les Compères.** ■■ Film français de Francis Veber (1983).
- 22.30 **Magazine : Ciel, mon mardi !**
- 0.25 **Journal et Météo.**

A 2

- 20.50 **Cinéma : Mission.** ■■ Film britannique de Roland Joffé (1986).
- 23.00 **Débat : Raison de plus.** Animé par Claude Sérillon. L'Eglise a-t-elle encore du pouvoir?
- 0.15 **1. 2. 3. Théâtre.**
- 0.20 **Journal des courses, Journal et Météo.**
- 0.40 **Magazine : La 25e Heure.**

FR 3

- 20.45 ▶ **Série : L'Air du temps.** Odyssée bidon, téléfilm de Don Kent.
- 22.20 **Journal et Météo.**
- 22.40 **Sport : Basket-ball.** Final Four 992 (finale du championnat d'Europe) : Estudiantes de Madrid-Juventut Badalone, à Istanbul.
- 0.00 **Magazine : Ticket bleu.** Voile : Coupe de l'America.
- 0.30 **Musique : Mélomanuit.**

CANAL PLUS

- 20.35 **Cinéma : La Gloire de mon père.** ■■ Film français d'Yves Robert (1990).
- 22.20 **Flash d'informations.**
- 22.25 **Cinéma : Chasseur blanc, cœur noir.** ■■■ Film américain de Clint Eastwood (1989) (v.o.).

M 6

- 20.40 **Téléfilm : Le Mystère du château de Dracula.** De Robert Totten. *Les aventures de deux enfants en vacances.*
- 22.20 **Téléfilm : Trois femmes, un été.** De Sharron Miller, avec Barry Bostwick, Joanna Cassidy. *Trois histoires d'amour au soleil.*
- 0.00 **Documentaire : 60 minutes .** Deux fois vingt ans, de Richard Ugolini.
- 0.50 **Six minutes d'informations.**
- 0.55 **Magazine : Dazibao.**
- 1.00 **Magazine : Rapline.**
- 2.00 **Rediffusions.**

LA SEPT

- 21.00 **Musique : Perahia joue Beethoven.**
- 23.05 **Documentaire : Rosella Hightower.**

FRANCE-CULTURE

- 20.30 **Archipel sciences.**
- 21.30 **1988-1991 : la colère des infirmières.** Avec Marie-Jo Breteau, Irène Leguay, Michel Poisson, Marie-Noëlle Thibault, Danièle Kergoat.
- 22.40 **Les Nuits magnétiques.** Banlieues blues. 1. Dans les villes, les quartiers, les maisons...
- 0.05 **Du jour au lendemain.** Avec Alain Blottière (L'Oasis).
- 0.50 **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

- 20.30 **Concert** (donné le 8 septembre 1991 lors du Festival de Montreux-Vevey) : Visions de l'Amen pour deux pianos, de Messiaen; Variations sur un thème de Haydn op. 56 b pour deux pianos, de Brahms; Variations sur un thème de Beethoven op. 35 pour deux pianos, de Saint-Saëns; Fantaisie-Tableaux pour deux pianos, suite n° 1 op. 5, de Rachmaninov, par Martha Argerich et Alexandre Rabinovitch, pianos.
- 22.30 **Soliste.** Christa Ludwig.
- 23.10 **Ainsi la nuit...**
- 0.30 **Dépêche-notes.**

Mercredi 15 avril

TF 1

- 13.40 **Série : Commissaire Moulin police judiciaire.**
- 15.15 **Club Dorothée.**
- 17.25 **Série : Charles s'en charge.**
- 17.45 **Série : Premiers baisers.**
- 18.15 **Jeu : Une famille en or.**
- 18.45 **Feuilleton : Santa Barbara.**
- 19.15 **Jeu : La Roue de la fortune.**
- 19.45 **Divertissement : Le Bébête Show.**
- 19.50 **Tirage du Loto** (et à 21.15).
- 20.00 **Journal.**
- 20.25 **Sport : Football.** Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe (demi-finale, retour) : Feyenoord Rotterdam-AS Monaco.
- 22.20 **Tapis vert et Météo.**
- 22.35 **Magazine : En quête de vérité.** Les erreurs médicales.
- 23.50 **Journal et Météo.**
- 0.20 **Série : Intrigues.**
- 1.15 **TF1 nuit.** 7 arts à la Une.

A 2

- 13.50 **Documentaire : Opération Terre.**
- 15.20 **Série : L'Equipée du Poney-Express.** Le Kid, de Rob Lieberman.
- 16.05 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
- 16.30 **Magazine : Giga.**
- 18.05 **Série : Magnum.**
- 18.50 **INC.**
- 18.55 **Série : Flic à tout faire.**
- 19.25 **Divertissement : La Caméra indiscrète** (et à 0.40).
- 19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
- 20.50 **Téléfilm : Dis-maman, tu m'aimes?** De Jean-Louis Bertucelli.
- 22.20 ▶ **Documentaire : Les Anti-Héro...** Brigade des stups, de Léon Desclozeaux.
- 23.20 **Magazine : Reportage** (l'affaire Touvier)
- 0.35 **Musiques au cœur des toiles.** Olivier Debré, peintre.
- 0.30 **Journal et Météo.**

FR 3

- 13.35 **Série : La Grande Aventure de James Onedin.**
- 14.25 **Les Vacances de Monsieur Lulo.**
- 14.55 **Questions au gouvernement en direct de l'Assemblée nationale.**
- 17.00 **Les Vacances de Monsieur Lulo.**
- 18.00 **Magazine : Une pêche d'enfer.** Invité : Yannick Noah.
- 18.30 **Jeu : Questions pour un champion.**
- 19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
- 20.00 **Un livre, un jour.** *Guide des auberges de campagne et hôtels de charme en France.*
- 20.10 **Divertissement : La Classe.**
- 20.40 **Magazine : La Marche du siècle.** Présenté par Jean-Marie Cavada. Noiret le bienheureux. Invités : Philippe Noiret; Monique Chaumette, comédienne; Jean-Denis Bredin, avocat, académicien, historien; Jean Franceschi, ancien berger corse; Mario Monicelli, réalisateur.
- 22.20 **Journal et Météo.**
- 22.40 **Mercredi en France.** Programmes des télévisions régionales.
- 23.35 ▶ **Traverses.** Profession mercenaire.
- 0.30 **Musique : Mélomanuit.**

CANAL PLUS

- 13.36 **Téléfilm : Trop jeune pour la mort.**
- 15.05 **Magazine : L'Œil du cyclone.**
- 15.35 **Téléfilm : Double Vision.** De Rob Knights.
- 17.10 **Dis Jérôme...?**
- 17.15 **Documentaire : Colobes, des singes en habit.** De Teresa et Jim Clare.
- 18.00 **Canaille peluche.**

En clair jusqu'à 21.00

- 18.30 **Ça cartoon.**
- 18.50 **Le Top.**
- 19.20 **Magazine : Nulle part ailleurs.** Présenté par Philippe Gildas, Antoine de Caunes et Jérôme Bonaldi.
- 20.30 **Le Journal du cinéma.** Présenté par Michel Denisot.
- 21.00 **Cinéma : Les Nuits de Harlem.** ■ Film américain d'Eddie Murphy (1989).
- 22.51 **Flash d'informations.**
- 22.52 **Sport : Football.** Barcelone-Benfica. 6e journée de la poule finale de la Coupe des clubs champions, en différé du stade de Noucamp à Barcelone.
- 0.35 **Cinéma : Rue du Bac.** ■ Film français de Gabriel Aghion (1990). Avec Geneviève Bujold, Frédéric Constant, Vincent Vallier.

M 6

- 13.30 **Série : Madame est servie** (rediff.).
- 14.00 **Série : L'Homme invisible.**
- 14.45 **Magazine : E = M 6.** Présenté par Mac Lesggy.
- 15.15 **Magazine : Culture pub.**
- 15.45 **Magazine : Culture rock.**
- 16.15 **Musique : Flashback.**
- 16.45 **Magazine : Nouba.**
- 17.15 **Musique : Dance machine.** Avec DJPC; Fortune.
- 17.35 **Série : Drôles de dames.**
- 18.30 **Série : Flipper, le dauphin.**
- 19.00 **Série : La Petite Maison dans la prairie.**
- 19.54 **Six minutes d'informations, Météo, M 6 Finances.**
- 20.00 **Série : Madame est servie.**
- 20.30 **Surprise-partie.**
- 20.40 **Téléfilm : Miss Brenda et son secrétaire.** De Joseph L. Scanion.
- 22.20 **Téléfilm : Une taupe au Pentagone.** De David Drury.
- 0.00 **Magazine : Vénus.**
- 0.30 **Six minutes d'informations.**
- 0.35 **Magazine : Dazibao.**
- 2.00 **Rediffusions.**

LA SEPT

- 17.05 **Magazine : Avis de tempête.** De Sylvie Jézéquel et Alain Charoy.
- 18.00 **Magazine : Mégamix.**
- 18.55 **Flash d'informations** (et à 19.55, 20.25, 20.55, 22.25, 0.10).
- 19.00 **Documentaire : Histoire parallèle.**
- 20.00 **Documentaire : L'Origine de l'homme.** André Langaney, généticien. D'Eric Vernier.
- 20.30 **Documentaire : Chaque individu est unique.** Charles Salmon, immunologiste. D'Eric Vernier.
- 21.00 **Documentaire : Haute-Savoie 44.** (1) La fureur de la guerre civile.
- 22.30 **Cinéma : Cinq soirées.** ■■ Film soviétique de Nikita Mikhalkov (1978).

FRANCE-CULTURE

- 20.30 **Tire ta langue.** Diplomatie... à la française?
- 21.30 **Correspondances.** Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
- 22.00 **Communauté des radios publiques de langue française.** Gérard Gélas, directeur du Chêne noir à Avignon.
- 22.40 **Les Nuits magnétiques.**
- 0.05 **Du jour au lendemain.**
- 0.50 **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

- 20.30 **Concert** (donné le 18 janvier au Théâtre de la Ville) : Duo pour alto et violoncelle en mi bémol majeur WoO 32, de Beethoven; Adagio et allegro pour violoncelle et piano en la bémol majeur op. 70, de Schumann; Trio pour alto, violoncelle et piano en la mineur op. 114, de Brahms, par Tabea Zimmermann, alto, Steven Isserlis, violoncelle, et Olli Mustonen, piano.
- 22.00 **Concert** (donné le 25 janvier à Radio-France) : Timeless, de Halm; Imac, de Durville; Cercuri, de Petroi, par l'Ensemble de l'Itinéraire, dir. Alain Louvier; sol, Pauline Vaillancourt, soprano.
- 23.10 **Ainsi la nuit...**
- 0.30 **Dépêche-notes.**
- 0.35 **L'Heure bleue.**

Le Monde

En Allemagne

Les terroristes de la RAF voudraient négocier l'arrêt des attentats

Un document portant la signature de la Fraction armée rouge (RAF), parvenu, lundi 13 avril, aux autorités allemandes, propose l'arrêt de toute activité terroriste en échange de la libération des plus anciens détenus et de la détention en commun des autres. Adressé au bureau de l'agence France-Presse à Bonn, ce document a été remis aux spécialistes de la police criminelle fédérale, qui cherchent, tout d'abord, à en vérifier l'authenticité.

BERLIN

de notre correspondant

L'existence de la RAF remonte à près de vingt ans. Son fondateur historique, Andreas Baader, s'était suicidé en 1977 avec deux autres terroristes à la prison de Stammheim, près de Stuttgart, après l'échec à Mogadiscio, en Somalie, d'un détournement d'avion pour obtenir leur libération. En réponse, la RAF avait assassiné Hans Martin Schleyer, le président du patronat allemand. D'année en année, malgré ses échecs, la RAF a réussi à se perpétuer. Elle est tenue pour responsables de trente-deux meurtres, dont le dernier revendiqué a été, l'année dernière, celui de M. Detlew Rohwedder, président de la Treuhand, l'organisme chargé de gérer et de privatiser le patrimoine de l'ancienne RDA.

L'effondrement des régimes communistes de l'Europe de l'Est a sérieusement ébranlé non seulement la logistique du mouvement, mais aussi sa base idéologique. La disparition de l'Allemagne de l'Est a permis l'arrestation de bon nombre d'anciens terroristes qui y vivaient sous la surveillance de la Stasi et dont les révélations ont permis de mieux cerner le mouvement. Une vingtaine de terroristes sont actuellement en prison. Le dernier noyau dur comprendrait encore entre vingt et trente personnes.

Le document reconnaît que la poursuite des attentats après l'effondrement du communisme a été une erreur. La proposition de négociation fait suite à une série d'initiatives engagées en Allemagne pour tenter de désamorcer le terrorisme. Le ministre de la justice, M. Klaus Kinkel, avait lui-même évoqué, en janvier, la possibilité de réductions de peine pour les détenus les plus anciens. Le regroupement des terroristes prisonniers est une vieille revendication pour laquelle les détenus ont entamé à plusieurs reprises des grèves de la faim.

HENRI DE BRESSON

Devant la cour d'assises de Paris

Fouad Salah a plaidé à la place de ses avocats

Fouad Salah a plaidé lui-même sa cause devant la cour d'assises de Paris, spécialement composée de magistrats, qui jugent depuis le 2 avril ce Tunisien, militant pro-iranien, et trois autres personnes accusées d'avoir participé aux attentats commis dans la région parisienne en 1985 et 1986.

Omar Agnaou, trente ans, étudiant marocain, a stocké des explosifs. Mais son défenseur, Mᵉ Bernard Fau, insiste sur le caractère marginal de son rôle et rejette la responsabilité sur celui qui lui a remis une pleine valise de C4, un plastic utilisé ensuite par les poseurs de bombes. *« Il n'était qu'un pion, le jouet, l'instrument de Badaoui »*, estime l'avocat, avant qu'un second défenseur, Mᵉ Hermance Constant, ne développe le même argument pour dire : *« Il a été subjugué par Badaoui, dont il est le pantin. »* Et Mᵉ Michel Watelet considère qu'Abdelhamid Badaoui, également étudiant marocain, a subi *« l'emprise importante (...), l'ascendant (...), la pression »* de Fouad Salah.

Mais la chaîne logique s'arrête là. Salah n'a pas le même raisonnement. Il n'évoque ni la valise ni les attentats. S'il accepte un instant de jouer le jeu judiciaire en plaidant à la place de ses avocats, c'est pour imposer ses propres règles. Ce n'est pas une plaidoirie, c'est une homélie brumeuse, principalement constituée de lectures déclamées sur un ton sentencieux.

Faut-il voir une tentative de justification de ses actes quand il évoque *« les causes qui poussent les opprimés de la terre à combattre l'Occident »* ? Mais la logique devient vacillante quand il cite pêle-mêle le maréchal Bugeaud, Ernest Renan, Spartacus, Krishna, Albert Schweitzer, *« grand théologien »*, et Richard Cœur de Lion, qu'il appelle *« Cœur de Loup »*. Reprenant son cahier, il lit sur un ton chantant, comme s'il s'agissait d'un psaume : *« Sans la guerre, les peuples restent souvent opprimés. »* Au milieu de quelques sourates du Coran, il parle aussi de *« ses meilleurs amis »* : Max Frérot et André Olivier, deux membres d'Action directe, et de ce surveillant-chef de la prison, *« français et monarchiste »*.

Salah s'interrompt, fouille dans son sac pendant de longues minutes, puis évoque saint Matthieu, avant de produire une image de Jeanne d'Arc, *« une femme qui a donné l'exemple. Elle défendit son pays contre l'agresseur »*. Une référence entendue ailleurs, et qui n'est pas nécessairement fortuite, car Salah se lance ensuite dans une interminable lecture de l'ouvrage *Révolte contre le monde moderne*, de Julius Evola, auteur italien souvent cité par les mouvements d'extrême droite.

Derrière l'apparente confusion se dessinent des liens étranges, déjà constatés à plusieurs reprises, entre le terrorisme oriental et l'extrême droite. En 1987, Wahid Gordji, membre de l'ambassade d'Iran, expulsé après une courte entrevue chez le juge Boulouque, n'avait-il pas auparavant apporté son soutien financier à une librairie spécialisée dans la diffusion d'ouvrages consacrés aux thèses issues du nazisme et du fascisme ?

SUR LE VIF — CLAUDE SARRAUTE

Un coup de poing

DEUX enfant qui s'aiment, ils ont vingt ans, ils vont se marier, sortent, le 16 mars 1991, d'un cinéma à Gien, montent dans leur R5 et se font faucher à un feu rouge par un camion de pompiers, de plusieurs tonnes, sans avertisseur deux tons. Pascal mourra après dix-neuf jours d'agonie, Véronique pendant son transport à l'hôpital. Deux familles brisées. Et une maman, celle de Pascal, qui, après s'être adressée à un Georges Sarre, secrétaire d'Etat aux transports, plein de compassion, justement indigné, m'écrit en appelant au secours. Au secours ? Mais c'est trop tard !

Eh bien, non, suite à ce drame où le tribunal de Montargis ne voit, et c'est normal, qu'une affaire, c'est Roger Guitton, son mari, le père du petit, il a le cœur malade et pas seulement de chagrin, qui est passé en correctionnelle la semaine dernière.

Son crime ? Il a frappé le caporal Moray, responsable de ce tragique accident, condamné à quoi ? A 5 000 balles d'amende et six mois de retrait de permis ! Pas cher payé, avouez, pour deux vies ! Encore chaviré par la visite au cimetière le jour de la Toussaint, Roger le rencontre dans la rue peu après.

Prise de bec, bousculade, le coup part. Un coup de poing. Il rentre chez lui, bouleversé, il n'avait encore jamais levé la main sur personne. Les gendarmes viennent le chercher, le gardent à vue pendant des heures. Et mercredi dernier le voilà, à son tour, dans le box des accusés.

Ce qu'on lui reproche ? D'avoir appliqué la loi du talion en se faisant justice lui-même ! On ne peut pourtant pas dire qu'il se soit *férocement vengé* : *Tu as tué mon gosse et sa fiancée, tiens, attrape !* Plutôt clémente, cette justice, là encore, entre nous ! Le jugement ? Mis en délibéré au 15 avril. Rien d'étonnant. Faut pas moins d'une semaine pour décider du châtiment à infliger à cet irresponsable assez bête pour en vouloir à celui qui l'a débarrassé de son fils. Et assez fou pour lui taper sur la gueule au lieu de le serrer sur son cœur.

Une élection cantonale partielle

VENDÉE : canton de Chantonnay (2ᵉ tour).

I., 11 027 ; V., 6 841 ; A., 37,96 % ; E., 6 279.

Maurice Bedon, div. d., adj. m., 3 901 (62,12 %) .... ÉLU.

Luc Coutant, PS, 2 378 (37,87 %).

[M. Bedon succède à Nicole Jouhier (UDF), décédée, dont le siège n'était pas concerné par le renouvellement des 22 et 29 mars dernier.

En septembre 1988, Nicole Jouhier avait enlevé le siège détenu par M. Michel Crucis (UDF-PR), maire de Chantonnay, sénateur, alors président du conseil général, qui ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat. Elle avait été élue au second tour avec 3 301 voix (56,96 %) contre 2 494 (43,03 %) à Luc Coutant (PS) sur 5 795 suffrages exprimés, 6 176 votants (soit 42,25 % d'abstention) et 10 695 inscrits.

Au premier tour de cette partielle, les résultats étaient les suivants : I., 11 027 ; V., 7 450 ; A., 32,43 % ; E., 7 046.

Maurice Bedon, 3 223 (45,74 %) ; Luc Coutant, 1 740 (24,69 %) ; Louis-Marie Barbarit, div. d., 1 481 (21,01) ; Sylvie Soudet, FN, 354 (5,02 %) ; Louis Lavombe, PC, 248 (3,51 %).

M. Barbarit, qui avait la possibilité de se maintenir au second tour, avait décidé de se retirer sans donner de consigne de vote.]

□ **TCHÉCOSLOVAQUIE : le président Havel briguera un nouveau mandat.** – Le président de la Tchécoslovaquie, M. Vaclav Havel, a annoncé devant le parlement, mardi 14 avril, qu'il briguera un nouveau mandat, après les élections générales des 5 et 6 juin, afin *« de défendre certaines valeurs »*. C'est la première fois que M. Havel annonce officiellement qu'il se représentera à l'élection présidentielle. Il a déclaré qu'il entendait défendre le maintien de l'Etat commun entre Tchèques et Slovaques, la poursuite des réformes économiques radicales et le respect des libertés fondamentales. – *(AFP.)*

DEMAIN : un magazine du « Monde »

Terres de France

Avec le prochain numéro du *Monde* du mercredi 15 avril (daté jeudi 16) sera distribué gratuitement le magazine *Terres de France (le Monde Voyages)* qui, pour sa deuxième édition, présente un choix de lieux et de formules de vacances, à travers l'Hexagone.

Il comportera des reportages (les forteresses du comte Soleil dans les Pyrénées, les hôtels-Dieu de Bourgogne, les volcans d'Auvergne, le vignoble bordelais, l'île de Bréhat, le canal de l'Ourcq, la Provence de Giono, le Cotentin de Barbey d'Aurevilly, etc.), un guide sur les vacances des enfants ainsi que des sélections régionales proposant des suggestions pour découvrir ou redécouvrir la France, avec des randonnées culturelles et des balades à cheval ou en vélo. Egalement dans ce numéro, une enquête au cœur de vingt grandes villes pour y dénicher des trésors cachés.

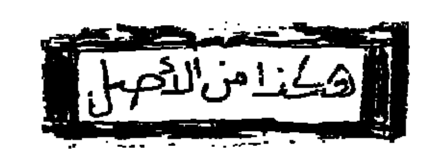
Un supplément illustré par un grand de la BD, Jacques Tardi, et un photographe, Jean-Pierre Favreau. Deux artistes dont les œuvres seront exposées, du 14 avril au 30 juin, dans le hall du Monde, 15, rue Falguière 75015 Paris, de 9 heures à 18 heures.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté de I à XXII

Le numéro du « Monde » daté 14 avril 1992 a été tiré à 532 421 exemplaires.



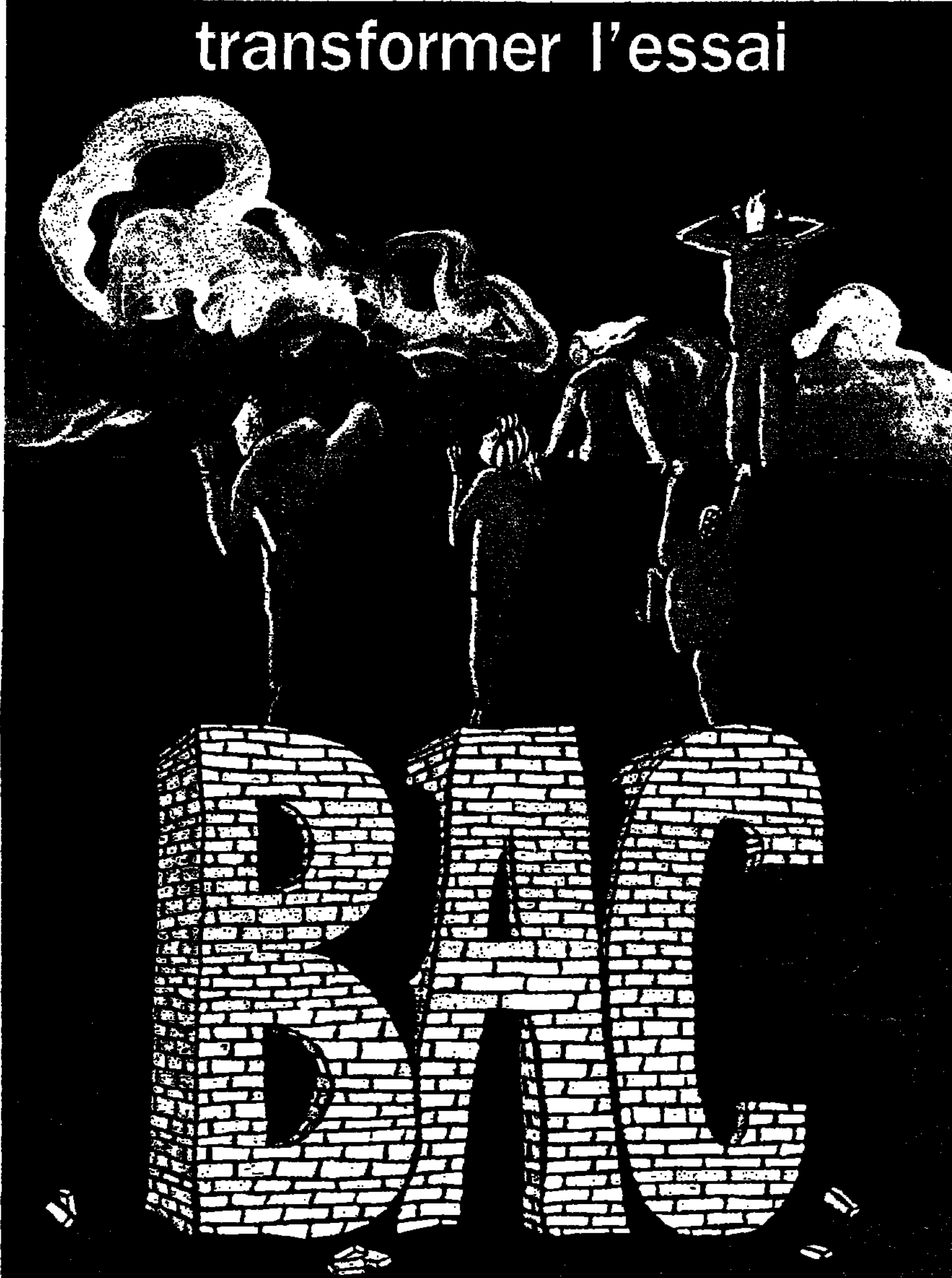
15 pages d'offres d'emploi

Le Monde

INITIATIVES



Bac + 2 : transformer l'essai



CRÉÉS en 1962 pour les BTS, en 1966 pour les DUT, les bac + 2 ont été l'affaire d'une génération. *« Trente ans, déjà »*, pourrait-on dire. En réalité, *« toujours plus »* serait plus exact. Après une stabilisation, pendant une décennie, leur nombre n'a cessé de croître, et il devrait encore augmenter de 50 000 places d'ici 1995. Confrontés à une pénurie de salariés qualifiés, les chefs d'entreprise en réclament davantage. Leur sort est au cœur de tous les débats sur l'évolution de l'Université et sur la gestion des ressources humaines. Mais, pour autant, cette catégorie qui était assimilée autrefois aux cadres moyens, et qui s'intitule désormais, avec d'autres, profession intermédiaire, continue de porter une revendication majeure : avoir des perspectives de carrière et donc pouvoir devenir cadre. Pis, il y a des employeurs pour s'inquiéter, qui se demandent ce qu'ils en feront demain...

Tels sont les paradoxes et les ambiguïtés d'un public à la fois choyé et méprisé. Les besoins, reconnus, aboutissent à créer une situation sociale délicate, voire explosive, comme l'a révélé la grève de la SNECMA en 1988. Ceux qui se sont engagés dans la filière découvrent, dans leur vie professionnelle, l'existence d'un mur presque infranchissable. Et parce qu'ils ne peuvent ni ne veulent en rester là, ils se persuadent vite de la nécessité de compléter leur qualification, soit par le biais de la formation continue, soit en poursuivant leur parcours dans les universités ou dans les grandes écoles. Des enquêtes le disent : 47 % des DUT, 29 % des BTS veulent entreprendre des études supérieures. Trois à quatre sur dix, dans une population qui compte 400 000 personnes de moins de 35 ans, aspirent à la promotion de cadre, moins pour le salaire que pour la reconnaissance sociale que le statut implique.

APRÈS des débuts contestés, les IUT ont pourtant gagné leurs quartiers de noblesse et tout le monde reconnaît leur utilité. Au contraire, on reprocherait plutôt aux élèves d'enfreindre les principes d'origine pour contourner les classes préparatoires. Ce que les intéressés réfutent, le plus souvent, en se déclarant adeptes d'une stratégie pragmatique et par étapes, l'obtention d'un diplôme bac + 2 ayant pour avantage de leur offrir un parachute, à l'opposé de l'objectif du tout ou rien.

Aujourd'hui, les responsables de l'éducation nationale assignent à ces établissements d'autres fonctions, plus ou moins avouées. Il s'agit d'éviter l'engorgement de l'Université ou de la réserver aux plus motivés, tout en démontrant que BTS et DUT ont, sur le marché du travail, une valeur indiscutable. Ce qu'ils peuvent affirmer sans crainte, les taux de placement dans un emploi stable étant respectivement de 74 et de 65 %, six mois après la sortie. Progressivement, les bac + 2 sont même devenus *la vitrine de la saine collaboration* avec le monde de l'entreprise et nombre de recteurs ont pu, localement, faire preuve d'initiatives qui les ont fait apparaître comme des partenaires du développement économique. Le programme « Université 2000 » va d'ailleurs dans ce sens, même si, ici ou là, les implantations prévues dans certaines villes moyennes s'apparentent à un saupoudrage de circonstance.

Du côté de l'entreprise, et de l'avenir professionnel, les éléments du dossier sont encore plus contrastés. Certes, la qualification des bac + 2 s'avère parfaitement adaptée. Certes, encore, on évalue à 120 000 le nombre des techniciens qui manquent. Et il n'y a pratiquement plus une branche professionnelle qui n'ait annoncé son intention de faire des efforts. En conséquence, les salaires de débutants sont rarement négligeables et les évolutions rapides, au moins pour ceux qui exercent dans les bureaux auprès des ingénieurs. Les autres – malheureusement nombreux – sont surqualifiés par rapport à leur emploi, et peu à peu rattrapés par l'élévation des niveaux de qualification.

EN revanche, l'engouement tend à avoir des effets néfastes. Embauchés en masse, du même âge, les bac + 2 déforment les pyramides des âges. Les perspectives se bouchent et les frustrations s'alimentent. Trop fréquemment, l'essentiel de la progression de carrière s'effectue en une quinzaine d'années, puis stagne aux portes closes du statut de cadre. Conscients d'être dans une position périlleuse, à terme, des branches professionnelles et de grands groupes s'efforcent de trouver des solutions, encore expérimentales, pour desserrer l'étau. Les échelons hiérarchiques sont allongés, on essaie de mettre en place une grille unique et, bien sûr, on organise des promotions plus nombreuses, formation à l'appui.

Bien entendu, le sort des bac + 2 dépend massivement de la façon dont tous ces écueils seront surmontés. Parce que leur place est stratégique, et qu'ils sont devenus indispensables aux mutations en cours, ils ne doivent pas être déçus. D'autant que, dans certaines entreprises, on commence à parier sur eux pour assurer la relève, en motivation, des diplômés de grandes écoles habitués de longue date aux succès et, donc, au confort.

Alain Lebaube

Lire notre dossier pages II à V.

15 PAGES D'OFFRES D'EMPLOI

Opération spéciale

BAC + 2 : TRANSFORMER L'ESSAI

Les filières courtes, vent en poupe

Le rééquilibrage du dispositif post-baccalauréat

« *LE fait dominant de la dernière décennie est l'absence de politique dans le secteur des IUT. Le système n'a pas été piloté. On aboutit à ce paradoxe que, des quatre dispositifs d'accueil des bacheliers (IUT, STS, classes préparatoires et DEUG universitaires), les IUT sont le seul qui soit resté complètement hétérogène.* » Ce constat constituait l'une des principales conclusions du rapport dressé, il y a dix-huit mois, par le recteur Christian Forestier sur « Les IUT, vingt-cinq ans après leur création » (1).

De fait, l'ensemble du dispositif d'accueil des bacheliers dans l'enseignement supérieur offre un paysage complexe, marqué par des évolutions contrastées. Quelques chiffres donnent la mesure globale de ces distorsions importantes entre les différentes filières. De 1979 à 1989, pendant la décennie 80, le nombre des bacheliers a augmenté de 53 %. Dans le même temps, le flux admis en premier cycle universitaire classique (diplôme d'études universitaires générales, DEUG) a progressé de 42 % ; en classes préparatoires aux grandes écoles, de 75 % ; en instituts universitaires de technologie (IUT), de 15 % ; et en sections de techniciens supérieurs (STS), de 258 %.

Ces tendances lourdes surprennent à plus d'un titre. Bien sûr, les premiers cycles universitaires accueillent toujours la très grande masse des bacheliers (66 % en 1989). Mais leur progression relative a été moins rapide, notamment, que celle des « prépas », pourtant considérées comme un secteur protégé et malthusien. De même, l'ensemble des formations courtes à vocation professionnelle (IUT et STS), qui apparaît souvent à l'abri des coups de boutoir auxquels est soumise l'Université, a subi en dix ans des évolutions étonnamment contrastées.

L'explosion des STS

D'un côté, les effectifs des sections de techniciens supérieurs, répartis dans quelque 1 600 lycées ou établissements publics ou privés, ont véritablement explosé, passant de 68 000 élèves en 1980 à 165 000 à la rentrée 1989. Et le mouvement ne s'est pas ralenti puisqu'on compte cette année quelque 214 000 élèves en STS, soit un bond de près de 50 000 en deux ans, qui fait des sections de techniciens la deuxième filière d'accueil des bacheliers, derrière les DEUG évidemment, mais loin devant les IUT ou les « prépas ».

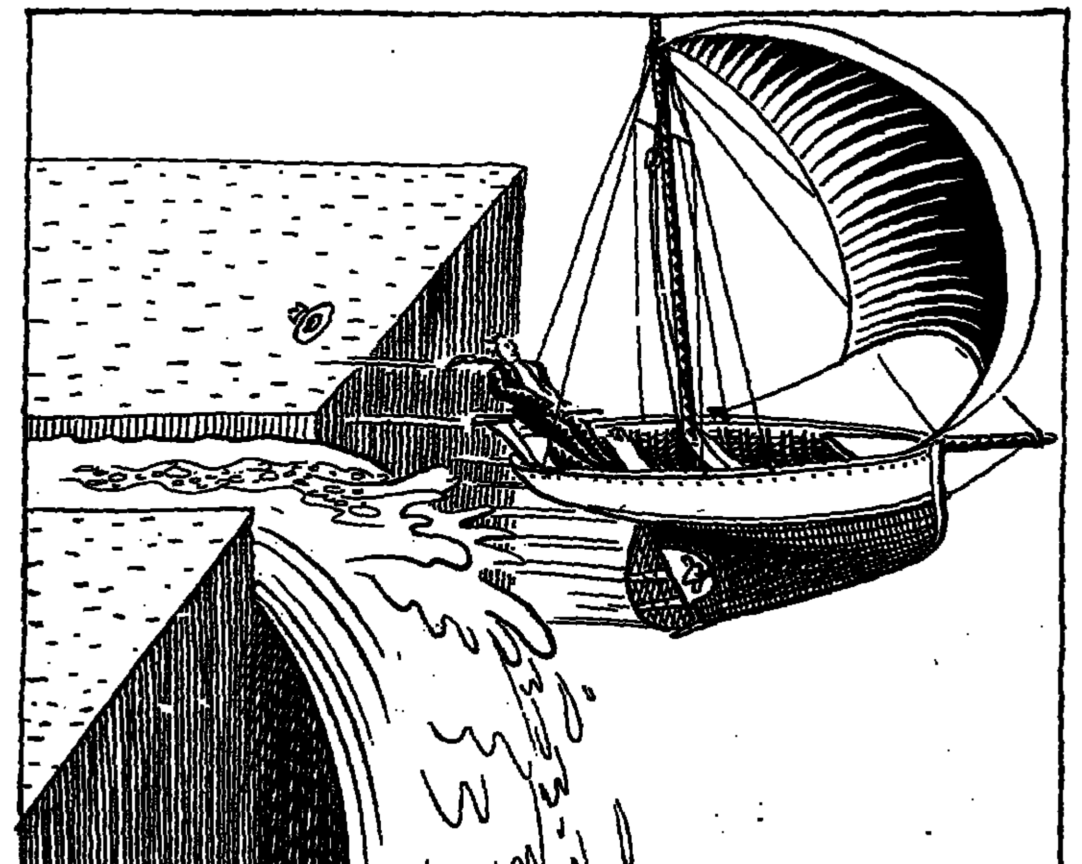
Cette explosion s'est réalisée sans traumatisme, à l'initiative des recteurs, qui sont responsables de la création et de la gestion des STS depuis le milieu des années 1980 et qui sont directement confrontés à la demande forte des régions et des entreprises en faveur des formations à bac + 2. Et ils l'ont fait d'autant plus volontiers que les STS représentent un investissement beaucoup moins lourd que les IUT et qu'elles bénéficient d'une bonne image de marque auprès des proviseurs de lycée, prêts à valoriser leur établissement en ouvrant des classes post-baccalauréat.

Dans le même temps, mais à l'inverse, les IUT ont pu échapper à la pression de plus en plus forte qui pesait sur l'enseignement supérieur. Ils comptaient, au total, 53 000 étudiants en 1980 et 68 000 en 1990. Si elle a été sérieusement bousculée au cours des deux dernières années (+ 9 000), cette progression mesurée de la décennie 80 a dans l'ensemble permis aux IUT de maintenir leur qualité pédagogique, de travailler dans des conditions enviables pour les DEUG classiques et d'apparaître plus que jamais comme une filière de premier cycle efficace. De façon significative, d'ailleurs, les IUT attirent de plus en plus de bacheliers généraux (72 % de leurs effectifs cette année contre 63 % il y a dix ans).

Enfin, à ces différences d'évolution entre STS et IUT se sont peu à peu ajoutées des disparités non négligeables à l'intérieur du monde des IUT. Ces écarts ont longtemps été masqués par la bonne santé globale de la filière et par son image de marque positive auprès des milieux économiques ou des collectivités locales, tant les IUT apparaissent comme des formations homogènes, bien calibrées, associant une formation universitaire suffisamment large et une professionnalisation rapide de leurs diplômés.

Mais Christian Forestier pointait, dans son rapport, un certain nombre de dérives et de dysfonctionnements. Ainsi un bon tiers des IUT, en 1990, ne reposaient que sur un ou deux « départements », une base trop étriquée pour offrir une plate-forme technique et une masse critique convaincante. De même, le rendement des IUT, globalement satisfaisant (plus des trois quarts des étudiants obtiennent leur diplôme en trois ans), peut varier du simple au double d'un département à l'autre. Enfin, les variations sont parfois impressionnantes, selon les IUT et les disciplines, pour ce qui est de l'accueil des bacheliers technologiques (filières F et G). Il est clair, soulignait le rapport Forestier, que *« certaines spécialités ne jouent pas le jeu en n'accueillant qu'une proportion infime de bacheliers technologiques. Ces différences ne sont plus acceptables »*.

Depuis quelques mois, cependant, tout donne à penser que l'incitation à une relance volontariste des IUT et à un pilotage mieux coordonné de l'ensemble des formations courtes à vocation professionnelles a été largement entendue. Non seulement le ministère de l'éducation a pris conscience qu'il disposait là d'un levier efficace de mise en cohérence des différentes filières de formation supérieure, mais il a également compris que le



développement des IUT constituait un formidable instrument d'aménagement du territoire.

Après avoir envisagé de construire le plan « Universités 2000 » de développement de l'enseignement supérieur autour de la multiplication d'universités nouvelles – on parlait, début 1991, d'une douzaine d'établissements, voire d'une quinzaine, – le gouvernement a finalement changé son fusil d'épaule et misé sur une relance vigoureuse des IUT. Les plans régionaux « Universités 2000 » entérinés entre octobre 1991 et janvier 1992 par trois conseils interministériels d'aménagement du territoire prévoient en effet la création de 50 000 places supplémentaires en IUT dans les cinq ans à venir, soit une augmentation de 70 % de leurs capacités d'accueil.

Cet effort très important est évidemment destiné à absorber une partie des 350 000 étudiants supplémentaires attendus d'ici à 1995. Mais, au-delà de cette réponse aux besoins quantitatifs immédiats, il s'inscrit également dans un dispositif d'ensemble de remodelage de la carte universitaire de l'an 2000. Celle-ci repose sur une architecture à trois étages. Tout d'abord le renforcement d'une dizaine de pôles régionaux à vocation internationale (les « pôles européens »). En second lieu, la restructuration du potentiel universitaire des grandes villes autour de partenariats et de réseaux par domaine de discipline ou de recherche.

Enfin, la nouvelle carte vise à développer un maillage beaucoup plus fin de l'offre de formation supérieure dans les villes moyennes. C'est l'une des fonctions essentielles du développement des IUT, lesquels présentent l'intérêt d'être des équipements beaucoup plus cohérents et convaincants que des « antennes » universitaires de premier cycle, aléatoires et anarchiques, et beaucoup plus visibles que des sections de techniciens supérieurs émiettées dans les lycées.

Villes moyennes

Les 175 nouveaux départements d'IUT dont l'ouverture est programmée d'ici à 1995 vont en effet permettre un développement tous azimuts vers des villes moyennes comme Roanne ou Vesoul en passant par Châtellerault, Evreux, Castres, Gap, Beauvais ou Issoudun, sans oublier Tarbes, Niort, Creil et Chalon-sur-Saône. Mais ils permettront également de rééquilibrer les filières supérieures en région parisienne, où une quarantaine de départements devraient ouvrir dans les cinq ans.

Invitées par l'Etat à partager le fardeau financier de l'ensemble du plan « Universités 2000 », les collectivités locales ont rapidement compris l'intérêt qu'elles pourraient y trouver. Au point que régions, départements et villes ont largement dépassé les espérances initiales du gouvernement. Après des mois de négociation, les collectivités territoriales ont mis dans la balance 16 milliards de francs au total, soit autant que l'Etat. S'il est encore prématuré de dresser un bilan chiffré précis des équipements privilégiés par les régions, il est clair qu'elles ont, dans l'ensemble, misé sur les formations professionnelles (écoles d'ingénieurs, nouveaux instituts universitaires professionnalisés, formations à bac + 2), et en particulier sur les instituts universitaires professionnalisés.

Ce remodelage géographique de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire n'est pas tout. Pour le ministère de l'éducation nationale, il est évident que le renforcement des filières à bac + 2 est un levier puissant pour rééquilibrer les flux entre les différentes formations de premier cycle.

Le constat dressé par Daniel Bloch, directeur des enseignements supérieurs du ministère de l'éducation nationale, après avoir présidé le haut comité éducation-économie est sans ambiguïté à cet égard. L'objectif consistant à amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac – soit environ 70 % d'une génération aux portes de l'enseignement supérieur – correspond à *« une exigence économique et sociale »* et ne pourra guère, pour cette raison, être remis en cause. Tout le problème est donc de savoir si les filières post-baccalauréat offertes à ces bacheliers correspondent à la fois à leurs désirs et aux profils de qualification dont la France aura besoin demain.

Une grave distorsion

Comme le souligne Daniel Bloch, *« les enquêtes réalisées auprès des élèves de terminale montrent qu'environ 55 % d'entre eux souhaitent entreprendre des études supérieures courtes en STS ou en IUT ou dans le secteur paramédical ou social. 30 % désirent entreprendre des études longues en DEUG et 10 % en classe préparatoire. Or le nombre de places offertes dans les formations supérieures courtes étant insuffisant, près de la moitié des bacheliers qui s'inscrivent en DEUG ne réalisent pas leur premier vœu »*. Cette distorsion est d'autant plus grave qu'un nombre croissant de ces étudiants de DEUG viennent de baccalauréats technologiques et sont mal préparés à des études universitaires longues et abstraites. Cela explique en partie les taux d'échec en DEUG que tout le monde déplore.

L'objectif du gouvernement est donc de favoriser un développement plus équilibré du dispositif post-baccalauréat. Il s'agit, à moyen terme, d'orienter vers les filières longues (DEUG et prépas) 50 % des flux de bacheliers, contre 62 % aujourd'hui, et de renforcer d'autant les filières courtes. Le mouvement, on l'a vu, a été largement entamé, depuis le milieu des années 80, avec la démultiplication des STS dans les lycées. Et l'on prévoit encore que le nombre de places en STS devrait augmenter de 60 000, pour les deux années, d'ici à 1996.

La relance des IUT devrait compléter le dispositif. Et, au passage, offrir des solutions plus adaptées aux bacheliers du technique. *« Si on veut que les bacheliers réussissent dans le supérieur et répondent aux besoins économiques, c'est grâce au dispositif court en deux ans qu'on y parviendra. C'est la seule voie praticable et c'est une question de justice sociale »*, souligne ainsi Christian Forestier.

Gérard Courtois

(1) Voir *le Monde* du 29 novembre 1990 et « le Monde Campus » du 4 juin 1991.

« Une ardoise carabinée »

LA politique volontariste de relance des bac + 2 soulève de nombreuses interrogations, voire de sérieuses inquiétudes ici ou là. Les premières sont liées à la politique d'implantation tous azimuts des nouveaux IUT. Le rapport Forestier soulignait déjà l'émiettement et la « balkanisation » du dispositif national, où se côtoient des établissements très lourds, à forte composante universitaire, et une série de petits établissements isolés, qui n'ont pas atteint la masse critique.

L'Association nationale des présidents d'IUT prend encore moins de gants, dans un document récent sur le « concept IUT », pour dénoncer *« le saupoudrage de la France en IUT « électoraux » ou en départements « bureaux de tabac », qui sont pernicieux pour l'économie des établissements, des collectivités locales et de la nation, car leur utilisation atteint rarement les seuils de rentabilité »*. Et les présidents d'IUT, qui sont des hommes d'entreprise, pointent sans ménagement la multiplication, dans le cadre d'« Universités 2000 », d'implantations *« dans des sites impropres »*.

Au ministère de l'éducation nationale, on n'est d'ailleurs pas loin d'admettre – *mezza voce* – que le bouclage des schémas régionaux en pleine période préélectorale a entraîné quelques dérives.

« 10 à 20 % des sites retenus résultent plus de logiques et d'arbitrages politiques que de logiques économiques ou professionnelles », reconnaît un bon observateur, avant d'ajouter : *« La démarche consistant à partir des besoins des branches professionnelles ou des bassins d'emploi, comme ce que préconise le CNPF pour le bâtiment et la chimie, n'a pas été respectée partout. Mais ce grief est aussi vieux que les IUT, et cela n'a pas toujours empêché les établissements de se développer ensuite. »*

Non moins problématiques sont les perspectives de financement de ces nouveaux IUT, en dépit de l'appui des collectivités locales. Plus encore que les sections de techniciens supérieurs, les IUT sont des équipements coûteux, notamment en fonctionnement : 32 000 francs par an et par étudiant en moyenne contre 19 000 francs pour les étudiants en DEUG. Or, plus on balkanise les IUT, plus ça coûte cher, chaque établissement nécessitant un minimum d'encadrement technique et administratif. Il semble bien que, dès à présent, le ministère hésite, pour cette raison, à transformer en établissements de plein exercice des IUT qui ont partout déjà atteint une taille raisonnable.

« L'ardoise va être carabinée », note un observateur particulièrement attentif. Et elle le sera également pour les investissements du plan « Universités 2000 ». Les premiers chiffrages financiers un peu précis du coût des opérations retenues démontrent déjà que les enveloppes prévues seront largement dépassées, d'environ 20 %. Cela obligera soit à réduire d'autant les programmes, soit à les étaler au-delà de 1996.

La concurrence des IUP

Enfin, on ne peut pas isoler les filières à bac + 2 de l'ensemble du paysage des formations supérieures à vocation professionnelle. Or, celui-ci est en train de se compliquer sérieusement. Les nouvelles formations d'ingénieur, lancées depuis deux ans après les recommandations du rapport Decomps, sont déjà destinées à ouvrir aux techniciens supérieurs une voie de promotion originale vers le titre d'ingénieur. Mais elles s'inscrivent volontairement dans le dispositif existant organisé autour des deux standards actuels : technicien à bac + 2 et ingénieur à bac + 5.

Beaucoup plus déstabilisante pour les filières courtes est la création, depuis l'automne 1991, des nouveaux instituts universitaires professionnalisés (IUP), débouchant en quatre ans sur un diplôme d'ingénieur-maître.

Comme le souligne M. Mazeran, directeur de l'IUT de Saint-Etienne et vice-président de l'association des directeurs d'IUT, *« il y a un besoin indiscutable de formation entre les techniciens supérieurs et les ingénieurs. Mais la floraison actuelle des diplômes et des formations risque de brouiller sérieusement le paysage, au lieu d'y mettre de l'ordre : on avait déjà les maîtrises de sciences et techniques, les formations Decomps et les diplômes d'université en trois ans développés par les IUT. Les IUP viennent se superposer à cela, sans oublier le développement rapide des formations privées »*.

Et bien des directeurs d'IUT s'interrogent sur l'ostracisme dont ils se sentent victimes. *« Les 1 800 heures de formation des IUP correspondent exactement à une maquette d'IUT étendue sur trois années avec des stages en plus. Le risque est grand qu'ils constituent un niveau bac + 4 dévalorisé. Ou que le réflexe du toujours plus chez les étudiants vide les IUT de leur finalité »*, note l'un d'entre eux.

Sur ce terrain, autant qu'ailleurs, il faudra que Jack Lang, le nouveau ministre de l'éducation nationale, transforme l'essai ébauché par son prédécesseur.

G. C.

Un réseau en extension

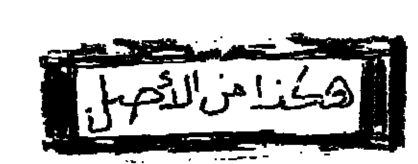
DANS le cadre de la relance des IUT prévue par le schéma national « Universités 2000 », quarante-huit nouveaux départements d'IUT devraient ouvrir leurs portes à la prochaine rentrée, permettant l'accueil de 2 500 étudiants supplémentaires. L'accélération est très sensible par rapport aux années précédentes : entre 1984 et 1990, une dizaine de départements ont été créés chaque année, puis dix-neuf à la rentrée 1991.

Ces ouvertures sont très symptomatiques des grandes tendances de développement des IUT. Une quinzaine de départements seront ainsi implantés sur des sites existants comportant déjà trois départements ou plus.

A l'inverse, dix-huit implantations nouvelles devraient répondre à la volonté du ministère d'étendre le réseau des IUT à des villes moyennes et de le renforcer dans les académies où il est nettement insuffisant, notamment Aix-Marseille (+ 2), Amiens (+ 3), Dijon (+ 1), et surtout la région parisienne. Au total, ce sont, en effet, onze départements nouveaux, dont huit dans l'académie de Créteil, qui devraient ouvrir en Ile-de-France et qui permettront le démarrage d'implantations nouvelles, notamment à Argenteuil, Fontainebleau, Bobigny, Vélizy, Montreuil, Le Tremblay et Meaux.

Sur les quarante-huit nouveaux départements, une vingtaine seront créés dans les spécialités industrielles et vingt-huit dans les disciplines du tertiaire. Le génie civil et le génie mécanique continuent à accueillir les gros bataillons des IUT secondaires, mais de nouvelles spécialités commencent à apparaître avec trois départements de génie des télécommunications et réseaux et deux départements de sciences et génie des matériaux.

G. C.



BAC + 2 : TRANSFORMER L'ESSAI

La flambée des BTS par apprentissage

Les employeurs orléanais se mobilisent sur les formations supérieures

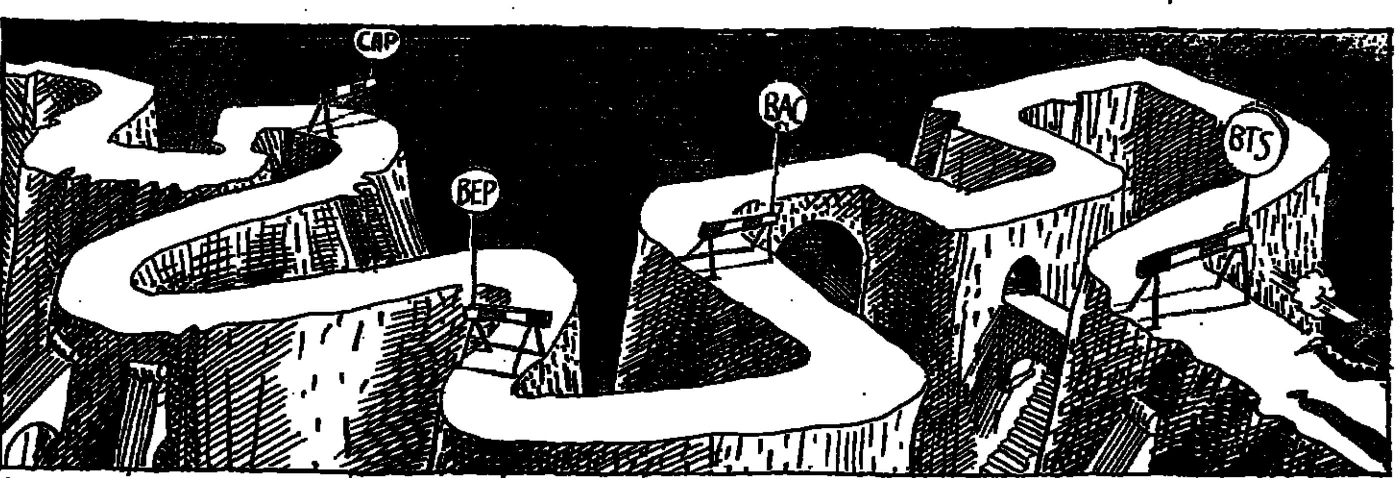
ORLÉANS

de notre envoyé spécial

EMMANUEL, vingt-deux ans, a fait son chemin dans le technique. Certificat d'aptitude professionnel (CAP), puis brevet d'enseignement professionnel (BEP) en électromécanique, bac F1, puis entrée en BTS mécanique automatismes industriels. Mais Emmanuel a fuit le lycée. Quatre heures de travaux pratiques hebdomadaires dans sa section de BTS à Tours, pour lui, c'était trop peu. *« Il me fallait du concret, un moyen d'appliquer au plus vite la théorie. Toucher du doigt les réalités du monde industriel. »* Deux mois lui ont suffi pour s'orienter vers l'apprentissage.

A Saint-Cyr-en-Val, dans la banlieue orléanaise, il revêt désormais toutes les quatre semaines – et pour quatre semaines – la combinaison verte des techniciens de Scott Papers, le premier fabricant mondial de papier hygiénique. Apprenti BTS en contrôle industriel et régulation automatisée (deuxième année), il suit le reste du temps des cours théoriques au centre de formation supérieure d'apprenti (CFSA) d'Orléans. 39 heures de cours hebdomadaires réparties sur 22 semaines. Soit 858 heures de formation dans l'année. Un niveau équivalent à celui dispensé dans les classes traditionnelles. *« Mais je ne suis plus un élève,* précise Emmanuel, *d'ailleurs, je n'ai plus de vacances... »*

« Nous avons procédé à un vrai recrutement, explique Philippe Nojac, responsable des services techniques de Scott. *Nous avions huit demandes solides pour le poste. Emmanuel nous a séduit par sa motivation. Un trimestre lui a permis de s'intégrer à la vie de l'équipe. Puis nous avons cherché, avec son maître d'apprentissage, un ou deux sujets pour son projet personnel, qui fait partie de son cursus d'études. »*



Créé à la rentrée 1990, le CFSA d'Orléans est né sur les traces d'un centre de formation pédagogique formant les enseignants de technologie de collèges privés, lui-même géré par l'Association pour la formation technologique dans l'enseignement catholique (AFTEC).

Un réseau de 400 entreprises

Souhaitant utiliser à plein la loi de 1987 ouvrant l'apprentissage aux formations supérieures, le directeur de l'AFTEC, Maurice Merhand, s'est de suite rapproché du conseil régional, qui a compétence pour l'apprentissage, en souhaitant, dans un premier temps, n'ouvrir que quatre sections d'apprentissage aux niveaux IV (bacs professionnels) et III (BTS).

Sans grande publicité, par le seul biais d'un numéro vert, mille étudiants (récents bacheliers ou étudiants de première et deuxième année de faculté) ont marqué leur intérêt pour la formule, obligeant les responsables du CFSA à ouvrir... dix sections dès la rentrée 1990, dont une antenne à Bourges. Le centre accueille aujourd'hui cinq cents apprentis, dont les deux tiers sont répartis dans les dix-neuf sections de BTS (il existe également huit sections de bacs pro) et dispose de trois antennes (à Bourges, Châteauroux et Tours). Périodiquement, le CFSA organise gratuitement des réunions d'information sur l'apprentissage à destination des jeunes et des stages consacrés aux techniques de recherche d'entreprise.

Les responsables du CFSA ont tissé des liens avec quatre cents entreprises de la région et ont multiplié les contacts, y compris financiers, pour percevoir des fonds ou du matériel sous forme de taxe d'apprentissage. Fort de son succès, le CFSA devrait ouvrir quarante sections (tous niveaux confondus) à la rentrée 1992 et deux antennes locales supplémentaires. Le conseil régional a déjà investi entre 3 et 4 millions de francs en matériels techniques, notamment en moyens informatiques et a mis au point un système d'aides aux apprentis (repas, frais d'hébergement, de transport...).

Formation et insertion

Organisé en trois grandes unités (industrielle, bureautique, action commerciale-vente représentation), le CFSA a modulé le principe de l'alternance centre-entreprise en concertation avec les entreprises elles-mêmes. Alternance toutes les quatre semaines pour le secteur industriel, toutes les trois semaines pour l'électronique ou la vente-représentation. Dans chaque section, un formateur-coordonnateur reste en lien avec les entreprises. De même, les maîtres d'apprentissage viennent au centre tous les trimestres et sont tenus informés par le « livret d'apprentissage » qui suit l'apprenti tout au long de sa « scolarité ».

« Avec l'apprentissage, explique Jean-Paul Pinault, directeur du CFSA, *nous jouons sur deux tableaux : la formation et l'insertion. L'apprenti prépare un diplôme, l'obtient ou non, mais en tout cas bénéficie d'un embryon d'expérience professionnelle. »* Au début, les chefs d'entreprise ont été perplexes : *« Pour moi, l'apprentissage, c'était l'apprenti-boucher ou charcutier*, confie Pierre Thibault, directeur de SECOB SA, une entreprise qui commercialise les produits Rank Xerox dans l'Orléanais. *Mais j'ai été frappé par la motivation des jeunes qui souhaitaient mener de front leurs études et un métier. »*

« Cependant, poursuit-il, *cela ne veut pas dire que j'embaucherai fermement l'apprenti en fin d'études. L'apprentissage, c'est avant tout de la formation. D'ailleurs, au sein des PME, les jeunes ont un réel et compréhensible besoin de mobilité. Au niveau BTS, ils souhaitent progresser, ce qu'ils ne peuvent faire dans des entreprises de cette taille. »*

Autre son de cloche à Ingré, chez Lienard-Soval, société de distribution de matériels électriques du groupe CDME, où l'on se dit *« obligé de ne pas céder à l'envie d'embaucher l'apprenti avant le terme de ses études »*. Là, l'apprenti est considéré, dès son embauche, comme un *« salarié à temps partagé »*, selon l'expression de Thierry Gruau, directeur adjoint de l'agence orléanaise. Mais on se refuse à vouloir transformer l'apprentissage en *« recrutement déguisé »*.

« Il ne faut pas se voiler la face, précise Pierre Thibault, de SECOB, *l'avantage de ce type de formation réside également dans son coût très acceptable. A raison de 7 000 francs par mois, je peux accueillir deux apprentis-BTS, quand il me faudrait 9 000 francs pour recruter et former un seul salarié. »* En contrepartie, l'entreprise souligne l'impact positif de la présence d'un apprenti au sein des équipes en place. *« Chaque ouvrier s'est senti l'âme d'un formateur*, confie Philippe Nojac, chez Scott. *La présence de l'apprenti a obligé ouvriers et techniciens à formuler leurs connaissances. La démarche n'est pas si courante. »*

Jean-Michel Dumay

Modernisation inachevée

Les IUT peuvent encore s'améliorer

TOUT le monde le reconnaît : le diplôme universitaire de technologie est une formation de qualité. Son succès auprès des étudiants – comme auprès des chefs d'entreprise – est lié à trois atouts essentiels.

D'une part, avoir su concilier un enseignement universitaire – ouvert sur un champ disciplinaire complet – avec une formation professionnalisante fondée sur l'expérimentation. D'autre part, offrir aux bacheliers un système bien cadré et encadré, et soutenir les étudiants plutôt que de les plonger brutalement dans des DEUG où la liberté d'autoformation tient lieu, le plus souvent, de pédagogie. Enfin, les diplômes universitaires de technologie représentent, grâce à leurs maquettes nationales, un niveau d'exigence reconnu et des formations suffisamment larges puisqu'elles sont, par définition, diffusables à l'ensemble de la France.

Cependant, chacun admet, bon gré mal gré, que le système des IUT n'est exempt ni de faiblesses ni de failles. Le rapport du recteur Forestier, en 1990, les pointait sans complaisance : disparité des taux de rendement pédagogique, prolongement excessif des études, accueil insuffisant des bacheliers technologiques, spécialisation trop fermée des dix-huit commissions pédagogiques nationales, qui ont du mal à faire évoluer les contenus et les contours des différentes filières.

Forts de ces deux constats, les principaux acteurs (ministère de l'éducation nationale, directeurs et présidents d'IUT, milieux professionnels, universités) se sont engagés dans une réflexion commune sur les améliorations possibles. Parallèlement à la relance vigoureuse dans le cadre du plan *« Universités 2000 »* *(lire page II)*, il s'agit de *« faire évoluer le système sans le faire exploser »*, selon la formule de Guy Fleury, directeur du Conservatoire des arts et métiers (CNAM) et président de la commission d'orientation et de suivi des IUT, constituée il y a quelques mois à l'initiative du ministère.

Le premier chantier ouvert a été celui de l'organisation de la scolarité et, en particulier, des maquettes horaires. Problème technique, dira-t-on. Sans doute. Mais qui est à l'origine d'une dérive trop scolaire de bon nombre de ces formations. *« Les maquettes doivent, en principe, comprendre 1 800 heures d'enseignement sur deux années. C'est un seuil minimum qui paraît incompressible, même si c'est déjà lourd pour les étudiants »*, souligne Guy Fleury. Or ce cadre général a explosé au fil des années et, entre des formations comme celle de génie civil (2 100 heures) et certaines filières tertiaires, l'écart peut aller jusqu'à 400 heures d'enseignement.

« C'est vrai qu'il y a une dérive scolaire, reconnaît volontiers M. Mazeran, directeur de l'IUT de Saint-Etienne et vice-président de l'Association des directeurs d'IUT. *Proposer des emplois du temps de trente-cinq heures d'enseignement par semaine, c'est excessif et ce n'est pas défendable pédagogiquement. En outre, c'est très coûteux. »* Surtout quand chacun sait que, par ailleurs, le nombre moyen d'élèves par groupe est le plus souvent inférieur à la norme ministérielle de vingt-huit étudiants.

Evitant prudemment d'aborder ce dernier point, la commission Fleury s'est donc efforcée de dégager des principes et des cadres horaires destinés à enrayer l'inflation. Elle recommande tout d'abord que l'on revienne à la norme de 1 800 heures et que l'on s'en tienne à un maximum de trente heures d'enseignements dirigés par semaine, y compris les travaux pratiques. En outre, elle souhaite que les IUT reviennent au principe de cinq heures *hebdomadaires pour* l'apprentissage des langues étrangères et de la communication, trop souvent sacrifiées au bénéfice des disciplines techniques.

Manque d'autonomie

Enfin, la commission retient le reproche, souvent adressé par les employeurs aux IUT, de former des diplômés manquant un peu d'autonomie et de capacité de prise en charge de projets individuels ou collectifs. Pour *« moderniser »* l'enseignement, elle propose donc de généraliser, à raison de cinq heures par semaine en moyenne, la pratique de *« projets tutorés »* encadrés – pour l'équivalent d'une heure par semaine – par un enseignant. Dans le même esprit, elle souhaite porter la durée du stage final de deuxième année à dix semaines minimum, contre de six à huit aujourd'hui.

Si ces orientations ont fait l'objet d'un consensus de la part des membres de la commission, ce n'est, *semble-t-il*, qu'au terme de laborieuses discussions. La plupart des responsables d'IUT admettent qu'il est nécessaire de corriger des dérives et souhaitent des assouplissements pour dégripper l'organisation des enseignements. Mais nombreux sont ceux qui craignent qu'une réduction excessive des horaires ou des enseignements techniques de base ne dévalorise la qualité du diplôme.

Les présidents d'IUT vont plus loin et rejettent la responsabilité des dysfonctionnements actuels sur l'afflux de *« bacheliers marginaux, rejetés par l'écrémage des lycées »*, autrement dit d'une partie des bacheliers technologiques. Soulignant *« l'incompatibilité de certains bacs pour certains départements »*, ils rêvent d'une pédagogie *« adaptée aux catégories d'étudiants »*.

Le consensus n'a pas été moins délicat à obtenir sur un autre thème longuement évoqué par la commission Fleury : la modernisation de l'organisation et du fonctionnement des commissions pédagogiques nationales (CPN). *« On a un mal de chien à faire émerger de nouvelles disciplines, même quand elles répondent à des besoins sérieux, comme dans le secteur des télécommunications, de la logistique, voire de l'organisation de loisirs »*, note en effet un directeur, avant d'ajouter : *« Chaque commission pédagogique est un peu repliée sur son bastion et défend sa filière. C'est normal. Mais le système a tendance à s'ankyloser. »*

Pour le dégripper, la commission Fleury propose que soit créé un conseil national d'orientation et de suivi des IUT, chapeautant l'ensemble des CPN. Représentative de tous les acteurs (directeurs, présidents d'IUT, représentants des employeurs, des salariés, des présidents d'université et personnalités qualifiées), cette instance serait chargée de mener une réflexion prospective, d'analyser les besoins et de dégager éventuellement de nouveaux profils ou de nouvelles filières de formation. Une telle formule répondrait aux vœux des présidents d'IUT qui regrettent que le conseil national de perfectionnement prévu à l'origine n'ait jamais vu le jour.

Reste au ministère de l'éducation nationale à se prononcer sur ces différentes propositions. La réflexion qu'il avait demandée à la commission Fleury s'inscrivait dans le débat plus large sur la rénovation de l'ensemble des premiers cycles, DEUG, classes préparatoires et IUT. La fronde des responsables de prépas et de grandes écoles à l'automne dernier, puis la grogne des étudiants contre les projets sur le premier cycle, depuis le mois de janvier, ont quelque peu éclipsé le troisième terrain de rénovation, celui des IUT. Ce n'est pas une raison, cependant, pour l'oublier.

G. C.

Les voies de l'alternance

Mulhouse et Créteil en pointe

LES sections de techniciens supérieurs, sœurs jumelles des instituts universitaires de technologie (IUT), se sont engagées les premières dans la voie de l'apprentissage. *« 9 % des apprentis industriels sont en BTS aujourd'hui contre 3,5 % en 1989 »*, souligne avec satisfaction Dominique de Calan, directeur de la formation à la puissante Union des industries métallurgiques et minières (UIMM).

Depuis longtemps, les branches professionnelles souhaitent développer l'apprentissage au niveau de qualification bac+2 pour répondre aux besoins croissants des entreprises en techniciens supérieurs. Jusqu'ici, cette formule n'était guère prisée des IUT, qui demeurent attachés à un enseignement professionnalisé, mais de type universitaire. Il est vrai que ces établissements sont liés aux universités, qui sont dans l'ensemble restées hostiles au principe des formations en alternance. Certes, le cursus des IUT prévoit de longues périodes de stages en entreprise en fin d'études, d'une durée de huit à dix semaines. Mais il n'était pas question d'y instaurer la formule de l'apprentissage, d'autant que les débouchés des diplômés des IUT du secteur industriel sont aisément assurés.

Difficultés de recrutement

Le déclic, en fait, est venu des entreprises. Celles-ci voient d'un mauvais œil une part croissante des contingents de diplômés des IUT se diriger vers l'enseignement long au lieu de rejoindre directement le monde du travail. En Alsace, région à forte vocation industrielle, certaines sociétés rencontrent mille difficultés pour les embaucher. Non seulement une partie des étudiants s'inscrivent en licence une fois leur DUT en poche, mais une part croissante de diplômés sont fortement attirés par les meilleurs salaires qu'on leur propose en Allemagne et en Suisse.

Ainsi, à la demande de la chambre de commerce et d'industrie de Mulhouse, l'IUT de cette ville a ouvert deux départements en apprentissage. Dès 1989, une première promotion de vingt-quatre apprentis a été formée en génie électrique et informatique. La seconde section a ouvert à la rentrée dernière en génie mécanique et productique : dix-huit apprentis se sont ajoutés aux cent dix-sept étudiants de la promotion. Après une sélection sur dossier et entretien, ils ont reçu une liste des entreprises prêtes à les accueillir. *« Ceux qui n'ont pas été embauchés en apprentissage rentrent quand même à l'IUT par la voie normale »*, affirme Bernard Ritty, chef du département génie mécanique et productique.

Les apprentis ont un emploi du temps aménagé (850 heures au lieu de 1 050) pour qu'ils puissent passer 850 heures en entreprise. L'alternance s'effectue à raison de quatre semaines à l'IUT suivies de quatre semaines sur le poste de travail. Les apprentis ne peuvent donc pas assister aux cours de leurs collègues étudiants, et on leur a aménagé des horaires spécifiques. Ils perçoivent en moyenne 60 % du SMIC durant leurs deux années d'apprentissage. Et une fois leur DUT en poche, ils sont immédiatement opérationnels, pour le plus grand bonheur des entreprises. Et du leur ? *« Les étudiants intéressés par l'apprentissage sont souvent des gens qui recherchent l'autonomie*, affirme Bernard Ritty. *Comme ils ne veulent pas poursuivre d'études après l'obtention du diplôme, ils se disent : pourquoi ne pas rentrer dans l'entreprise tout de suite ?... »*

« Mais attention, prévient le chef de département, *il faut que le DUT en apprentissage vaille un DUT. Nous gardons la maîtrise de la sélection à l'entrée* [les apprentis sont titulaires de bacs C, D, E ou F1], *de la pédagogie et de l'obtention du diplôme. »* Toutefois, cette initiative ne devrait pas s'étendre à des promotions trop importantes, car la gestion de l'opération n'est pas aisée.

Pour que le système fonctionne bien, un centre de formation universitaire d'apprentis a été créé à l'université de Haute-Alsace, dirigé par le directeur de l'IUT, en partenariat avec le conseil régional et les différentes chambres de commerce et d'industrie de la région. *« A travers l'apprentissage, les entreprises cherchent à se rapprocher de nous,* constate Bernard Ritty. *Elles ont souvent l'œil rivé sur la production et n'ont pas le temps de prendre du recul. En se rapprochant du système de formation, elles ont ainsi des vues sur les nouvelles techniques. »*

Une pédagogie adaptée

Une expérience similaire a été lancée dans la région parisienne, à l'université Paris-XII (Val-de-Marne). Un centre de formation d'apprentis a été créé en janvier 1991, géré par un organisme paritaire université/entreprises, l'Association pour la formation universitaire en apprentissage (AFUNA). De nombreuses entreprises, dont le *Crédit lyonnais*, la *FNAC*, *Intermarché* ou Essilor, participent financièrement à l'AFUNA. En tout, une centaine d'apprentis sont formés dans deux départements d'IUT – transport logistique et génie mécanique – et dans une maîtrise d'informatique appliquée à la gestion (MIAGE).

Le succès rencontré par ces formations a donné aux responsables du CFA de l'université Paris-XII de nouvelles ambitions. *« Nous envisageons de créer à la rentrée prochaine un DUT technique de commercialisation avec cinquante apprentis et d'ouvrir une deuxième promotion en génie mécanique »*, affirme Marie-France Monnier, assistante de la directrice du CFA. A l'en croire, la formule ne présente que des avantages : *« L'apprentissage,* dit-elle, *permet aux enseignants de mieux connaître le milieu professionnel et d'adapter leur pédagogie en fonction des entreprises. »*

Au ministère de l'éducation nationale, on s'est contenté, pour l'instant, de regarder avec intérêt l'éclosion de ce type d'initiatives. Mais une étude sera conduite prochainement pour déterminer l'ampleur du phénomène, dans les IUT comme dans les universités.

Laurent Marcaillou

Une filière grippée

Cheminements

Un million de parcours

LES 270 000 bac+2 représentent 16 % des étudiants de l'enseignement supérieur. Ils se répartissent dans deux filières : 200 000 fréquentent les classes qui préparent à un brevet de technicien supérieur (BTS) ; les 70 000 restants se trouvent dans les instituts universitaires de technologie (IUT).

Les BTS ont été créés en 1962 pour remplacer les écoles professionnelles désuètes et fournir à la France des années 60 un enseignement technique de qualité. Aujourd'hui, il existe environ un million de titulaires d'un BTS. Mille six cents lycées y préparent dans des classes spéciales avec des méthodes proches de l'enseignement secondaire et des classes préparatoires : heures de cours obligatoires, examens, notes, etc. Les trois secteurs de l'économie – primaire, secondaire et tertiaire – sont couverts par 150 BTS répartis en 26 filières. Mais le tertiaire représente à lui seul 68 % des effectifs et, depuis cinq ans, son importance croît à raison de 10 % l'an. En 1990, 20 % des diplômés sont sortis des quatre filières phares : action commerciale, force de vente, commerce international et technico-commercial. 18 % étudient le secrétariat, 12 % la comptabilité et 4 % l'informatique de gestion. Les BTS reçoivent en majorité des bacheliers de la filière F (40 %), ou G (30 %), très féminisées. Le reste se répartit entre les bacs B (17 %), A (15 %), D (11 %) et E (9 %). Le quart des titulaires d'un BTS reculent l'entrée dans la vie active et poursuivent leurs études.

Le refuge des prudents

Un décret a créé en 1966 les IUT dans une France en pleine reconstruction industrielle qui manquait de cadres techniques. La première promotion sort en 1968. Depuis, 400 000 diplômes universitaires de technologie (DUT) ont été délivrés. Actuellement, 28 000 personnes sont diplômées chaque année dans une des dix-neuf spécialités. Les douze du secteur industriel (biologie, chimie, construction et travaux publics, transformation industrielle, environnement de la production et informatique) et les sept du secteur tertiaire (gestion, commerce et carrières sociales) forment presque le même nombre d'étudiants. La gestion des entreprises et des administrations, les techniques de commercialisation représentent plus de la moitié des effectifs de l'ensemble des IUT.

Les promotions ne dépassent jamais 200 étudiants. La sélection est de plus en plus stricte : seulement un dossier de candidature sur six ou huit est retenu selon les spécialités. A leur création, les IUT étaient le refuge des gens prudents qui refusaient ou n'avaient pas les moyens de se risquer sans filet dans de longues années d'études et étaient pressés de se lancer sur le marché du travail.

Les choses ont changé. Un audit fait par le recteur de l'académie de Créteil, mais qui concerne toute la France, laisse apparaître deux déviances : comme les classes de BTS, les IUT étaient censés accueillir essentiellement les bacheliers des séries technologiques. Or ceux-ci ne sont que 30 %, les 70 % restants étant surtout des bacs C, D et, dans une moindre mesure, B. La seconde déviance du système découle de la première. Aujourd'hui, les IUT sont considérés comme un tremplin, un minimum garanti qui rassure.

Sans stress ni bachotage

En réalité, après avoir obtenu ce diplôme, plus de la moitié des étudiants poursuivent leurs études grâce aux admissions parallèles qui se développent dans les écoles d'ingénieurs. Frank Bouchet, délégué général de la Fédération nationale des diplômés des universités de technologie (FNDUT), explique : *« Ils vont dans un IUT comme ils feraient une prépa, mais en évitant le stress des concours et du bachotage. C'est la meilleure marque de la réussite des IUT mais en même temps c'est inquiétant. A terme, les bac + 2 sont menacés de disparition ».*

L'engouement des entreprises pour cette catégorie de salariés s'explique par le sérieux et la qualité des diplômés. Gens de terrain désireux de se colleter avec la vie active, ils occupent souvent des postes avec des responsabilités d'animation. Entre les cadres dirigeants et la masse des exécutants, il existe un besoin d'intermédiaires et de cadres moyens. Les plus ambitieux des bac+2 étaient tentés depuis des années de poursuivre leurs études à la recherche de responsabilités plus élevées dans la hiérarchie. Mais le marché de l'emploi étant ce qu'il est, les jeunes n'osent plus se contenter d'une formation aussi courte.

Une enquête réalisée en janvier 1991 par Media auprès de « dutiens » sur le bilan de leur première expérience professionnelle révélait qu'un sur cinq avait un statut de cadre, et deux fois plus en région parisienne qu'en province. Par ailleurs, deux sur trois gagnent en début de carrière moins de 10 000 francs par mois.

Lors de la célébration des vingt-cinq ans de l'IUT de Poitou-Charentes, se trouvait la seule femme responsable d'une centrale nucléaire en France. Certes, son passage à l'IUT de Poitou-Charentes n'avait été qu'un marchepied et elle avait ajouté d'autres diplômes à son palmarès. Il n'empêche qu'un bac+2 a été son point de départ.

Liliane Delwasse

Trente ans déjà

Les premiers diplômés ont su tirer leur épingle du jeu

EN PLEIN MAI 68, les premiers IUT (instituts universitaires de technologie) délivrent 1 200 diplômes (DUT). En 1974, ils en sont à plus de 13 000. Que sont devenus ce que l'on appelait les « enfants chéris » d'Alice Saunier-Séité, alors ministre des universités ?

On aurait pu craindre le pire pour cette génération qui avait, pour seul atout, un marché de l'emploi en pleine forme. Car, pour le reste, elle cumulait les handicaps, à commencer par l'absence de notoriété de ce diplôme. C'est seulement à partir de 1974, après de longues négociations émaillées de grèves, qu'il sera reconnu dans une convention collective. Quant aux employeurs, certains l'assimilaient au BTS, créé dans les lycées techniques en 1956, alors que les DUT, délivrés par l'Université et garants d'une formation plus générale, voulaient justement s'en démarquer.

« Au début, on était méprisé par les BTS, qui considéraient les IUT comme la poubelle des universités, et par l'Université, pour laquelle on était des sous-étudiants », se souvient Jean-Pierre Henot, diplômé en 1968, cofondateur et ancien président de la Fédération nationale des DUT (FNDUT), créée en avril 1968 pour *« faire connaître et reconnaître »* ce diplôme. Les premiers DUT ont gardé en mémoire ces petites rivalités et ces grandes incertitudes. Mais on constate qu'ils ont su tirer leur épingle du jeu.

Fonction personnel et génie mécanique

Leurs parcours très variés, surtout déterminés par la personnalité de chacun, en témoignent. *« Jusqu'en 1976, les DUT ont connu des déroulements de carrière rapides »*, affirme Jean-Louis Blot, actuel président de la FNDUT. Lui-même a été diplômé en 1974 en GEA (gestion des entreprises et des administrations). Il débute sa carrière en tant que technicien, adjoint au chef du personnel d'une entreprise de l'automobile de 750 salariés. Sept ans plus tard, il est promu cadre et doit faire des licenciements. Ce qui finit par le lasser. Il rejoint alors Tubauto (1 500 salariés aujourd'hui) – où il travaille toujours – en tant que responsable des affaires sociales. Il embauche beaucoup et organise la formation, *« de l'alphabétisation au cycle de 1 500 heures, de manière à donner aux salariés leur autonomie » : « J'ai toujours voulu faire un métier social. »*

D'autres n'avaient aucun objectif particulier en suivant l'IUT dont ils ignoraient les débouchés précis. C'est le cas d'Alain Doré, diplômé en 1969 en génie mécanique. Il travaillera dans trois sociétés appartenant à des secteurs très divers, avant d'être embauché comme cadre, en 1975, chez un fabricant de bijoux. Il y occupe aujourd'hui le poste de directeur de fabrication, dirige une équipe de 25 ouvriers et gagne 21 500 francs par mois. *« Je voulais bouger*, dit-il simplement, *avoir un métier intéressant. A chaque nouveau poste, mon salaire progressait. »*

C'est presque la même stratégie qu'a suivie Jean-Pierre, diplômé en 1974 en génie électrique (GE). Il a changé quatre fois d'entreprise, saisissant toutes les opportunités, parfois risquées, qui s'offraient à lui. En 1987, il est promu cadre, après avoir obtenu son diplôme d'ingénieur du CNAM. Il s'est débattu, durant ces huit années de cours du soir, *« contre vents et marées et contre les ricanements des chefs »* pour ne pas abandonner le cursus, conscient que *« pour progresser dans une technique aussi complexe que l'électronique, le DUT ne suffit pas »*. Aujourd'hui, ce fils d'ouvrier, ancien militant de l'UNEF et de la CGT, encadre une équipe d'ingénieurs et de techniciens à la SNECMA et gagne 21 000 francs par mois. *« Suivre le CNAM, ce n'était pas pour devenir un petit chef, mais pour évoluer »*, explique-t-il.

Jacques, diplômé en 1972, également en GE, affiche une mentalité tout autre. Il est toujours resté dans la même entreprise. Quant au CNAM, il a abandonné au bout d'un mois, préférant *« privilégier sa vie familiale »*. Ce qui ne l'a pas empêché d'être promu cadre en 1990. Il gagne lui aussi 21 000 francs par mois mais n'encadre personne : *« Je ne suis pas carriériste. »* Toutefois, déçu par la politique sociale de Thomson, qui vient de racheter son entreprise, il pense maintenant à chercher un nouvel emploi.

Rêve d'enfant

Deux autres cas illustrent une diversité de parcours, initiée, cette fois, à partir du même point. Hélène et Marc ont obtenu leur DUT de chimie en 1968, dans le même IUT. Hélène occupera différents postes de recherche à l'intérieur d'un groupe chimique, se formant pendant deux ans pour décrocher son diplôme d'ingénieur du CESI, non reconnu par la commission des titres. Elle est aujourd'hui responsable des achats. Mais, *« ayant toujours refusé la mobilité »* pour des raisons familiales, elle est restée technicien et son salaire plafonne depuis 1980 au plus haut échelon de sa catégorie. *« Tout le monde me croit cadre »*, soupire-t-elle. Marc, quant à lui, est passé cadre commercial un an après son embauche dans une société de produits chimiques. Il y restera dix ans. Depuis 1988, il dirige, dans une autre entreprise, une équipe de dix personnes et gagne 30 000 francs par mois.

Restent deux cas extrêmes. Celui, tout d'abord, de Jean-Noël Lesellier, diplômé en 1969 en GEA. Il a connu huit sociétés, franchissant tous les échelons de la *« fonction personnel »* qu'il visait depuis ses débuts. Vivant aussi toutes les expériences d'un tel métier, notamment en opérant des licenciements – y compris le sien, – puis, en 1976, dans la sidérurgie lorraine, *« où l'on licenciait à tour de bras, le plus humainement possible »*. En 1991, il devient PDG de sa propre société de nettoyage industriel et ne se plaint pas de son salaire, fort confortable il est vrai. Ce qui l'a guidé ? *« J'avais choisi la fonction personnel parce que je suis convaincu que dans l'entreprise, la priorité, c'est l'épanouissement des hommes. Et que, pour transformer les choses, il vaut mieux le faire de l'intérieur. »* A l'autre extrême, Paul, (DUT de génie électrique en 1974), n'a cessé de poursuivre son rêve d'enfant : conduire des trains. Embauché à la SNCF en 1976, il suit patiemment, d'une région à l'autre, toute la filière qui va l'y mener. Aujourd'hui, à Calais, il encadre une équipe de mécaniciens, et dans quelque temps il accompagnera des agents de conduite, notamment dans le tunnel sous la Manche. Toujours technicien, il gagne 14 000 francs par mois. *« Je ne cours pas après le bifteck, je suis un homme heureux »*, sourit-il, assis dans son salon orné de photos et de maquettes de trains.

Francine Aizicovici

Le mur invisible

Entre cadres et non-cadres, la différence sociale s'accentue

« QUE peut penser le technicien à qui l'on demande de « badger », dans le cadre du règlement sur l'horaire variable, et qui sait que son collègue de travail, ingénieur, en est dispensé ? Que peut penser le technicien qui a réalisé une expérience avec un ingénieur ... et qui se voit exclu de la présentation des résultats ? » Réponse : *« Ces techniciens vivent ces différences, ces exclusions comme autant de rejets, de signes de non-reconnaissance, voire de mépris qu'un groupe social ou qu'une institution (l'entreprise) adresse à certains de ses membres. »*

Ces interrogations et cette réponse sont extraites d'une étude récemment publiée par l'institut Entreprise et personnel que dirige Bernard Galambaud, professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Paris. Sous le titre *Techniciens supérieurs, ingénieurs et cadres : un mur social essentiel*, l'étude aborde ce que certains ont appelé le *« malaise des techniciens »*. Un malaise dont on sait aujourd'hui qu'il est devenu une préoccupation largement partagée par les entreprises, ces dernières se trouvant confrontées au problème de l'évolution d'une catégorie professionnelle de plus en plus diplômée et dont les ambitions sont, de ce fait, plus importantes que celles de leurs aînés. Devenir technicien supérieur, être *« cadre moyen »*, comme le définissait l'INSEE il y a peu, avant d'opter pour l'appellation de *« profession intermédiaire »*, n'était-ce pas l'accomplissement de toute carrière commencée à la base ?

Aujourd'hui, la situation est bien autre. La position de technicien est de plus en plus souvent le départ d'une carrière professionnelle et non son aboutissement. Le but des titulaires de DUT ou de BTS – lesquels progressent de 9 % chaque année – et des 400 000 techniciens supérieurs de moins de trente-cinq ans n'est-il pas de devenir cadres plus ou moins rapidement ? Une aspiration d'autant plus légitime que, si les effectifs de non-cadres augmentent, ceux des formations « d'élite » sont restés en stagnation depuis les années 60...

Marques de différence

Or que se passe-t-il ? Ces techniciens et agents de maîtrise, parvenus au seuil de la catégorie cadre, semblent *« s'écraser sur une espèce de « mur social », une ligne invisible séparant les cadres des non-cadres »*, constate l'étude. Un mur qui n'est pas seulement le fait de conventions collectives trop rigides. Quant aux solutions trouvées pour pallier cette situation (ingénieurs Decomps, statut de cadre maison), on sait qu'elles répondent très insuffisamment aux aspirations. Enfin, selon l'étude, la grille unique, de l'ouvrier au cadre supérieur, pour laquelle certaines entreprises ont opté, ou la hiérarchie dite discontinue n'ont pas répondu non plus aux attentes des techniciens supérieurs.

Un contexte délicat donc, au fur et à mesure que grandit une réelle frustration génératrice de tensions dont la racine, selon l'auteur de l'étude (1), a certes plusieurs origines, mais dont la plus importante est un manque d'identité sociale : *« Le mur qui sépare les mondes des techniciens de celui des cadres est fondé sur des positions sociales différentes par leur nature, et que la possession d'un titre légitimise. »*

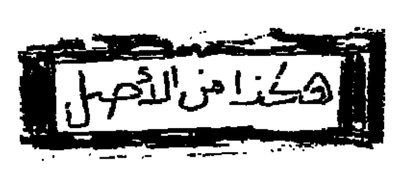
Outre l'aspect comportemental, cette observation se vérifie bien dans de nombreuses entreprises où coexistent une gestion des cadres et une gestion des non-cadres. A ce titre, l'étude cite le cas d'un directeur des ressources humaines qui, interrogé sur le pourquoi d'un tel systématisme, avance volontiers que, pour lui, *« plus le travail se confond, plus il faut inventer des marques de différence »*.

On le voit, le sacro-saint diplôme a la vie dure ; toutefois les différences de compétences entre un technicien supérieur diplômé d'un IUT et un ingénieur de niveau bac + 5 ne peuvent être niées. Il n'en demeure pas moins, comme le note Bernard Galambaud avec une cruelle ironie, que *« notre système élitiste n'a aucune visibilité internationale. Nos grandes écoles sont ignorées à l'étranger ; ignorées, non au sens qu'il n'y aurait pas pareilles institutions, mais ignorées au sens d'inconnues tout simplement »*. Et de conclure, à propos du diplôme, *« les techniciens supérieurs sont à la frontière de deux mondes. Chacun fait la différence entre celui qui est « né cadre » et celui qui s'est « fait cadre »*.

Mais il y a plus préoccupant. L'étude note en effet que plus le nombre de cadres augmente dans une entreprise, plus s'accentue la volonté de ceux-ci de limiter l'accès à un statut social dont on craint la dévaluation.

Jean Menanteau

(1) Etude réalisée à partir de travaux de Murielle Simoneau, élève du programme de mastère spécialisé en management social des organisations de l'ESCP.





Une filière grippée

L'IDÉE est née d'une situation paradoxale : la France manque d'ingénieurs, mais la plupart des entreprises ont des difficultés à faire évoluer leur techniciens supérieurs. En 1989, plusieurs études concluent à la nécessité de mettre en place un système complémentaire de formation des ingénieurs. Au mois de septembre de la même année, Bernard Decomps, président du Haut Comité éducation-économie, remet à Lionel Jospin un rapport dont les grandes lignes d'action seront entérinées en conseil des ministres.

L'objectif? Créer, grâce à la formation continue, un profil d'ingénieurs dont le nombre devrait atteindre, au cours des quinze ou vingt prochaines années, celui des ingénieurs des grandes écoles (environ 14 000 par an). Cinq années d'expérience professionnelle et un niveau bac + 2 sont nécessaires pour bénéficier de ces formations, baptisées tantôt filière Decomps, tantôt nouvelles formations d'ingénieurs (NFI). Côté formation initiale, un baccalauréat technique donne la possibilité d'intégrer la filière, notamment par le biais des contrats d'apprentissage. Dès la rentrée 1990, cinq formations ont été agréées par la commission des titres d'ingénieur (CTI), accueillant 357 étudiants.

Mais le coût de la formation, jugé *« prohibitif »* par certains dirigeants d'entreprise, *« trop élevé »* pour la majorité d'entre eux, hypothèque dès ses débuts le succès du projet Decomps. Pour les PME, la nécessité de remplacer le salarié parti en formation est souvent une charge trop lourde. Autre difficulté : une fois devenu ingénieur, le salarié restera-t-il dans l'entreprise? De nombreuses sociétés ont inventé des clauses de « fidélité » : en cas de départ pendant une période de trois ans, le salarié s'engage à rembourser les frais de la formation. Ces inconvénients n'ont pas empêché bon nombre d'entreprises d'investir dans ce système qui leur permet d'*« apporter des réponses concrètes à la panne de carrière »*, précise un dirigeant de PME.

En effet, près de 400 000 titulaires d'un brevet de technicien supérieur (BTS) ou d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) se retrouvent vers trente-cinq ans sans perspective de carrière. La plupart des entreprises séduites par la formule Decomps y voient donc un moyen efficace d'assumer la promotion sociale de leurs techniciens. IBM, Usinor Sacilor ou la SNECMA ont ainsi décidé de former entre quarante et soixante ingénieurs Decomps par an. Une génération que les directeurs du personnel surnomment volontiers les *« ingénieurs de terrain »*.

Ingénieurs de terrain

Après deux ans de fonctionnement du système, les résultats ont progressé. A la rentrée 1991, trente-deux formations étaient agréées par le CTI, offertes à près de mille élèves. Selon le ministère de l'éducation nationale, 60 % des inscrits suivent ces filières dans le cadre de la formation continue et 40 % en formation initiale.

Par ailleurs, le flou concernant les aides de l'Etat s'est quelque peu dissipé. En 1991, sur les 100 millions de francs prévus, 80 ont effectivement été débloqués, avec une priorité pour les PME. Les fonds de gestion du congé individuel de formation (Fongecif) ont bénéficié d'une enveloppe de 20 millions de francs ; les aides aux entreprises (30 millions de francs) complétant par ailleurs l'investissement financier en aide pédagogique et en équipement (30 millions de francs).

« Ces filières jouent en partie leur rôle, mais dans des proportions plus faibles que celles qui étaient prévues », souligne Evelyne Bouchon, du Centre d'études sur la formation des ingénieurs (CEFI). Reste à savoir si la morosité économique actuelle explique, seule, la différence.

Olivier Piot

Des carrières incertaines

Les difficultés d'accès à l'encadrement

CENT vingt et un mille élèves en IUT ou en section de techniciens supérieurs (STS) en 1980, 180 000 en 1985, plus de 271 000 en 1990 et, très vraisemblablement, il y en aura 396 000 en 1995 : l'explosion démographique des bac + 2 est manifeste et apparemment justifiée. Le taux de chômage de cette catégorie ne reste-t-il pas l'un des plus bas? Durant la dernière décennie, les entreprises ont eu à leur égard les yeux de Chimène. Possédant des connaissances techniques largement supérieures à celles des bacheliers, coûtant moins chers que les ingénieurs, les BTS et les DUT présentent l'indéniable avantage d'enrichir le savoir des premiers par une partie du savoir-faire des seconds. A l'heure où chacun prône l'enterrement du taylorisme, le rapprochement de l'atelier et du bureau d'études, sans oublier le très à la mode management par la compétence, les bac + 2 techniques répondent parfaitement à l'attente.

Cependant, dix ans après l'envolée de ces diplômes, les entreprises s'interrogent moins sur la pertinence de ce niveau de recrutement que sur leur capacité à gérer les carrières de ces centaines de milliers de jeunes gens devenus adultes. Deux faits ont contribué à cette réflexion : la pénurie d'ingénieurs et, accessoirement, la grève de la SNECMA en 1988, révélant pour la première fois au grand jour la frustration des techniciens supérieurs.

Peu ou prou, toutes les grandes entreprises sont concernées. Sans en changer une ligne, nombre d'entre elles pourraient reprendre à leur compte une analyse que le CNRS a publiée l'an dernier sur la maîtrise à la RATP. Evoquant les attachés techniques recrutés au niveau bac + 2, Jean-Pierre Segal écrit : *« Jeunes, parfois sans expérience professionnelle préalable ou plus diplômés que l'encadrement de ligne, lui-même sorti du rang, ces sous-chefs toujours nombreux en fonctions ont dû se confronter aux traditions en place d'un monde dont ils n'étaient généralement pas issus. Ils ont dans le même temps modifié l'image de la catégorie. (...) manifestant par leurs difficultés d'adaptation les difficultés et les délais d'adaptation du réseau à gérer l'insertion d'éléments extérieurs, porteurs d'aspirations et de protestations nouvelles. Beaucoup d'entre eux ont laissé une partie de leurs motivations initiales, pris par les difficultés statutaires des diplômés intermédiaires, surqualifiés par rapport aux tâches offertes mais sous-diplômés pour accéder par concours direct aux emplois de cadre conformes à leurs aspirations. »*

Coefficients et échelons

Passer cadre? Quoi que les entreprises fassent, rien ne semble pouvoir détourner les techniciens supérieurs de cet objectif. Pour eux, *« la promotion cadre est ressentie presque comme un droit après quelques années de bons et loyaux services »*, résume une étude sans concession publiée par l'institut Entreprise et personnel en 1990. *« Leur groupe de référence est d'abord celui des cadres alors que les techniciens sortis du rang se définissent davantage par rapport aux ouvriers. »* Et pourtant, *« le manque de perspectives et le désir d'aller vite justifient les passages rapides d'une entreprise à l'autre, aucune n'étant jugée capable d'offrir une vraie carrière. L'embauche, les rapports avec la hiérarchie-cadre qui freine souvent la progression, enfin les difficultés de la formation continue, tout semble prouver que les bac + 2 et les techniciens dans leur ensemble ne bénéficient pas des avantages d'une gestion de carrière efficace. Ils vivent cela comme un manque, une non-réponse à leur attente »*, constate Entreprise et personnel.

Tenant compte de ces multiples avertissements, les grandes entreprises et certaines branches professionnelles commencent à imaginer diverses solutions. La première branche concernée, la métallurgie, a raisonné en termes de statut et donc de grilles de classification. Entre le dernier échelon de sa grille des non-cadres, l'échelon 365, et le premier niveau cadre, les partenaires sociaux de la métallurgie ont créé, voilà deux ans, l'échelon 395, dernière étape avant le saut tant attendu. Ainsi les techniciens supérieurs, embauchés en principe au coefficient 255 mais relevant du coefficient 270 au bout de six mois, puis du coefficient 285 au bout de dix-huit mois, n'ont plus trois mais quatre coefficients (les 305, 335, 365 et 395) à gravir avant de passer cadres.

La création de l'échelon 395 est-elle décisive ou ne fait-elle que reculer le problème? Même les syndicats signataires de l'accord penchent pour le deuxième avis. Le patronat de la métallurgie s'en défend, mais ne leur donne-t-il pas indirectement raison puisqu'il réfléchit à l'instauration d'une grille unique englobant les cadres et les non-cadres, donnant aux seconds les mêmes avantages qu'aux premiers?

Certaines entreprises ont déjà pris les devants. Citroën a signé, il y a un an, avec l'ensemble des syndicats sauf la CGT, un accord prévoyant entre autres la suppression de l'échelon 320. Conséquence : les salariés occupant le coefficent 305 (environ mille personnes) peuvent atteindre directement le 335, rebaptisé « cadre C », pour peu qu'ils aient occupé trois postes de technicien ou d'agent de maîtrise, suivi une formation et soutenu un mémoire. Dès lors, ils bénéficient de tous les avantages liés au statut cadre, en particulier la rémunération forfaitaire et non plus à l'heure effectuée.

Preuve que les entreprises tâtonnent : la SNECMA a également modifié sa grille... mais en rajoutant des échelons. Depuis un accord signé en 1990 par tous les syndicats sauf la CFDT, deux nouveaux coefficients ont été créés pour accéder à la carrière des techniciens et de la maîtrise, le 395, conformément à l'acccord de branche, mais aussi un échelon maison, le 425. Par ailleurs, l'accord prévoit que chaque année 20 % des postes de cadre sont pourvus en interne, soit légèrement moins que la moyenne nationale (environ 25 %).

Banque et commerce de détail

D'autres entreprises comme Thomson-CSF, Renault, Alcatel CIT et Rhône-Poulenc ont préféré insister sur les conditions d'accès au statut cadre sans modifier les grilles existantes. Ainsi, en mars 1991, la direction d'Alcatel CIT et trois syndicats (CGT, CGC et FO) prévoyaient trois possibilités d'accès au statut cadre : la promotion par l'acquisition d'un titre d'ingénieur, l'accès direct à la position cadre pour certains salariés de plus de quarante-cinq ans au coefficient 365 depuis au moins trois ans – c'est en fait leur bâton de maréchal – et, entre les deux, la promotion qui fait suite à une formation spécifique. Les candidats âgés d'au moins vingt-huit ans et possédant un niveau bac + 2 peuvent en effet devenir cadres après avoir suivi en alternance de 400 à 500 heures de formation, regroupées autour de quatorze unités de valeur réparties sur deux ou trois ans.

Par ailleurs, dans la chimie, Rhône-Poulenc vient de lancer une opération originale car réservée aux *« techniciens et agents de maîtrise de haut niveau »* ayant plus de quarante ans. Après avoir suivi trois jours de formation générale et technique par mois durant deux ans, ces quadragénaires sont promus cadres. Seconde originalité de ce progamme, baptisé « Promotech » : les salariés concernés ne changent pas de poste de travail à l'issue de leur formation. Théoriquement, celui-ci évolue progresssivement afin que les responsabilités soient élargies. Si à l'heure actuelle cinquante-deux candidats suivent ce cursus, Rhône-Poulenc projette d'en former cinq cents d'ici dix ans, soit environ 16 % des agents de maîtrise et des techniciens de haut niveau.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la métallurgie et la chimie ne sont pourtant pas les secteurs où les promotions de cadre sont les plus fréquentes : selon l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), la promotion interne semble faire partie d'un mode de gestion des effectifs cadres plus constant dans la banque, le commerce de détail et sans doute l'action sanitaire et sociale. Dans le BTP, l'informatique et les études-conseils, la promotion interne est essentiellement un phénomène sporadique. Enfin, l'APEC considère que les secteurs industriels ne sont que des *« utilisateurs occasionnels de ce mode de gestion des cadres »*.

Si cette enquête ne donne pas l'origine des heureux promus, il paraît évident que les titulaires d'un bac + 2 figurent parmi les principaux concernés. La plupart des spécialistes prévoient même qu'à l'avenir ce niveau de diplôme constituera le sésame pour prétendre devenir cadre.

Frédéric Lemaître

Côté cols blancs

Une crise de croissance

ALORS qu'ils n'ont guère plus de quarante ans, les diplômés bac + 2 représentent 12 % de la population active du tertiaire. Et leur place va augmenter, puisque, entre 1983 et 1989, leur croissance a été supérieure à 25 %. Ce constat ressort d'une récente étude du Centre français d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) intitulée « Le niveau 3 de formation : crise de croissance? », synthèse de plusieurs travaux réalisés sur ces types de qualifications.

Les 1,2 million de titulaires de BTS ou de DUT qui travaillent dans le tertiaire se répartissent ainsi : 594 000 dans les services marchands, 566 000 dans les services non marchands et 50 000 dans les banques et assurances. 26 % d'entre eux sont des professionnels de la santé, 20 % instituteurs ou assimilés, 12 % employés, 10 % techniciens et 8 % sont des professionnels intermédiaires administratifs et commerciaux d'entreprises (PIACE).

Dans les banques, l'apparition de cette qualification a entraîné une forte remontée du niveau du recrutement. En 1983, 46 % des jeunes embauchés au Crédit lyonnais avaient un niveau inférieur au bac. En 1991, ils n'étaient plus que 3 % pour 30 % de bac + 2. Il est vrai que la plupart des bac + 2 trouvent rapidement du travail. Selon le CEREQ, 74 % des BTS et 65 % des DUT obtiennent du travail en moins de six mois et tous sont casés au bout d'un an. A peu près la moitié d'entre eux signent d'emblée un contrat à durée indéterminée. Un avantage par rapport à la moyenne de la population.

En réalité, c'est dans l'entreprise que les déceptions commencent. Lors de leur arrivée, ils sont chargés des services à la clientèle puis des tâches de gestion s'ils sont dans les banques ou les assurances. Dans la distribution, ils se retrouvent assistants puis chefs de rayon. La suite est plus aléatoire et leur carrière est loin d'être tracée à l'avance. Pour évoluer et atteindre le statut de cadre, ils sont contraints de poursuivre leur formation. Les entreprises ont d'ailleurs mis en place des systèmes adaptés. Le Crédit lyonnais – où les bac + 2 sont chargés à leur entrée des particuliers alors que les bac + 4 se voient confier les entreprises – a ainsi créé trois filières qui permettent en cinq ans d'accéder par exemple au poste de directeur d'agence. *« Mais l'écart de salaire ne parvient pas à se combler*, reconnaît Serge Vandaele, responsable du recrutement dans cette banque. *Les bac + 2 sont embauchés à 110 000 francs, alors que les bac + 4 le sont à 160 000 francs. »*

Le groupe des Docks de France, sensible aux facultés d'intégration des bac + 2, a aussi instauré des plans de formation. *« Ici les possibilités d'évolution sont très ouvertes*, assure Colette Grivaud, responsable des ressources humaines. *Car le personnel est jugé sur ses performances. »*

Second diplôme

Dans l'ensemble, les entreprises du tertiaire apprécient chez les bac + 2 la double formation générale et technique ainsi que leur capacité d'analyse et de synthèse. Pour mesurer leurs aptitudes d'animation et de gestion, elles recourent à deux types de tests : le premier porte sur leur capacité d'expression écrite et orale, le second sur leur faculté à apprécier les souhaits de la clientèle. C'est sur le niveau des connaissances en informatique que les entreprises semblent le plus dubitatives. En effet, si, dans l'industrie, il y a adéquation entre cette discipline et la spécialité technique, dans le tertiaire, le niveau est plus difficile à apprécier. Mais cette difficulté est aussi liée à l'évolution de l'organisation des entreprises elles-mêmes et à leurs exigences dans ce domaine.

En réalité, les possibilités d'évolution de carrière dépendent beaucoup de la taille de l'entreprise et de la concurrence ou non des diplômés. *« Il y a deux types de situations*, analyse Roland Guillon, ingénieur de recherches au CEREQ. *Dans les secteurs où les diplômés sont nombreux, comme les assurances ou les banques, les bac + 2 sont mis en concurrence. Cela est moins vrai dans les petites structures. »*

Cette incertitude sur leur avenir professionnel pousse de nombreux bac + 2 vers les bancs des facultés plutôt que vers les bureaux. Entre 26 % et 41 % d'entre eux en effet poursuivent des études universitaires ou se dirigent vers des écoles de commerce. Avec comme objectif l'obtention d'un second diplôme.

Françoise Chirot

Perfectionnement obligé

Des clients pour la formation continue

SOUVENT, les bac + 2 retournent en formation continue après trois, quatre, voire cinq années en entreprise : soit de leur propre initiative et en cours du soir qui n'empiètent pas sur leurs horaires de travail ; soit poussés par leur entreprise, qui croit au développement de leurs potentiels. Dans ce dernier cas, le mariage travail-formation est souvent plus souple.

Quelles que soient leurs motivations et plus conscients aujourd'hui qu'hier des enjeux, ils sont en tout cas nombreux à compléter leur cursus. *« On constate une montée en puissance des qualifications*, souligne Anne-Marie Tixier, chargée de mission au département de l'éducation permanente de l'université Paris-Dauphine. *Très vite, les bac + 2 comprennent que pour continuer à progresser dans leur emploi, ou même s'y maintenir, ils doivent reprendre des cours qui débouchent, si possible, sur un diplôme. A Dauphine, cette population est de plus en plus importante. »* Il est vrai que les possibilités sont nombreuses. Dans le choix des filières d'abord. A côté de l'informatique et de l'électronique, qui attirent toujours autant de candidats, se confirme la percée de formations comme la gestion, la sociologie ou l'ergonomie.

Les formules, elles aussi, évoluent : le congé individuel de formation, d'apparition récente, et le plan formation, une sorte de contrat tripartite passé entre l'entreprise, le salarié et l'organisme de formation, sont les deux systèmes les plus utilisés. Dans les deux cas, le retour à l'entreprise est assuré.

Investissement personnel

Reste le choix de l'organisme de formation. Ils sont légion en France, mais le choix des bac + 2 se porte essentiellement sur deux poids lourds de la formation : le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et le réseau des centres de formation continue des universités. C'est là où les filières semblent les mieux adaptées.

A 40 % les étudiants du CNAM de Paris sont ainsi des bac + 2. Agés en moyenne de trente et un ans, ils commencent par un cycle B qui, en deux ou trois ans, les amène à un diplôme homologué bac + 4. Ceux qui poursuivent dans le cycle C (à nouveau deux ans d'études) obtiendront le titre envié d'ingénieur ou d'économiste. C'est l'informatique qui reste encore, au CNAM, la filière la plus importante, suivie par l'économie et la gestion, puis par l'électronique.

Les bac + 2 qui se dirigent vers l'université peuvent évidemment y obtenir une licence ou une maîtrise. C'est la majorité des cas. L'université Pierre-et-Marie-Curie - Paris-VI, accueille chaque année 100 à 120 nouveaux bac + 2 ; 80 % d'entre eux s'inscrivent en licence, les autres s'orientent vers des formations techniques qui leur délivrent un diplôme d'ingénieur. Les formules peuvent être assez originales, à l'instar de celle retenue par l'Institut sciences et technologies (IST) de *Paris-VI qui, depuis 1981*, accueille des bac + 2 en formation continue par alternance.

Globalement, les coûts de formation ne sont pas des obstacles incontournables. Au CNAM, par exemple, les droits d'inscription s'élèvent à 500 francs, plus 100 francs pour chaque unité de valeur. En revanche, l'investissement personnel est beaucoup plus lourd : *« Les salariés qui viennent au CNAM*, explique Jamila Ouzahra, responsable du département de la formation continue, *ont une sacrée volonté. Ils ont des cours le soir, des examens parfois le samedi. C'est un choix difficile à mener. »* Pourtant, les statistiques de l'Université ou du CNAM indiquent un taux de réussite aux examens concernant les formations diplômantes qui descend rarement au-dessous des 80 % et qui frôle souvent les 100 %. *« Ils sont toujours meilleurs que les étudiants*, reconnaît Jean-Hubert Uebersfeld, directeur de l'IST de Paris-VI. *Leur motivation est plus forte. Ils savent que cette formation est leur seconde chance et qu'il n'y en aura pas une troisième. »*

Marie-Béatrice Baudet

PIONNIÈRES

Les métiers changent de sexe

Une expérience aveyronnaise

L'UNE voudrait être *«gendarmette»*, et toutes les autres, secrétaire, comptable ou aide-soignante... mais ébéniste ou fraiseur, elles n'y avaient jamais pensé.

Il n'est pas trop tard. Dans quelques semaines, ces jeunes filles du lycée Foch de Rodez (Aveyron), en troisième technologique (avec initiation au secrétariat), choisiront leur orientation. Pour leur donner des idées – et éviter surtout qu'elles ne s'engagent toutes vers les CAP et BEP du tertiaire qui offrent peu d'emplois, – leur proviseur leur a proposé de rencontrer des femmes qui se sont orientées vers des métiers traditionnellement masculins. Histoire de leur prouver qu'*«il n'y a pas de prédestination des femmes vers le tertiaire et des hommes vers les métiers manuels»*, insiste Pierre Lebrun, le proviseur du lycée Foch.

Après la visite d'une gendarmerie et avant celle qu'elles rendront aux Compagnons du devoir, les lycéennes avaient donc rendez-vous fin janvier dans les ateliers du centre AFPA de Rodez avec des femmes, demandeurs d'emploi, en formation à l'ébénisterie et à la mécanique générale. Des *«pionnières»*, a souligné Marie Basset, déléguée départementale aux droits des femmes, qui participait à cette journée en compagnie de personnalités locales de l'éducation nationale, de la formation et de l'emploi, ainsi que d'employeurs.

Les lycéennes, invitées à dialoguer avec les stagiaires, sont d'abord restées muettes, comme si tout un monde les séparait des futurs ébénistes. On a tenté de les rassurer : non, physiquement, ce n'est pas un travail pénible; les collègues de stage ne sont pas machos; tout le monde s'entraide, etc. *«Vous êtes-vous posé la question des débouchés – dans le tertiaire. – du taux de chômage des femmes?»*, demande Marie Basset aux lycéennes. On a aussi attiré leur attention sur la créativité du métier d'ébéniste, l'odeur *«formidable»* du bois, et enfin les salaires – plus bas, avec un CAP ou un BEP, dans le tertiaire que dans l'industrie – et les qualifications. *«Dans le domaine du bois, avec un CAP ou un BEP, on occupe un poste qualifié*, certifie Roger Cantarel, proviseur du LEP d'Aubin, qui forme aussi des demandeurs d'emploi. *Dans le tertiaire, c'est un emploi sous-qualifié. Quand on arrive à en obtenir un!»*

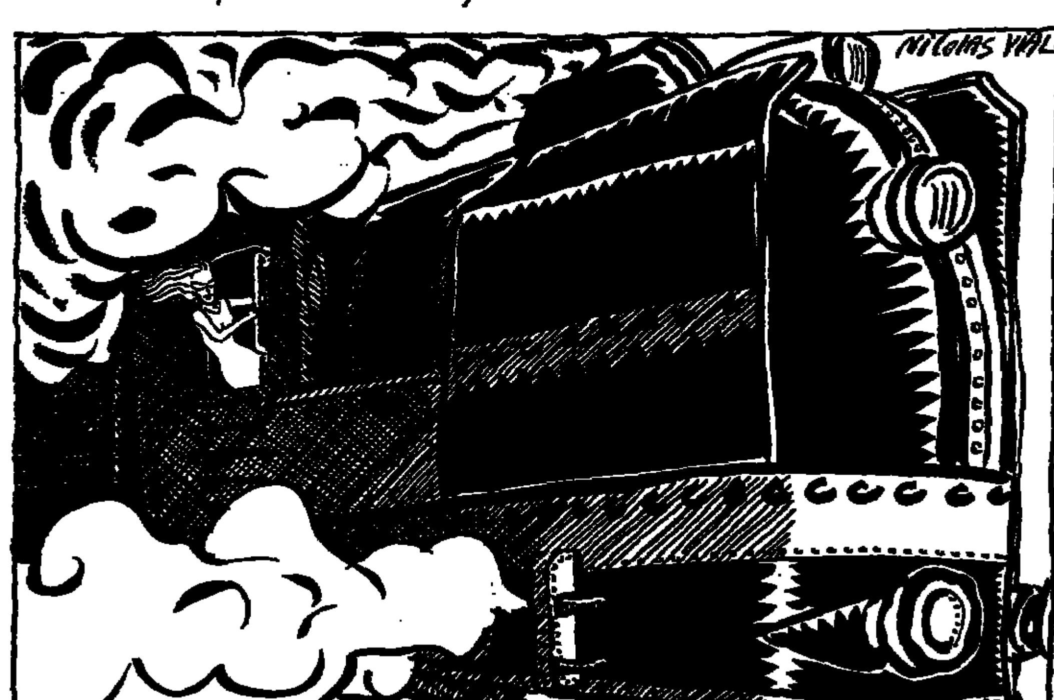
Visiblement, les jeunes filles connaissaient déjà cette musique. Mais, en ce début de visite, elles ne semblaient pas encore décidées à faire le grand saut et se disaient même prêtes, s'il le fallait, à aller *«dans le Nord ou à l'étranger»* pour trouver un emploi. Ce serait un gâchis car l'Aveyron a besoin d'elles.

Cette rencontre à Rodez conjugue, sur le terrain, les deux volets d'une même politique menée par le secrétariat d'Etat aux droits des femmes, qui vise à orienter le public féminin vers des métiers traditionnellement occupés par des hommes. Une façon de résorber – ou de *prévenir* – le chômage des femmes, tout en palliant la pénurie de main-d'œuvre qualifiée constatée dans certains secteurs. L'un des volets a été lancé en 1990 dans sept régions-tests auprès des femmes au chômage; l'autre, baptisé *«C'est technique, c'est pour elles»*, en 1992 auprès des lycéennes.

Constituer un échantillon

La réalité aveyronnaise imposait la conduite de telles opérations. Les femmes, en majorité celles issues du tertiaire, représentent 60 % des demandeurs sur les bassins de Rodez-Decazeville et de Villefranche-de-Rouergue (moyenne nationale : 54 % en octobre 1991). Parallèlement, selon une enquête, menée en 1990, à l'initiative du sous-préfet de l'Aveyron, on recensait trois cents postes qualifiés non pourvus dans les secteurs du bois, de la mécanique générale et des matériaux composites, d'où l'idée d'essayer de mettre en adéquation l'offre et la demande. Restaient deux inconnues : l'attitude des femmes demandeurs d'emploi, auxquelles on allait proposer de se former, en un an ou dix-huit mois, aux CAP de ces métiers dits masculins, et celle de leurs employeurs éventuels.

Au début de 1991, le service public de l'emploi (sous-préfecture, AFPA, ANPE, DDTE) confie à deux psychologues du travail de l'AFPA Rodez-Decazeville le soin de mener l'enquête auprès des femmes et des employeurs. Un groupe de pilotage, associant en plus l'inspection d'académie, le GRETA de Rouergue et le CCI, supervise l'ensemble de cette opération financée par l'Etat.



Première étape : la constitution d'un échantillon de trente-cinq entreprises des secteurs concernés. Les employeurs sont interrogés sur leurs besoins quantitatifs et qualitatifs en personnel et leur attitude face à l'emploi de femmes qualifiées. L'étude est complétée par l'analyse de vingt-deux postes identifiés, et effectuée auprès de 450 salariés. Au passage, l'outil ainsi fabriqué permettra à l'ANPE de mieux répondre à la demande des employeurs.

Conclusions : les entreprises se disent globalement favorables à l'embauche des femmes à des postes qualifiés. Paradoxe, on constate qu'actuellement, quand elles sont présentes dans les ateliers, les femmes y occupent des postes non qualifiés. Mais alors, en l'absence de repères, *«celles que nous formons obtiendront-elles à qualification égale le même salaire que les hommes?»*, s'interrogent Marie Raynal et Odette Vialaret, les deux psychologues de l'AFPA. En outre, *«derrière l'expression «pénurie de main-d'œuvre qualifiée» se cache d'autres enjeux pas très clairs»*, soulignent-elles. Dans certaines entreprises, *«il y a des problèmes de salaires et de conditions de travail qui n'ont rien à voir avec la question du sexisme. Des employeurs nous ont refusé l'accès à leur entreprise»*. L'analyse des postes a, quant à elle, mis en évidence une surqualification demandée à l'embauche. *«Certains employeurs exigent un BTS alors que le poste est tenu par une personne ayant un CAP»*, remarquent les psychologues. Une exigence qui élimine d'office bon nombre de femmes demandeurs d'emploi généralement moins qualifiées que les hommes.

Les réactions psychologiques des employeurs sont plus étonnantes et variables selon les secteurs. Dans les matériaux composites, par exemple, on semble bien disposé à l'égard des femmes. Ce qui peut s'expliquer par le fait que, bien qu'aucune femme ne travaille encore dans les entreprises visitées, cette jeune industrie n'a pas à supporter le poids des vieux stéréotypes. Toutefois, la législation actuelle, qui interdit le travail de nuit des femmes, est invoquée comme un frein à leur embauche. Un argument repris dans le secteur de la mécanique et des métaux, qui avance aussi d'autres raisons, moins rationnelles : *«Les femmes, c'est quand même difficile à commander!»*, disent des employeurs qui vont jusqu'à définir des quotas de femmes... De plus, elles ne sont pas assez *«physiques»*! Enfin, dans le secteur du bois, pour leurs *«qualités de minutie»*, on les accepterait plutôt à la finition, mais là il s'agit de postes non qualifiés. Parfois aussi on ne veut pas du tout d'elles : *«Pas de femmes dans mon entreprise»*! ont dit certains.

Parcours du combattant

Parallèlement, une vaste campagne est lancée auprès de 829 femmes inscrites à l'ANPE dont la qualification était au moins égale au niveau cinquième (CAP ou troisième). Une telle exigence renforce les chances de succès de l'opération, mais, du coup, exclut les femmes le plus en difficulté. Réunions d'information, bilans individuels, débouchant parfois sur d'autres formules d'insertion de l'ANPE, voire sur des emplois saisonniers ou des contrats à durée déterminée, finalement, seules 29 femmes suivront un module de sensibilisation de 300 heures qui les immerge dans les entreprises à la découverte de leur futur métier. Fin 1991, la formation qualifiante en ébénisterie pouvait commencer, tandis qu'en mécanique générale démarrait une préformation.

C'est à ce stade que ces femmes se trouvaient encore lors de la rencontre avec les lycéennes. Les réflexions des stagiaires illustraient bien le parcours du combattant qu'elles ont dû mener. Outre le manque de confiance en elles, c'est leur entourage qui n'a pas toujours été à la hauteur. Josiane, par exemple, quarante-quatre ans, a été confrontée à de *«drôles de réactions. Mes enfants m'ont encouragée, d'autre personnes, comme mes beaux-parents, ont rigolé. L'attitude dépend du niveau d'instruction»*, conclut-elle. Malgré tout, aujourd'hui, elle se sent *«bien dans* [sa] *peau»* et encourage les lycéennes à *«ne pas avoir peur d'essayer de faire ce qui les attire, des métiers d'homme»*. Cette ancienne employée de bureau, devenue ensuite directrice d'un centre de loisirs, considère comme un atout son propre engagement vers un métier *«pas ordinaire»*, car il montrera à son futur employeur qu'elle veut *«vraiment retravailler»*.

En visitant l'atelier de mécanique, les jeunes filles ont fait la grimace : *«Toutes ces machines, tous ces boutons...»* Du coup, nostalgie de l'ébénisterie. *«On travaille le bois avec les mains, on sculpte*, dit une lycéenne, *c'est plus artistique»*, et pour tout dire *«plus féminin»*, s'enthousiasment les autres. Les stagiaires en mécanique semblaient pourtant très motivées, penchées sur les tours et les fraiseuses. Marie-Claude, quarante ans, ancienne ouvrière du textile, s'était inscrite à cette préformation *«sans trop de conviction»*. Finalement, elle y *«trouve* [son] *compte. C'est un travail de précision, on réfléchit»*. Mais autour d'elle, on a plutôt été sceptique. *«Mon mari préférerait que j'aille directement en usine, sans formation.»*

Problème : l'étape suivante, la formation qualifiante de huit mois, se déroule à l'AFPA de Toulouse. Marie-Claude, mère de famille, aurait bien fait le *«sacrifice»* d'y aller s'il y avait eu un *«emploi à la clé»*. Ce qui n'est pas le cas. Elle vient d'être orientée vers le GRETA de Decazeville, qui forme au CAP par unités capitalisables. Ce sera plus long et donc plus risqué. *«Dans les petits départements, les organismes rencontrent des problèmes pour mettre sur pied des formations qualifiantes avec un potentiel de stagiaires limité*, regrette Maurice Braud, directeur de l'AFPA-Rodez. *Il faudrait avoir des structures surdimensionnées.»* Une autre stagiaire, célibataire de vingt-huit ans, bac B et ancienne vendeuse en librairie, a accepté de partir pour Toulouse. Dans une apparente indifférence générale. *«Il n'y a eu aucun commentaire. Cela m'a déçue. J'avais besoin d'être encouragée. La mentalité dans les villages, c'est quelque chose...»* Des réactions qui confirment la nécessité d'*«accompagner»* ces femmes au cours de leur parcours, soulignent Marie Raynal et Odette Vialaret, de l'AFPA, *«sinon il y aura des abandons»*.

Mais, finalement, épouses ou lycéennes, c'est le même combat qu'elles ont à mener. *«Quand on propose aux parents d'envoyer leurs filles suivre une formation à Millau, ils nous répondent : on la garde, on en fera bien quelque chose ici»*, déplore une enseignante. *«Les parents ont toujours cette image qu'une femme, c'est beaucoup plus bas qu'un homme*, se révolte une lycéenne. *C'est dur....»* D'ailleurs, avoue-t-elle, son père, artisan ébéniste, *«préférerait que ce soit* [son] *frère qui prenne la suite»* plutôt qu'elle, qui est pourtant tentée de le faire. *«Moi, je trouve que les femmes peuvent faire des choses aussi belles que les hommes. Il faudra que j'en convainque mes parents. S'ils ne veulent pas comprendre, tant pis pour eux.»* Une nouvelle génération de pionnières est née en Aveyron.

F. A.

APPUIS

L'incitation au conseil

Un bilan des fonds régionaux créés pour aider les PMI

LES dirigeants de PMI sont souvent surchargés, jouent les hommes-orchestres et, le nez sur le guidon, ne sont pas spontanément disposés à réfléchir et à innover, ni par eux-mêmes ni en faisant appel à des consultants en management. C'est pour modifier ces comportements qu'ont été créés les FRAC (Fonds régionaux d'aide aux conseils) dans lesquels l'Etat et les collectivités ont chacun investi 100 millions de francs en 1985.

L'*objectif* était d'inciter les petites entreprises de moins de cinq cents salariés à faire appel à une compétence extérieure de façon à faciliter leur adaptation à un environnement technique et de la communication en mutation rapide. Le but était aussi de densifier le tissu régional des cabinets de conseil, beaucoup trop faible à l'époque.

Influence inégale

En 1989, les FRAC sont inscrits pour la deuxième fois dans les contrats de plan Etat-région pour 834 millions de francs, toujours répartis par moitié. Après huit ans d'existence des FRAC, le ministère de l'industrie a cherché à dresser un bilan de leur activité dans le domaine du développement des cabinets de conseil. Plus de 20 000 dossiers ont d'ores et déjà été traités, concernant quelque 13 000 entreprises. Du côté du conseil, le sentiment général est d'avoir atteint l'objectif fixé : en effet, durant cette période, 80 % des cabinets qui travaillent avec les PMI ont mis sur pied de nouvelles méthodes spécialement adaptées.

Mais pour le reste, sans être totalement négative, l'évaluation se révèle plutôt décevante. L'étude n'est pas exhaustive, certes, mais elle porte sur un échantillon de 1 200 entreprises, soit environ 10 % de celles qui ont fait appel aux FRAC dans les cinq régions tests. Cela représente environ 20 % de l'ensemble des PMI françaises.

Première constatation : dans l'esprit des chefs d'entreprise, recourir à un conseil juridique ou comptable n'est pas faire appel à un conseil; du coup, elles ne passent pas par les FRAC pour l'obtenir. Pour les PMI, le conseil, c'est toujours le conseil en management, les autres aides étant considérées comme faisant partie de leurs habitudes culturelles. Les trois quarts des FRAC ont été utilisés sur quelques grands dossiers : la gestion de production (27 %), le commercial (20 %), la qualité (16 %), la stratégie de l'entreprise (11 %). Autre constatation : la plupart des sociétés concernées ne savent pas quoi demander à un conseil. Lorsqu'elles éprouvent le besoin d'un expert sur un point précis, elles se contentent de la réponse technique et ne souhaitent surtout pas que la consultation débouche sur une remise en question même partielle de la stratégie de l'entreprise.

L'influence des FRAC demeure inégale. Sur les 36 000 PMI françaises, 60 % n'ont jamais fait appel à un consultant; 30 % l'ont fait grâce aux FRAC. En fait, les très petites entreprises – de moins de vingt salariés – n'ont pas été informées; seulement 16 % ont utilisé cette procédure contre 46 % pour les PMI de cent salariés et plus. La «retape» a été faite pourtant par des relais nombreux et actifs : les chambres de commerce et d'industrie, les directions régionales de l'industrie et de la recherche (DRIR), les cabinets de consultants eux-mêmes intéressés au premier chef et... le bouche-à-oreille, qui est censé être efficace en province.

Ingérence étrangère

Si, pour les entreprises les plus performantes, le conseil est un investissement, les autres le considèrent surtout comme une dépense. L'Etat et la région paient la moitié de l'intervention, mais le reste est à la charge de l'entreprise. Deux types de diagnostic ont eu lieu avec des modalités variables suivant les régions : des diagnostics courts, de moins de cinq jours, financés à 80 % sous forme d'une subvention plafonnée à 25 000 francs; une étude plus longue, financée à 50 %, la subvention étant plafonnée à 20 000 francs.

Trois facteurs ont une influence sur l'attitude des entreprises vis-à-vis d'un œil extérieur. L'âge du dirigeant est déterminant : après cinquante-cinq ans, ils sont très réticents vis-à-vis d'une ingérence étrangère. Leur argument : *«Cela fait des années que ça marche bien comme ça, pourquoi vouloir changer?»* Le fait d'exporter est facteur de dynamisme et d'ouverture, alors que le recentrage sur un marché exclusivement interne n'incite pas à chercher de nouvelles formules. Le chiffre d'affaires est aussi révélateur : plus il est modeste, plus le conseil est vu comme un luxe aussi coûteux qu'inutile.

Il n'y a pourtant que le premier pas qui coûte : 68 % des entreprises qui y ont fait appel se sont déclarées très satisfaites du conseil et 80 % satisfaites. Mais un quart seulement a multiplié les expériences et mis en concurrence plusieurs cabinets. Les dirigeants reconnaissent volontiers renâcler à passer des heures avec des consultants successifs pour leur expliquer et leur présenter l'entreprise.

La palme du nombre de FRAC revient à la région Nord-Pas-de-Calais. L'Ile-de-France, quant à elle, fait plus spontanément appel aux conseils sans recourir aux FRAC. Mais, ramené au nombre d'entreprises, l'effort régional a été le même à peu près partout.

L. D.

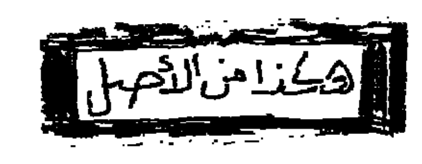
Peut mieux faire

PARALLÈLEMENT aux FRAC de l'industrie, le ministère du travail a créé les FRAC formation pour pousser les PMI de moins de cinq cents salariés à faire intervenir des consultants dans le domaine de la formation.

Là aussi, le fait de rembourser la moitié de la facture devait avoir un effet persuasif. Dans la région Ile-de-France, la délégation régionale à la formation professionnelle a mis en place un groupe de travail avec cent vingt consultants pour examiner leurs pratiques. Leurs rapports d'audit ont été expertisés par Eurequip, un cabinet jugé incontestable, et le SYNTEC, Syndicat professionnel de consultants et ingénieurs-conseils, a garanti la neutralité des analyses. Bilan général sur les 250 FRAC formation par an en Ile-de-France : *«Peut mieux faire.»*

«Nous ne sommes pas convaincus de la qualité des études faites, explique un responsable du groupe de travail. *Il y a certes quelques excellents consultants en formation, mais la majorité des audits sont médiocres, très médiocres. Il faut reconnaître qu'ils interviennent dans des entreprises qui n'ont jamais eu le souci de la formation.»* Résultat paradoxal : la préfecture de région a décidé... de former les formateurs et se prépare à leur proposer de la formation continue afin d'améliorer leurs performances. Quant aux chefs d'entreprise consultés, ils ne se déclarent pas mécontents. Mais comme pour les FRAC conseils, on constate que l'information est mal diffusée.

L. D.



TRIBUNE

Comprendre et maîtriser les mutations

Par Alain Chouraqui

N'Y A-T-IL pas, dans l'air du temps, le sentiment croissant que personne ne maîtrise réellement les évolutions économiques, sociales ou technologiques ? Que, bardés de chiffres, de projets et de plans incantatoires, qui les rassurent et qui les trompent à la fois, les décideurs (politiques, patronaux et syndicaux) rencontrent des difficultés inédites à gérer le long terme, le qualitatif, l'interactif ? Que, de leur côté, ceux qui « devraient savoir », chercheurs et experts, désemparés par le mouvement et la diversité du réel, sont tentés de se replier sur la cohérence interne de leurs modèles explicatifs ? Trop souvent encore, à la myopie de l'action répond l'autisme de la pensée.

A l'analyse, les instruments habituels d'observation et d'action semblent aujourd'hui insuffisants pour comprendre et maîtriser à la fois la dynamique et la complexité, l'autonomie et l'interactivité, tendances lourdes de l'évolution sociale. Comment penser, agir à long terme lorsque les données, les règles et les acteurs du jeu se diversifient et changent de plus en plus vite ? Un exemple, dans le domaine du travail : qui doit négocier quoi, à quel(s) niveau(x), pour quelle durée ?

CETTE situation d'incertitude conduit, au plan scientifique, à des travaux autour des théories de la complexité ou du « chaos » ; et, au plan méthodologique, à un rapprochement de deux logiques *a priori* différentes : des acteurs ressentent plus qu'auparavant le besoin de mieux s'approprier le savoir, mais aussi de prendre du « recul » par rapport aux engrenages des urgences ; ils se tournent donc vers les chercheurs en sciences sociales, vers leurs méthodes et leur posture critique. Certains chercheurs savent, quant à eux, qu'une collaboration durable avec des acteurs sociaux est un atout pour mieux prendre en compte la complexité, la diversité, la dimension temporelle des réalités sociales, et pour faire évoluer problématiques, concepts et résultats. Depuis une dizaine d'années se sont ainsi développées et affinées, dans la plupart des pays européens, des coopérations entre les sciences sociales et les entreprises ou les syndicats. Le besoin des acteurs a rencontré la politique scientifique des pouvoirs publics, en même temps que reculaient les préventions de certains chercheurs à l'encontre de l'ouverture de la recherche à la « demande sociale ».

Ce rapprochement recherche - acteurs a aussi été favorisé par d'autres facteurs : au plan théorique, par le progrès des approches non déterministes de la technologie, et par la place croissante qu'elles font à l'acteur dans l'efficacité productive et aux sciences sociales pour la compréhension des conditions et des conséquences humaines des innovations ; au plan social, par la multiplication des enjeux liés aux changements : emploi, qualifications, organisation et contenu du travail... ; enfin, si décentralisation, négociation et participation sont appelées à avoir une place croissante dans la régulation du travail, il est important que les acteurs concernés acquièrent la capacité de jouer leur rôle. Des ponts ont donc été établis permettant une meilleure fécondation croisée de la connaissance et de l'action. Des pratiques de coopération fortes, durables et structurées sont aujourd'hui expérimentées ou développées dans différents pays, en vue d'aboutir à de véritables recherches cogérées.

ENTRE chercheurs en sciences sociales et entreprises, les coopérations ont pu porter, par exemple, sur la gestion prévisionnelle de l'emploi, la bureautique, la conception de machines, la fonction sociale dans l'entreprise, la prise de décision... Yves-Lichtenberger (1) distingue, à leur propos, le simple « transfert » d'un savoir existant pour résoudre un problème ou préparer une décision et la « recherche conjointe » intégrant l'acteur dans la recherche elle-même. Le recul critique qu'inspire la posture de recherche permet de déplacer, au sens propre, les points de vue, de poser autrement les problèmes, de sortir de certaines impasses conceptuelles. Le processus interactif permet une efficacité « en continu » de la recherche, et non *in fine* seulement. En outre, étant l'occasion d'échanges internes à l'entreprise, la recherche conjointe peut favoriser certains décloisonnements entre services ou entre niveaux hiérarchiques, améliorer le système d'information et de négociation, faire évoluer le « statut de la connaissance » dans l'entreprise et permettre de dégager des règles mieux acceptées parce que fondées sur l'effort d'objectivation de la recherche.

Le partenariat syndicats-recherche s'est développé plus récemment. Fondé d'abord sur les raisons générales déjà évoquées, il repose aussi sur des raisons et des enjeux spécifiques aux syndicats : la faiblesse relative de leurs moyens confrontée à des tâches institutionnelles de plus en plus nombreuses, la recherche d'une égalité d'accès à la connaissance et à son élaboration, la conscience d'un savoir spécifique accumulé par les travailleurs et leurs organisations, le souhait de mieux faire valoir leurs critères et leurs valeurs, au même titre que les entreprises, dans les orientations des politiques et des programmes de recherche.

De fait, la coopération syndicats-recherche se développe aujourd'hui dans la Communauté européenne : depuis 1987, se sont multipliées, à l'initiative de la Commission, les conférences nationales destinées à dresser bilans et propositions. En France comme ailleurs, les recherches communes portent sur les politiques économiques, les relations professionnelles, les conditions de travail, les nouvelles technologies, la participation, l'identité des acteurs et le syndicalisme lui-même, la protection sociale et la santé, etc. (2). Les partenaires reconnaissent généralement la qualité des résultats scientifiques obtenus et l'utilité sociale des coopérations. Il ne s'agit plus seulement de travaux *pour* les syndicats (expertise) ni *sur* les syndicats (terrains de recherche), mais véritablement *avec* eux.

Le décalage entre la temporalité de l'action et celle de la recherche met en cause l'efficacité sociale du travail scientifique comme la pertinence des décisions prises. Pourtant l'ensemble des coopérations évoquées permettent d'espérer que s'articulent mieux les rythmes et les logiques. Cela exige des acteurs décidés à prendre du recul et à investir dans la connaissance comme atout. Cela implique des sciences sociales fortes, s'appuyant sur des recherches fondamentales suffisamment solides pour pouvoir assumer une réponse « en temps réel » aux besoins essentiels de la demande sociale, mais aussi une interdisciplinarité naturellement réclamée par les acteurs. Cela suppose enfin que les responsables nationaux et européens de la recherche soutiennent durablement les coopérations comme un élément central de leurs actions incitatives.

A défaut de ce rapprochement aujourd'hui nécessaire entre acteurs et sciences sociales, celles-ci pourraient se voir discréditées au nom d'une exigence d'efficacité pratique, et ceux-là ballottés entre modes et gourous. Serait ainsi alimentée une certaine critique actuelle de la raison comme outil de compréhension et de maîtrise. Et l'on sait que chaque éclipse de la raison fait réapparaître le soleil noir de l'obscurantisme.

▶ **Alain CHOURAQUI est chercheur au CNRS (LEST – Aix-en-Provence).**

(1) In « Entreprises et chercheurs à la recherche d'un partenariat », *Cahiers de Cargese*, ouvrage collectif, L'Harmattan éd., Paris 1991.

(2) *La Coopération syndicats-recherche en Europe*, sous la direction d'A. Chouraqui, préface d'A. Touraine. Presses du CNRS, Paris, 1991.

ÉCHOS

L'argent des syndicats

■ L'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS) organise mercredi 22 avril un colloque sur « le droit syndical et le financement du syndicalisme ». Des représentants de Pechiney, du GAN, d'Axa Assurances et de Casino ainsi que des syndicalistes participeront à ce débat.

▶ **Inscriptions : 48-05-91-05.**

Décentralisation et développement économique local

■ A l'Assemblée nationale, le 21 avril, René Souchon, président du CRIDEL, et Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat chargé des collectivités locales, organisent un colloque consacré à la décentralisation et au développement économique local. Y participeront, entre autres, Jean-Pierre Duport, délégué de la DATAR, Maurice Ligot, maire de Cholet, Jean-Pierre Worms, député PS de Saône-et-Loire, et Michel Hervé, président de l'ANCE.

▶ **CRIDEL, 48, rue Albert, 75013 Paris. Tél. : 44-24-06-06.**

Le management en réseau

■ Le cabinet Management et conjoncture sociale, qu'anime Henri Vacquin, et le mastère spécialisé en gestion marketing de l'ESSEC organisent, le 28 avril à Paris, une journée de réflexion sur « Le management en réseau, de la théorie à la pratique ». Cette manifestation est destinée aux cadres et aux dirigeants d'entreprise. Elle proposera elle-même une « mise en réseau » d'expériences très différentes, présentées par des experts et des praticiens français et étrangers.

▶ **Management et conjoncture sociale, 17, rue Saussier-Leroy, 75017 Paris. Tél. : 47-54-95-05.**

Management et dynamisation sociale dans le secteur public

■ Sous l'égide du CNOF et d'ICS-Inter Consultants, un colloque de Management France est organisé, le 23 avril, sur le thème du « Management et dynamisation sociale dans le secteur public ». Cette journée d'étude, qui s'adresse aux cadres dirigeants et aux managers opérationnels, vise à montrer comment le secteur public évolue, et par quels moyens il se met progressivement au diapason des entreprises privées, en se modernisant. Outre une table ronde où seront exposées des expériences, quatre ateliers sont prévus sur la formation, l'entretien individuel d'évaluation, le projet de service et la dynamisation du personnel par l'image.

▶ **CNOF, 10, rue Jean-Jaurès, 92807 Puteaux. Tél. : 47-67-13-13.**

La reconnaissance du fait syndical

■ François Introvigne, secrétaire général du Syndicat de la métallurgie de Moselle, délégué général de Stratégie et avenir, et depuis longtemps réputé pour ses initiatives originales dans le domaine social, organise mardi 19 mai une soirée formation-confrontation au dialogue social sur le thème « Droit syndical ou la reconnaissance du fait syndical ». Il animera cette réunion à Woippy (Moselle), avec la complicité de plusieurs syndicalistes lorrains, pour des directeurs des ressources humaines, des responsables de production, des consultants sociaux et, bien sûr, des syndicalistes. Au programme, « un voyage en pays syndical » pour découvrir « le métier de militant », mais aussi le compte rendu d'expériences novatrices, symbolisées par des accords signés chez AXA, au GAN, chez Elf-Aquitaine ou chez Usinor-Sacilor.

▶ **Stratégie et avenir, zone Maison-Neuve, 46-48, route de Thionville, 57140 Woippy. Tél. : 87-32-16-54.**

DRH en voyage

■ L'Association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel (ANDCP) organise, du 12 au 15 mai, un voyage en Allemagne sur le thème « Rôle des entreprises dans la formation ». Les visites à Karlsruhe, Francfort et Dusseldorf permettront de découvrir les expériences de Siemens, Mercedes-Benz et Hoechst. Des rencontres sont prévues avec des représentants du syndicat DGB, de l'association des directeurs du personnel et du patronat. De plus, l'ANDCP participera au congrès mondial de la direction du personnel qui se tiendra à Madrid du 1er au 4 juin. Cette manifestation, qui a lieu tous les deux ans, est organisée par l'Association espagnole de direction du personnel (AEDIPE). La Fédération mondiale des associations de direction du personnel (WFPMA) rassemble 150 000 professionnels.

▶ **ANDCP : 29, avenue Hoche, 75008 Paris. Tél. : 45-63-55-09.**

STAGES

Le service des offres de stages est désormais accessible en tapant directement 3615 LEMONDE.

Les personnes intéressées doivent contacter directement STAG'ETUD (47, av. Paul-Vaillant-Couturier, 94257 Gentilly Cedex), le service des stages de la MNEF, en téléphonant au (1) 49-08-99-99.

Les entreprises désireuses de passer des offres sont priées de consulter directement cette association au 45-46-16-20

GESTION

Lieu : Boulogne-Billancourt. Date : immédiat. Durée : A convenir. Ind. : 2 500 à 3 000 F mois. Profil : bac + 2, gestion, commerce, vente ou communication-publicité. Mission : assister les chefs d'opérations, gestion de comptes-rendus et résultats d'opérations, gestion de stocks. 00464

COMPTABILITÉ

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois mini. Ind. : A définir. Profil : bac + 2. Mission : suivi de comptabilité, gestion des stocks, facturation. 00485

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : 6 200 F. Profil : bac + 2, comptabilité. Mission : au sein de la division financière, tâches administratives liées à la déclaration DADS 2 (honoraires et courtages). 12703

PERSONNEL

Lieu : Clichy. Date : immédiat. Durée : A convenir. Ind. : Fixe mensuel + repas + transport. Profil : bac + 2, rédaction, Macintosh. Mission : assister un consultant responsable de projet en ressources humaines, 00405

MARKETING

Lieu : Paray-Vieille-Poste. Date : immédiat. Durée : 3/4 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2/3, ESC BTS, connaissances informatiques. Mission : marketing, vente par téléphone, prise de rendez-vous avec clients. 00477

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, marketing, commerce, bilingue anglais, TTX, Word 5. Mission : assistance commerciale, vente, facturation. 00490

Lieu : Montrouge ou Paris-la Défense. Date : immédiat. Durée : 3 mois, mi-temps possible. Ind. : 6 000 F/mois brut pour plein temps. Profil : bac + 2, Ecole de commerce, marketing. Mission : promotion immobilière, études de terrain sur 2 secteurs, collecte d'informations sur décideurs. 00488

Lieu : Roissy ou Montrouge. Date : immédiat. Durée : 3 mois, mi-temps possible. Ind. : 6 000 F brut. Profil : bac + 2, Ecole de commerce, marketing et communication. Mission : télémarketing pour commercialisation de bureaux, accueillir et faire visiter les locaux aux prospects. 00487

Lieu : Paray-Vieille-Poste. Date : immédiat. Durée : 3/4 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, BTS, informatique-électronique. Mission : étude de marché, déterminer les produits en fonction des clients. 00478

Lieu : Hauts-de-Seine et R.P. Date : immédiat. Durée : 6 mois. Ind. : 1 650 F/mois mini. Profil : bac + 3, anglais. Mission : prise de réservation de groupe, réservation centrale et études marketing. 00475

VENTE

Lieu : Paris. Date : toute l'année. Durée : 1/6 mois. Ind. : 30 % du SMIC. Profil : bac, connaissance de la moto. Mission : contacts commerciaux pour suivi des demandes de la clientèle. 00491

Lieu : Toulouse. Date : 15 avril. Durée : 6 semaine. Ind. : 2 500 F + intéressement. Profil : bac + 2, BTS action commerciale, vente, marketing. Mission : vente d'impressions sur textiles, prospection auprès des entreprises et du secteur associatif (sports et loisirs). 00406

Lieu : Paris. Date : à convenir. Durée : 2 mois mini. Ind. : 30 % du SMIC + intéressement. Profil : bac + 2, BTS action commerciale, être possesseur du permis moto 125 cm³. Mission : action commerciale pour présentation de nouveaux produits, vis-à-vis du réseau constitué de magasins motos et clients de la société. 00476

Lieu : Toute la France. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 6 000 F + 2 000 F de prime + frais forfaitaires. Profil : jeune femme, expérience de la vente, disposer d'un véhicule. Mission : animation et vente de produits mineurs aux clients en pharmacie (5 animations par semaine). 00492

INFORMATIQUE

Lieu : Paray-Vieille-Poste. Date : immédiat. Durée : 3/4 mois. Ind. : à définir. Profil : bac à bac+ 2, BTS informatique. Mission : faire de la négociation pour produits informatiques. 00479

Lieu : Pantin. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Profil : bac, connaissance d'Atari, PC ou Macintosh. Mission : vente d'équipements informatiques, formation + démonstration de logiciels de gestion ou PAO. 00474

Lieu : Levallois et R.P. Date : immédiat. Durée : 6 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 4/5, Miage, langage PC, SGBD, méthodes d'analyse. Mission : Etude, analyse, paramétrage d'outils existants et programmation spécifique, suivi de sites, tests. 00493

SECRÉTARIAT

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac, Macintosh. Mission : secrétaire sur des productions audiovisuelles. 00207

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac. Mission : mise en forme de textes, saisie. 00484

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : à convenir. Ind. : 8 000 F à 10 000 F. Profil : bac, bureautique, traitement de textes, bilingue anglais. Mission : secrétaire réceptionniste bilingue : recevoir les stagiaires, présenter et vendre les cours, gestion d'un petit standard, rédaction du courrier commercial, assister la direction. 00489

Lieu : la Défense. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : 5 000 F mois. Profil : bac + 2, BTS secrétaire ou équivalent. Mission : frappe et mise en forme de rapports, de schémas, de tableaux, mise à jour des dossiers, facturation. 00402

Lieu : Nanterre, Versailles, Orgival ou Bourg-la-Reine. Date : immédiat. Durée : à convenir. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, connaissance en environnement et consommation. Mission : relations clientèle et suivi administratif (travail sur écran). 00383

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : 1 200 F + carte orange. Profil : bac + 2, Macintosh, logiciels ragtime apprécié. Mission : secrétariat. 00482

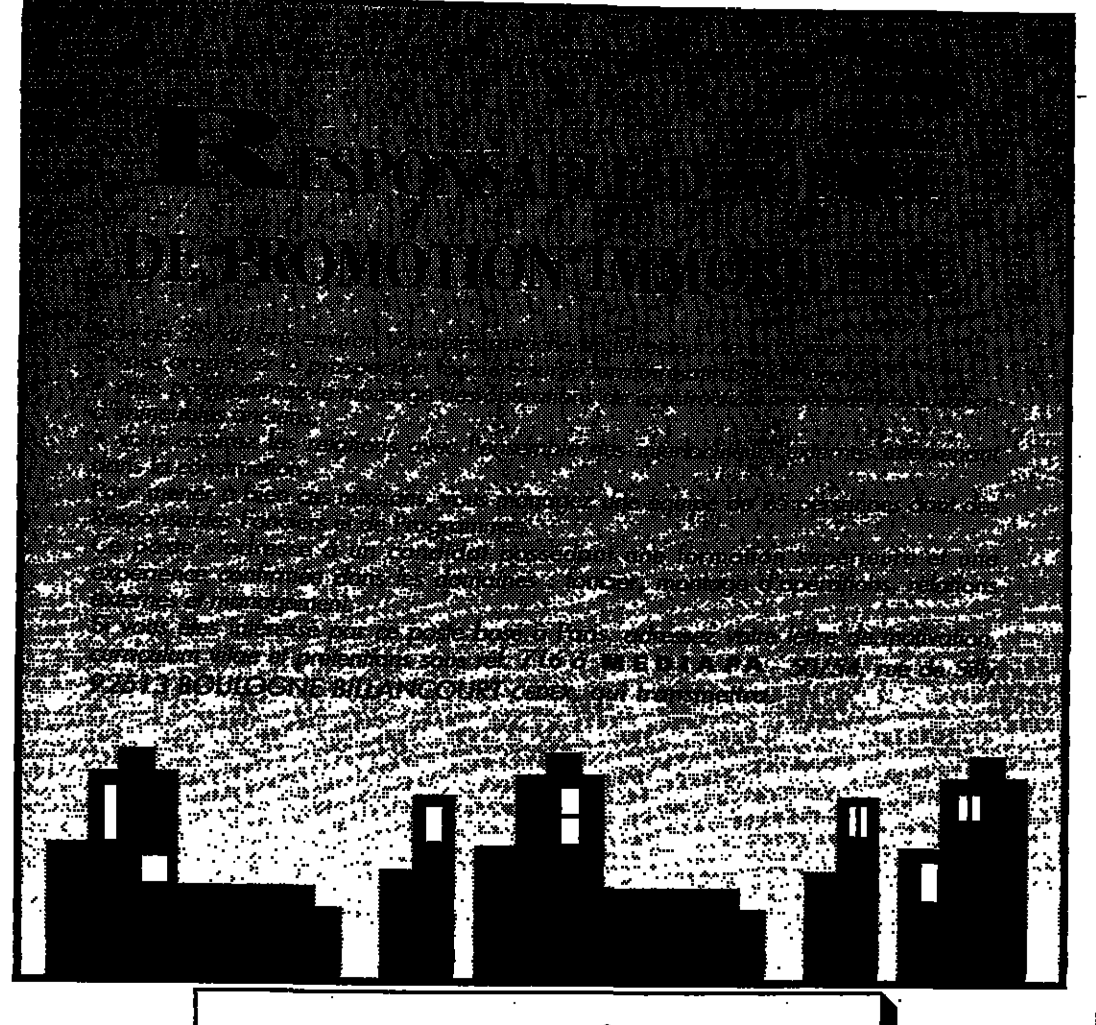
Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 6 200 F mini. Profil : bac + 2, secrétariat. Mission : au sein du département ressources humaines, tâches administratives liées au recrutement. 24863

AUTRES

Lieu : Paris. Date : juillet. Durée : 1 mois. Ind. : 30 à 35 F/H. Profil : bac, expérience de l'animation. Mission : animateur de centre de loisirs pour enfants de 6 à 12 ans. 00486

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois mini. Ind. : à définir. Profil : bac. Mission : magasiniers, logisticiens. 00483

Lieu : Paris et R.P. Date : immédiat. Durée : à convenir. Ind. : 310 F/jour brut + 55 F + repas + frais transport. Profil : bac. Mission : animation et ventes promotionnelles dans les grandes surfaces (vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h). 00465



DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

Un Groupe solidement implanté, réalisant des produits destinés à des industries de transformation, recherche un candidat de premier plan pour l'intégrer à son Comité de Direction Générale et lui confier la responsabilité commerciale France et exportation (CA actuellement 1,6 milliard).

La réussite dans ce poste implique :

- une formation Grande Ecole de Commerce ou d'ingénieurs
- 15 ans d'expérience commerciale dans le domaine des produits industriels
- l'habitude d'animer avec succès des équipes de cadres expérimentés
- *une envergure personnelle permettant de s'affirmer naturellement tant à l'intérieur du* Groupe que vis-à-vis de la Clientèle

Poste à **PARIS.**

Ordre de grandeur de rémunération : **700.000 F** + Intéressement aux résultats.

Ecrire sous réf. 16 A 2378 2M
Discrétion absolue

Membre de Syntec



PUBLIPANEL

GROUPE AMÉRICAIN DU SECTEUR INFORMATIQUE

recherche

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE SA FILIALE FRANÇAISE

Notre client est une entreprise dynamique, se développant rapidement sur le marché du marketing direct aux entreprises, d'une large gamme de produits informatiques (accessoires techniques ou non, et fournitures, y compris du matériel et du logiciel).

Le poste inclus la pleine responsabilité du compte d'exploitation de la filiale française et la supervision des ventes, du service client, du marketing, de la finance et des activités d'entrepôt et de distribution.

La société emploie actuellement 130 personnes.

De formation supérieure, ayant acquis une expérience dans les domaines du marketing et de la vente, le candidat doit avoir un passé réussi de minimum 5 ans de direction d'entreprise en développement, de 200 à 500 MF.

Il/elle doit être capable de développer une stratégie sur son marché et de la mettre en exécution, tout en s'assurant qu'elle correspond aux engagements de la société concernant l'excellence de son service client et en tenant compte des objectifs de résultats à court et à long terme, sur le marché français.

Rémunération : 700/800 KF + primes et avantages.
Rattachement hiérarchique : Vice-Président Europe.
Lieu de travail : Paris.
Age suggéré : 38-45 ans environ.
Création de poste : non. Anglais :impératif.

Envoyer CV sous réf. n° 8510 au :
***MONDE PUBLICITÉ,* 15/17, rue du Colonel-P.-Avia**
75015 PARIS

Directeur Général

RHONE-ALPES 450 KF+



SOCIETE DE SERVICES AUX ENTREPRISES

NOTRE PROJET
"le 100% QUALITE"
est à l'origine de notre progression,
et nous amène à recruter

MISSION

- Organiser, animer et gérer une structure de 300 personnes.
- Faire évoluer le type de prestations en fonction des attentes des clients.
- Accroître la part de marché sur la région, en préservant la rentabilité.

PROFIL

- Diplômé de l'enseignement supérieur technique ou commercial, les candidats justifieront d'une expérience de l'animation d'équipes importantes dans le domaine des services.
- Un sens aigu de la qualité lié à une réelle écoute des clients représentera un atout décisif.

Envoyer CV, lettre manuscrite + photo sous Réf. 92/41/DG
Institut Jacques Coeur - 16, rue Baudin - 92300 LEVALLOIS-PERRET.

Institut Jacques Coeur

PLURIAL

BECTON DICKINSON

Nous faisons progresser le monde médical...

Becton Dickinson, 18 000 personnes dont 3 400 en Europe, est l'un des leaders mondiaux du matériel medico-chirurgical. Becton Dickinson Pharmaceutical Systems Europe recherche un pharmacien confirmé pour lui confier le poste de

Directeur Assurance Qualité et Affaires Réglementaires Europe

Sous l'autorite du President Europe de la Division, membre du Comite de Direction, vous participez à la définition des Stratègies et de la politique de Qualité à mettre en place dans un environnement européen, voire mondial.

- Vous êtes responsable du suivi et du renforcement d'un Système d'Assurance et de gestion de la Qualité au sein de la Division.
- Vous assurez des audits aussi bien internes que chez nos fournisseurs.
- Vous travaillez en etroite collaboration avec les services commerciaux et production pour le traitement des reclamations clients.
- Vous êtes responsable de la formation et de la sensibilisation du personnel à la qualité.
- Vous veillez a l'evolution des dispositions réglementaires nationales ou europeennes.

Pharmacien, vous avez un minimum de cinq ans d'expérience comme responsable de fabrication ou d'un departement Qualité.
Vous possédez des qualites de rigueur, d'organisation, de travail en equipe, alliees a un esprit creatif et communicateur, et maitrisez la langue anglaise : vous avez, alors, toutes les chances de réussir un challenge passionnant au sein d'une veritable equipe multinationale et de contribuer au développement d'une Division en pleine expansion.

Merci d'adresser vos CV et lettre de motivation avec photo et pretentions, sous ref. JPSK/QA/RA, à la Direction des Ressources Humaines, Becton Dickinson Division Pharmaceutical Systems, BP 4, 38800 Le Pont-de-Claix.

MEDIA-SYSTEM

ENTREPRISE DE SANTE



Un Avenir brillant pour un

DIRECTEUR TECHNIQUE performant

Pour rester LE spécialiste de la fabrication et de la commercialisation du tube d'acier pour la construction, il nous faut sans cesse anticiper les évolutions technico-économiques.

Homme clé de ce challenge, votre volonté d'aboutir conjuguée à votre réalisme souligne votre souci constant d'améliorer notre productivité, de développer notre rentabilité et d'optimiser notre organisation. En un mot, de conforter notre compétivité et notre performance en vue de la certification ISO 9000.

Manager aguerri doté d'une forte personnalité et d'un charisme certain, vous développerez les compétences de nos équipes et ferez vivre au quotidien notre devise : sécurité et qualité totales.

Résolument tourné vers l'optimisation des ressources techniques et humaines de cette usine de 120 collaborateurs, vous brillerez par votre souplesse, votre réactivité, vos capacités d'analyse et d'anticipation.

A 35 ans environ, ingénieur AM, INSA ou équivalent, décidez d'enrichir une solide expérience acquise dans la transformation des métaux. Engagez-vous dans l'avenir de notre Groupe pour construire le vôtre. EXMA Direction des Ressources Humaines - Groupe Jean d'Huart - 3, rue de l'Industrie - 57331 YUTZ

MEDIAPA



Directeur de la formation

Rattaché au D.G et faisant partie du comité de Direction, vous animerez une équipe de 30 personnes et d'environ 150 intervenants extérieurs. En coordination avec les autres départements du CNPP, vous aurez également la responsabilité du développement en France et à l'étranger. Dans notre métier qui concerne notamment la prévention des risques industriels, nos interlocuteurs sont des professionnels de la gestion des risques, de la sécurité et de la protection de l'environnement dans les entreprises. Une expérience de la formation continue est nécessaire, ainsi que la connaissance du milieu industriel. Idéalement vous avez un diplôme d'ingénieur, complété par une formation en gestion et vous parlez anglais.
Votre professionnalisme et votre implication vous permettront de réussir dans ce poste basé à VERNON.

Merci d'écrire sous référence 267/M à A.L CONSEIL
39, rue d'Amsterdam - 75008 Paris.

CURRICULUM

A.L conseil

Le Monde
de la
Gestion et des Finances

L'Union Européenne de CIC révèle les talents

L'Union Européenne de CIC vous offre un environnement de choix à la mesure de vos ambitions : Filiale du GAN, l'UE-CIC aura pour vous la souplesse d'une structure jeune et la dimension d'une holding, la diversité de métiers d'une banque d'affaires et les opportunités du premier Groupe Européen de bancassurance.

RESPONSABLE MARCHÉ PROFESSIONNEL

Au sein de notre département Développement, vous êtes le responsable du plan annuel "Marché Professionnel" (commerçants, artisans, professions libérales, micro-entreprises...).

En relation avec les différents spécialistes du groupe, vous définissez les objectifs marketing, concevez et mettez en œuvre les stratégies d'approches en termes de produits et de services.

Vous avez toute latitude pour parfaire votre connaissance du segment de marché (programme d'étude, recensements d'informations...) et pour vous permettre d'orienter nos prestations.

Vous possédez une formation à dominante bancaire (ITB, CESB), complétée par une expérience de 5 ans minimum du marché des particuliers et des professionnels dans une banque spécialisée ou de réseau.

Homme d'organisation et de coordination, vous êtes un excellent stratège commercial, possédant une pratique des contacts à tout niveau qui vous permettra de réussir dans le poste et d'évoluer au sein du groupe.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre + CV + photo) auprès de l'Union Européenne de CIC. Direction des Ressources Humaines - Gestion de l'Emploi à Philippe CHARLIER 4 rue Gaillon - 75017 PARIS Cedex 02.

CIC
Union Européenne de CIC

LA FILIALE DE CREDIT-BAIL D'UN PUISSANT RESEAU BANCAIRE RECHERCHE un

analyste crédit

Au sein d'une petite équipe, vous prendrez en charge l'analyse financière des dossiers et les présenterez au comité d'engagement national.

Vous assurerez le contrôle et le suivi des dossiers acceptés directement par notre réseau dans le cadre de sa délégation.

Vous assisterez le Réseau et les Chargés d'affaires régionaux dans l'élaboration des propositions et le montage des dossiers.

Pour ce poste évolutif, nous souhaitons rencontrer un jeune analyste crédit, diplômé de l'enseignement supérieur (ESC, DES option financière, gestion) ayant une première expérience d'une clientèle de PME-PMI dans un établissement de crédit.

Une bonne connaissance micro-informatique serait appréciée.

Merci d'adresser votre dossier de candidature avec prétentions, s/réf. 712, à **MEDIAPA** - 50/54, rue de Silly - 92513 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX, qui transmettra.

Important Groupe Immobilier et Financier, en expansion régulière dans l'ensemble de ses filiales, propose à un jeune cadre ayant un très fort potentiel la responsabilité principale d'

AUDIT INTERNE
280 KF +

avec des missions spécifiques d'analyses financières et organisationnelles, le tout sous l'autorité directe du Directeur Général de la Holding.

28 ans au moins, diplômé d'une grande Ecole de Commerce (HEC, ESSEC, ESCP), le candidat aime la rigueur et pratique couramment l'outil informatique. Il a surtout le sens des affaires et une bonne psychologie des relations humaines.

Une première expérience dans un Cabinet d'Audit International est vivement souhaitée.

Sa réussite à ce poste lui ouvrira des opportunités intéressantes de carrière au sein du Groupe.

Envoyer CV, photo, salaire actuel sous la référence 920405 à notre conseil HAY MANAGERS Immeuble "Le Stratège" - 174, rue de la République 92817 Puteaux cedex.

Hay Management Consultants
HAY GROUP 1er CONSULTANT MONDIAL EN RESSOURCES HUMAINES

CONTROLEUR BUDGETAIRE
Paris. 180 KF +

Avec plus de 400 MF d'investissement et 2 milliards de CA, trente-deux filiales, une forte croissance, ce groupe coté en Bourse se développe dans la fabrication et la commercialisation de produits pour le bâtiment. Sa réussite tient avant tout à une stratégie d'implication forte des responsables opérationnels liée à une pédagogie ferme et vivante venant du holding. De nouveaux modes de reporting financiers sont mis en place ; le contrôleur budgétaire que nous cherchons est l'animateur de cette action.

A ce titre, après une période de formation et d'immersion dans les filiales, il contrôle, rassemble et normalise leurs budgets, trouve de nouvelles mises en forme des tableaux de bord et est responsable du développement et du parc micro de la société. Bras droit du Secrétaire général, il participe au reporting consolidé et à la communication financière du groupe et est associé à l'équipe de direction du holding.

Vous avez 25 ans, votre goût des chiffres n'est pas prêt de ternir votre sens de l'humour, précis, pugnace et communicateur imaginatif, avec votre formation (ESC ou équivalent) et votre maîtrise de la micro de gestion (EXCEL...), vous vous êtes reconnu : pour en parler René CASIMIR, Directeur AWV, est votre contact personnel et confidentiel ; écrivez-lui maintenant (lettre, cv, photo) : 1, rue Auguste-Vacquerie, 75116 PARIS.



FASTRAL

---

europ assistance

Valorisez 5 à 7 années d'expertise en organisation !

Avec plus de 700 000 interventions par an pour les millions d'abonnés qui nous font confiance, nous sommes le N°1 mondial. Quelques 200 000 prestataires et 300 correspondants dans le monde nous y aident à tout moment. Assistance aux personnes, aux véhicules, à domicile, conseils ..., pour intervenir dans des domaines si différents, à toute heure, en urgence, dans le monde entier, notre organisation doit évoluer constamment.

Adjoint fonctionnel du Directeur des Assistances, vous proposerez des actions d'amélioration concrètes dans des domaines aussi variés que l'organisation et les systèmes d'information, la qualité et la rentabilité des prestations ... Vous serez en liaison avec la Direction Informatique pour la mise en place du nouveau schéma directeur.

A +/- 30 ans, de formation X, ECP, HEC ..., vous avez mené à bien des missions d'organisation complexes au sein d'un grand cabinet de conseil anglo-saxon ou d'un groupe international. Ce poste est un excellent tremplin d'évolution, en France ou à l'étranger. Anglais exigé. Ecrire à Jean-Michel Court, associé de Sirca, 140 bd Haussmann 75008 Paris, en précisant la réf. 419 152 LM.

SIRCA
anticiper la réussite

IMPORTANTE SOCIETE IMMOBILIERE.
située à Paris
(AMENAGEMENT, CONSTRUCTION, GESTION)
crée pour renforcer sa Direction Gestion, le poste de

DIRECTEUR ADJOINT

Sous l'autorité du Directeur de la Gestion (800 millions de recettes locatives pour un patrimoine constitué principalement de logements), vous prendrez en charge le suivi quotidien des activités de la Direction, le contrôle des procédures, l'analyse de la qualité et les missions de représentation auprès des services d'organismes publics et privés. Vous proposerez des actions d'amélioration et vous contribuerez à leur mise en place et à leur suivi.

A 30-35 ans environ, vous justifiez d'une solide formation initiale acquise dans l'enseignement supérieur (Grande Ecole de Commerce ou D.E.S.S.), d'excellentes capacités rédactionnelles et d'une expérience réussie à la fois dans un poste opérationnel et dans un poste de contrôleur de gestion.

Nous offrons à moyen terme de réelles perspectives d'évolution pour un candidat de valeur, qui aura su prouver sa finesse d'analyse, son intelligence des situations, son sens du terrain et sa volonté d'aboutir.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous référence A045913 à PREMIER CONTACT 38, rue de Villiers 92532 LEVALLOIS PERRET Cedex ou tapez 3615 PCONTACT.

amp MEDIA-SYSTEM

T O U L O U S E

Groupe familial à dimension humaine : 500 personnes, 360 MF de CA, 8 sites en France, 1 Portugal et 1 USA, recherche pour le siège Holding Toulouse un

Directeur administratif & financier

Véritable bras droit du Président Directeur Général et du Directeur Général, vous prendrez en charge la coordination des fonctions administratives, comptables et financières.

Garant des méthodes et de la fiabilité des informations, vous créerez et animerez une organisation de contrôle de gestion homogène, adaptée et dynamique. Le traitement centralisé des reportings vous amènera à donner à la Direction les outils nécessaires d'aide à la décision d'une part, et au management des responsables des centres de profit d'autre part.

Votre formation d'**ingénieur** pour vous imposer dans un milieu industriel ainsi qu'un **diplôme d'école supérieure de Commerce** pour gérer les événements d'une économie de marché seront votre carte de visite.

Une expérience significative sera la justification de votre candidature pour ce poste qui réclame rigueur, esprit d'entreprise, sens du contact, ouverture d'esprit, rapidité d'intégration.

Merci d'adresser votre dossier (CV, photo, lettre de motivation axée sur une expérience similaire et rémunération actuelle) à : D.A.D., réf. DAF 0492, ZI du Bois Vert, 31120 Portet-sur-Garonne.

Le Monde de la

Gestion et des Finances

Le Monde de la

Gestion et des Finances

REJOIGNEZ LA GMF-VIE, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE VIE DU GROUPE GMF

LE GROUPE GMF EST UN DES TOUT PREMIERS GROUPES FRANÇAIS DE SERVICES, PRÉSENT DANS DE NOMBREUX SECTEURS D'ACTIVITÉS : L'ASSURANCE (GMF IARD, GMF VIE, GMF RI, LA SAUVEGARDE), LA BANQUE (GMF BANQUE), L'ASSISTANCE, LA DISTRIBUTION (LA FNAC), L'AGRO-ALIMENTAIRE, LE TOURISME, LA COMMUNICATION.

Jeune Contrôleur de Gestion

H/F

ÉCOLE DE GESTION EXPÉRIENCE 2 À 3 ANS

Diplômé d'une école de gestion, vous avez déjà acquis une expérience significative du contrôle de gestion (2 à 3 ans) et vous maîtrisez la micro. Au sein d'une équipe de 3 personnes, vous participez à :
- la conception et l'analyse des tableaux de bord,
- l'élaboration des budgets et leur suivi,
- au suivi de la comptabilité analytique.

Votre sens de l'analyse, votre rigueur et vos qualités relationnelles vous permettront de réussir dans vos nouvelles fonctions.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à GMF VIE, Service des Ressources Humaines, 27, rue Jean-Goujon 75008 Paris.

PARIS 17e PUIS A ERMONT (95)

GROUPE GMF — GMF VIE

AGENCE MAILLE

BANLIEUE BORDELAISE

Société industrielle de chimie, filiale d'un important groupe allemand leader sur le marché mondial, recherche pour son siège social un

Directeur administratif et financier

A 35 ans minimum, en relation directe avec le PDG, vous aurez d'une part la responsabilité des **services administratif et financier**, et d'autre part, **la gestion des ressources humaines.**

A ce titre, vous superviserez la comptabilité générale, analytique et budgétaire. Vous assurerez le suivi juridique de l'entreprise et les procédures contentieuses.
Homme de terrain et de communication, vous serez l'interlocuteur privilégié des instances représentatives du personnel.

Vous devrez impérativement maîtriser la langue anglaise. L'allemand serait un atout supplémentaire.
Pour ce poste à grande responsabilité, nous souhaitons rencontrer un candidat à fort potentiel, pouvant justifier d'une expérience similaire.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à notre conseil : KPMG FIDAL, Brigitte LOOTEN, BP 82, 33704 Mérignac Cedex.

KPMG FIDAL FIDUCIAIRE DE FRANCE

MEDIA-SYSTEM

AMDAHL, premier constructeur américain d'ordinateurs compatibles de grande puissance, recherche dans le cadre de son développement, un Budget and Finance Manager.



qualité des personnes
qualité des méthodes
qualité des produits

BUDGET AND FINANCE MANAGER h/f

De formation supérieure, vous possédez une expérience de 5 ans minimum, acquise de préférence au sein d'un cabinet d'audit ou en tant que contrôleur de gestion. Vous avez une parfaite maîtrise de la comptabilité.

En collaboration avec notre Directeur Financier, vous prendrez en charge la préparation, l'analyse et le contrôle des budgets.

Vos contacts avec notre siège européen, mondial et les différentes filiales seront nombreux. Votre maîtrise de la langue anglaise est donc parfaite.

Rigueur, dynamisme et esprit d'équipe sont les atouts indispensables pour réussir dans cette mission évolutive.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et photo) à Madame CIRET AMDAHL FRANCE - 1, rond point Victor Hugo 92137 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX.

amdahl

MEDIA PA

La société (2 500 personnes, 1,7 MdF) est constituée de Divisions Régionales et de Filiales présentes en France et à l'Etranger.

Ces structures, opérationelles et décentralisées, sont des centres de profit. A ce titre, elles assurent leur gestion. La Direction Financière, au siège, centralise, harmonise, contrôle... C'est pour la rejoindre que nous recherchons :

Deux Cadres de Gestion

Filiales France réf : MBF 416 M

Il apporte aux Divisions Régionales comme aux gestionnaires des filiales, son assistance, son conseil... pour tous problèmes de gestion. Il harmonise les procédures et les méthodes, veille à leur application. Il recueille les informations pour traitement, analyse et interprétation.

Filiales à l'Etranger réf : MBE 417 M

Auprès de ces filiales d'importance et de structures inégales, il intervient, concrètement, pour définir et mettre en place des méthodes de gestion. Il veille à leur harmonisation et à leur application. La maîtrise de l'anglais est indispensable. Prévoir des déplacements (1/3 de temps).

Pour ces deux postes situés à Paris, nous recherchons des jeunes candidats (ESC, Maîtrise de Gestion) possédant de solides connaissances comptables (DESCF) et une première expérience en cabinet et/ou en entreprise industrielle.

Merci d'adresser votre candidature (en précisant la référence correspondante) à notre Conseil, SEFOP, 11 rue des Pyramides. 75001 Paris.

SEFOP

MEMBRE DE SYNTEC

Pour passer vos annonces :

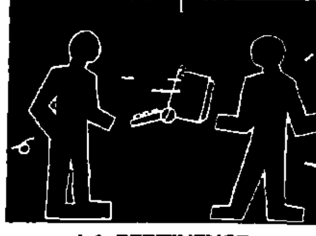
46-62-73-02
46-62-73-90

FAX : 46-62-98-74

36 15 LM

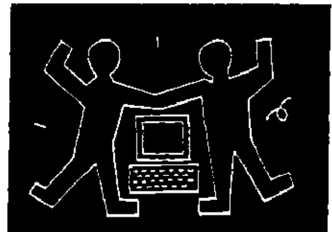
L'EXPERTISE

Chaque jour, des centaines de candidats découvrent vos annonces sur 3615 LM, soit par une recherche précise de poste, soit par une sélection réalisée par notre système expert en fonction de leurs curriculum-vitae.



LA PERTINENCE

Pendant un mois, grâce à la télématique du *Monde*, vous recevrez des candidatures qui correspondent exactement aux profils que vous recherchez. Les CV peuvent comprendre jusqu'à 7 écrans (formation, expérience, langue...), complétés par les coordonnées et une lettre de motivation des candidats.



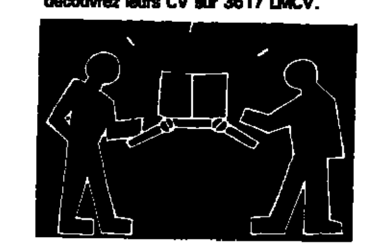
LE RENDEMENT

Du jeune diplômé au profil le plus pointu, *le Monde*, en couplage avec son service télématique expert de l'emploi des cadres, vous propose le système le plus performant pour améliorer vos rendements.

36 17 LM CV

L'INTERACTIVITÉ

Offrez-leur la possibilité de postuler directement dans votre boîte aux lettres et découvrez leurs CV sur 3617 LMCV.



LA CONVIVIALITÉ

Pour connaître les statistiques de rendement, pour répondre aux candidats en temps réel, pour joindre une lettre si nécessaire, il vous suffira d'une simple pression sur la bonne touche.



Le Monde des

Juristes

JURISTE - FISCALISTE

Cégé Search est le partenaire d'entreprises de tous secteurs et d'administrations pour la recherche de leurs collaborateurs et le développement de leur management.

Nous sommes mandatés par une Banque Française privée, à taille humaine, en pleine croissance.

Reconnue pour ses compétences et son souci d'excellence, elle s'adresse à une clientèle prestigieuse et crée un poste de

JURISTE-FISCALISTE

Rattaché(e) au Responsable du service juridique, notre futur collaborateur(trice) aura une mission de conseil et d'assistance interne et externe (clientèle).

Diplômé(e) d'un DESS en Fiscalité, d'un DJCE (ou équivalent), vous avez une expérience de 3 à 5 ans, acquise de préférence en banque d'affaires (ou en cabinet-conseil), confirmée en fiscalité patrimoniale et d'entreprise, et une bonne pratique du droit bancaire et des affaires.

Notre culture d'entreprise conviendrait à un candidat rigoureux, dynamique, autonome, ayant le sens de la relation et animé d'une autorité naturelle.

Veuillez adresser votre dossier complet et votre carte de visite professionnelle sous référence LM/JBF/04-92 à notre conseil CEGE - Département Juristes/Fiscalistes 79, rue de Miromesnil - 75008 PARIS.

cégé

La signature de l'authentique

SEARCH & MANAGEMENT DEVELOPMENT

Organisation et Publicité

L'ingénierie française sourit aux ambitieux



NOTRE METIER EST UNIQUE
C'est l'ingénierie et la construction. Des vocations professionnelles multiples, des moyens, des projets, des réalisations clé en main : Technip, c'est une grande aventure professionnelle.



EN EUROPE ET DANS LE MONDE
5 000 personnes dans le monde, des implantations de proximité avec 26 filiales partenaires, plus de 6 milliards de chiffre d'affaires, faites le calcul, nous sommes bien numéro 1.

JEUNE CADRE FISCALISTE ET FINANCIER

Au sein de la Division Administration Générale et Filiales, nous souhaitons vous confier la gestion fiscale de contrats très variés, en France essentiellement et progressivement à l'export. Vous serez par ailleurs associé aux actions de suivi financier des filiales du Groupe.

Titulaire d'une formation supérieure dans les domaines de la fiscalité, du commerce ou de la finance (IEP), vous avez acquis une expérience de 3 à 5 années en ingénierie, BTP ou cabinet. Poste basé à La Défense.

Merci d'adresser votre candidature, sous référence CF/M144, à Technip, Division du Personnel, Cedex 23, 92090 Paris-La Défense (confidentialité assurée).



MEDIA-SYSTEM

VOTRE COMPETENCE : Le droit des marques et des contrats
VOTRE AMBITION : Une dimension internationale dans le droit des affaires

Puissant groupe alimentaire français avec de nombreuses filiales en France et à l'étranger, recherche pour la Direction Administrative et Juridique de sa holding :

JURISTE DE VALEUR
Expérience minimum de 5 ans

Son rôle :
- Etre un conseil pour la Direction Générale et les sociétés du groupe dans les domaines de la propriété intellectuelle (droit des marques et de la propriété littéraire...), du droit des contrats (notamment de distribution), et du droit de la consommation (publicité, promotion des ventes...).
- Participer auprès du Directeur Administratif et Juridique à des missions l'ouvrant aux autres volets du droit des affaires.

Son profil :
- DJCE ou DEA - DESS en Droit des affaires
- Une expérience acquise dans le domaine de la grande consommation (ou secteur proche) au sein d'un Groupe important ou d'un Cabinet de forte notoriété
- Anglais courant
- Des qualités de rigueur, de dynamisme et de dialogue, atouts indispensables de sa réussite et de son développement dans le groupe

Poste à **PARIS**.

Rémunération motivante.

Ecrire sous réf. 16B 2375 2M
Discrétion absolue

Membre de Syntec
71, rue d'Auteuil
75016 Paris
etap

PUBLIPANEL

Banque d'Affaires à vocation internationale adossée à de grandes institutions financières européennes recherche pour la gestion d'un portefeuille d'investissements directs en croissance :

JEUNE COLLABORATEUR JURIDIQUE ET FINANCIER

Chargé du traitement de l'ensemble des aspects juridiques, fiscaux et administatifs liés aux investissements déjà réalisés (formalités sociales, déclarations fiscales, informations des actionnaires..), votre goût pour la gestion vous permettra de conseiller financièrement les responsables opérationnels des sociétés en portefeuille et d'assister le Directeur dans ses synthèses économiques (analyses de reporting, tableaux de bord...)

Agé d'environ 30 ans, doté idéalement d'une double formation d'une part juridique et fiscale, d'autre part financière ou comptable, vous pouvez justifier d'une expérience d'environ 3 à 4 ans en cabinet (activité juridique et fiscale, ou audit), suivie d'une première prise de fonction dans une entreprise ou une institution financière.

La précision et la qualité des travaux effectués, alliées à votre sens du relationnel sont les clés de votre réussite tant auprès de nos clients qu'auprès des Directeurs des sociétés. Pour ce poste basé à Paris, mais nécessitant un anglais courant, la rémunération sera de l'ordre de 350 KF.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions) sous la référence P343M à ERNST & YOUNG CONSEIL 51, rue Louis Blanc Cedex 75, 92037 PARIS La Défense 1, qui étudiera votre dossier en toute confidentialité.

ERNST & YOUNG
CONSEIL

O&C DESSEIN

Entreprise Electrique, Construction et Génie Industriel connus et présents dans le monde entier, nous intervenons dans la réalisation d'équipements de toutes dimensions dans les grands secteurs de l'industrie, de la construction, de l'énergie et des transports. Aujourd'hui, nous recherchons notre Juriste Droit Social.

Juriste Droit Social

Intégré à la Direction des Relations Sociales du Groupe, vous assurerez un véritable rôle de conseil auprès de nos responsables hiérarchiques opérationnels et les directions de personnel de toutes les entités du groupe.

Vous aurez naturellement en charge tout ce qui est relatif à l'exécution du contrat de travail et la législation sociale.

Vos objectifs :
- Réduire les contentieux.
- Contribuer au bon fonctionnement des représentations du personnel : Comités d'Entreprise, Comités de Groupe...
- Garantir également que le Groupe et ses filiales aient une gestion conforme à la réglementation sociale française et européenne et cela aux conditions économiques optimales.

Enfin, vous contribuerez au développement des compétences juridiques de la Fonction Personnel.

A 30/35 ans, titulaire d'un DESS de Droit social, vous justifiez d'une expérience dans une grande entreprise ou dans un organisme professionnel.

Autonome, vous êtes un homme de contact sachant communiquer à tous les niveaux et faire appliquer les directives. Capable de conceptualiser, vous savez rédiger de façon claire et précise.

L'anglais serait un plus. Ce poste est basé en Région Parisienne Ouest.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV) sous la référence JM à PARCOURS - 2, rue du Bouloi - 75001 Paris, qui transmettra.

NEUILLY
FIDAL PEAT INTERNATIONAL
cherche

AVOCAT D'AFFAIRES CONFIRME H/F
Spécialisé en Droit des Sociétés

Le poste autonome et très vivant suppose :
- une parfaite maîtrise de l'anglais des affaires,
- une expérience d'au moins 5 à 7 ans acquise à des responsabilités très autonomes, soit en cabinet, soit dans une société possédant de nombreuses filiales à l'étranger,
- une expérience complémentaire en droit des contrats français et internationaux serait un atout supplémentaire très apprécié.

Ecrire avec CV et prétentions à **Mme D'ORNANT** chargée d'instruire cette recherche en toute confidentialité.

FIDAL
FIDAL PARIS, 47 rue de Villiers
92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

AFFLUENTS

Paris

Juriste

Avec 1,5 Md F de CA, nous sommes un des leaders de la distribution alimentaire. Notre objectif est d'atteindre 3 Mds F de CA d'ici 5 ans.

Au sein du service juridique, vous serez chargé plus particulièrement de la gestion de notre patrimoine immobilier.

A 25/27 ans, vous disposez d'une solide formation juridique - DEA/DESS en droit immobilier apprécié - et justifiez d'une première expérience professionnelle ou de stages significatifs en cabinet immobilier, société de promotion immobilière ou étude notariale.
Connaissances en micro-informatique et aisance relationnelle indispensables.

Merci d'adresser votre CV, sous la référence 24.145-231, à notre conseil.

ONOMA
GROUPE COURTAUD
*26 rue de Berri, 75008 Paris. Pour plus d'informations, consultez le 3616 code L'GE*ONOMA.*

PARIS LILLE LYON NANTES STRASBOURG BRUXELLES

Très puissant groupe industriel français fortement exportateur et parmi les leaders mondiaux dans son secteur de pointe, recherche son

Juriste Réseaux Commerciaux
Paris Ouest

Votre mission comprend principalement : la rédaction, la négociation et le suivi des accords avec les réseaux commerciaux de la Société à l'exportation, la création des bureaux à l'étranger, la fiscalité export (marchés et expatriés).
Vous travaillez en étroite relation avec les Directions Export, les réseaux commerciaux, les cabinets juridiques et fiscaux, ainsi qu'avec la Direction Générale.
Agé de 28/35 ans, doté d'un solide bagage juridique en droit des affaires complété idéalement par Sciences-Po, une ESC ou une Ecole de Gestion, et d'une expérience réussie en entreprise et/ou en cabinet, vous souhaitez exprimer vos qualités de rigueur et de contact dans une entreprise internationale qui valorise la fonction juridique.
Vous pratiquez couramment l'anglais.

Contacter Thierry Virol au (1) 45.53.26.26 ou adresser CV + photo + n° tél. + rém. actuelle à Michael Page Tax & Legal, 30 bis, rue Spontini 75116 PARIS, sous réf.TV7952MO.



Michael Page Tax & Legal
Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

L.B.W.

Le Monde des Juristes

Montpellier

Nous sommes un cabinet d'avocat-conseil juridique généraliste de 8 personnes implanté à Montpellier depuis près de 10 ans. Nous bénéficions d'une forte notoriété sur la région et pour conforter notre position nous recherchons un

Avocat Conseil Juridique

Conseil confirmé ou stagiaire 2/3ème année, futur associé, vos compétences juridiques de haut niveau s'accompagnent de connaissances affirmées en droit fiscal.

Homme de contact, vous développerez votre propre portefeuille de clients.
Vous assurerez également le traitement d'une bonne partie des dossiers amenés par le dirigeant.

Enfin, en véritable manager, vous veillerez à la circulation de l'information au sein du cabinet, au bon fonctionnement de l'équipe ainsi qu'à l'optimisation de la formation des collaborateurs.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, CV, lettre manuscrite et photo, sous réf. 149A à notre Conseil : PSYNERGIE, 20 esplanade de l'Europe, 34000 MONTPELLIER. Confidentialité garantie.

PSYNERGIE MONTPELLIER MARSEILLE PARIS

IMPORTANT ETABLISSEMENT FINANCIER

RESPONSABLE DU SERVICE JURIDIQUE

Ce Groupe, inventeur du concept et numéro un de la gestion de patrimoine, a pour finalité la mise à disposition des investisseurs de formules d'épargne et de placement originales, diversifiées et accessibles au plus grand nombre.
Sous l'autorité du Secrétaire Général, le Responsable du Service Juridique a la responsabilité de la prévention et du contrôle juridique du Groupe en liaison avec des spécialistes fonctionnels et opérationnels ainsi que des conseils extérieurs. Il participe à l'élaboration des produits ainsi qu'à la rédaction des conventions et contrats et à la préparation juridique des Conseils et Assemblées.
Nous souhaitons confier ce poste à un juriste confirmé, possédant une bonne formation en Droit Général et la pratique du Droit des Affaires. La connaissance des produits financiers et de leur commercialisation serait un plus apprécié.
Eclectique et pragmatique, ayant le sens de l'Entreprise validé par une dizaine d'années d'expérience opérationnelle, il aura le souci constant de la "qualité du service" et un sens relationnel développé tant vis-à-vis de l'ensemble de ses interlocuteurs que de son équipe.
L'intérêt de ce poste et les conditions offertes sont de nature à attirer une candidature de premier plan.
Merci d'adresser C.V. complet, lettre de motivation, photo et rémunération actuelle sous la référence 9 AL 3 à PANEL, 181 avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY SUR SEINE, qui vous garantit toute confidentialité.

DITTA

FRANÇOIS SANCHEZ CONSULTANTS **PANEL**



Le Monde des Ressources Humaines

CONSULTANT FORMATEUR

Rejoignez notre équipe de l'Université d'Entreprise du Groupe ACCOR

Trilingue Allemand / Anglais / Français
Spécialisé dans le développement des organisations, Management, Relations Humaines.

Notre Groupe international est convaincu que ses 140 000 collaborateurs sont sa principale richesse. C'est pourquoi nous accordons beaucoup d'importance à leur développement.

Confirmé en tant que Consultant et Formateur dans le domaine des ressources humaines, vous serez le correspondant privilégié des marques du Groupe dans différents pays européens.

(Les profils jeunes seront également examinés).

Poste basé à Evry.

Vous êtes immédiatement opérationnel et intéressé à rejoindre une équipe motivée.

Merci d'adresser votre dossier complet (lettre manuscrite, CV et prétentions) sous référence LMO/1304 à notre Conseil, Groupe PANISSOD - 109 rue de Turenne - 75003 PARIS.



L'université du service

GROUPE PANISSOD S.A. RECRUTEMENT

CABINET CONSEIL EN STRATEGIE ET MANAGEMENT
souhaite intégrer pour accompagner son fort développement (50%/an depuis sa création)

2 PROFESSIONNELS DU CONSEIL

Vous voulez valoriser et développer vos savoir-faire en vous impliquant au sein d'une équipe pluri-disciplinaire en stratégie, management et marketing, reconnue pour l'originalité de ses approches, la qualité de ses prestations et son éthique.

Nous voulons intégrer deux consultants ayant, comme nous-mêmes exercé de fortes responsabilités opérationnelles, avec une expérience confirmée du conseil en stratégie et marketing. Capables d'assurer un développement d'affaires.

Si ce challenge vous intéresse, nous serons heureux de vous faire partager nos valeurs et participer à notre projet.

Merci de nous adresser votre dossier de candidature complet (CV, lettre manuscrite, photo et prétentions) à : Développement et Management des Hommes et des Entreprises.



29, RUE DE MIROMESNIL - 75008 PARIS

RESPONSABLE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Nous sommes l'une des premières Sociétés Pharmaceutiques Internationales. Notre établissement d'Amboise (450 personnes) regroupe recherche toxicologique et production pharmaceutique. Dans le cadre de notre développement, nous créons le poste de Responsable de la Gestion des Ressources Humaines.

Rattaché au Directeur du Personnel de l'établissement, vous mettez en place les outils de gestion des ressources humaines. Avec l'aide de deux collaborateurs, vous prenez en charge le recrutement, de la définition de poste au suivi d'intégration des candidats engagés, la gestion prévisionnelle des emplois, la formation et la communication interne.

Nous recherchons un professionnel des ressources humaines de formation supérieure (I.E.P., Ecoles de Commerce...) et spécialisé en fonction personnel (D.E.S.S., C.E.L.S.A., I.G.S.....) ayant acquis une expérience de trois ans minimum dans une entreprise anglo-saxonne, soit dans le domaine de la recherche, soit dans un environnement caractérisé par son haut niveau technologique.

Homme de communication, vos qualités relationnelles et votre sens de la diplomatie sont les atouts qui vous permettront de réussir et d'élargir à terme votre champ d'action.

La maîtrise de l'anglais est impérative.

Le poste est basé à **AMBOISE** (37).

Merci d'adresser lettre de candidature, CV complet, photo et rémunération actuelle sous/réf. M 45/2468 AB à : EGOR BIOMEDICAL 8, rue de Berri - 75008 PARIS.



SCIENCE ET PASSION DE LA VIE

RESPONSABLE DE SOUSCRIPTION

Assurance

La Défense - Le GAN, avec 33 milliards de francs de chiffre d'affaires, est l'un des tout premiers groupes français d'assurance. La direction de la gestion - production entreprises - s'étoffe et recrute un responsable de secteur. En collaboration avec sa direction, il accompagnera les évolutions de structure dans son secteur, s'investira dans le management participatif et l'animation d'une importante équipe. Il assurera la veille technologique et sera le garant de la qualité dans le travail et dans les relations humaines. Pour ce poste évolutif, nous souhaitons rencontrer un diplômé de l'enseignement supérieur Bac + 4 ou 5 - école de commerce ou équivalent - qui bénéficie d'une expérience (idéalement en assurance auto) et de 3 années minimum dans une fonction d'animation d'équipe. Des qualités relationnelles, écoute, animation, et une capacité de mener à bien des projets pourront êtres mises en valeur au sein de notre groupe. Ecrire à Catherine HAMMEL, en indiquant votre rémunération actuelle ainsi que la référence **A/F9963M - PA Consulting Group - 3, rue des Graviers - 92521 NEUILLY Cedex - Tél. 40.88.79.59.**

gan ASSURANCES

PA Consulting Group
Creating Business Advantage



Directeur Général
SQL Solutions France

Filiale conseil à part entière de Sybase, SQL Solutions est une organisation internationale dont la réussite n'est plus à démontrer. Elle fournit un service professionnel de haute qualité dans le monde sans cesse grandissant des bases de données relationelles et de la technologie "client/server".

Face à la demande de prestation de service et à l'opportunité de marché, SQL Solutions cherche à présent à élargir sa clientèle en France.

Poste basé à: Paris

Vous aurez pour mission de faire croître et de diriger leur nouveau bureau en France. Vous bénéficierez d'une large autonomie d'action qui vous permettra d'atteindre l'objectif de cet emploi: promouvoir SQL Solutions vers une position de leader sur son marché. Vous serez responsable d'un centre de profit, des relations auprès de nos clients et du développement commercial.

Vous justifiez d'une expérience sans conteste dans le domaine du conseil, qui inclut le développement complet de logiciels pour des applications adaptées à la clientèle, une connaissance technique des bases de données de type relationnel, des outils graphiques, des outils CASE et des tendances de l'industrie.

Vous aurez probablement dédié une bonne partie de votre carrière soit dans le conseil de gestion, soit dans une société d'ingénierie logicielle de haute renommée. Vous maîtrisez l'anglais, préalable indispensable lié à la nature internationale de leur activité.

Vous êtes entreprenant et dynamique, alors ce poste vous offre l'unique occasion d'évoluer et de vous épanouir au sein d'une société innovatrice.

Merci d'envoyer votre curriculum vitae (francais et anglais) à: c/o Ard Van Leeuwen, SYBASE, 381 avenue du General de Gaulle, BP 948, 92 146 Clamart, France.

MEDIAVISION/CIRCUIT A

Régie du Cinéma Publicitaire

Média en pleine mutation

recherche

dans le cadre de la définition de nouveaux produits et du renforcement de son équipe commerciale,

jeunes chefs de publicité

Si vous avez une forte personnalité, la passion de la vente, un discours bien structuré par une formation supérieure et une expérience (3 ans environ) dans la vente d'espace, vous êtes celui ou celle que nous recherchons.

Les dossiers de candidature (lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions) sous la référence 4034 M à préciser sur l'enveloppe seront traités par

DEVELOPPEMENT
2, rue Dufrénoy - 75116 Paris

36 15 LM

Grâce à 3615 LM, 5 000 cadres ont envoyé leur candidature par Minitel. Grâce au Minitel, 200 entreprises ont reçu vos candidatures.

MAISON D'EDITION

Leader sur le marché de l'enseignement technique et professionnel recherche son

DIRECTEUR DES EDITIONS
360 KF +

En direct avec la Direction Générale, vous élaborerez l'ensemble de la politique éditoriale.

Avec votre solide expérience du métier d'éditeur et des montages de stratégie éditoriale, vous aurez la responsabilité de la définition et des choix des lignes de produits. Vous aurez à diriger et contrôler l'ensemble de la chaîne de production.

Vous avez une grande pratique de la gestion des budgets éditoriaux et vous managez et animez une équipe éditoriale depuis au moins cinq ans.

Vous êtes diplômés d'université ou d'une grande école, et vous avez un sens excellent de l'organisation et de la communication.

Le poste est basé au siège à Paris.

Si vous êtes concernés par la formation technique et professionnelle, envoyez votre C.V + photo en indiquant la réf. 1712 sur enveloppe et lettre à : CURSUS CONSEIL - 21, rue Vivienne 75002 PARIS.

CURSUS CONSEIL



Carré Turenne

L'OBSERVATOIRE FRANÇAIS DES CONJONCTURES ÉCONOMIQUES

recrute

4 MACROÉCONOMISTES

- 2 dans la division « internationale » du département des diagnostics
  - ★ ENSAE, Grandes Écoles, Université (DEA + IEP, Magistère + IEP), Doctorat)
  - ★ Anglais exigé, allemand souhaité
  - ★ Excellentes capacités rédactionnelles
  - ★ Habitude du maniement des statistiques
  - ★ Postes à pourvoir : suivi de grands pays **industrialisés.**

  Une expérience professionnelle dans des fonctions équivalentes est souhaitable, mais nous examinerons aussi les candidatures de débutants à fort potentiel.
- 2 dans la division « économie française » du département d'économétrie
  - ★ ENSAE, Grandes Écoles (X, Mines, Centrale, Ponts...), ou Université (Doctorat ou Magistère formé aux techniques économétriques)
  - ★ Bonne maîtrise de l'informatique
  - ★ Connaissance de l'anglais indispensable
  - ★ Excellentes capacités rédactionnelles
  - ★ Postes à pourvoir :

    — chargé de la synthèse macroéconomique (prévision, études de politique économique) et de la gestion de l'ensemble du modèle ;

    — responsable d'un domaine (Entreprises ou secteur Monétaire et Financier par exemple).

Une expérience professionnelle dans une équipe de modélisation est indispensable pour le premier poste ; le second pourrait éventuellement convenir à un débutant.

Merci d'envoyer lettre manuscrite et CV en indiquant vos prétentions à :

OFCE, M. le Secrétaire Général
69, quai d'Orsay, 75007 Paris

La plus importante société HLM au sein du CIL de la Région Havraise

DIALOGE

150 personnes - 8 200 logements collectifs et pavillons.
Nous recrutons au **HAVRE**

RESPONSABLE PATRIMOINE
IMMOBILIER

PERSPECTIVES CERTAINES D'EVOLUTION EN FONCTION DES RESULTATS ET DE LA CAPACITE D'ANIMATION.

32 ans mini, de formation supérieure, vous avez une expérience analogue dans un OPAC, SA HLM, SEM, etc. ou de direction d'un de ces trois types d'organisme (de moindre importance).

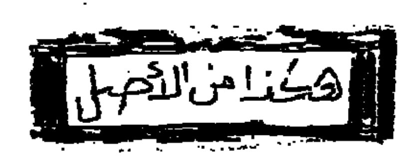
Vos capacités d'animation, de supervision et d'innovation dans l'accompagnement social sont aussi importantes que vos compétences de gestion.

Relevant du D.G., vous animerez, organiserez et contrôlerez une équipe (45 personnes dont 4 cadres) responsable de la **TOTALITE** du patrimoine et notamment de : la gestion locative (3 agences décentralisées); le service quittancement, contentieux et assurances du patrimoine.

Merci d'écrire, sous réf. DIAL/RES.PAT/152 M, en indiquant votre salaire actuel, à notre conseil : Richard Bénatoul
GROUPE BBC - 1 bis, place de Valois, 75001 Paris.
DISCRETION ABSOLUE et réponse assurées.

Le Monde des Cadres

Le Monde de la Fonction Commerciale



Collectivités territoriales

ADIAM 94

AVIS DE RECRUTEMENT

L'Association Départementale d'Informations et d'Actions Musicales du Val de Marne (94)

recherche

UN(E) DÉLÉGUÉ(E) DÉPARTEMENTAL(E) A LA MUSIQUE ET A LA DANSE

Le candidat ou la candidate devra justifier :
- D'un diplôme d'enseignement supérieur, niveau licence ou dérogation pour expérience professionnelle.
- D'une large culture musicale et chorégraphique.
- Connaissance administrative : des institutions musicales, des collectivités locales et d'une expérience professionnelle de la vie associative.

Le dépôt des candidatures est à effectuer avant le 15 mai 1992 auprès de :
Madame la Présidente de l'ADIAM 94
Domaine Départemental A. Chérioux
4, route de Fontainebleau
94407 Vitry-sur-Seine Cedex

A l'issue d'une pré-sélection par dossier, les candidats seront convoqués pour être entendus par un jury.

Le dossier doit comprendre :
- une lettre de candidature manuscrite accompagnée d'une photographie et d'un curriculum-vitae détaillé.
- une note sur la mission d'un délégué départemental.

---

communauté urbaine de lyon

(1,1 million d'habitants, 5200 personnes)
recrute son

RESPONSABLE DU SERVICE JURIDIQUE ET CONTENTIEUX
(Directeur ou Attaché territorial)

En liaison régulière avec l'Exécutif et le Secrétaire Général de la communauté et dans une optique constante d'action préventive et de cohérence des positions prises, vous aurez pour mission de :
- conseiller les différents services communautaires dans les décisions et actions ayant une incidence juridique,
- gérer l'ensemble des dossiers relatifs au contentieux et aux assurances.

Une équipe de 9 personnes dont deux attachés vous secondera dans cette mission.

Fonctionnaire territorial ou d'Etat vous disposez à 35 ans environ d'une bonne culture juridique (secrétaire général, secrétaire général adjoint, etc...) et êtes motivé par la modernisation dans une collectivité de premier plan.

Merci d'écrire sous réf. 2090 à CEGOS Division Recrutement 2, rue du Musée Guimet 69006 LYON.

cegos
CONSEIL FORMATION RECRUTEMENT

SECRETAIRE GENERAL



TORCY MARNE LA VALLEE
EN SEINE ET MARNE

- 20.000 habitants (classée 20-40000)
- à 18 km de Paris (RER, A4 et Francilienne)
- au sein de l'agglomération nouvelle de Marne la Vallée
Ville très jeune dans un département d'avenir (EURODISNEY, le grand stade...)
- une attention particulière à la qualité de vie (nombreux équipements sportifs, un espace culturel, un projet de base de loisirs...)
- un potentiel économique important et des projets ambitieux

Homme ou femme de relation et de coordination vous assurerez l'interface entre les élus et les responsables de services.
Manager moderne, vous organiserez et motiverez une équipe de 430 agents à qui vous fixerez des objectifs (déclinés sur la base du programme municipal).
Garant de la politique de la ville, vous contribuerez à optimiser le fonctionnement général des directions et tout particulièrement la conduite des Finances de la ville.
A 35-40 ans, de formation supérieure juridique et/ou économique, vous avez exercé avec succès des responsabilités identiques au sein d'une commune de préférence.
Vous aimez les challenges, votre sens de l'initiative, votre grande disponibilité vous feront réussir à ce poste qui requiert une bonne capacité d'écoute, une grande rigueur, mais aussi une grande ouverture d'esprit et beaucoup de dynamisme.
Conditions statutaires + avantages conséquents liés à la fonction.

Merci d'adresser lettre manuscrite + CV + photo sous la réf. 1747/M à notre conseil LIGHT Myriam GUILLEMOIS - 6/8 rue Andras Beck 92366 MEUDON LA FORET cedex.

LIGHT





MONTREUIL Vivre la Ville

- 100.000 habitants
- à proximité immédiate de Paris
- une politique particulièrement dynamique en faveur de l'enfance, la jeunesse, le logement et l'urbanisme...

recherche

CHARGE D'ETUDES (H/F)

Au sein du service Organisation et Méthodes vous avez en charge des études d'organisation informatique, et en assurez la mise en oeuvre pour l'ensemble des secteurs d'activité :
- recueil et analyse des besoins
- élaboration du cahier des charges en collaboration avec les services utilisateurs
- suivi du projet et mise en oeuvre avec les services et les intervenants externes
- assistance aux utilisateurs

A 30 ans environ, vous avez un niveau de formation Bac + 4 minimum (type IAE, Gestion, système d'information...). Une première expérience vous a familiarisé avec les environnements informatisés.

Votre goût des relations humaines et votre capacité de coordination sur le terrain ainsi que votre rigueur et votre sens de l'analyse vous permettront de réussir dans ce poste.

Merci d'adresser sous réf. 1746 M, lettre manuscrite + CV + photo et rémunération souhaitée à notre conseil LIGHT, Myriam GUILLEMOIS Immeuble " Le dynasteur " 6-8 rue Andras Beck - 92366 MEUDON LA FORET Cedex

LIGHT

Seine Saint-Denis
Conseil Général

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS
RECRUTE PAR VOIE DE MUTATION OU DE DÉTACHEMENT
STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
POUR SA DIRECTION DES AFFAIRES DOMANIALES ET JURIDIQUES
Service Juridique

UN CHEF DE SERVICE JURIDIQUE
(cadre d'emploi des attachés)

Vous aurez pour mission de permettre à l'activité des services départementaux de se dérouler dans une sécurité juridique optimum en garantissant les trois prestations du service :
– conseil ; contentieux ; assurance et responsabilité.

Vous impulserez le travail d'une équipe constituée de 6 cadres A et 3 cadres B complétée par un secrétariat de 3 agents.
En favorisant la mise en commun des connaissances, vous créerez une dynamique permettant la responsabilisation de chaque agent du service.
Vous faciliterez la mise en cohérence des sources de sécurité juridique en promouvant la participation du service aux actions de formation interne.
Vous contribuerez à la dynamisation des échanges avec le milieu du droit (relations avec l'université, recours aux avocats).

QUALITÉS REQUISES

- Diplôme demandé : Doctorat en Droit Public ou diplôme attestant d'études juridiques au-delà de la maîtrise.
- Expérience de juriste dans une collectivité décentralisée.
- Expérience de travail en équipe constituée de juristes et animation d'équipes.
- Disposer d'un réseau actuel de relations dans le monde de l'Université et/ou du Barreau.

Adresser lettre manuscrite, CV détaillé et copies des diplômes sous la référence
1/6/DADJ/JURIDIQUE/A avant le 30/4 1992 à :
M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS
BP 193 – 93003 BOBIGNY Cedex

A G E N C E
D' U R B A N I S M E

DIRECTEUR

M U L H O U S E

L'AGENCE D'URBANISME de la Région Mulhousienne recrute son Directeur.

Diplômé de l'enseignement supérieur, vous avez suivi une formation spécifique d'urbanisme ou vous bénéficiez d'une expérience professionnelle significative dans ce domaine.
Si vous êtes aujourd'hui un urbaniste généraliste confirmé, nous vous proposons de **construire l'outil qui permettra de maîtriser le futur de l'agglomération.**
Vous créerez une véritable entreprise.
Pour réussir cette mission, vous avez une expérience de la gestion. Vous possédez un tempérament de manager avec une forte capacité de mobiliser et de mener une équipe.
Poste à pourvoir dans les meilleurs délais.
Nous vous remercions d'adresser votre candidature avant le 22 avril à :
Monsieur Jean-Marie BOCKEL - Président de l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne - BP 3089 - 68062 MUHOUSE CEDEX.



AMIENS

VILLE D'ART ET D'HISTOIRE
Capitale de la Région Picardie
136 000 habitants - 1 heure de Paris

Organise les 26 et 27 mai 1992

Un concours de recrutement
D'UN ANIMATEUR DU PATRIMOINE

Les candidats doivent détenir l'un des diplômes suivants :
- Diplôme national d'aptitude aux fonctions de Conservateur de Musées délivré par l'École du Patrimoine.
- Licence d'Histoire de l'Art.
- Licence d'Histoire.
- Licence d'Urbanisme.
- Diplôme de l'École des Chartes.
- Diplôme supérieur de l'École du Louvre.
- Diplôme délivré par l'Université pédagogique d'Architecture.

•

Retrait des dossiers avant le 27 avril 1992
au Service Ressources Humaines - Mairie d'Amiens
entre 8 h et 18 h.

•

Pour tous renseignements,
s'adresser au 22 97 42 67 ou au 22 97 41 70.

---

36 15 LM

Chaque mois, 25 000 utilisateurs se connectent sur 3615 LM, le service télématique expert de l'emploi des cadres. Depuis un an, 40 000 CV ont été déposés sur 3615 LM.



L'ENVIE DE COMPRENDRE
N'EST RIEN
SANS LA FORCE D'APPRENDRE

Comprendre, apprendre, innover : HEWLETT-PACKARD a bâti sa réussite sur des hommes et des femmes qui considèrent que rien n'est jamais acquis, parce que la réussite technologique passe par une innovation permanente.
A Lyon – Isle d'Abeau, ils sont ainsi plus de 300 à concevoir et fabriquer aujourd'hui l'informatique de demain. Au sein de la direction mondiale de la division ordinateurs personnels, ce site industriel affiche une croissance ininterrompue depuis sa création en 1986. Ce succès, nous le devons à l'exigence d'équipes de professionnels de haut niveau.

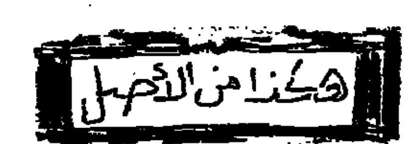
Ingénieurs Grandes Ecoles, vous êtes généralistes, électroniciens, informaticiens, vous avez une première expérience d'au moins 3 ans, vous possédez l'envie de comprendre et la force d'apprendre... *venez contribuer à notre expansion.*

• Ingénieurs de développement pour les moniteurs vidéo • Ingénieurs spécification mémoire de masse et alimentation • Acheteurs composants OEM • Ingénieur en informatique industrielle • Ingénieur en industrialisation mécanique • Ingénieur en organisation industrielle.

Merci d'adresser votre candidature en précisant le poste choisi à Béatrice JOUANNEAU Service Recrutement – HEWLETT-PACKARD France – Boulevard Steve Biko 38090 Villefontaine.



Danjoleing



Le Monde des Secteurs de Pointe

Filiale d'un important groupe pétrolier multinational, CHEVRON CHEMICAL SA (1,5 MdF de CA, 620 personnes) fabrique et commercialise des additifs pour lubrifiants et carburants

INGENIEUR ASSISTANCE TECHNIQUE INTERNATIONALE

ADDITIFS CARBURANTS

Au sein de l'équipe "Fuel Additives" et après une formation approfondie à notre laboratoire (Le Havre) et au centre de recherche européen du groupe (Rotterdam) vous contribuez au développement de notre présence sur le marché des additifs carburants sur un plan :

- **Commercial :** • analyse du marché et de la concurrence
  • assistance de la force commerciale par des apports techniques
- **Technique :** • suivi des développements produits
  • planification et approvisionnements des productions

Vous êtes l'interface entre les laboratoires de développement et la clientèle pour définir leurs besoins, les évolutions à apporter aux produits et répercuter les éléments techniques de notre politique commerciale (présentation de nouveaux produits, promotions).

De formation ingénieur chimiste ou mécanicien, vous avez une première expérience dans le domaine du raffinage ou des essais sur les carburants et une bonne maîtrise de l'anglais. Votre compétence technique et votre volonté d'évoluer dans une direction produits vous permettront de donner sa pleine dimension à ce poste et de bénéficier des perspectives d'évolution d'un groupe reconnu sur le plan mondial.

Poste basé à Neuilly/Seine.

Pour un premier contact confidentiel, merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf. ATS 0104, à notre conseil **QUIEL** - 160, rue de Paris - 92100 BOULOGNE.

QUIEL

PUBLIPANEL



Lilly : les hommes, la science, la vie

Dans le cadre de nos projets d'expansion et de développement sur notre site de Fegersheim, nous recherchons des

Lilly France, 1ère filiale du groupe américain Eli Lilly, aime les hommes et les femmes qui veulent vivre avec passion leur carrière professionnelle. Des produits phares, des investissements conséquents et une politique de Ressources Humaines favorable à l'épanouissement de chacun sont autant de facteurs qui vous feront découvrir l'industrie pharmaceutique à son meilleur niveau.

INGÉNIEURS ET PHARMACIENS

Responsable de projets tournés vers le développement de nouvelles applications en production pour une ou plusieurs lignes de produits, vous assurerez le suivi des process, le développement de la documentation : procédures, dossiers de validation..., et apporterez les conseils techniques nécessaires sur le terrain. De formation pharmacien, ingénieur chimiste ou ingénieur généraliste (ENSAM, ENSAIS...), maîtrisant l'anglais, vous êtes débutant ou possédez une première expérience de 2 à 3 ans. Votre esprit d'équipe et vos aptitudes à communiquer, vous permettent de vous intégrer dans un univers performant, prêt à vous offrir des perspectives de carrière au sein de son groupe.

Merci d'adresser votre candidature : lettre manuscrite, CV et photo sous réf. IP, à J.J. Hincker Département des Ressources Humaines - Lilly France - rue du Colonel Lilly 67640 Fegersheim.



UN GRAND DE LA SANTÉ

Carré Turenne

École Supérieure d'Ingénieurs en Électrotechnique et Électronique

Le Groupe ESIEE, centre d'enseignement supérieur scientifique de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, offre, dans le cadre d'une nouvelle phase de son développement, des opportunités de carrière dans son réseau en France et à Singapour à des :

PROFESSEURS–CHERCHEURS

JEUNES DOCTEURS

engagés dans la démarche pédagogique et tentés par la recherche en partenariat industriel

PROFESSEURS, INGÉNIEURS CONFIRMÉS

expérimentés dans la conduite d'équipes de Recherche.

Compétence ou expertise démontrée dans une grande Ecole d'Ingénieurs, ou Université, Entreprise Industrielle, Laboratoire de Recherche dans une spécialité relevant des domaines suivants :

- PHYSIQUE DU SOLIDE & SCIENCES DES MATÉRIAUX
- ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE, MICROELECTRONIQUE
- SYSTÈMES INFORMATIQUES
- RÉSEAUX ET SYSTÈMES D'EXPLOITATION
- TRAITEMENT DU SIGNAL

Ils participeront à des programmes pédagogiques et de Recherche, notamment à plusieurs contrats européens : ESPRIT, EUREKA/PROMETHEUS, BRITE/EURAM, en bénéficiant d'un important parc de matériel et d'un environnement de qualité dans la cité scientifique Descartes à Marne-la-Vallée près de Paris.

Les candidats, pour des postes à plein temps ou à temps partiel, doivent être capables d'intervenir dans un contexte international. Maîtrise de l'anglais obligatoire.



Adresser lettre de candidature, références et curriculum vitae au :
Directeur du Groupe ESIEE – B.P. 99 - Cité Descartes – 93162 Noisy-le-Grand Cedex
Tél : (1) 45.92.65.10 - Fax : (1) 45.92.66.22
Limite des candidatures : 30 mai 1992
Décision : 31 juillet 1992
Entrée en fonction : 1er septembre 1992

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

J'AI CHOISI LES RESPONSABILITES



La DGA, c'est l'ensemble des intelligences et des énergies réunies dans près de 60 sites industriels, services techniques, laboratoires ou centres d'essais. C'est le quart de la recherche-développement en FRANCE pour garantir à long terme la défense du pays. Ce sont 6000 ingénieurs et un point de vue exceptionnel sur un des secteurs industriels les plus innovants.

L'ETABLISSEMENT TECHNIQUE D'ANGERS, dans le cadre du développement de ses activités "véhicules robotisés" crée le poste :

Ingénieur essais automaticien mécanicien

Ingénieur Grandes Ecoles, option automatisme-robotique, vous souhaitez valoriser une première expérience de 2 à 5 ans pleinement réussie au sein d'un B.E. ou d'un service essais d'un constructeur automobile ou d'un équipementier...

Nous vous proposons de donner un nouvel élan à votre carrière en vous confiant la responsabilité de notre nouvelle activité "véhicules robotisés".

Vous interviendrez dans la définition et la négociation technique de nos contrats d'essais avec des clients publics et privés diversifiés.

Vous assurerez l'animation et le suivi technique, financier et calendaire de ces essais en pilotant une petite équipe.

Une veille technologique permanente vous permettra de développer de nouvelles procédures d'essais et de participer à la définition des investissements.

A terme, véritable expert dans votre domaine, vous élargirez votre culture technique et développerez vos aptitudes au management de projets dans le cadre de votre présence au sein de groupes de professionnels nationaux et internationaux.



SI CETTE OPPORTUNITÉ DE CARRIERE VOUS INTÉRESSE, NOUS VOUS REMERCIONS D'ADRESSER CV DÉTAILLÉ, LETTRE MANUSCRITE, PHOTO ET PRÉTENTIONS, SOUS RÉF. LM 6788 À NOTRE CONSEIL :
MIREILLE PROUST CONSULTANTS
10, RUE DE LA GARE - BP 1352 - 49013 ANGERS CEDEX 01.

Organisation et Publicité

IL NOUS MANQUE ENCORE UNE ENERGIE, LA VOTRE !

Notre société (7 200 personnes, 4 milliards FF de CA) est leader mondial sur le marché des générateurs et accumulateurs de haute technologie destinés aux applications spatiales et à la défense.
Nous recherchons pour notre établissement de Poitiers des :

INGENIEURS QUALITE

qui participent à de grands programmes de coopération internationale (Ariane, satellites, missiles, ...).
Véritables experts Qualité, ils interviennent à tous les stades des projets : analyses des besoins du client, études, qualification, fabrication, mise en service... ils sont les interlocuteurs des clients pour tous les problèmes de qualité et de sureté de fonctionnement. Ils se déplacent en Europe et aux Etats-Unis et parlent couramment l'anglais.
Nous recherchons des ingénieurs (mécanique, électrochimie, électronique) ayant une formation spécifique en Qualité (UTC, ENSAM, Master en Qualité Totale) et une expérience qualité de un à quatre ans acquise dans les secteurs high tech, idéalement l'Aéronautique ou l'Armement.



Merci d'adresser votre dossier complet (lettre + CV) sous la réf. 731. à :
EUROSELECTION - 3, rue Troyon - 75017 PARIS

Le Groupe Bertrand Faure

8 milliards de F de C.A., 12 000 collaborateurs en France et à l'étranger est l'un des premiers spécialistes mondiaux de la conception de la fabrication et de la livraison en "Juste à Temps" du siège automobile.

Il recherche pour sa Direction Produit Recherche et Développement basée à 15 Km au Sud de Paris

Un responsable suivi projets

Pour toutes les affaires concernant l'Europe du Nord et plus particulièrement l'Allemagne, où le Groupe est fortement implanté, il sera chargé d'assurer le bon avancement des projets, Recherche et Développement.

- Organisation et préparation des réunions projet.
- Coordination activités entre les différents services impliqués.
- Suivi des plannings, des chiffrages de prototypes etc...

Le poste requiert :

- Une formation d'ingénieur généraliste
- Un sens aigu de l'organisation et de la négociation
- Et bien entendu une bonne pratique de la langue allemande.

Ce poste vous interesse ? Merci de nous adresser votre dossier de candidature à Groupe Bertrand Faure DRH BP 213 - 91882 MASSY CEDEX

BERTRAND FAURE

PLURIAL OCC

Responsable Industrialisation Moyens Spécifiques



Nous recherchons pour notre unité de production de SENS (89), 600 personnes, un Responsable Industrialisation Moyens Spécifiques.

Ingénieur de formation Mécanique ou Electro-Mécanique, vous avez acquis, par une première expérience de 5 à 8 ans, une solide maîtrise du développement de biens d'équipement qui vous permettra de participer de façon décisive à la mise en place de solutions innovantes pour les moyens spécifiques d'industrialisation.

Cette mission effectuée, vous évoluerez vers un poste de Chef de Groupe études produit.

Esprit d'innovation, dynamisme, capacité relationnelle et force de motivation, seront vos atouts pour réussir avec nous dans ce poste qui offre de grandes opportunités d'évolution professionnelles, dans un cadre de qualité.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et rémunération sous la référence 22I01 à notre Conseil **RESOUDRE** - 50, rue Sainte Croix de la Bretonnerie 75004 PARIS.

Le Groupe Valeo, par ses réalisations, son potentiel technologique, son implantation internationale, est l'un des principaux partenaires des constructeurs automobiles et de véhicules industriels dans le monde.



L'EQUIPEMENT AUTOMOBILE

Le Monde des Secteurs de Pointe

Secteurs de Pointe

Ingénierie de Centrales Energétiques - Belfort

GEC ALSTHOM

GEC ALSTHOM est un chef de file au sein de grands consortiums internationaux dans la conception et l'installation de centrales énergétiques. La demande en production d'énergie étant en forte croissance, les deux groupes d'ingénierie cherchent à renforcer leur organisation en ayant à l'esprit deux impératifs : intégrer des compétences pour aujourd'hui, préparer les structures de demain.

INGENIEURS DE PROJET

Ils travaillent pour la réalisation de centrales énergétiques sur les **procédés**, les spécifications et installations **d'équipements électromécaniques**. Des opportunités sont aussi ouvertes dans les spécialités de **contrôle-commandes** et de **calculs scientifiques**. Ils assurent également la **coordination** des interfaces techniques entre les différents partenaires du projet.
Pour ces postes, nous souhaitons rencontrer des Ingénieurs généralistes, mécanique ou électricité SUPELEC, CENTRALE, MINES, ENSI... **débutants** ou disposant d'une première expérience en ingénierie. Réf. M 49/4296/17 F

INGENIEUR GENIE CIVIL

Il prend en charge le suivi de l'ingénierie du génie civil et des structures depuis le devis jusqu'aux travaux de réalisation.
Nous souhaitons rencontrer un Ingénieur Civil très solide sur le plan de la conception des projets et du suivi de travaux dans le domaine industriel. Réf. M 49/4296/17 B

La maîtrise de l'anglais est impérative pour toutes ces fonctions. Nous tenons à votre disposition une description détaillée du fonctionnement de l'entreprise ainsi que des postes proposés.
Merci d'adresser lettre de candidature, CV complet, photo et rémunération actuelle en précisant la réf. choisie à :

EGOR TECHNOLOGIES
17, avenue Matignon - 75008 PARIS

EGOR

PARIS AIX-EN-PROVENCE BORDEAUX LILLE LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE
BENELUX DANMARK DEUTSCHLAND ESPANA ITALIA PORTUGAL SWEDEN UNITED KINGDOM

Schlumberger Industries

SYSTÈMES DE TÉLÉMESURE, MARCHÉS EUROPÉENS

3614

SCHLUMBERGER INDUSTRIES est le premier fabricant mondial dans le domaine des équipements et des services d'acquisition, de transmission et de traitement des données liées à la gestion de l'énergie.

Notre Centre de Vélizy, spécialisé dans l'acquisition de mesures et l'enregistrement magnétique pour des **applications aéronautiques et spatiales**, recherche dans le cadre de son expansion européenne un

INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL
ALLEMAGNE - FRANCE

Au sein de notre DÉPARTEMENT TÉLÉMESURE qui développe des produits et des systèmes destinés principalement aux essais en vol et aux contrôles opérationnels de satellites, vous aurez la responsabilité d'un portefeuille de clients, sur l'Allemagne et la France.
Vous serez chargé de leur proposer des produits standards et des développements spécifiques de haute technologie (électronique rapide, informatique temps réel, traitement du signal).

Ingénieur généraliste ou en électronique, vous avez acquis une expérience significative dans la fonction commerciale ou technique.
Vous parlez couramment l'allemand et l'anglais.
Des qualités de communication et de négociation seront indispensables pour votre réussite et votre évolution.

Merci d'adresser lettre, C.V. et photo, en précisant la référence AC/0703, à la Direction du Personnel

SCHLUMBERGER INDUSTRIES
1, rue Nieuport
BP 54 - 78141 VELIZY Cedex

CABINET D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES TECHNIQUES

recherche

dans le cadre de son expansion
pour son service de Recherche Appliquée :

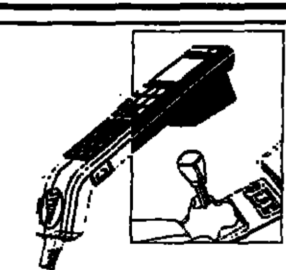
4 CHARGÉS DE MISSION
H/F
en innovation industrielle

Vous serez chargé, en liaison avec notre hiérarchie, de créer un dynamisme pour favoriser l'exploitation et la valorisation de la recherche des PME-PMI et d'assurer le suivi des projets de recherche communautaire auprès de notre clientèle.

Vous avez 30/35 ans environ, une culture scientifique, un bon esprit de synthèse, des capacités rédactionnelles (indispensables), beaucoup d'imagination et de bon sens. Anglais apprécié.

Vous avez la volonté de faire profiter de vos compétences vos employeurs dans un minimum de temps d'adaptation pour justifier une rémunération annuelle de 180 à 250 KF.

Lettre manuscrite + *CV* + photographie indispensable.
Les candidatures incomplètes ne seront pas étudiées.
Réf. n° 8463
LE MONDE PUBLICITÉ
15-17, rue du Col.-P.-Avia - 75902 Paris Cedex 15



RÉPONDRE À NOS APPELS D'OFFRES :
C'est situer d'emblée sa carrière dans les commmunications de demain

Alcatel Radiotéléphone (1500 personnes, 1,6 milliard de Francs de CA), filiale du N°1 mondial des télécommunications, notre croissance est à la mesure du marché des communications mobiles. Leader en France pour la conception et l'installation de réseaux et systèmes de radiotéléphonie publics et privés, notre maîtrise est totale : de la conception à la commercialisation de nos produits. Dans ce contexte fortement concurrentiel, et afin d'optimiser notre réponse aux très nombreux appels d'offres, nous renforçons aujourd'hui nos équipes opérationnelles.

Ingénieurs d'Affaires

Interface entre nos équipes commerciales et la recherche et développement, vous intervenez en amont pour élaborer les réponses aux appels d'offres.
Pour cela, vous étudiez les besoins des clients, constituez les dossiers en définissant le ou les scénarios de réalisation, établissez le devis et élaborez enfin le document de synthèse. Par ailleurs, vous serez amenés à appuyer nos commerciaux en phase de prospection ou lors de la négociation des contrats.

A terme, vous pourrez évoluer vers le suivi complet d'affaires.
Ingénieurs Electronique ou Télécom avec de bonnes facultés de communication, après une expérience de 2 à 4 ans en conduite de projet, vous souhaitez vous orienter vers une fonction associant compétences techniques, approche marketing et action commerciale.
L'anglais courant est indispensable pour des déplacements en France et à l'étranger.

ALCATEL
RADIOTELEPHONE
La passion de communiquer

Merci d'envoyer lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à
Jean Philippe BLONDE - **Alcatel Radiotéléphone** - 32, Av Kléber - 92707 Colombes Cedex.

HCAD

GROUPE P.M.I. Spécialisé en machines spéciales pour la métallurgie et la mécanique

plusieurs unités de production :
chaudronnerie, mécanique, automatismes

réparties en France (350 personnes)

CHERCHE

pour son unité pilote des environs de Paris (100 personnes) :

UN DIRECTEUR

A & M ou équivalent.
Expérience indispensable.

Adresser CV, références, prétentions, photo
Sous n° 8506 au
MONDE PUBLICITÉ, 15/17, r. du Col.-P.-Avia
75015 PARIS

Placoplatre
Signe la qualité

Au sein du Groupe **BPB INDUSTRIES**, leader européen des produits du plâtre, **BPB FRANCE**, 2500 personnes, 3 milliards de Francs de CA recherche pour sa Division **PLACOPLATRE** (1 000 personnes, 1,7 milliard de CA) un :

CHEF DE PROJET ENGINEERING
Futur opérationnel : Production / Services Techniques

Au sein de la Direction Technique, et en liaison avec un bureau d'études et une équipe d'ingénieurs et de techniciens spécialisés, vous coordonnerez les études et la réalisation de nouvelles installations industrielles, dans le cadre de process fortement automatisés.

Fort de vos résultats dans ce poste, nous vous proposerons rapidement une fonction opérationnelle à large responsabilité de management au sein de notre Groupe.

30/35 ans, ingénieur de formation, votre expérience professionnelle a conforté votre potentiel technique (mécanique, électricité, automatisme) et votre sens de l'animation des hommes. Anglais souhaité.

Pour ce poste, basé en REGION PARISIENNE, merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo) sous référence A20403 à notre Conseil **Madame Favereau** - 52, rue de la Fédération - 75015 PARIS.

CONTESSE



GRENOBLE

THOMSON CONSUMER ELECTRONIC COMPONENTS

Dans le cadre de la mise en œuvre du Centre de DESIGN commun à TCE et SGS THOMSON notamment pour la conception des circuits intégrés VIDEO, TCEC recherche

CONCEPTEURS EXPERIMENTES EN ANALOGIQUE

Ils auront en charge la responsabilité de projets complets.
Ingénieurs électroniciens ayant plus de 4 ans d'expérience, ils ont une approche concrète de la conception de circuits.
Une expérience dans le domaine des circuits TV ou Vidéo serait très appréciée.

CONCEPTEURS : LOGIQUE/DIGITAL

pour le DESIGN de circuits logiques en techno CMOS ou BICMOS, DIGITAL SIGNAL PROCESSING (DSP).Vidéo/Audio.
Expérience similaire 2 à 3 ans souhaitée.

JEUNES INGENIEURS DE LAY-OUT

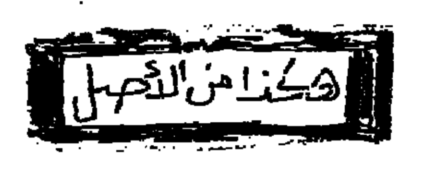
Electroniciens débutants ou BAC + 3 intéressés par la réalisation du lay-out des circuits intégrés.
Outils : CADENCE, GDT, VALID.

Par ailleurs, **nous recherchons des candidatures de jeunes ingénieurs électroniciens**, qui soient dynamiques, positifs et concrets, ayant une bonne formation de base en conception et une affinité pour les produits analogiques.

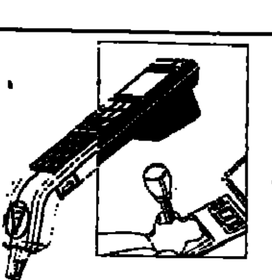


Merci d'adresser vos candidatures à
Noël COMMUNOD
MENWAY Consultants
25, rue Pierre Semard - 38000 GRENOBLE.
L'ETHIQUE DU RECRUTEMENT

MEDIAPA



Le Monde des Secteurs de Pointe



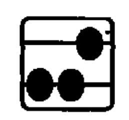
Alcatel Radiotéléphone - 1500 personnes, 1,6 milliard de CA - est le leader en France pour la conception et l'installation de réseaux et systèmes de radiotéléphonie publics et privés. De la conception à la commercialisation de nos produits, notre maîtrise est totale. C'est notre ligne de conduite.

Responsable Gestion des Configurations Logicielles
contribuez à la réussite de nos projets européens

Notre service **Outils et Méthodes Logiciels** participe dès l'amont à la mise en place et aux choix de méthodes et outils destinés aux projets menés par nos équipes de développement.
Vous aurez la responsabilité du **Plan de Gestion de Configuration Logicielle** pour chaque projet, de sa mise en place, ainsi que du support et de la formation de nos équipes.
Vous assurerez la veille technologique dans votre discipline pour optimiser et actualiser en permanence notre compétitivité.
Diplômé(e) d'une Grance Ecole ou de l'Université (éventuellement spécialisé(e) en Génie Logiciel), vous avez acquis une expertise du domaine, au cours d'une expérience d'au moins cinq ans du **développement informatique de systèmes embarqués.**
Vous avez participé à des projets importants où la méthodologie et la qualité étaient déterminantes.
Vous possédez aujourd'hui la rigueur et l'expertise que nous attendons. Notre contexte international vous permet d'évoluer à terme en bénéficiant de vos succès. **La pratique de l'anglais courant est indispensable.**



RADIOTELEPHONE
La passion de communiquer



Merci d'adresser votre candidature sous référence **M/307/92** à notre conseil :
INFORAMA CARRIERES - 50, Rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE.

HCAP

IMMOBILIER DE BUREAU

INGENIEUR

RESPONSABLE MAINTENANCE - TRAVAUX NEUFS

Une des premières banques françaises recherche le responsable d'une équipe qui a un rôle de maître d'ouvrage (maintenance et travaux neufs) pour un ensemble d'immeubles de bureaux dotés d'équipements techniques complexes.

Ce poste conviendrait à un ingénieur Grande Ecole, minimum 35 ans :
- ayant d'excellentes qualités de communication et un sens marqué du "service"
- gestionnaire rigoureux et bon animateur
- disposant de connaissances techniques polyvalentes (bâtiment, électricité, climatisation) acquises dans une société d'ingénierie ou dans un poste équivalent dans le domaine de l'immobilier d'entreprise.

Poste à **PARIS.**

Ecrire sous réf. 16 A 2381 2M
Discrétion absolue

Membre de Syntec
71, rue d'Auteuil
75016 Paris
etap

PUBLIPANEL

La maintenance : un élément essentiel des performances du VAL

Présent en Europe, en Amérique et en Asie, MATRA TRANSPORT est leader mondial dans le domaine des métros automatiques. Mis en service en 1983, le VAL de Lille est un système de transport moderne, sûr, rapide. Toulouse, Orly, Chicago, Taïpeh, Jacksonville... ont également choisi le VAL.
Pour notre Direction Exploitation et Maintenance, nous recherchons un

RESPONSABLE INGENIERIE DE MAINTENANCE

Vous avez la responsabilité de l'ingénierie de maintenance, essentiellement dans ses aspects méthodes.
D'une part, vous êtes chargé de la définition et du suivi de l'ensemble des dossiers de maintenance et des documents génériques : manuels, plans, gammes de maintenance...
D'autre part, vous participez à l'élaboration des réponses aux appels d'offre, vous coordonnez des activités d'assistance technique sur les affaires en cours, vous assurez le suivi des projets après la mise en service.
Vous avez complété votre formation d'Ingénieur par une expérience significative (7 à 10 ans) dans un poste similaire et/ou vous possédez une expérience de maintenance opérationnelle sur site dans un environnement de préférence ferroviaire.
Vous alliez une parfaite maîtrise de l'anglais à des qualités de rigueur, d'organisation et d'adaptabilité. Pour ce poste basé à **LILLE**, des déplacements sur les sites sont à prévoir.
Merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. RIM à notre Direction des Ressources Humaines

MATRA TRANSPORT
48/56 rue Barbès - BP 531
92542 Montrouge Cedex



IL Y AURA TOUJOURS DES HOMMES DE TALENT

CONTESSE

TOTAL

INGENIEURS ACTIVITE MINIERE

Groupe francais largement ouvert sur le monde, TOTAL est actif dans plus de 80 pays sur tous les segments de la chaîne pétrolière (exploration et production de pétrole et de gaz, transport, raffinage et distribution) ainsi que dans le secteur chimique. Aujourd'hui pour rejoindre notre pôle Mines Nucléaire nous recherchons deux JEUNES INGENIEURS.

INGENIEUR MINES - Réf. 92 E06
Après une première approche terrain dans une mine d'uranium, vous rejoindrez notre bureau d'Etudes Mines. Votre mission s'articulera autour du développement et de l'amélioration des productions, de la reconstitution de sites miniers, ainsi que la préparation de nouveaux projets en France ou à l'étranger. Ceci compte tenu des aspects techniques, économiques et d'environnement. Diplômé d'une Grande Ecole d'Ingénieurs (Mines de Paris ou équivalent) vous avez environ 30 ans et une première expérience si possible dans une activité minière.

INGENIEUR MINERALURGIE - Réf. 92 E05
Après une immersion en unité de production, vous rejoindrez notre bureau d'Etudes Traitement du Minerai. Votre mission sera centrée sur l'amélioration des traitements de minerais et la conception de nouveaux projets tant en France qu'à l'étranger sous trois aspects : technique, économique et d'environnement. De formation Ingénieur, dominante Physique Chimie, à environ 30 ans, vous avez une première expérience professionnelle si possible dans une activité similaire.

Ces deux postes largement ouverts sur l'international (sous forme de missions et, à terme, d'affectations de longue durée) nécessitent une parfaite maîtrise de l'anglais. Dans un premier temps, basés à JOUAC (Limousin) ils sont un véritable tremplin pour prendre des responsabilités opérationnelles au sein du groupe qui exigeront de votre part de réelles capacités d'encadrement d'équipes.

Si ces perspectives vous intéressent adressez votre dossier de candidature à Christophe EON. Service Recrutement. TOTAL TOUR TOTAL. Cedex 47. 92069 PARIS LA DEFENSE.

TOTAL
ON NE S'APPELLE PAS TOTAL PAR HASARD

L'innovation en électronique et informatique

DIGILOG
GROUPE DIGITONE

Société d'Electronique et d'Informatique Technique, spécialisée dans les applications avancées des domaines du Traitement du Signal, du Traitement de l'Image, des Télécommunications et des Systèmes de Contrôle/Commande et de l'Intelligence Artificielle (Spécialisation Réseaux de neurones) recherche :

INGENIEURS D'ETUDE LOGICIEL

Diplômés grandes écoles, Formation électronique appréciée, débutants ou quelques années d'expérience.
Postes à **PARIS, AIX EN PROVENCE** et **TOULON**

INGENIEURS D'AFFAIRES

Débutants ou quelques années d'expérience, ayant une formation dans le domaine des Systèmes de Défense (Veille Radar, Infra Rouge, Sonar, Sous-Systèmes de Lancement d'Armes, Systèmes tactiques, Systèmes d'information et de communication...). Postes à **PARIS** et **TOULON**

INGENIEURS EN TRAITEMENT DE SIGNAL

Débutants ou quelques années d'expérience, pour études, simulations, développement et mise en oeuvre dans le domaine du Radar et du Sonar. Postes à **TOULON.**

INGENIEURS SYSTEMES

Expérimentés, chargés de la conduite et du dépouillement d'essais de systèmes de défense. Postes à **TOULON.**

RESPONSABLE SYSTEME (logiciel et matériel)

Adjoint au Directeur de l'Etablissement Parisien. 5 années d'expérience environ.

Merci d'envoyer lettre manuscrite avec CV, prétentions et précision sur localisation souhaitée à
DIGILOG - Direction du Personnel - 21, rue Frédéric Joliot - Pôle d'activités des Milles
13852 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3.

ORC

Filiale de BOSCH TELECOM

INGENIEURS LOGICIEL

(3è constructeur européen en télécommunications), JS TELECOM conçoit, fabrique, et commercialise des systèmes de télécommunications.

Au sein de notre Division Développement (110 personnes) et dans un contexte européen car en étroite coopération avec notre maison-mère, vous participerez au développement de logiciels destinés à de nouveaux produits (téléphonie privée, téléphonie publique).

Selon votre expérience antérieure acquise dans le domaine des logiciels temps réel et/ou Télécoms, nous vous proposerons l'une de ces 2 activités :

- ***le développement** d'applications logicielles, de l'analyse à l'intégration,*
- ***l'encadrement** technique et l'animation d'une équipe dans le cadre de la conduite de développements.*

Environnements : VAX, SUN, MICROSOFT
Langages : PASCAL, C.

Ingénieur de formation, vous savez allier rigueur et créativité et avez le sens du travail en équipe

Des déplacements en Allemagne sont à prévoir.

L'anglais est indispensable et l'allemand apprécié.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf. LM 2207 à JS TELECOM - Catherine HUSSON - 36/38 rue de la Princesse - 78430 LOUVECIENNES.

JS TELECOM
Bosch Telecom

CONTESSE

Le Monde de l'Informatique

